

## **Essai historique sur la médecine en France / [par J.B.L.C].**

### **Contributors**

Chomel, Jean-Baptiste-Louis, 1709-1765

### **Publication/Creation**

A Paris : Chez Lottin l'aîné ..., MDCCLXII. [1762]

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/puz3su8r>

### **License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>













#

17733/A

⑥

ricey

B xviii. 24

by J.B. S. Chamel

R/✓

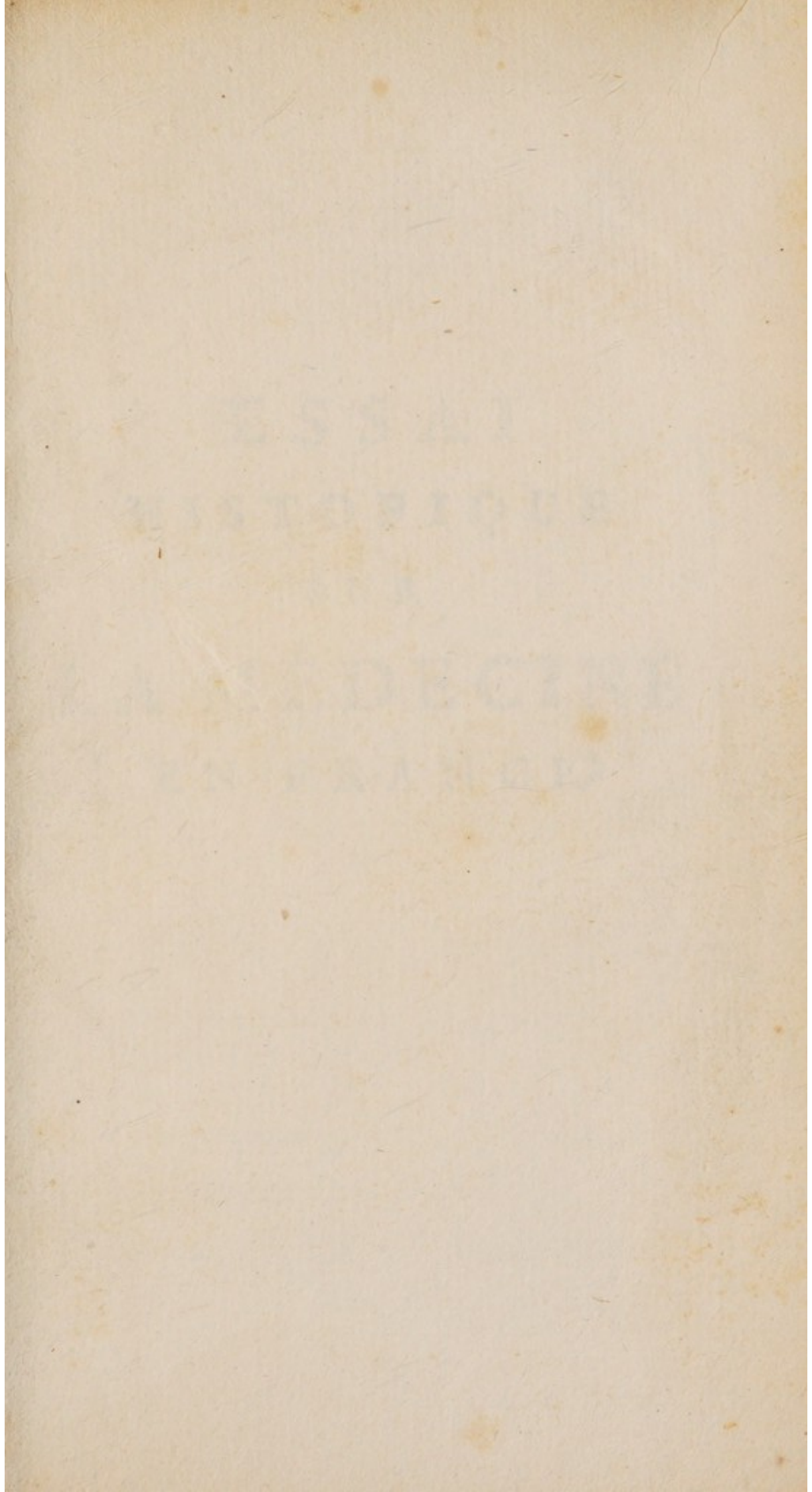
590

357

357

127







ESSAY

HISTORIQUE

DES

LA MÉDECINE

EN FRANCE



ESSAI  
HISTORIQUE  
SUR  
LA MÉDECINE  
EN FRANCE.



A PARIS,

Chez LOTTIN l'Aîné, Libraire-Imprimeur  
de Monseigneur le Duc de BERRY,  
rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq.

---

M D C C L X I I.

*Avec Approbation, & Privilège du Roi.*



72360

A circular blue ink stamp is located in the upper left corner of the page. The text "WELLCOME" is curved along the top inner edge, "HISTORICAL MEDICAL" is in the center, and "LIBRARY" is curved along the bottom inner edge.





## PRÉFACE.

**M**ON DESSEIN étoit d'abord de ne rien mettre au jour, que je n'eusse rédigé tous les Mémoires que j'amasse depuis long-temps, sur l'Histoire de la Médecine en France, principalement sur l'origine de la Faculté de Médecine de Paris; sur les Médecins qui se sont le plus distingués dans cette Compagnie; enfin sur les maladies Epidémiques & contagieuses les plus universelles.

Je voulois non-seulement sortir du cahos de l'origine, mais encore arriver au siècle de François I, la plus célèbre Epoque pour les Sciences. Mais j'ai cru devoir m'arrêter au Quatorzième



## 2 P R É F A C E.

siècle. J'ai besoin de pressentir le goût du public , & sur-tout celui de mes Confrères , pour m'encourager à suivre un projet , dont mille obstacles pourront me détourner. Il me paroît aussi fort nécessaire de prévenir d'avance que plusieurs Médecins de notre Faculté ont eu le même dessein que moi ; mais que leurs Ouvrages pour la plûpart sont dispersés. Peut-être pourra-t-on les découvrir & on voudra bien me les communiquer ?

A la tête de ces Médecins on trouve René Moreau , un des plus Sçavans de son siècle. Dans la vie de Brissot ancien Médecin de la Faculté , il parle d'une Histoire (\*) des Médecins les plus célé-

(\*) *Mores Brissoti ingenuos , insignem Litteraturam , propagandæ Doctrinæ Hippocraticæ & Galenicæ studium , consilium exterminandæ à Medicinâ barbariei , utilitatis publicæ promovendæ affectum & incredibilem propensionem , uno verbo ejus vitæ totius historiam ex libro*



P R É F A C E. 3

bres de Paris , comme d'un Livre prêt à voir le jour.

Denis Dodart , père du premier Médecin du Roi , de l'Académie Royale des Sciences , connu par des Mémoires sur les Plantes , sur l'Histoire Naturelle des Animaux & sur la transpiration , ( au rapport de Daniel le Clerc , dans sa Préface de l'Histoire de la Médecine ) , travailloit aussi à la vie des Médecins. M. Dodart son petit-fils , Conseiller d'Etat , Intendant de la Généralité de Bourges , m'a dit avoir vû dans sa jeunesse ces Mémoires Manuscrits , & ne peut croire qu'ils soient perdus.

Du Boullay , Historiographe de  
*nostro de Parisiensibus Medicis illustribus , quem  
tibi ( lectori Philiatro ) jam affectum adorna-  
mus , depromptam exhibere nobis visum fuit ,  
ne quid ad hujus libri complementum superesse  
conquereris.*

*De sanguinis missione in Pleuritide , Authore  
Renato Moreau D. M. P. paginâ 80. Parisiis.  
1622.*



#### 4 P R É F A C E.

l'Université, parle d'une Histoire des Médecins de Paris, faite par Jacques Mentel, Médecin de la Faculté, & connu par quelques ouvrages de recherches.

Guy Patin paroît occupé, dans ses Lettres à Belin, Médecin de Troyes, du projet de faire l'Histoire de la Faculté de Médecine; & certainement il étoit fort en état de lui-même, & par les liaisons qu'il avoit avec tous les Sçavans de l'Europe, de le remplir.

Il est encore question dans la Préface de M. le Clerc, d'un Traité de Ménage, sur les Anciens Médecins. Cette histoire, dit M. le Clerc, étoit Manuscrite chez M. l'Abbé Bignon.

De tous ces différens ouvrages, je n'ai eu communication que de l'esquisse de Jacques Mentel. C'est dans la Bibliothèque immense de feu M. le Chance-



lier d'Aguesseau qu'on conserve ce Manuscrit qui est fort informe, & dont je soupçonne qu'il existe une copie plus correcte dans la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne; il est intitulé *Adversaria de Medicis Parisiensibus*.

Tout informe qu'est ce manuscrit, j'en ai cependant tiré beaucoup de lumières. Toutes les fois que j'en ferai usage, j'aurai soin d'en avertir.

Je citerai encore un Manuscrit de M. Bourdelot, auquel M. le Clerc a dédié sa sçavante Histoire de la Médecine. Ce Manuscrit est à la Bibliothèque du Roi, & m'a été communiqué par feu M. l'Abbé Sallier & par M. Cappeyronnier, digne successeur d'un homme qui aidait volontiers de ses conseils ceux qui s'adessoient à lui. M. Bourdelot étoit neveu de l'Abbé Bourdelot, Médecin, en faveur auprès de la célèbre



## 6 P R É F A C E.

Christine, Reine de Suède. Il est mort Médecin ordinaire perpétuel du Roi, en réputation de science & de probité. Son projet étoit de donner une nouvelle Edition du *Lindenius renovatus* de Merchlin, qu'il avoit beaucoup augmenté.

Je ne parle point du Manuscrit de M. Ménage. Il a passé successivement de la Bibliothèque de M. l'Abbé Bignon, dans celle de M. le Président de Verthamont, & celle de M. Joly de Fleuri, actuellement Procureur Général, où je l'ai vû. C'est une Nomenclature assez sèche des Médecins dont il est question dans les anciens Auteurs Grecs & Latins, Historiens & autres.

Maintenant pour rendre compte de mon travail, je dirai qu'avant de rien écrire, j'ai consulté avec attention les anciens Titres de la Faculté, ceux de l'Univer-



sité , le Livre du Recteur , nos plus anciens Registres que j'ai tous lû , l'Histoire de l'Université par du Boullay , le Livre des Decrets de la Faculté , écrit fort anciennement sur Vélin , & que j'ai copié en entier. J'ai extrait de nos Registres ce qui m'a paru de plus remarquable ou pouvoir contribuer à mon travail. J'ai découvert dans le Manuscrit de Jacques Mentel la copie d'un Extrait des anciens Registres de la Faculté fait par Nicolas Ellain , Doyen en 1597. Ce Manuscrit est enrichi de quelques Notes de René Moreau , malheureusement en trop petit nombre. Cet extrait à été aussi copié & fort augmenté par M. Bertin Dieuxyvoye , Doyen en 1682. Il a passé successivement entre les mains de M. Leaulté le père , de M. Vandenesse son petit-fils , & est actuellement entre celles de M.



## 8      P R É F A C E.

Bertrand notre confrère. Ce dernier est aussi dépositaire d'une Collection fort riche , faite par feu M. son père , sur l'Histoire de la Faculté , ainsi que l'assure M. Hyacinthe-Théodore Baron , dans la Préface de l'Ouvrage très-curieux , qu'il a donné en 1752 , *in-4<sup>o</sup>*. chez Jean-Thomas Hérissant , intitulé , *QUÆSTIONUM MEDICARUM SERIES CHRONOLOGICA*.

Enfin j'ai consulté l'Histoire Littéraire des RR. PP. Bénédictins , & les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

On n'approuvera peut-être pas plusieurs passages Latins dans un ouvrage François. J'écris surtout pour mes confrères & pour les jeunes Médecins qui ne sont pas fâchés de rencontrer du Latin. Il est d'ailleurs question des premiers Titres , il faut les lire dans les termes originaux.



*P R É F A C E.* 9

Pour rendre cet Ouvrage plus intéressant, j'ai mis à la fin ce que j'ai pû découvrir de noms des Médecins les plus anciens de l'Université & de la Faculté, jusqu'en 1395. Ensuite je me suis borné à celle des Doyens depuis 1395 jusqu'à la présente année 1762. Cette Liste est l'espèce de chaîne qui servira par la suite à conduire mon travail.

Les recherches que j'ai faites sur les écoles de Paris, m'ont démontré l'ancienneté des Ecoles du Cloître. J'ai avancé, page 49, qu'elles avoient été remplacées par l'Université, & je le crois; je n'en veux d'autre preuve que l'existence ancienne des Chanceliers de l'Eglise de Paris, devenus aussi par des Bulles expresse, Chanceliers de l'Université. Il étoit naturel que les Candidats de cette célèbre Compagnie, fondée principalement par Brefs



10 *P R É F A C E.*

& Bulles Apostoliques , reçussent la Bénédiction de Licence du Chef de l'Ecole Episcopale ; & l'Université , qui embrassoit l'étude de toutes les Sciences divines & humaines , devoit à l'Ecole du Cloître un hommage de vénération pour son ancienneté , & de reconnoissance pour ses services. Ainsi je mets ici tout de suite la Liste de ces Chanceliers , qui remonte aux plus anciens qu'on ait pu recouvrer , jusqu'à présent. Elle a été vérifiée sur les Registres de l'Eglise de Paris.

Enfin , j'ai ajouté après la Nomenclature des Chanceliers de l'Eglise de Paris , une liste , la plus exacte qu'il m'a été possible , des premiers Médecins de nos Rois , avec quelques Notices curieuses.



---

NOMENCLATURE  
DES  
CHANCELIERS  
DE L'EGLISE DE PARIS.

COMPOSÉE

- 1°. *D'après les Cartulaires & Registres de l'Eglise de Paris.*  
2°. *D'après le Livre de Claude Hémeré, Docteur de Sorbonne, intitulé De Academiâ Parisiensi. Parisiis, 1637 in-4°.*
- 

NOTA. 1°. Il n'a pas été possible de spécifier la durée précise de l'exercice de chaque Chancelier jusqu'en 1433 ; ces Dignitaires n'ayant pu être connus que par les dates des Actes qu'ils expédioient en la Chancellerie de l'Eglise de Paris.

II°. Depuis l'an 1433, c'est-à-dire depuis *Jean Chuffart*, les Conclusions Capitulaires de l'Eglise de Paris, fournissent la suite non interrompue des Chanceliers de ladite Eglise, de manière que l'Ouvrage de Claude Hémeré doit être réformé, sur ces conclusions, toutes les fois qu'il n'est pas d'accord avec elles.

III°. Tous les Chanceliers de l'Eglise de Paris, désignés par ces deux Lettres M<sup>e</sup> (c'est-à-dire *Maître*) étoient Docteurs en Théologie.

IV°. Quand on ne trouve pas de citation d'années à l'article d'un Chancelier, c'est que les Cartulaires ou Hémeré n'en parlent pas.



**N O M S**  
**DES CHANCELIERS**  
*de l'Eglise de Paris.*

ANNÉES de leur Exercice.  

---

**SUIVANT**  
*les Cartulaires*  
*de l'Eglise de Paris.* **SUIVANT**  
**HÈMERÉ.**

|                                                         |          |      |
|---------------------------------------------------------|----------|------|
| <b>H</b> eldaudus.                                      | 991 (a)  |      |
| Giraud ou Gérard.                                       | 1007 (b) |      |
| Durand.                                                 | 1035 (c) | 1030 |
| Vulgrin.                                                | 1073 (d) | 1088 |
| Amelin ou Antelme.                                      | 1097 (e) | 1097 |
| Richard.                                                | 1100 (f) | 1098 |
| Gilbert.                                                | 1107 (g) | 1107 |
| Thibaut.                                                | 1112 (h) | 1117 |
| Algrin.                                                 | 1123 (i) | 1120 |
| Hilduin.                                                |          | 1160 |
| Odon.                                                   | 1164 (k) | 1164 |
| Pierre le Mangeur.                                      | 1164 (l) | 1164 |
| Hilduin.                                                | 1180 (m) | 1189 |
| Pierre.                                                 |          | 1193 |
| Thibaud.                                                |          | 1200 |
| M <sup>e</sup> Pierre de Poitiers.                      | 1193 (n) | 1200 |
| M <sup>e</sup> Bertran.                                 |          | 1206 |
| M <sup>e</sup> Prevost.                                 | 1207 (o) | 1207 |
| M <sup>e</sup> Jean de Candel.                          |          | 1208 |
| M <sup>e</sup> Etienne.                                 |          | 1209 |
| M <sup>e</sup> Robert de Corson.                        |          | 1212 |
| M <sup>e</sup> Etienne de Rheims.                       | 1215 (p) | 1215 |
| M <sup>e</sup> Raoul de Rheims.                         |          | 1216 |
| M <sup>e</sup> Philippe le Chancelier.                  | 1218 (q) | 1219 |
| M <sup>e</sup> Guiard ou Guy.                           |          | 1237 |
| M <sup>e</sup> Odon de Chateauroux.                     | 1238 (r) | 1238 |
| M <sup>e</sup> Gautier de Château-Thierry.              | 1248 (s) | 1244 |
| M <sup>e</sup> Hemery.                                  | 1255 (t) | 1249 |
| M <sup>e</sup> Etienne d'Orléans surnom-<br>mé Tempier. |          | 1266 |
| M <sup>e</sup> Nicolas de Chécy.                        | 1269 (u) | 1268 |
| M <sup>e</sup> Jean d'Orléans.                          | 1271 (x) | 1271 |
| <b>L'UNIVERSITÉ</b><br><i>se fait un Chancelier.</i>    |          | 1281 |
|                                                         |          |      |
| M <sup>e</sup> Phillippe de Thori.                      |          | 1285 |
| N <sup>e</sup> Nicolas de Nonancourt.                   |          | 1285 |
| M <sup>e</sup> Berthold de S. Denis.                    | 1291 (y) | 1290 |

4a) Pastoral D. p. 139.  
4b) Idem. D. p. 181.  
4c) Idem D. p. 235.  
4d) Idem D. p. 69.  
4e) Idem D. p. 62.  
4f) Idem D. p. 223.  
4g) Idem D. p. 72.  
4h) Idem D. p. 226.  
4i) Idem D. p. 169.  
4k) Pastoral A. p. 755.  
4l) Pastoral I. p. 164.

(m) Pastoral A. p. 436.  
(n) Pastoral D. p. 298.  
(o) Idem D. p. 276.  
(p) Idem D. p. 273.  
(q) Pastoral A. p. 683.  
(r) Idem A. p. 635.  
(s) Idem A. p. 616.  
(t) Idem A. p. 702.  
(u) Pastoral I. p. 251.  
(x) Pastoral A. p. 737.  
(y) Pastoral I. p. 123.



# N O M S

## DES CHANCELIERS de l'Eglise de Paris.

ANNÉES de leur Exercice.

---

| SUIVANT<br>les Cartulaires<br>de l'Eglise de Paris. | SUIVANT<br>HÉMERÉ. |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
|-----------------------------------------------------|--------------------|

|                                                                                                          |                 |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| M <sup>e</sup> Simon de Guiberville.                                                                     | 1307 (a)        | 1304          |
| M <sup>e</sup> François Caraccioli.                                                                      | 1314 (b)        | 1314          |
| M <sup>e</sup> Thomas de Bailliac.                                                                       | 1322 (c)        | 1325          |
| M <sup>e</sup> Jean de Blois.                                                                            | 1328 (d)        | 1328          |
| M <sup>e</sup> Guillaume de Narbonne.                                                                    |                 | 1336          |
| Robert des Bardes.                                                                                       | Déc. 1336 (e)   | Déc. 1336     |
| Jean d'Assy.                                                                                             | 1349 (f)        | 1349          |
| M <sup>e</sup> Grimier Boniface.                                                                         | 5 Oct. 1360 (g) | 5 Oct. 1360   |
| M <sup>e</sup> Jean de la Chaleur.                                                                       | Juin 1372 (h)   | Juin 1371     |
| M <sup>e</sup> Jean Blanchart ou Blankaert.                                                              |                 | 1381          |
| Jean de Guignecourt.                                                                                     |                 | 1387          |
| M <sup>e</sup> Pierre d'Ailly.                                                                           |                 | 1389          |
| M <sup>e</sup> Jean Charlier de Gerson<br>ou Jarson.                                                     |                 | 1395          |
| M <sup>e</sup> Renaud des Fontaines, Vice-<br>gerent du précédent durant<br>son absence.                 |                 | 1413          |
|                                                                                                          |                 |               |
| Jean Chuffard.                                                                                           | 20 Mai 1433 (i) | 20 Mai 1433   |
| M <sup>e</sup> Robert Ciboulle.                                                                          | 21 Mai 1451     | 1452          |
| M <sup>e</sup> Jean de Oliva.                                                                            | 4 Mars 1459     | 4 Mars 1459   |
| M <sup>e</sup> Denis le Herpeur.                                                                         | 3 Mars 1471     | 3 Mars 1471   |
| Ambroise de Cambray.                                                                                     | 13 Sept. 1482   | 13 Sept. 1482 |
| Etienne Poncher.                                                                                         | 20 Avril 1496   | 20 Avril 1496 |
| M <sup>e</sup> Louis Pinelle.                                                                            | 19 Mai 1503     | 19 Mai 1503   |
| M <sup>e</sup> Godefroy Bouffard.                                                                        | 12 Janv. 1511   | 1519          |
| Nicolas Dorigny.                                                                                         | 25 Juin 1518    | 1519          |
| Jacques Spifame.                                                                                         | 26 Mai 1533     | 26 Mai 1533   |
| M <sup>e</sup> Jean de Gaigny.                                                                           | 2 Juill. 1546   | 2 Juill. 1546 |
| Antoine du Vivier.                                                                                       | 5 Déc. 1549     | 5 Déc. 1549   |
| Jean du Vivier.                                                                                          | 24 Déc. 1580    | 1592          |
| M <sup>e</sup> Sylvius de Pierrevive.                                                                    | 7 Avril 1607    | 7 Avril 1607  |
| M <sup>e</sup> Jean-Baptiste des Comtes.                                                                 | 29 Mars 1627    |               |
| M <sup>e</sup> Pierre Loisel.                                                                            | 5 Juin 1648     |               |
| M <sup>e</sup> Nicolas Coquelin.                                                                         | 27 Avril 1679   |               |
| M <sup>e</sup> Edmond Piro.                                                                              | 27 Janv. 1693   |               |
| M <sup>e</sup> François Vivant.                                                                          | 12 Août 1713    |               |
| Messire Bonaventure BAUYN,<br>actuellement Evêque d'Uzès.                                                | 3 Déc. 1728     |               |
| Messire Nicolas - Bonaventure<br>THIERRY, nommé à l'Evê-<br>ché de Tulles en 1761,<br>Chancelier actuel. | 26 Sept. 1736   |               |

(a) Idem I. p. 138.

(b) Idem I. p. 243.

(c) Registre des Comptes.

(d) Conclusions Capitulaires,

(e) Pastoral A. p. 742.

(f) Conclusions Capitulaires.

(g) Les mêmes Conclusions  
Capitulaires.

(h) Pastoral I. p. 45.

(i) Conclusions Capitulaires.





## NOMS ET SUR-NOMS,,

*Des premiers Médecins ou Archiatres  
(a) de nos Rois.*

**T**RANQUILLINUS , Médecin de Clovis..  
Voyez le premier siècle Bénédictin , par  
le Père Mabillon , Chap. I.

(a) J'ignore le temps ou la qualité d'*Archiatre* , donnée dans le bas Empire aux Médecins des Empereurs , a commencé d'être celle des Médecins de nos Rois. Il me semble que ce titre étoit aussi celui des Médecins distingués par leur habileté , celui des Médecins des grandes Villes & de celui des Princes Souverains. A l'égard du titre d'*Archiatrorum Comes* aujourd'hui réservé au seul premier Médecin du Roi de France , il a commencé d'être le titre distinctif du premier Médecin de l'Empereur Valentinien I. Vindicien , son Médecin , est appelé *Archiatrorum Comes*. Démétrius Médecin de l'Empereur Antonin , ne prenoit que le titre d'*Archiatre*. S. Césaire , frère de S. Grégoire de Nazianse , dans le milieu du IV<sup>e</sup> siècle , Médecin des Empereurs Julien & Valens , avoit la qualité d'*Archiatre* , Receveur de Bithynie , Préfet du Trésor Royal , Sénateur de Constantinople , & à tant de titres justement mérités , il ajoutoit celui de *Comes rerum privatarum* , qui voudroit presque dire Conseiller d'Etat privé.

Je crois que c'est Marc Miron , Premier Médecin de Henry III. qui le premier à été décoré du titre d'*Archiatrorum Comes*. Je puis me tromper.

Le Glossaire de du Cange a omis les noms de plusieurs Médecins de nos Rois ; j'ai taché de les remplacer , & ce sont ceux qui sont marqués d'un astérisque \* ainsi que ceux nommés depuis la dernière Edition du Glossaire. J'aurois désiré de donner la liste



MARELEIFUS , Medecin de Childebert.

PIERRE , Médecin de Thierry.

\* BUHAHYLYBA BYNGEZLA , Arabe , Médecin de Charlemagne.

\* FARRAGUS , Juif , Médecin de Charlemagne.

Henry de CHARTRES , sur-nommé *le Sourd* , Médecin de Henry I.

OBIZO , de l'Université de Paris , Médecin de Louis le Gros.

Pierre LOMBARD , de l'Université de Paris , Chanoine de Chartres , Médecin de Louis VII.

\* CAÏUS-CLODIUS-CERVIANUS , Provençal , Médecin de la Reine Eléonore.

\* Roger de FOURNIVALLE , Médecin de Louis VIII.

Pierre GILLES ou GILLES de CORBEILLE , *Ægidius Corboliensis* , de l'Université , & Chanoine de Paris , Médecin de Philippe Auguste.

de tous les premiers Médecins des Reines de France , auxquels la qualité de Conseiller d'Etat a été aussi accordée à l'instar des premiers Médecins des Rois ; mais je n'ai pû les découvrir. J'en dirai autant des Médecins ordinaires ou de quartier : *Medici regis Cubicularii* , ainsi appelés parce que le Médecin ordinaire couchoit dans la chambre du Roi. Par de petites intrigues particulières , ces Médecins ordinaires ont perdu presque tous leurs Privilèges , principalement sous Louis XIV , & dans le temps que M. d'Aquin étoit premier Médecin. Peut-être aussi nos Rois ne faisant plus leur demeure à Paris , ces Médecins qui , pour la plûpart , étoient les plus employés , peu à peu ont obtenu la permission de s'absenter de la Cour , & leur service a été totalement remplacé. J'ignore & quand ils ont commencé d'exister & les noms de tous ceux qui ont occupé ces places.



16 PREMIERS MÉDECINS

Jean de S. ALBAN, de l'Université de Paris,  
Doyen de S. Quentin, Médecin de Phi-  
lippe Auguste.

\* RIGORD, Médecin & Historien de Phi-  
lippe Auguste.

Ernaud de POITIERS, Chanoine de Saint  
Quentin, Médecin de Philippe Auguste.

Robert de DOUAY, de l'Université de Paris,  
Chanoine de Senlis, Médecin de Margue-  
rite de Provence, femme de S. Louis.

Roger de PROVINS, de l'Université de Pa-  
ris, Chanoine & Chancelier de S. Quen-  
tin, Médecin de S. Louis.

DUDES ou DUDON, de l'Université de Pa-  
ris, Médecin & Chapelain de S. Louis,  
de Philippe le Hardi, & de Philippe le  
Bel.

Henry de MONDEVILLE, vulgairement ap-  
pellé HERMONDAVILLE, de l'Université de  
Paris, Médecin de Philippe le Bel.

Geoffroy de COURVOT, de l'Université de  
Paris, Médecin de Philippe le Bel, Louis  
X, & de Philippe le Long.

\* Guy de VIGEVANO, de Pavie, Médecin  
de Jeanne de Bourgogne, Reine de Fran-  
ce, femme de Philippe VI, dit de Valois.

Evrard de CONTY (a), Docteur-Régent

(a) Il est Auteur d'un Commentaire fort ample  
des Problèmes d'Aristote, fait en François en faveur  
du Roi son Maître. Ce Livre est soigneusement gar-  
dé dans la Bibliothèque de S. Victor de Paris. Il est  
intitulé *Les Problèmes d'Aristote, traitans matière de  
toute Science & par spécial de Science Naturelle, de  
Médecine, de Mathématiques & de Morale, avec des  
glosses, faisant questions, & mettant les solutions;*  
le tout en parties principales ou Livres non impré-  
més, Manuscrit en deux gros Volumes, de la Librair-  
ie de M. le Comte d'Urfé.



de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Charles V.

*Gervais* CHRETIEN, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1359, Médecin de Charles V.

\* *Albert* le RICHE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Archidia-cre d'Arras, & Médecin du Duc d'Orléans, mort en 1405.

*Jean* de GUISCO, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, l'un des Fondateurs du Collège de Quimper, Chanoine de Nantes, Médecin de Charles V.

*Jean* TABARI, Chanoine de Paris, Evêque de Terouane, Médecin de Charles VI.

*Guillaume* de HARSELAY ou HARSELY ou HERCIGNY, établi à Laon, Médecin de Charles VI, mort le 10 Juillet 1393 (a).

\* *Henry* CARPENTIN, Médecin de la Faculté de Paris, en 1381 Médecin de la Duchesse de Bourgogne.

\* *Jean* CLEMENT ou de MARIE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Principal du Collège de Laon en 1394, Chanoine de la Sainte Chapelle, Chanoine de la Cathédrale de Laon & Chanoine de S. Honoré, Médecin de Charles VI.

*Jacques* des PARTS (b), natif de Tournay,

(a) Voyez son Epitaphe dans l'Eglise des Cordeliers de Laon, auxquels ses exécuteurs testamentaires firent de grands dons.

(b) Il est Auteur d'un Ouvrage considérable, ou Commentaire sur Avicenne, & il dit à la fin du troisième Tome, que ce qu'il a écrit, il ne l'a point extrait des traductions Latines, mais des Auteurs



## 18 PREMIERS MÉDECINS

Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Tournay, Docteur depuis 1410, mort le 24 Janvier 1437, Médecin de Charles VII & de Philippe Duc de Bourgogne.

\* *Pierre* BECHEBIEN, Docteur - Régent, & Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1417, Chanoine, Prevôt, & enfin Evêque de Chartres en 1459, Médecin de la Reine.

*Enguerand* de PARENTY (a), Docteur-Régent en 1430, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1433, Médecin de Louis XI.

Grecs, Hippocrate, Aristote, Galien, Alexandre..... & des plus fameux Arabes, Avenzoar, Rhafis, Serapion, Mesué & Averrhoës, dont Avicenne avoit suivi & recueilli la Doctrine. Il ajoute de plus qu'avant de commencer son ouvrage, il avoit corrigé tous les exemplaires de ces Auteurs; qu'il les avoit divisés par Chapitres, Paragraphes, Sections & points; qu'il les avoit fait écrire en parchemin en grosses lettres de *litterâ grossâ in Pergameno*, & y avoit ajouté une Table pour faciliter le travail qu'il méditoit, auquel il avoit employé dix années.

Je tire toute cette longue Note de l'*Adversaria* de Jacques Mentel, lequel à propos de Jacques des Parts dit qu'il avoit servi en qualité de Médecin auprès du Duc de Bourgogne & de Charles VII, mais non pas en qualité de premier Médecin; qu'il n'y en avoit pas encore avant François I. Je crois que Mentel se trompe. S. Gelais, en parlant de Jean-Michel, le dit premier Médecin de Charles VIII.

(a) Parenty fut un des quatre députés de l'Université, pour entendre la Lecture des Lettres envoyées par le Roi à Paris, l'une à la Ville, la seconde au Parlement, la troisième au Clergé & la quatrième à l'Université. Voyez Gaguin, *Lib. 10 ad L. XI.*



**Jacques COTTIER** (a), Bailly du Palais, Président de la Chambre des Comptes, Médecin en très-grande faveur auprès de Louis XI.

**Adam FUMÉE**, de Tours, Docteur de l'Université de Montpellier, Maître des Requêtes & Garde des Sceaux, Médecin de Charles VII, Louis XI, & Charles VIII.

**Angelus COTTUS ou COTTY**, Napolitain, Archevêque de Vienne, Médecin de Charles VIII.

**Jean MARTINY**, Doyen de l'Université de Montpellier, & Maître des Comptes, Médecin de Charles VIII.

**Jean MICHEL**, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris en 1477, premier Médecin de Charles VIII, mort en 1493, & non pas en 1491 suivant le Glossaire & quelques autres Auteurs (b).

**Jean TROSSELLERI**, Docteur & Chancelier de l'Université de Montpellier, Médecin de Charles VIII. Il mourut dans l'expédition de Naples.

(a) Je ne crois pas que Cottier fût Médecin de la Faculté de Paris, à moins qu'il ne fût *inter non Regentes*, ce qui est possible.

(b) Dans l'Itinéraire de Charles VIII, Roi de France, intitulé, *Le Vergier d'honneur*, par le Révérend Père en Dieu, Monsieur Octavien de S. Gelais, Evêque d'Angoulesme, & par Maître Andry de la Vigne, il est dit » le Mardy 18 jour d'Août le Roi partit de » Thurin pour aller de rechief à Quiers, & là demoura » jusqu'au 22<sup>e</sup> jour dudit mois que trépassa Maître » Jehan Michel, premier Médecin du Roi, très-excellent Docteur en Médecine, duquel le Roi fut moult » fort marry ». C'étoit en l'année 1493. Il avoit été Boursier du Collège de Maître Getvais.



Jacques PONCEAU , Médecin d'Orléans ,  
Maître des Comptes de Paris , Médecin  
de Charles VIII.

\* Jean de BOURGES , Docteur-Régent de  
la Faculté de Médecine de Paris en 1468 ,  
Médecin de Charles VIII & de Louis XII.  
Il mourut en 1480.

\* François MIRON , natif de Perpignan , Con-  
seiller & Médecin de Charles VIII. Il  
accompagna son Maître à Naples , mou-  
rut au retour & fut enterré à Nancy. Il  
étoit , je crois , oncle de *Gabriel Miron* ,  
de Tours , premier Médecin & Chance-  
lier de la Reine Anne de Bretagne , &  
de la Reine Claude , femme de François I ,  
dont il soignoit les enfans , ainsi qu'il le  
dit lui-même , *page 50* de son Livre inti-  
tulé : *de Regimine infantium tractatus tres* ,  
*turonibus* 1544 , réimprimé à Tours 1553 .  
Il avoit signé le Contrat de Mariage de  
la Reine , le 1 Janvier 1499 . Il y a dans  
l'Eglise des Cordeliers de Tours , une  
Chapelle fondée par Gabriel Miron .

Jean AVIS ou LOYSEL , natif de Beauvais ,  
Docteur-Régent de la Faculté de Méde-  
cine de Paris depuis 1498 , Doyen en  
1504 , 1505 & 1506 , Médecin de Louis  
XII , Père du Peuple .

Guillaume COP , Allemand , Docteur - Ré-  
gent de la Faculté de Médecine de Paris  
depuis 1495 , Médecin de Louis XII &  
de François I . Il mourut l'Ancien de la  
Faculté le 2 Décembre 1531 ou 1532 .

Jean GOUVROT , Médecin de François I .  
Louis de BOURGES , Docteur-Régent de la



Faculté de Médecine de Paris depuis 1500 fut premier Médecin de François I, dont il suivit la Fortune. François I étant en prison en Espagne, de Bourges feignit que le Roi étoit malade très-dangereusement d'une maladie de langueur ou consommation. Il le fit croire aussi aux Médecins de Charle-Quint, qui aimant mieux l'argent que la personne, accepta la rançon qui lui étoit offerte, & délivra le Roi. Louis de Bourges étoit petit-fils de Jean de Bourges dont nous avons parlé ci-dessus. Le Roi Charles VIII l'avoit tenu sur les fonts de Baptême. Il fut aussi Médecin de Henri II, & mourut l'Ancien de l'Ecole, en Décembre 1556 (a).

*Jean FERNEL, Scholæ Nostræ lumen & Galliæ decus*, premier Médecin de Henri II. Il mourut le 26 Avril 1558, suivant quelques Auteurs, âgé de 52 ans, & suivant d'autres âgé de 72, ce qui est plus probable. Il étoit de la Faculté depuis 1530. Il ne laissa que deux filles, dont l'aînée fut mariée à M. Barjot, Président au grand Conseil, & Maître des Requêtes; & l'autre à M. Gilles de Riant, Président à Mortier au Parlement de Paris.

(a) De ce même nom de Bourges *Burgensis*, Il y a eu encore quatre Médecins de la Faculté de Paris, *Simon de Bourges*, de Chartres, Docteur en 1548, Médecin ordinaire du Roi & de la Reine d'Espagne, mort en 1566. *Jean de Bourges*, Docteur en 1620, Echevin de la Ville de Paris en 1646, Doyen en 1654 & 1655, & qui mourut le 26 Juillet 1661. *Jean de Bourges* son fils, Docteur en 1651, mort en 1684. *Jacques de Bourges*, Docteur en 1664, mort le 20 Avril 1714, dernier des Médecins de ce nom.



## 22 PREMIERS MÉDECINS

*Jean CHAPELAIN*, Docteur-Régent de la Faculté de Paris depuis 1542, Médecin de Henri II & de Charles IX. Il mourut l'an 1569 au Siège de S. Jean d'Angely (a). Les ennemis de Chapelain l'ayant voulu rendre suspect au Roi Charles IX, ce Prince, à l'exemple de Trajan, alla dîner chez son Médecin, & voulut bien prendre le verre de sa main. Voyez *Nancelius in Opusculis*, pag. 112. En 1509, la Faculté avoit agréé un Médecin du même nom, Jean Chapelain *Capellanus*. Il étoit Père du même *Jean Chapelain*, Médecin de Charles IX, & *Sylvius* fait son éloge dans sa Préface sur la matière Médicale de Mesué, & dit qu'il étoit Médecin de François I.

*Guillaume MILET* (b), Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1518, Médecin de François II.

\* *Jacques de Ste MARTHE*, de Poitou, de la célèbre famille des *Gaucher de Sainte Marthe*, Médecin de la Faculté de Paris depuis 1546, suivant quelques Mémoires particuliers, est qualifié en 1551 de Médecin de Henri II & de François II.

(a) Moururent à ce même Siège *Honnoré Chate-lain*, Médecin de Charles XI, & *Jean Capel* Médecin de la Reine, tous deux unis de la plus grande amitié, & moururent le même jour, dans la même maison, de la même maladie, maladie Epidémique qui avoit fait beaucoup de ravages.

Voyez les Mémoires de la Reine de Navarre.

Michel de l'Hôpital, Chancelier de France à fait de fort beaux Vers sur la mort de ces deux Médecins.

(b) Il y a eu de ce même nom un Médecin du Roi, reçu Docteur en 1554, nommé *Denis Miles*.



Jérôme MONTY, Médecin de François II.

Jean MAZILLE, Docteur de Montpellier, établi à Beauvais, fut choisi par le Cardinal de Chatillon en qualité de son Médecin, puis appelé à la Cour pour être Médecin des enfans de Henri II, particulièrement de M. le Duc d'Alençon, ensuite de la Reine-Mère, & enfin du Roi Charles IX. A la mort du Roi il se retira dans sa Patrie où il mourut.

Marc MIRON, premier Médecin de Henri III. En 1573 son maître l'avoit mené en Pologne, l'année suivante il le ramena.

Marc Miron, du Diocèse de Tours, étoit Médecin de notre Faculté depuis 1558, & mourut l'Ancien de l'Ecole le 1 Novembre 1608. Il est le premier que je trouve revêtu du titre d'*Archiatorum Comes*, à *Sanctioribus Consiliis*. Il avoit épousé GENEVIÈVE de Morvilliers de la maison du Chancelier de Chyverny. Charles MIRON un de ses fils, fut Archevêque de Lion. Un autre fut Lieutenant Civil & Prevôt des Marchands. Un troisième fut Président au Parlement. Il eut une fille qui épousa le Garde des Sceaux Louis LE FÈVRE de Caumartin. Henri III ne lui confioit pas seulement sa santé, mais il prenoit ses conseils dans ses affaires les plus épineuses. Il fut envoyé à Paris dans un temps de trouble, & soutint fortement les intérêts de son Maître contre Messieurs de Guise.

[Je place ici Nicolas DORTOMAN, Docteur



de Montpellier, que le Glossaire de du Cange fait premier Médecin de Charles IX & de Henri IV, ainsi que Mrs de la RIVIERE, PETIT, Docteur d'Orléans, MILON, Docteur de Poitiers, & D'ALIBOUX. Il est vraisemblable que c'est la qualité d'*Archiater*, indistinctement donnée à des Médecins ordinaires qui en a imposé & qui les a fait passer pour premiers Médecins. Auroient-ils été tous premiers Médecins de Charles IX & de Henri IV. C'est ainsi que *Laurent Joubert* très-célèbre Médecin de Montpellier aura été qualifié de premier Médecin de Henri III].

\* *Louis DURET*, de Bourg en Bresse, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1552. mourut en 1586 le 22 Janvier. Il étoit Médecin ordinaire de Charles IX & de Henry III (*Medicus Cubicularius*), & si considéré de ses Maîtres, que Henri III voulut conduire sa fille à l'Eglise le jour de son mariage. S. M. étoit à droite & le Père à gauche. Le Roi ne se contenta pas d'honorer la nôce de sa présence, il fit don à la mariée de toute la vaisselle d'or & d'argent qui avoit servi au repas, & qui pouvoit monter à la somme de 40000 liv. Il avoit la plus grande réputation qu'un Médecin puisse avoir. On l'appelloit *l'Hippocrate de la France*. Il fut Professeur au Collège Royal, succéda à *Jacques Goupyl*, & *Jean Duret* son fils lui succéda. *Louis Duret* eut trois fils & une fille, *Jean*, *Louis* & *Claude Duret*, & *Jean-*



*ne Duret* sa fille , mariée à *Arnoult de Lisle* , Médecin de la Faculté. *Jean* mérita de porter le nom de Duret ; il fut Médecin de la Faculté , Professeur Royal ; & c'est à lui qu'on est redevable de l'Edition des Œuvres de son père. *Louis* fut Substitut de M. le Procureur Général au Parlement de Paris ; & , lorsque pendant les Guerres Civiles le Parlement fut à Tours , *Louis Duret* exerça la Charge de Procureur Général. *Claude* fut Président de la Chambre des Comptes de Paris , Contrôleur Général des Finances , & depuis Envoyé vers les Princes d'Italie.

\* *Michel MARESCOT* , de Lisleux , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1556 , Doyen en 1588 & 1589 , mort le 20 Octobre 1606 , premier Médecin de Henri IV.

*André du LAURENS* , premier Médecin de Henri IV , mort en 1609. *Du Laurens* , célèbre Anatomiste , étoit élève de *Louis Duret* , sous lequel il avoit étudié sept ans ; après quoi il alla exercer la Médecine à Carcassone , & de là vint à la Cour avec la Comtesse de Tonnerre , à la recommandation de laquelle il fut fait Médecin ordinaire perpétuel du Roi , ou premier des Médecins ordinaires , Professeur Royal à Montpellier , contre les loix & statuts , par un Arrêt du Conseil-Privé , qu'il eut bien de la peine à faire vérifier au Parlement de Toulouse , Médecin de la Reine en 1603 & premier Médecin du Roi en 1606. Il avoit un très-grand crédit ; il fit deux de ses frères Archevêques , l'un Ho-



*André du Laurens*, Archevêque d'Embrun, & l'autre *Gaspard*, Archevêque d'Arles & Abbé de S. André de Vienne. Il avoit un autre frère qui fut Général des Capucins. On dit que leur mère eut la joye de les voir tous trois officier dans la Ville d'Arles pendant une quinzaine de Pâques. Ce fut principalement à sa faveur & à son alliance que les *Sanguins* furent redevables de l'Evêché de Senlis. Il avoit un frère cadet qui mourut en 1639, âgé de 87 ans, & qui laissa deux fils, l'un Conseiller au Parlement & l'autre Maître des Requêtes (a). La Charge de Médecin ordinaire perpétuel dont étoit revêtu *André du Laurens* a été occupée depuis & successivement par les deux *Delorme*, *Guillemeau*, *Seguin*, de la *Chambre* père & fils, *d'Aquin*, frère du premier Médecin, *Pierre Bonnet-Bourdelot*, Auteur du Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, dont j'ai parlé dans la Préface, *Boudin*, *Helvetius* & *Marcot*. M. *Quesnay* la possède actuellement, & M. *le Monnier* est reçu en survivance.

*Jean HÉROARD*, Docteur de Montpellier, premier Médecin de Louis XIII depuis 1610, jusqu'en 1627.

*Charles BOUVARD*, natif de Vendôme, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1605, premier Médecin de Louis XIII depuis 1628, jusqu'en 1643, il mourut le 22 Octobre 1658. Il étoit depuis 1625, Professeur au Collège Royal.

(a) Voyez la Lettre de Gui Patin, du 6 Septembre 1649.



\* Jacques COUSINOT, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris en 1617, Doyen en 1624 & 1625, & mort le 25 Juin 1646, occupa la place de premier Médecin de Louis XIV, au commencement de son Règne (a).

\* François VAUTIER, premier Médecin de Louis XIV. mourut en 1652 (b).

Antoine VALLOT, premier Médecin de Louis XIV, depuis 1652 jusqu'en 1671 (c).

Antoine D'AQUIN, Médecin de Montpellier, fut premier Médecin de Louis XIV en 1671, & renvoyé en 1693. Il mourut en 1696.

Guy-Crescent FAGON, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1664, premier Médecin de Louis XIV, ne mourut que trois ans après ce Roi, en 1718, retiré au Jardin Royal où il étoit né, étant neveu de Guy de la Brosse, premier Sur-Intendant du Jardin Royal. Il avoit donné de fort bonne-heure des marques de ce qu'il seroit un jour, par ses connoissances en Botanique, en Médecine & même en bonne Poësie.

(a) Voyez le Manuscrit de Mentel, *Adversaria de Medicis Parisiensibus*.

(b) » Leurs Majestés, reconnoissant les soins continuels du Sieur Vautier, premier Médecin du Roi, » & pour marque particulière de leur souvenir de » la cure par lui faite en la personne de Monsieur, » frère unique de sa Majesté, l'ont gratifié de l'Abbaye de S. Taurin d'Evreux, vacante par le décès du Sieur du Perron, Evêque de ladite Ville «. *Gazette de France du 24 Avril 1649, p. 270.*

(c) Je crois qu'Antoine Vallot & François Vautier étoient Médecins de Montpellier.



## 28 PREMIERS MÉDECINS &c.

\* *Louis POIRIER*, Docteur de la Faculté depuis 1676, Doyen en 1706 & 1707, premier Médecin de LOUIS le Bien-Aimé, depuis 1715, jusqu'au mois de Mars 1718 qu'il mourut.

*Claude-Jean-Baptiste DODART*, de Paris, fils de *Denis Dodart*, Médecin de la Faculté en 1660, mort le 5 Novembre 1701, étoit Docteur-Régent de la même Faculté depuis 1688. Il fut premier Médecin du Roi en 1718, & mourut en 1730.

\* *Pierre CHIRAC*, Docteur de Montpellier, premier Médecin du Roi en 1730, mourut en 1732.

\* *François CHICOYNEAU*, Docteur & Chancelier de l'Université de Montpellier, succéda à M. *Chirac*, & mourut en 1752.

\* *M<sup>r</sup> Jean SÉNAC*, de Lombez, est actuellement premier Médecin du Roi, avec le titre de Conseiller d'Etat, ainsi que ses prédécesseurs, & celui d'*Archiatrorum Comes*.







ESSAI  
HISTORIQUE  
SUR  
LA MÉDECINE  
EN FRANCE.

---

ON A FAIT jusqu'à présent beaucoup de découvertes sur l'Origine & l'Histoire des plus anciens Peuples ; mais il paroît qu'on en a fort peu fait sur les Gaulois nos Ancêtres. Il est vrai qu'il étoit difficile de pousser loin ses recherches. Un peuple dont les Sçavants avoient pour principe de ne rien écrire , cherchoit à se cacher. Ce n'est donc que d'après les Auteurs contemporains des Gaulois qu'il est possible de s'en former quelque idée. En géné-



ral on peut dire que les Druides , qui étoient les Lettrés des Gaules , les dépositaires de la Religion & des Loix, Philosophes & Médecins, ressembloient fort aux Prêtres des faux dieux & aux Gymnosophistes.

Au commencement Dieu avoit accordé toutes les connoissances au premier homme & à ses descendants ; mais elles s'étoient bien-tôt altérées avec les mœurs. Le Culte des Idoles avoit pris la place de celui du vrai Dieu : les Loix , devenues arbitraires suivant les climats, s'étoient autant multipliées que les peuples : la science du Ciel & des Astres n'étoit plus qu'une Astrologie chimérique & sans principes : la Médecine , l'étude & l'observation de la nature , avoit cédé la place à la magie , aux charmes , aux enchantemens , à l'art de deviner , d'interpréter les songes , aux augures , aux amulettes & aux talismans.

Ce n'étoit donc qu'à travers les ténébres les plus épaisses , après les plus pénibles recherches , que les gens sensés pouvoient entrevoir une lueur de tradition ; & ce n'étoit aussi qu'au milieu des plus grandes erreurs , qu'on



apercevoit les premières & les plus grandes vérités. Tout avoit été défiguré ; & , sans entrer dans un long détail , un exemple pris chez nos ancêtres suffira. Si les Druides ordonnoient des sacrifices sanglants , des expiations de victimes humaines , pratique établie chez un grand nombre de peuples fort éloignés les uns des autres , ce n'étoit qu'à l'imitation des plus anciens peuples. Ils cherchoient par ces sacrifices à s'attirer les faveurs du Ciel accordées à la fidélité d'Abraham prêt d'immoler son fils unique pour plaire à Dieu , histoire connue & vraie , mais défigurée par la superstition (a). Ainsi les Patriarches étant dépositaires des loix & de la Religion , Chefs & pères des Peuples , arbitres

(a) La plupart des coutumes des Gentils venoient des Juifs. L'usage d'adorer Esculape sous l'emblème du serpent , n'avoit d'autre source que le serpent d'airain élevé dans le désert pour sauver les Juifs. *Ut alii plerique Gentilium ritus à Judæorum religione originem aut occasionem habuere ; ita non erraverit qui ab æneo serpente salutis causâ in solitudine erecto , manasse ad gentes crediderit , unde serpentem Esculapio suo adfingent.* Antiquit. Cellar. pag. 12.



des différends , consolateurs dans les calamités publiques & servant de conseil dans les maladies : le renversement une fois devenu général , l'erreur prévalant partout , en suivant un reste de tradition , on laissa se réunir , dans la seule personne des Prêtres des Idoles , les titres d'interprètes des Dieux , de Pontifes , de Sacrificateurs , de Législateurs & de Médecins.

Tout étonnement doit donc cesser de voir les Druides , ces Prêtres des Gaulois , auxquels on a accordé l'origine la plus ancienne , dépositaires de la Religion & des Loix , Philosophes & Médecins. On prétend qu'ils avoient reçu des Patriarches & conservé avec assés de pureté le Dogme de l'immortalité de l'ame , si fort altéré par les Egyptiens & les Grecs. Ils connoissoient le ciel , le mouvement des astres , la terre , les vertus des plantes. On leur confioit l'éducation des enfants des Grands , & ils leur enseignoient toutes les Sciences. S'ils jugeoient à propos de s'associer quelques-uns de leurs Disciples , ce n'étoit qu'après vingt années d'étude , méthode observée depuis par Pythagore



& quelques Philosophes Grecs. S'ils ne permettoient pas à leurs élèves d'écrire ce qu'ils leur enseignoient, c'étoit, au rapport de Jules César, de peur que la Science, en se divulguant, ne vînt à s'avilir, & pour forcer leurs disciples, en usant de leur mémoire, à ne rien perdre de ce qu'on leur apprenoit. On prétend encore que le style rimé ou poétique, dont ils se servoient, aidait beaucoup la mémoire des jeunes gens. Ils ne donnoient point dans l'absurdité du polythéisme; ils n'admettoient qu'un bon & un mauvais principe: mais ils donnoient dans la magie, les augures, les devinations. Ils consultoient les entrailles palpitantes des animaux; ils prétendoient fonder l'avenir, erreur presque générale & qui, suivant la pensée d'un des beaux esprits de notre siècle, a eu des partisans secrets fort long-temps après qu'elle a cessé d'être soutenue ouvertement.

On auroit tort de penser que toutes les connoissances des Druides sur l'histoire naturelle se bornoient à trois ou quatre plantes le *Samolus*, le *Solago*, la *Verveine* & le *Guy de Chêne*. On verra bien-tôt que la Colonie Grecque, qui



vint s'établir à Marseille environ 600 ans avant J. C. ne devint sçavante que par le mélange des Gaulois.

Si les Druides employoient tant de cérémonies à ramasser le Guy de Chêne dans un certain temps de l'année , c'étoit moins sans doute pour la plante en elle-même , qui cependant n'est pas dépourvue de propriétés , que par respect pour le Chêne sur lequel elle croît singulièrement , *quasi divinitus & cælo delapsa*. Tout le monde sçait d'ailleurs que les Druides n'avoient d'autres Temples que les bois ; ( *b* ) partout où se réunissoit un nombre de beaux & grands Chênes , que le Soleil le plus ardent perçoit à peine ; partout où régnoient le silence & l'ombre , les Druides célébroient leurs Mystères : & lorsque les Romains voulurent entièrement subjuguier les Gaulois & leur faire adopter les loix , les usages , la Religion de Rome , ils crurent devoir renverser tous les bois un peu considérables , afin que les Gaulois oubliassent leurs Temples & leurs Divinités & adoptassent plus

( *b* ) La Forêt de Dodone a servi long-temps de Temple , avant qu'il y en eût un de bâti.



facilement la nouvelle Religion.

S'il est un moyen sûr pour acquérir & augmenter ses connoissances, c'est de former de nouvelles liaisons, de voyager, de commercer chez les peuples voisins. Or de tout temps les Gaulois aimèrent à voyager. Ils exerçoient l'hospitalité, s'informoient avec soin des mœurs, des coutumes, des loix, des connoissances de leurs voisins. Il n'est presque point de Pays connu où ils n'ayent envoyé des Colonies nombreuses, en Italie, en Afrique, en Illyrie, en Thrace & jusqu'en Asie. Enfin, lorsque les Phocéens, sortis d'Ionie, vinrent s'établir dans les Gaules & fonder la Ville de Marseille, on convint que c'étoit moins la Grèce qui avoit passé dans les Gaules, que les Gaules qui s'étoient transférées dans la Grèce; parce que les Gaulois avoient porté à Marseille plus de connoissances qu'ils n'y en avoient trouvé.

Suivant Diodore de Sicile, Strabon, Ammien-Marcellin, les étrangers venoient de toutes parts pour y acquérir des connoissances qu'ils ne trouvoient point ailleurs. Aussi Marseille devint bien-tôt célèbre par son Com.



merce , la sagesse de ses loix , son amour pour les Sciences , les Arts , & son alliance avec les Romains. On la regardoit comme la rivale d'Athènes & de Carthage. Cicéron disoit d'elle : *Ejus Instituta laudare facilis est quam æmulari* : Il est plus facile de louer ses établissemens que de les copier. Ce n'étoit certainement pas une Colonie de Sçavans qui étoient sortis de la Grèce , mais une jeunesse avide de gain , de Commerce & de nouvelles connoissances.

Les Gaulois n'étoient pas seulement sçavans & éloquents , ( c ) ils étoient encore courageux & habiles dans l'art militaire. Trois cents quatre vingt-dix ans avant J. C. ils ravagèrent Rome & mirent le siège devant le Capitole. Il est vrai cependant que la terreur qu'ils inspirèrent alors , & plus d'une fois par la suite aux Romains , leur devint fatale. Qui ne sçait que ces vainqueurs de la terre , indomptables tant qu'ils eurent de nouvelles conquêtes à faire , chassèrent les Gaulois qui s'étoient établis au-delà des monts, & non-

( c ) *Druide ingeniiis celsiores , ut auctoritas Pythagoræ decrevit.* Diodor. Lib. XV.



seulement les repoussèrent dans leurs anciennes limites , mais vinrent les y attaquer & dompter sous la conduite de Jules César?

Alors les Romains ( *d* ) dont la politique étoit d'imposer aux Nations vaincues , qu'ils appelloient *Barbares* , l'obligation de parler leur langue , devenus maîtres des Gaulois , les y contraignirent. Ils employèrent aussi toute sorte de moyens pour faire adopter leurs loix , leurs coutumes & leur Religion. Ainsi sous l'Empire de Tibère on résolut de détruire entièrement , & même d'exterminer les Druides ( *e* ) , sous le vain prétexte qu'ils étoient des Barbares qui prescrivoient des sacrifices de victimes humaines ; tandis que dans Rome même on avoit vu quelquefois des exemples de semblables sacrifices. Le véritable motif de la destruction des Druides étoit de renverser plus facilement la Religion

( *d* ) *Imperiosa civitas non solum jugum , verum etiam linguam domitis gentibus per pacem sociatis imponebat. S. August. de Civit. Dei. Libr. XIX. Cap. xvii.*

( *e* ) *Tiberii principatus substulit Druidas & hoc genus Vatum Medicorumque. Plin. Libr. XXX. Cap. i.*



des Gaulois , de prévenir leur révolte, de changer leurs mœurs & principalement leur système sur l'immortalité de l'ame , & la certitude d'une autre vie , système qui les rendoit courageux & indomptables. Les Druides furent donc contraints de se cacher soigneusement , & ne laissèrent pas d'enseigner encore fort long-temps leur Doctrine.

Les Gaulois devinrent bien-tôt non-seulement soumis mais unis aux Romains par les liens de la paix , du commerce & de l'amitié. Ils étoient plus Romains que les Romains mêmes, & c'étoit à ce titre que l'Empereur Claude proposa de les admettre dans le Sénat. A la vérité rien n'étoit plus capable d'inspirer l'amour , le respect , l'admiration même à des peuples qui sçavoient penser & sentir, que les qualités personnelles des Romains. La Splendeur de Rome , l'étendue de son Empire , la rapidité de ses conquêtes , les actions brillantes de ses Citoyens , leur conduite , leurs loix si sages & si sensées , cette police admirable qui régnoit dans tous les ordres de l'état , (f) & dans toute l'étendue de sa do-

(f) Chaque Légion avoit son Médecin , au



mination, ses dépenses immenses, non-seulement pour l'utilité publique, mais encore pour la décoration des Villes, Temples, Amphithéâtres, Aqueducs, Bains, Fontaines, Statues, Colones, tout étoit capable de surprendre & de subjuguier les Gaulois, quand ils n'auroient pas été vaincus par les armes.

C'est pourquoi les Gaulois adoptèrent ce qui leur venoit des Romains, & surtout leur langue, dans laquelle quelques-uns d'eux excellèrent. Jusqu'à la Conquête de Jules César la langue Celtique avoit été la langue des Gaulois. Alors la langue Romaine fut adoptée & continua depuis d'être la langue des Rois, des Magistrats, des Théologiens. Actuellement encore elle est cultivée avec soin par ceux qui font leur étude des hautes sciences en Europe.

Il ne faut pas cependant croire que cette langue fut adoptée avec toute sa pureté dans l'étendue des Gaules à l'exclusion de toute autre langue ;

rapport de Végèce. Dans chaque Ville il y avoit plus ou moins de Médecins, suivant l'étendue de la Ville, & ils étoient pensionnés sur le trésor public.



mêlée avec le Gaulois & le Celtique, la langue Latine forma la langue Romance, & de la langue Romance mêlée de termes & de tours Tudesques c'est-à-dire de la langue des Francs, s'est formée peu à peu la langue Francoise que nous parlons aujourd'hui.

Les Sçavants des Gaules, outre la langue Latine qu'ils possédoient, conservèrent aussi la langue Grecque, qu'ils parloient déjà non-seulement à Marseille, mais encore dans plusieurs Provinces. Tout le monde sçait que, dans les premiers siècles de l'Eglise, la langue Grecque étoit fort en usage, & que les premiers Docteurs, formés par le Christianisme, écrivoient en Grec.

Les Romains eux-mêmes, si jaloux d'établir avec leur Domination, leurs loix & leur langue, n'avoient jamais essayé de détruire la langue des Grecs. La Grèce étoit le centre de l'urbanité, des mœurs & des loix. (g) Les Grecs avoient une langue fondée sur des principes & des règles invariables, des Auteurs éloquens & qu'ils chériffoient, des ouvrages utiles en tout genre, des Arts accrédités; enfin le peuple étoit

(g) Mem. de l'Acad. des Inscript.



gouverné suivant son gout & par des Magistrats qu'il se choisissoit.

Les Romains, enchantés par la douceur de la langue des Grecs, enchaînés, pour ainsi-dire, par leurs Auteurs & surtout par les sciences dont l'empire est si séduisant, allèrent chez eux pour les entendre & pour y acquérir toute sorte de connoissances. Les Sénateurs les plus austères étoient presque forcés d'apprendre la langue Grecque ; elle étoit pour eux une source inépuisable des plus grandes beautés ; encore aujourd'hui elle l'est pour quiconque a le gout des meilleures choses.

Les Gaulois au contraire n'avoient ni loix, ni histoire, ni ouvrages écrits dans leur langue, du moins qui fussent connus. Que de raisons d'ailleurs, que d'avantages pour eux en adoptant la langue des Romains ! Tout conduisoit à Rome ; on y obtenoit les plus belles places ; les Magistrats, les Gouverneurs de Provinces, les Commandants des troupes y étoient choisis ; l'appas du gain, le Commerce, les Arts, y avoient leur centre, & ce fut sur ce même pied que tout se passa dans les siècles



cles qui suivirent la conquête des Gaules, jusqu'à la décadence de l'Empire Romain & l'inondation des Barbares.

Ces détails ne nous éloignent point, autant qu'on pourroit le croire, de l'Histoire de la Médecine, notre objet principal. Personne n'ignore qu'entre toutes les Sciences cultivées avec succès par les Grecs, la Médecine a toujours tenu une place fort distinguée. Dans tous les temps les Médecins Grecs ont été & sont encore recherchés de ceux qui veulent se signaler dans leur profession. La Médecine exercée d'abord par les Patriarches & les Princes des peuples, altérée par leurs imitateurs, adoptée par les premiers Philosophes qui la regardoient avec raison comme l'étude de la Nature, fut depuis réduite en Science & séparée de la Philosophie vers le temps & surtout par les soins d'Hipocrate, homme d'un génie supérieur & d'une vaste érudition. L'étude & l'observation, aidées par une certaine tradition de connoissances héréditaires dans sa famille, lui avoient beaucoup appris. Il étoit issu d'Esculape fort célèbre dans



son Art, & qu'un peuple idolâtre & superstitieux avoit mis au rang des Dieux, ainsi que tous ceux qui les premiers s'étoient distingués dans les Arts utiles à l'Humanité.

Avant Hippocrate, on se conduisoit en Médecine par le seul Empirisme, c'est-à-dire, par l'Expérience. D'abord, au rapport d'Hérodote & de Strabon, on exposoit les malades dans les rues à la curiosité des passants, afin que si par hazard quelqu'un avoit connoissance de la maladie du patient, il pût dire ce qu'il en sçavoit, & ce qu'il avoit vu réussir en pareil cas.

Lorsque les Temples furent bâtis, on eut grand soin d'y porter les malades, tant parce que les Temples étoient fort fréquentés, que parce qu'ordinairement les Prêtres étoient Médecins. Les malades souvent y passoient la nuit. L'Oracle consulté, le Prêtre se ménageoit adroitement le temps de rendre une réponse qu'il avoit encore l'art d'embarasser dans des termes ambigus, susceptibles de différens sens. Si le malade guérissoit on écrivoit sur les murs du Temple l'histoire de la maladie, des remèdes & de la guérison.



Les Juifs, (h) les Phœniciens suivoient cette coutume, & c'est surtout, dit Pline, d'après ce recueil d'observations copiées dans le temple d'Esculape, qu'Hippocrate avoit formé la Médecine Clinique. Cet usage d'exposer les malades dans les rues étoit aussi établi dans l'Ibérie, au rapport de Rufin dans son Histoire Ecclésiastique (i).

Parmi les Médecins Empiriques, il y en avoit plusieurs qui prétendoient avoir l'art de deviner les maladies, d'interpréter les songes, de prédire l'avenir. D'autres évoquoient les Esprits infernaux. Enfin l'Empirisme s'étayoit, ainsi qu'il fait encore aujourd'hui, de tout ce qui devoit servir à l'écraser.

Quatre cent cinquante ans avant J. C. Hippocrate, issu des Héraclides par sa mère, d'Esculape & de Jupiter par son père, vint, & établit sur des fondemens plus solides, à l'aide de ses

(h) Suidas refert olim fuisse in Templi Salomonis vestibulo librum remediorum cujusvis morbi incisum, quem revulsit Ezechias Rex, quod populus, neglecto Deo nec invocato, sanationem malorum inde peteret.

(i) Livr. X. Chap. x.



grandes connoissances , une Science dont les commencemens avoient été si foibles & si fragiles. Bien-tôt cette Science s'étendit au loin par les descendants & les disciples de ce grand homme , avec d'autant plus de facilité & même d'intégrité , qu'alors la Médecine se conservoit comme un dépôt sacré dans un petit nombre de familles. La tradition est la voye la plus sûre pour conserver tout art fondé principalement sur la multitude des faits & sur l'expérience.

Tandis que la Doctrine d'Hippocrate s'établissoit & s'affermissoit , que la Grèce s'immortalisoit par sa Langue , ses Poètes , ses Orateurs , ses Historiens , ses Philosophes & ses Ecoles ; les Gaulois avoient leurs Lettrés. Si , par un préjugé ancien , devenu national , ils ne vouloient rien laisser à la Postérité par écrit , on sçait par ceux qui vivoient de leurs temps ou peu après eux , qu'ils excelloient dans toutes les Sciences. Ils étoient Géographes , Astronômes , Orateurs , Poètes , Philosophes , Médecins. Marseille , Autun , Narbonne , Lyon , Arles étoient renommés par leurs Colléges & leurs Sçayants.



Galien, qui vivoit vers le milieu & à la fin du deuxième siècle de l'Ere Chrétienne, parle avec beaucoup d'estime de la personne & des Ecrits de Démosthene le Gaulois. Crinias & Charmis sont cités par Pline comme deux Médecins de grande réputation.

Démosthene, né à Marseille, étoit élève d'Alexandre Philalethe. Ce dernier étoit attaché à la Secte d'Hérophile, sorti de l'école d'Alexandrie (k) où il suffisoit d'avoir étudié la Médecine pour être préféré même aux Médecins les plus expérimentés. Il n'est point de Médecin, un peu renommé dans l'Histoire, qui n'ait été Disciple d'un grand Maître. La Médecine ne s'apprend qu'avec les Médecins & les malades. On ne se forme point tout seul. Il faut un guide expérimenté, sans quoi l'on s'égare dans les systèmes, ou l'on donne dans l'Empirisme. Ce Démosthene Gaulois, en suivant les préceptes de son Maître, recherchoit & étudioit les causes des maladies, avant de les traiter. Il avoit une gran-

(k) *Pro omni experimento sufficit Medico ad commendandam Artis autoritatem, si Alexandria se dixerit eruditum.* Amm. Marcell.



de connoissance du poulx , connoissance fondée sur la structure du cœur & des artères , & sur l'Anatomie qui avoit été cultivée avec soin par ses maîtres ( *l* ). Il a laissé quelques écrits cités par Galien , Marcel l'Empirique , Aëtius & Oribase. Reinesius dit ( *m* ) qu'il y a quatre ou cinq siècles qu'on lisoit encore les ouvrages de Demosthene le Gaulois , & surtout son *Traité des maladies des yeux* ( *n* ).

Crinias étoit aussi de Marseille , & vivoit en même-temps que Démosthene , c'est-à-dire dans le premier siècle de l'Ere vulgaire. Après avoir professé quelque-temps la Médecine dans son Pays , il alla s'établir à Rome. Thessale alors s'y attiroit tous les regards. Il avoit sçu se faire une grande réputation par les moyens qui auroient dû le perdre , en déclamant sans pudeur contre les Médecins qui l'avoient pré-

( *l* ) L'école d'Alexandrie s'attachoit principalement à l'Anatomie. On a même voulu reprocher à Hérophile d'avoir poussé sa passion pour l'Anatomie , jusqu'à disséquer des hommes vivans ; reproche absurde & sans fondement.

( *m* ) Variar. Lection. Libr. 111.

( *n* ) Histoire Littéraire de la France.



72360







## PRÉFACE.

**M**ON DESSEIN étoit d'abord de ne rien mettre au jour, que je n'eusse rédigé tous les Mémoires que j'amasse depuis long-temps, sur l'Histoire de la Médecine en France, principalement sur l'origine de la Faculté de Médecine de Paris; sur les Médecins qui se sont le plus distingués dans cette Compagnie; enfin sur les maladies Epidémiques & contagieuses les plus universelles.

Je voulois non-seulement sortir du cahos de l'origine, mais encore arriver au siècle de François I, la plus célèbre Epoque pour les Sciences. Mais j'ai cru devoir m'arrêter au Quatorzième



siècle. J'ai besoin de pressentir le goût du public, & sur-tout celui de mes Confrères, pour m'encourager à suivre un projet, dont mille obstacles pourront me détourner. Il me paroît aussi fort nécessaire de prévenir d'avance que plusieurs Médecins de notre Faculté ont eu le même dessein que moi; mais que leurs Ouvrages pour la plupart sont dispersés. Peut-être pourra-t-on les découvrir & on voudra bien me les communiquer?

A la tête de ces Médecins on trouve René Moreau, un des plus Sçavans de son siècle. Dans la vie de Brissot ancien Médecin de la Faculté, il parle d'une Histoire (\*) des Médecins les plus célé-

(\*) *Mores Brissoti ingenuos, insignem Litteraturam, propaganda Doctrina Hippocratica & Galenica studium, consilium exterminanda à Medicinâ barbariei, utilitatis publica promovenda affectum & incredibilem propensionem, uno verbo ejus vitæ totius historiam ex libro*



P R É F A C E. 3

bres de Paris , comme d'un Livre prêt à voir le jour.

Denis Dodart , père du premier Médecin du Roi , de l'Académie Royale des Sciences , connu par des Mémoires sur les Plantes , sur l'Histoire Naturelle des Animaux & sur la transpiration , ( au rapport de Daniel le Clerc , dans sa Préface de l'Histoire de la Médecine ) , travailloit aussi à la vie des Médecins. M. Dodart son petit-fils , Conseiller d'Etat , Intendant de la Généralité de Bourges , m'a dit avoir vû dans sa jeunesse ces Mémoires Manuscrits , & ne peut croire qu'ils soient perdus.

Du Boullay , Historiographe de

*nostro de Parisiensibus Medicis illustribus , quem tibi ( lectori Philiatro ) jam affectum adornamus , depromptam exhibere nobis visum fuit , ne quid ad hujus libri complementum superesse conquereris.*

*De sanguinis missione in Pleuritide , Authore Renato Moreau D. M. P. paginâ 80. Parisiis. 1622.*



4      *P R É F A C E.*

l'Université, parle d'une Histoire des Médecins de Paris, faite par Jacques Mentel, Médecin de la Faculté, & connu par quelques ouvrages de recherches.

Guy Patin paroît occupé, dans ses Lettres à Belin, Médecin de Troyes, du projet de faire l'Histoire de la Faculté de Médecine; & certainement il étoit fort en état de lui-même, & par les liaisons qu'il avoit avec tous les Scavans de l'Europe, de le remplir.

Il est encore question dans la Préface de M. le Clerc, d'un Traité de Ménage, sur les Anciens Médecins. Cette histoire, dit M. le Clerc, étoit Manuscrite chez M. l'Abbé Bignon.

De tous ces différens ouvrages, je n'ai eu communication que de l'esquisse de Jacques Mentel. C'est dans la Bibliothèque immense de feu M. le Chance-



P R É F A C E. §

lier d'Aguesseau qu'on conserve ce Manuscrit qui est fort informe, & dont je soupçonne qu'il existe une copie plus correcte dans la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne; il est intitulé *Adversaria de Medicis Parisiensibus*.

Tout informe qu'est ce manuscrit, j'en ai cependant tiré beaucoup de lumières. Toutes les fois que j'en ferai usage, j'aurai soin d'en avertir.

Je citerai encore un Manuscrit de M. Bourdelot, auquel M. le Clerc a dédié sa sçavante Histoire de la Médecine. Ce Manuscrit est à la Bibliothèque du Roi, & m'a été communiqué par feu M. l'Abbé Sallier & par M. Cappeyronnier, digne successeur d'un homme qui aidait volontiers de ses conseils ceux qui s'adessoient à lui. M. Bourdelot étoit neveu de l'Abbé Bourdelot, Médecin, en faveur auprès de la célèbre



## 6 P R É F A C E.

Christine, Reine de Suède. Il est mort Médecin ordinaire perpétuel du Roi, en réputation de science & de probité. Son projet étoit de donner une nouvelle Edition du *Lindenius renovatus* de Merchlin, qu'il avoit beaucoup augmenté.

Je ne parle point du Manuscrit de M. Ménage. Il a passé successivement de la Bibliothèque de M. l'Abbé Bignon, dans celle de M. le Président de Verthamont, & celle de M. Joly de Fleuri, actuellement Procureur Général, où je l'ai vû. C'est une Nomenclature assez sèche des Médecins dont il est question dans les anciens Auteurs Grecs & Latins, Historiens & autres.

Maintenant pour rendre compte de mon travail, je dirai qu'avant de rien écrire, j'ai consulté avec attention les anciens Titres de la Faculté, ceux de l'Univer-



*P R É F A C E. 7*

sité , le Livre du Recteur , nos plus anciens Registres que j'ai tous lû , l'Histoire de l'Université par du Boullay , le Livre des Decrets de la Faculté , écrit fort anciennement sur Vélin , & que j'ai copié en entier. J'ai extrait de nos Registres ce qui m'a paru de plus remarquable ou pouvoir contribuer à mon travail. J'ai découvert dans le Manuscrit de Jacques Mentel la copie d'un Extrait des anciens Registres de la Faculté fait par Nicolas Ellain , Doyen en 1597. Ce Manuscrit est enrichi de quelques Notes de René Moreau , malheureusement en trop petit nombre. Cet extrait à été aussi copié & fort augmenté par M. Bertin Dieuxyvoye , Doyen en 1682. Il a passé successivement entre les mains de M. Leaulté le père , de M. Vandenesse son petit-fils , & est actuellement entre celles de M.



## 8      *P R É F A C E.*

Bertrand notre confrère. Ce dernier est aussi dépositaire d'une Collection fort riche , faite par feu M. son père , sur l'Histoire de la Faculté , ainsi que l'assure M. Hyacinthe-Théodore Baron , dans la Préface de l'Ouvrage très-curieux , qu'il a donné en 1752 , *in-4<sup>o</sup>*. chez Jean-Thomas Hérissant , intitulé , *QUÆSTIONUM MEDICARUM SERIES CHRONOLOGICA.*

Enfin j'ai consulté l'Histoire Littéraire des RR. PP. Bénédictins , & les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

On n'approuvera peut-être pas plusieurs passages Latins dans un ouvrage François. J'écris surtout pour mes confrères & pour les jeunes Médecins qui ne sont pas fâchés de rencontrer du Latin. Il est d'ailleurs question des premiers Titres , il faut les lire dans les termes originaux.



Pour rendre cet Ouvrage plus intéressant, j'ai mis à la fin ce que j'ai pû découvrir de noms des Médecins les plus anciens de l'Université & de la Faculté, jusqu'en 1395. Ensuite je me suis borné à celle des Doyens depuis 1395 jusqu'à la présente année 1762. Cette Liste est l'espèce de chaîne qui servira par la suite à conduire mon travail.

Les recherches que j'ai faites sur les écoles de Paris, m'ont démontré l'ancienneté des Ecoles du Cloître. J'ai avancé, page 49, qu'elles avoient été remplacées par l'Université, & je le crois; je n'en veux d'autre preuve que l'existence ancienne des Chanceliers de l'Eglise de Paris, devenus aussi par des Bulles expressees, Chanceliers de l'Université. Il étoit naturel que les Candidats de cette célèbre Compagnie, fondée principalement par Brefs



& Bulles Apostoliques , reçurent la Bénédiction de Licence du Chef de l'Ecole Episcopale ; & l'Université , qui embrassoit l'étude de toutes les Sciences divines & humaines , devoit à l'Ecole du Cloître un hommage de vénération pour son ancienneté , & de reconnoissance pour ses services. Ainsi je mets ici tout de suite la Liste de ces Chanceliers , qui remonte aux plus anciens qu'on ait pu recouvrer , jusqu'à présent. Elle a été vérifiée sur les Registres de l'Eglise de Paris.

Enfin , j'ai ajouté après la Nomenclature des Chanceliers de l'Eglise de Paris , une liste , la plus exacte qu'il m'a été possible , des premiers Médecins de nos Rois , avec quelques Notices curieuses.



---

NOMENCLATURE  
DES  
CHANCELIER S  
DE L'EGLISE DE PARIS.

COMPOSÉE

1°. *D'après les Cartulaires & Registres de l'Eglise de Paris.*

2°. *D'après le Livre de Claude Hémeré, Docteur de Sorbonne, intitulé De Academiâ Parisiensi. Parisiis, 1637 in-4°.*

---

NOTA. 1°. Il n'a pas été possible de spécifier la durée précise de l'exercice de chaque Chancelier jusqu'en 1433; ces Dignitaires n'ayant pu être connus que par les dattes des Actes qu'ils expédioient en la Chancellerie de l'Eglise de Paris.

II°. Depuis l'an 1433, c'est-à-dire depuis *Jean Chuffart*, les Conclusions Capitulaires de l'Eglise de Paris, fournissent la suite non interrompue des Chanceliers de ladite Eglise, de manière que l'Ouvrage de Claude Hémeré doit être réformé, sur ces conclusions, toutes les fois qu'il n'est pas d'accord avec elles.

III°. Tous les Chanceliers de l'Eglise de Paris, désignés par ces deux Lettres M<sup>e</sup> (c'est-à-dire *Maître*) étoient Docteurs en Théologie.

IV°. Quand on ne trouve pas de citation d'années à l'article d'un Chancelier, c'est que les Cartulaires ou Hémeré n'en parlent pas.



**N O M S**      **ANNÉES de leur Exercice.**

---

**DES CHANCELIERS**      **SUIVANT**      **SUIVANT**  
*de l'Eglise de Paris.*      *les Cartulaires*      *de l'Eglise de Paris.*      **HÉMERÉ.**  
*de l'Eglise de Paris.*

---

|                                                                |          |      |
|----------------------------------------------------------------|----------|------|
| <b>H</b> eldaudus.                                             | 991 (a)  |      |
| Giraud <i>ou</i> Gérard.                                       | 1007 (b) |      |
| Durand.                                                        | 1035 (c) | 1030 |
| Vulgrin.                                                       | 1073 (d) | 1088 |
| Amelin <i>ou</i> Antelme.                                      | 1097 (e) | 1097 |
| Richard.                                                       | 1100 (f) | 1098 |
| Gilbert.                                                       | 1107 (g) | 1107 |
| Thibaut.                                                       | 1112 (h) | 1117 |
| Algrin.                                                        | 1123 (i) | 1120 |
| Hilduin.                                                       |          | 1160 |
| Odon.                                                          | 1164 (k) | 1164 |
| Pierre <i>le Mangeur</i> .                                     | 1164 (l) | 1164 |
| Hilduin.                                                       | 1180 (m) | 1189 |
| Pierre.                                                        |          | 1193 |
| Thibaud.                                                       |          | 1200 |
| M <sup>e</sup> Pierre <i>de Poitiers</i> .                     | 1193 (n) | 1200 |
| M <sup>e</sup> Bertran.                                        |          | 1206 |
| M <sup>e</sup> Prevost.                                        | 1207 (o) | 1207 |
| M <sup>e</sup> Jean <i>de Candel</i> .                         |          | 1208 |
| M <sup>e</sup> Etienne.                                        |          | 1209 |
| M <sup>e</sup> Robert <i>de Corson</i> .                       |          | 1212 |
| M <sup>e</sup> Etienne <i>de Rheims</i> .                      | 1215 (p) | 1215 |
| M <sup>e</sup> Raoul <i>de Rheims</i> .                        |          | 1216 |
| M <sup>e</sup> Philippe <i>le Chancelier</i> .                 | 1218 (q) | 1219 |
| M <sup>e</sup> Guiard <i>ou</i> Guy.                           |          | 1237 |
| M <sup>e</sup> Odon <i>de Chateauroux</i> .                    | 1238 (r) | 1238 |
| M <sup>e</sup> Gautier <i>de Chateau-Thierry</i> .             | 1248 (s) | 1244 |
| M <sup>e</sup> Hemery.                                         | 1255 (t) | 1249 |
| M <sup>e</sup> Etienne <i>d'Orléans</i> surnom-<br>mé Tempier. |          | 1266 |
| M <sup>e</sup> Nicolas <i>de Chécy</i> .                       | 1269 (u) | 1268 |
| M <sup>e</sup> Jean <i>d'Orléans</i> .                         | 1271 (x) | 1271 |
| <b>L'UNIVERSITÉ</b><br><i>se fait un Chancelier.</i>           |          | 1281 |
|                                                                |          |      |
| M <sup>e</sup> Phillippe <i>de Thori</i> .                     |          | 1285 |
| N <sup>e</sup> Nicolas <i>de Nonancourt</i> .                  |          | 1285 |
| M <sup>e</sup> Berthold <i>de S. Denis</i> .                   | 1291 (y) | 1290 |

(a) Pastoral D. p. 139.  
 (b) Idem. D. p. 181.  
 (c) Idem D. p. 235.  
 (d) Idem D. p. 69.  
 (e) Idem D. p. 62.  
 (f) Idem D. p. 223.  
 (g) Idem D. p. 72.  
 (h) Idem D. p. 226.  
 (i) Idem D. p. 169.  
 (k) Pastoral A. p. 755.  
 (l) Pastoral I. p. 164.

(m) Pastoral A. p. 436.  
 (n) Pastoral D. p. 298.  
 (o) Idem D. p. 276.  
 (p) Idem D. p. 273.  
 (q) Pastoral A. p. 683.  
 (r) Idem A. p. 635.  
 (s) Idem A. p. 616.  
 (t) Idem A. p. 702.  
 (u) Pastoral I. p. 251.  
 (x) Pastoral A. p. 737.  
 (y) Pastoral I. p. 123.



| N O M S                                  | ANNÉES de leur Exercice.                            |                    |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------|
| DES CHANCELIERS<br>de l'Eglise de Paris. | SUIVANT<br>les Cartulaires<br>de l'Eglise de Paris. | SUIVANT<br>HÉMERÉ. |

|                                                                                                          |                 |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| M <sup>e</sup> Simon de Guiberville.                                                                     | 1307 (a)        | 1304          |
| M <sup>e</sup> François Caraccioli.                                                                      | 1314 (b)        | 1314          |
| M <sup>e</sup> Thomas de Bailliac.                                                                       | 1322 (c)        | 1325          |
| M <sup>e</sup> Jean de Blois.                                                                            | 1323 (d)        | 1328          |
| M <sup>e</sup> Guillaume de Narbonne.                                                                    |                 | 1336          |
| Robert des Bardes.                                                                                       | Déc. 1336 (e)   | Déc. 1336     |
| Jean d'Affy.                                                                                             | 1349 (f)        | 1349          |
| M <sup>e</sup> Grimier Boniface.                                                                         | 5 Oct. 1360 (g) | 5 Oct. 1360   |
| M <sup>e</sup> Jean de la Chaleur.                                                                       | Juin 1372 (h)   | Juin 1371     |
| M <sup>e</sup> Jean Blanchart ou Blankaert.                                                              |                 | 1381          |
| Jean de Guignecourt.                                                                                     |                 | 1387          |
| M <sup>e</sup> Pierre d'Ailly.                                                                           |                 | 1389          |
| M <sup>e</sup> Jean Charlier de Gerson<br>ou Jarson.                                                     |                 | 1395          |
| M <sup>e</sup> Renaud des Fontaines, Vice-<br>gerent du précédent durant<br>son absence.                 |                 | 1413          |
| Jean Chuffard.                                                                                           | 20 Mai 1433 (i) | 20 Mai 1433   |
| M <sup>e</sup> Robert Ciboulle.                                                                          | 21 Mai 1451     | 1452          |
| M <sup>e</sup> Jean de Oliva.                                                                            | 4 Mars 1459     | 4 Mars 1459   |
| M <sup>e</sup> Denis le Herpeur.                                                                         | 3 Mars 1471     | 3 Mars 1471   |
| Ambroise de Cambray.                                                                                     | 13 Sept. 1482   | 13 Sept. 1482 |
| Etienne Poncher.                                                                                         | 20 Avril 1496   | 20 Avril 1496 |
| M <sup>e</sup> Louis Pinelle.                                                                            | 19 Mai 1503     | 19 Mai 1503   |
| M <sup>e</sup> Godefroy Bouffard.                                                                        | 12 Janv. 1511   | 1519          |
| Nicolas Dorigny.                                                                                         | 25 Juin 1518    | 1519          |
| Jacques Spifame.                                                                                         | 26 Mai 1533     | 26 Mai 1533   |
| M <sup>e</sup> Jean de Gaigny.                                                                           | 2 Juill. 1546   | 2 Juill. 1546 |
| Antoine du Vivier.                                                                                       | 5 Déc. 1549     | 5 Déc. 1549   |
| Jean du Vivier.                                                                                          | 24 Déc. 1580    | 1592          |
| M <sup>e</sup> Sylvius de Pierrevive.                                                                    | 7 Avril 1607    | 7 Avril 1607  |
| M <sup>e</sup> Jean-Baptiste des Comtes.                                                                 | 29 Mars 1627    |               |
| M <sup>e</sup> Pierre Loisel.                                                                            | 5 Juin 1648     |               |
| M <sup>e</sup> Nicolas Coquelin.                                                                         | 27 Avril 1679   |               |
| M <sup>e</sup> Edmond Pirot.                                                                             | 27 Janv. 1693   |               |
| M <sup>e</sup> François Vivant.                                                                          | 12 Août 1713    |               |
| Messire Bonaventure BAUYN,<br>actuellement Evêque d'Uzès.                                                | 3 Déc. 1722     |               |
| Messire Nicolas - Bonaventure<br>THIERRY, nommé à l'Evê-<br>ché de Tulles en 1761,<br>Chancelier actuel. | 26 Sept. 1736   |               |

(a) *Idem* I. p. 138.  
 (b) *Idem* I. p. 243.  
 (c) Registre des Comptes.  
 (d) Conclusions Capitulaires,  
 (e) Pastoral A. p. 742.

(f) Conclusions Capitulaires.  
 (g) Les mêmes Conclusions  
 Capitulaires.  
 (h) Pastoral I. p. 45.  
 (i) Conclusions Capitulaires.





## NOMS ET SUR-NOMS,

*Des premiers Médecins ou Archiatres  
(a) de nos Rois.*

**T**RANQUILLINUS , Médecin de Clovis.  
Voyez le premier siècle Bénédictin , par  
le Père Mabillon , Chap. I.

(a) J'ignore le temps ou la qualité d'*Archiatre* , donnée dans le bas Empire aux Médecins des Empereurs , a commencé d'être celle des Médecins de nos Rois. Il me semble que ce titre étoit aussi celui des Médecins distingués par leur habileté , celui des Médecins des grandes Villes & de celui des Princes Souverains. A l'égard du titre d'*Archiatrorum Comes* aujourd'hui réservé au seul premier Médecin du Roi de France , il a commencé d'être le titre distinctif du premier Médecin de l'Empereur Valentinien I. Vindicien , son Médecin , est appelé *Archiatrorum Comes*. Démétrius Médecin de l'Empereur Antonin , ne prenoit que le titre d'*Archiatre*. S. Césaire , frère de S. Grégoire de Nazianse , dans le milieu du IV<sup>e</sup> siècle , Médecin des Empereurs Julien & Valens , avoit la qualité d'*Archiatre* , Receveur de Bithynie , Préfet du Trésor Royal , Sénateur de Constantinople , & à tant de titres justement mérités , il ajoutoit celui de *Comes rerum privatarum* , qui voudroit presque dire Conseiller d'Etat privé.

Je crois que c'est Marc Miron , Premier Médecin de Henry III. qui le premier a été décoré du titre d'*Archiatrorum Comes*. Je puis me tromper.

Le Glossaire de du Cange a omis les noms de plusieurs Médecins de nos Rois ; j'ai taché de les remplacer , & ce sont ceux qui sont marqués d'un astérisque \* ainsi que ceux nommés depuis la dernière Edition du Glossaire. J'aurois désiré de donner la liste



MARELEIFUS , Medecin de Childebert.

PIERRE , Médecin de Thierry.

\* BUHAHYLYBA BYNGEZLA , Arabe , Médecin de Charlemagne.

\* FARRAGUS , Juif , Médecin de Charlemagne.

Henry de CHARTRES , sur-nommé *le Sourd* , Médecin de Henry I.

OBIZO , de l'Université de Paris , Médecin de Louis le Gros.

Pierre LOMBARD , de l'Université de Paris , Chanoine de Chartres , Médecin de Louis VII.

\* CAIUS-CLODIUS-CERVIANUS , Provençal , Médecin de la Reine Eléonore.

\* Roger de FOURNIVALLE , Médecin de Louis VIII.

Pierre GILLES ou GILLES de CORBEILLE , *Ægidius Corboliensis* , de l'Université , & Chanoine de Paris , Médecin de Philippe Auguste.

de tous les premiers Médecins des Reines de France , auxquels la qualité de Conseiller d'Etat a été aussi accordée à l'instar des premiers Médecins des Rois ; mais je n'ai pû les découvrir. J'en dirai autant des Médecins ordinaires ou de quartier : *Medici regis Cubicularii* , ainsi appelés parce que le Médecin ordinaire couchoit dans la chambre du Roi. Par de petites intrigues particulières , ces Médecins ordinaires ont perdu presque tous leurs Privilèges , principalement sous Louis XIV , & dans le temps que M. d'Aquin étoit premier Médecin. Peut-être aussi nos Rois ne faisant plus leur demeure à Paris , ces Médecins qui , pour la plûpart , étoient les plus employés , peu à peu ont obtenu la permission de s'absenter de la Cour , & leur service a été totalement remplacé. J'ignore & quand ils ont commencé d'exister & les noms de tous ceux qui ont occupé ces places.



16 PREMIERS MÉDECINS

Jean de S. ALBAN, de l'Université de Paris,  
Doyen de S. Quentin, Médecin de Phi-  
lippe Auguste.

\* RIGORD, Médecin & Historien de Phi-  
lippe Auguste.

Ernaud de POITIERS, Chanoine de Saint  
Quentin, Médecin de Philippe Auguste.

Robert de DOUAY, de l'Université de Paris,  
Chanoine de Senlis, Médecin de Margue-  
rite de Provence, femme de S. Louis.

Roger de PROVINS, de l'Université de Pa-  
ris, Chanoine & Chancelier de S. Quen-  
tin, Médecin de S. Louis.

DUDES ou DUDON, de l'Université de Pa-  
ris, Médecin & Chapelain de S. Louis,  
de Philippe le Hardi, & de Philippe le  
Bel.

Henry de MONDEVILLE, vulgairement ap-  
pellé HERMONDAVILLE, de l'Université de  
Paris, Médecin de Philippe le Bel.

Geoffroy de COURVOT, de l'Université de  
Paris, Médecin de Philippe le Bel, Louis  
X, & de Philippe le Long.

\* Guy de VIGEVANO, de Pavie, Médecin  
de Jeanne de Bourgogne, Reine de Fran-  
ce, femme de Philippe VI, dit de Valois.

Evrard de CONTY (a), Docteur-Régent

(a) Il est Auteur d'un Commentaire fort ample  
des Problèmes d'Aristote, fait en François en faveur  
du Roi son Maître. Ce Livre est soigneusement gar-  
dé dans la Bibliothèque de S. Victor de Paris. Il est  
intitulé *Les Problèmes d'Aristote, traitans matière de  
toute Science & par spécial de Science Naturelle, de  
Médecine, de Mathématiques & de Morale, avec des  
glosses, faisant questions, & mettant les solutions;*  
le tout en parties principales ou Livres non imprimés,  
Manuscrit en deux gros Volumes, de la Librai-  
rie de M. le Comte d'Urfé.



de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Charles V.

*Gervais* CHRETIEN, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1359, Médecin de Charles V.

\* *Albert* le RICHE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Archidiaacre d'Arras, & Médecin du Duc d'Orléans, mort en 1405.

*Jean* de GUISCO, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, l'un des Fondateurs du Collège de Quimper, Chanoine de Nantes, Médecin de Charles V.

*Jean* TABARI, Chanoine de Paris, Evêque de Terouane, Médecin de Charles VI.

*Guillaume* de HARSELAY ou HARSELY ou HERCIGNY, établi à Laon, Médecin de Charles VI, mort le 10 Juillet 1393 (a).

\* *Henry* CARPENTIN, Médecin de la Faculté de Paris, en 1381 Médecin de la Duchesse de Bourgogne.

\* *Jean* CLEMENT ou de MARIE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Principal du Collège de Laon en 1394, Chanoine de la Sainte Chapelle, Chanoine de la Cathédrale de Laon & Chanoine de S. Honoré, Médecin de Charles VI.

*Jacques* des PARTS (b), natif de Tournay,

(a) Voyez son Epitaphe dans l'Eglise des Cordeliers de Laon, auxquels ses exécuteurs testamentaires firent de grands dons.

(b) Il est Auteur d'un Ouvrage considérable, ou Commentaire sur Avicenne, & il dit à la fin du troisième Tome, que ce qu'il a écrit, il ne l'a point extrait des traductions Latines, mais des Auteurs



## 18 PREMIERS MÉDECINS

Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Tournay, Docteur depuis 1410, mort le 24 Janvier 1437, Médecin de Charles VII & de Philippe Duc de Bourgogne.

\* *Pierre BECHEBIEN*, Docteur - Régent, & Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1417, Chanoine, Prevôt, & enfin Evêque de Chartres en 1459, Médecin de la Reine.

*Enguerand de PARENTY (a)*, Docteur-Régent en 1430, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris en 1433, Médecin de Louis XI.

Grecs, Hippocrate, Aristote, Galien, Alexandre.... & des plus fameux Arabes, Avenzoar, Rhafis, Serapion, Mesué & Averrhoës, dont Avicenne avoit suivi & recueilli la Doctrine. Il ajoute de plus qu'avant de commencer son ouvrage, il avoit corrigé tous les exemplaires de ces Auteurs; qu'il les avoit divisés par Chapitres, Paragraphes, Sections & points; qu'il les avoit fait écrire en parchemin en grosses lettres de *litterâ grossâ in Pergameno*, & y avoit ajouté une Table pour faciliter le travail qu'il méditoit, auquel il avoit employé dix années.

Je tire toute cette longue Note de l'*Adversaria* de Jacques Mentel, lequel à propos de Jacques des Parts dit qu'il avoit servi en qualité de Médecin auprès du Duc de Bourgogne & de Charles VII, mais non pas en qualité de premier Médecin; qu'il n'y en avoit pas encore avant François I. Je crois que Mentel se trompe. S. Gelais, en parlant de Jean-Michel, le dit premier Médecin de Charles VIII.

(a) Parenty fut un des quatre députés de l'Université, pour entendre la Lecture des Lettres envoyées par le Roi à Paris, l'une à la Ville, la seconde au Parlement, la troisième au Clergé & la quatrième à l'Université. Voyez Gaguin, *Lib. 10 ad L. XI.*



**Jacques COTTIER** (a), Bailly du Palais, Président de la Chambre des Comptes, Médecin en très-grande faveur auprès de Louis XI.

**Adam FUMÉE**, de Tours, Docteur de l'Université de Montpellier, Maître des Requêtes & Garde des Sceaux, Médecin de Charles VII, Louis XI, & Charles VIII.

**Angelus COTTUS ou COTTY**, Napolitain, Archevêque de Vienne, Médecin de Charles VIII.

**Jean MARTINY**, Doyen de l'Université de Montpellier, & Maître des Comptes, Médecin de Charles VIII.

**Jean MICHEL**, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris en 1477, premier Médecin de Charles VIII, mort en 1493, & non pas en 1491 suivant le Glossaire & quelques autres Auteurs (b).

**Jean TROSSELLERI**, Docteur & Chancelier de l'Université de Montpellier, Médecin de Charles VIII. Il mourut dans l'expédition de Naples.

(a) Je ne crois pas que Cottier fût Médecin de la Faculté de Paris, à moins qu'il ne fût *inter non Regentes*, ce qui est possible.

(b) Dans l'Itinéraire de Charles VIII, Roi de France, intitulé, *Le Vergier d'honneur*, par le Révérend Père en Dieu, Monsieur Octavien de S. Gelais, Evêque d'Angoulesme, & par Maître Andry de la Vigne, il est dit » le Mardy 18 jour d'Août le Roi partit de » Thurin pour aller de rechief à Quiers, & là demoura » jusqu'au 22<sup>e</sup> jour dudit mois que trépassa Maître » Jehan Michel, premier Médecin du Roi, très-excellent Docteur en Médecine, duquel le Roi fut moult » fort marry ». C'étoit en l'année 1493. Il avoit été Boursier du Collège de Maître Gervais.



Jacques PONCEAU , Médecin d'Orléans ;  
Maître des Comptes de Paris , Médecin  
de Charles VIII.

\* Jean de BOURGES , Docteur-Régent de  
la Faculté de Médecine de Paris en 1468 ,  
Médecin de Charles VIII & de Louis XII.  
Il mourut en 1480.

\* François MIRON , natif de Perpignan , Con-  
seiller & Médecin de Charles VIII. Il  
accompagna son Maître à Naples , mou-  
rut au retour & fut enterré à Nancy. Il  
étoit , je crois , oncle de *Gabriel Miron* ,  
de Tours , premier Médecin & Chance-  
lier de la Reine Anne de Bretagne , &  
de la Reine Claude , femme de François I ,  
dont il soignoit les enfans , ainsi qu'il le  
dit lui-même , page 50 de son Livre inti-  
tulé : *de Regimine infantium tractatus tres ,*  
*turonibus* 1544 , réimprimé à Tours 1553.  
Il avoit signé le Contrat de Mariage de  
la Reine , le 1 Janvier 1499. Il y a dans  
l'Eglise des Cordeliers de Tours , une  
Chapelle fondée par Gabriel Miron.

Jean AVIS ou LOYSEL , natif de Beauvais ;  
Docteur-Régent de la Faculté de Méde-  
cine de Paris depuis 1498 , Doyen en  
1504 , 1505 & 1506 , Médecin de Louis  
XII , Père du Peuple.

Guillaume COP , Allemand , Docteur - Ré-  
gent de la Faculté de Médecine de Paris  
depuis 1495 , Médecin de Louis XII &  
de François I. Il mourut l'Ancien de la  
Faculté le 2 Décembre 1531 ou 1532.

Jean GUEVROT , Médecin de François I.  
Louis de BOURGES , Docteur-Régent de la



Faculté de Médecine de Paris depuis 1500 fut premier Médecin de François I, dont il suivit la Fortune. François I étant en prison en Espagne, de Bourges feignit que le Roi étoit malade très-dangereusement d'une maladie de langueur ou consommation. Il le fit croire aussi aux Médecins de Charle-Quint, qui aimant mieux l'argent que la personne, accepta la rançon qui lui étoit offerte, & délivra le Roi. Louis de Bourges étoit petit-fils de Jean de Bourges dont nous avons parlé ci-dessus. Le Roi Charles VIII l'avoit tenu sur les fonts de Baptême. Il fut aussi Médecin de Henri II, & mourut l'Ancien de l'Ecole, en Décembre 1556 (a).

*Jean FERNEL, Scholæ Nostræ lumen & Galliæ decus*, premier Médecin de Henri II. Il mourut le 26 Avril 1558, suivant quelques Auteurs, âgé de 52 ans, & suivant d'autres âgé de 72, ce qui est plus probable. Il étoit de la Faculté depuis 1530. Il ne laissa que deux filles, dont l'aînée fut mariée à M. Barjot, Président au grand Conseil, & Maître des Requêtes; & l'autre à M. Gilles de Riant, Président à Mortier au Parlement de Paris.

(a) De ce même nom de Bourges *Burgensis*, Il y a eu encore quatre Médecins de la Faculté de Paris, *Simon de Bourges*, de Chartres, Docteur en 1548, Médecin ordinaire du Roi & de la Reine d'Espagne, mort en 1566. *Jean de Bourges*, Docteur en 1620, Echevin de la Ville de Paris en 1646, Doyen en 1654 & 1655, & qui mourut le 26 Juillet 1661. *Jean de Bourges* son fils, Docteur en 1651, mort en 1684. *Jacques de Bourges*, Docteur en 1664, mort le 20 Avril 1714, dernier des Médecins de ce nom.



## 22 PREMIERS MÉDECINS

*Jean CHAPELAIN*, Docteur-Régent de la Faculté de Paris depuis 1542, Médecin de Henri II & de Charles IX. Il mourut l'an 1569 au Siège de S. Jean d'Angely (a). Les ennemis de Chapelain l'ayant voulu rendre suspect au Roi Charles IX, ce Prince, à l'exemple de Trajan, alla dîner chez son Médecin, & voulut bien prendre le verre de sa main. Voyez *Nancelius in Opusculis*, pag. 112. En 1509, la Faculté avoit agréé un Médecin du même nom, Jean Chapelain *Capellanus*. Il étoit Père du même *Jean Chapelain*, Médecin de Charles IX, & *Sylvius* fait son éloge dans sa Préface sur la matière Médicale de Mesué, & dit qu'il étoit Médecin de François I.

*Guillaume MILET* (b), Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1518, Médecin de François II.

\* *Jacques de Ste MARTHE*, de Poitou, de la célèbre famille des *Gaucher de Sainte Marthe*, Médecin de la Faculté de Paris depuis 1546, suivant quelques Mémoires particuliers, est qualifié en 1551 de Médecin de Henri II & de François II.

(a) Moururent à ce même Siège *Honnoré Chate-lain*, Médecin de Charles XI, & *Jean Capel* Médecin de la Reine, tous deux unis de la plus grande amitié, & moururent le même jour, dans la même maison, de la même maladie, maladie Epidémique qui avoit fait beaucoup de ravages.

Voyez les Mémoires de la Reine de Navarre.

Michel de l'Hôpital, Chancelier de France à fait de fort beaux Vers sur la mort de ces deux Médecins.

(b) Il y a eu de ce même nom un Médecin du Roi, reçu Docteur en 1554, nommé *Denis Miles*.



Jérôme MONTY, Médecin de François II.

Jean MAZILLE, Docteur de Montpellier, établi à Beauvais, fut choisi par le Cardinal de Chatillon en qualité de son Médecin, puis appelé à la Cour pour être Médecin des enfans de Henri II, particulièrement de M. le Duc d'Alençon, ensuite de la Reine-Mère, & enfin du Roi Charles IX. A la mort du Roi il se retira dans sa Patrie où il mourut.

Marc MIRON, premier Médecin de Henri III. En 1573 son maître l'avoit mené en Pologne, l'année suivante il le ramena.

Marc Miron, du Diocèse de Tours, étoit Médecin de notre Faculté depuis 1558, & mourut l'Ancien de l'Ecole le 1 Novembre 1608. Il est le premier que je trouve revêtu du titre d'*Archiatrorum Comes*, à *Sanctioribus Consiliis*. Il avoit épousé GENEVIÈVE de Morvilliers de la maison du Chancelier de Chyverny. Charles Miron un de ses fils, fut Archevêque de Lion. Un autre fut Lieutenant Civil & Prevôt des Marchands. Un troisième fut Président au Parlement. Il eut une fille qui épousa le Garde des Sceaux Louis le Fèvre de Caumartin. Henri III ne lui confioit pas seulement sa santé, mais il prenoit ses conseils dans ses affaires les plus épineuses. Il fut envoyé à Paris dans un temps de trouble, & soutint fortement les intérêts de son Maître contre Messieurs de Guise.

[Je place ici Nicolas DORTOMAN, Docteur



de Montpellier, que le Glossaire de du Cange fait premier Médecin de Charles IX & de Henri IV, ainsi que Mrs de la RIVIERE, PETIT, Docteur d'Orléans, MILON, Docteur de Poitiers, & D'ALIBOUX. Il est vraisemblable que c'est la qualité d'*Archiater*, indistinctement donnée à des Médecins ordinaires qui en a imposé & qui les a fait passer pour premiers Médecins. Auroient-ils été tous premiers Médecins de Charles IX & de Henri IV. C'est ainsi que *Laurent Joubert* très-célèbre Médecin de Montpellier aura été qualifié de premier Médecin de Henri III].

\* *Louis DURET*, de Bourg en Bresse, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1552. mourut en 1586 le 22 Janvier. Il étoit Médecin ordinaire de Charles IX & de Henry III (*Medicus Cubicularius*), & si considéré de ses Maîtres, que Henri III voulut conduire sa fille à l'Eglise le jour de son mariage. S. M. étoit à droite & le Père à gauche. Le Roi ne se contenta pas d'honorer la nôce de sa présence, il fit don à la mariée de toute la vaisselle d'or & d'argent qui avoit servi au repas, & qui pouvoit monter à la somme de 40000 liv. Il avoit la plus grande réputation qu'un Médecin puisse avoir. On l'appelloit *l'Hippocrate de la France*. Il fut Professeur au Collège Royal, succéda à *Jacques Goupyl*, & *Jean Duret* son fils lui succéda. *Louis Duret* eut trois fils & une fille, *Jean*, *Louis* & *Claude Duret*, & *Jean-*



*ne Duret* sa fille , mariée à *Arnoult de Lisle* , Médecin de la Faculté. *Jean* mérita de porter le nom de Duret ; il fut Médecin de la Faculté , Professeur Royal ; & c'est à lui qu'on est redevable de l'Edition des Œuvres de son père. *Louis* fut Substitut de M. le Procureur Général au Parlement de Paris ; & , lorsque pendant les Guerres Civiles le Parlement fut à Tours , *Louis Duret* exerça la Charge de Procureur Général. *Claude* fut Président de la Chambre des Comptes de Paris , Contrôleur Général des Finances , & depuis Envoyé vers les Princes d'Italie.

\* *Michel MARESCOT* , de Lisieux , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1556 , Doyen en 1588 & 1589 , mort le 20 Octobre 1606 , premier Médecin de Henri IV.

*André du LAURENS* , premier Médecin de Henri IV , mort en 1609. *Du Laurens* , célèbre Anatomiste , étoit élève de *Louis Duret* , sous lequel il avoit étudié sept ans ; après quoi il alla exercer la Médecine à Carcassone , & de là vint à la Cour avec la Comtesse de Tonnerre , à la recommandation de laquelle il fut fait Médecin ordinaire perpétuel du Roi , ou premier des Médecins ordinaires , Professeur Royal à Montpellier , contre les loix & statuts , par un Arrêt du Conseil-Privé , qu'il eut bien de la peine à faire vérifier au Parlement de Toulouse , Médecin de la Reine en 1603 & premier Médecin du Roi en 1606. Il avoit un très-grand crédit ; il fit deux de ses frères Archevêques , l'un Ho-



*noré du Laurens*, Archevêque d'Embrun, & l'autre *Gaspard*, Archevêque d'Arles & Abbé de S. André de Vienne. Il avoit un autre frère qui fut Général des Capucins. On dit que leur mère eut la joye de les voir tous trois officier dans la Ville d'Arles pendant une quinzaine de Pâques. Ce fut principalement à sa faveur & à son alliance que les *Sanguins* furent redevables de l'Evêché de Senlis. Il avoit un frère cadet qui mourut en 1639, âgé de 87 ans, & qui laissa deux fils, l'un Conseiller au Parlement & l'autre Maître des Requêtes (a). La Charge de Médecin ordinaire perpétuel dont étoit revêtu *André du Laurens* a été occupée depuis & successivement par les deux *Delorme*, *Guillemeau*, *Seguin*, de la *Chambre* père & fils, *d'Aquin*, frère du premier Médecin, *Pierre Bonnet-Bourdelot*, Auteur du Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, dont j'ai parlé dans la Préface, *Boudin*, *Helvetius* & *Marcot*. M. *Quesnay* la possède actuellement, & M. *le Monnier* est reçu en survivance.

*Jean HÉROARD*, Docteur de Montpellier, premier Médecin de Louis XIII depuis 1610, jusqu'en 1627.

*Charles BOUVARD*, natif de Vendôme, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1605, premier Médecin de Louis XIII depuis 1628, jusqu'en 1643, il mourut le 22 Octobre 1658. Il étoit depuis 1625, Professeur au Collège Royal.

(a) Voyez la Lettre de Gui Patin, du 6 Septembre 1649.



\* Jacques COUSINOT, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris en 1617, Doyen en 1624 & 1625, & mort le 25 Juin 1646, occupa la place de premier Médecin de Louis XIV, au commencement de son Règne (a).

\* François VAUTIER, premier Médecin de Louis XIV. mourut en 1652 (b).

Antoine VALLOT, premier Médecin de Louis XIV, depuis 1652 jusqu'en 1671 (c).

Antoine D'AQUIN, Médecin de Montpellier, fut premier Médecin de Louis XIV en 1671, & renvoyé en 1693. Il mourut en 1696.

Guy-Crescent FAGON, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1664, premier Médecin de Louis XIV, ne mourut que trois ans après ce Roi, en 1718, retiré au Jardin Royal où il étoit né, étant neveu de *Guy de la Brosse*, premier Sur-Intendant du Jardin Royal. Il avoit donné de fort bonne-heure des marques de ce qu'il seroit un jour, par ses connoissances en Botanique, en Médecine & même en bonne Poësie.

(a) Voyez le Manuscrit de Mentel, *Adversaria de Medicis Parisiensibus*.

(b) » Leurs Majestés, reconnoissant les soins continuels du Sieur Vautier, premier Médecin du Roi, » & pour marque particulière de leur souvenir de » la cure par lui faite en la personne de Monsieur, » frère unique de sa Majesté, l'ont gratifié de l'Abbaye de S. Taurin d'Evreux, vacante par le décès » du Sieur du Perron, Evêque de ladite Ville «. *Gazette de France du 24 Avril 1649, p. 270.*

(c) Je crois qu'Antoine Vallot & François Vautier étoient Médecins de Montpellier.



28 PREMIERS MÉDECINS &c.

\* *Louis POIRIER*, Docteur de la Faculté depuis 1676, Doyen en 1706 & 1707, premier Médecin de LOUIS le Bien-Aimé, depuis 1715, jusqu'au mois de Mars 1718 qu'il mourut.

*Claude-Jean-Baptiste DODART*, de Paris, fils de *Denis Dodart*, Médecin de la Faculté en 1660, mort le 5 Novembre 1701, étoit Docteur-Régent de la même Faculté depuis 1688. Il fut premier Médecin du Roi en 1718, & mourut en 1730.

\* *Pierre CHIRAC*, Docteur de Montpellier, premier Médecin du Roi en 1730, mourut en 1732.

\* *François CHICOYNEAU*, Docteur & Chancelier de l'Université de Montpellier, succéda à M. *Chirac*, & mourut en 1752.

\* *M<sup>r</sup> Jean SÉNAC*, de Lombez, est actuellement premier Médecin du Roi, avec le titre de Conseiller d'Etat, ainsi que ses prédécesseurs, & celui d'*Archiatrorum Comes*.







ESSAI  
HISTORIQUE  
SUR  
LA MÉDECINE  
EN FRANCE.

---

ON A FAIT jusqu'à présent beaucoup de découvertes sur l'Origine & l'Histoire des plus anciens Peuples ; mais il paroît qu'on en a fort peu fait sur les Gaulois nos Ancêtres. Il est vrai qu'il étoit difficile de pousser loin ses recherches. Un peuple dont les Sçavants avoient pour principe de ne rien écrire , cherchoit à se cacher. Ce n'est donc que d'après les Auteurs contemporains des Gaulois qu'il est possible de s'en former quelque idée. En géné-



ral on peut dire que les Druides , qui étoient les Lettrés des Gaules , les dépositaires de la Religion & des Loix, Philosophes & Médecins, ressembloient fort aux Prêtres des faux dieux & aux Gymnosophistes.

Au commencement Dieu avoit accordé toutes les connoissances au premier homme & à ses descendants ; mais elles s'étoient bien-tôt altérées avec les mœurs. Le Culte des Idoles avoit pris la place de celui du vrai Dieu : les Loix , devenues arbitraires suivant les climats, s'étoient autant multipliées que les peuples : la science du Ciel & des Astres n'étoit plus qu'une Astrologie chimérique & sans principes : la Médecine , l'étude & l'observation de la nature , avoit cédé la place à la magie , aux charmes , aux enchantemens , à l'art de deviner , d'interpréter les songes , aux augures , aux amulettes & aux talismans.

Ce n'étoit donc qu'à travers les ténèbres les plus épaisses , après les plus pénibles recherches , que les gens sensés pouvoient entrevoir une lueur de tradition ; & ce n'étoit aussi qu'au milieu des plus grandes erreurs , qu'on



apercevoit les premières & les plus grandes vérités. Tout avoit été défiguré ; & , sans entrer dans un long détail , un exemple pris chez nos ancêtres suffira. Si les Druides ordonnoient des sacrifices sanglants , des expiations de victimes humaines , pratique établie chez un grand nombre de peuples fort éloignés les uns des autres , ce n'étoit qu'à l'imitation des plus anciens peuples. Ils cherchoient par ces sacrifices à s'attirer les faveurs du Ciel accordées à la fidélité d'Abraham prêt d'immoler son fils unique pour plaire à Dieu , histoire connue & vraie , mais défigurée par la superstition (a). Ainsi les Patriarches étant dépositaires des loix & de la Religion , Chefs & pères des Peuples , arbitres

(a) La plupart des coutumes des Gentils venoient des Juifs. L'usage d'adorer Esculape sous l'emblème du serpent , n'avoit d'autre source que le serpent d'airain élevé dans le désert pour sauver les Juifs. *Ut alii plerique Gentilium ritus à Judæorum religione originem aut occasionem habuere ; ita non erraverit qui ab æneo serpente salutis causâ in solitudine erecto , manasse ad gentes crediderit , unde serpentem Esculapio suo adfingerent.* Antiquit. Cellar. pag. 12.



des différends , consolateurs dans les calamités publiques & servant de conseil dans les maladies : le renversement une fois devenu général , l'erreur prévalant partout , en suivant un reste de tradition , on laissa se réunir , dans la seule personne des Prêtres des Idoles , les titres d'interprètes des Dieux , de Pontifes , de Sacrificateurs , de Législateurs & de Médecins.

Tout étonnement doit donc cesser de voir les Druides , ces Prêtres des Gaulois , auxquels on a accordé l'origine la plus ancienne , dépositaires de la Religion & des Loix , Philosophes & Médecins. On prétend qu'ils avoient reçu des Patriarches & conservé avec assés de pureté le Dogme de l'immortalité de l'ame , si fort altéré par les Egyptiens & les Grecs. Ils connoissoient le ciel , le mouvement des astres , la terre , les vertus des plantes. On leur confioit l'éducation des enfants des Grands , & ils leur enseignoient toutes les Sciences. S'ils jugeoient à propos de s'affocier quelques-uns de leurs Disciples , ce n'étoit qu'après vingt années d'étude , méthode observée depuis par Pythagore



& quelques Philosophes Grecs. S'ils ne permettoient pas à leurs élèves d'écrire ce qu'ils leur enseignoient, c'étoit, au rapport de Jules César, de peur que la Science, en se divulguant, ne vînt à s'avilir, & pour forcer leurs disciples, en usant de leur mémoire, à ne rien perdre de ce qu'on leur apprenoit. On prétend encore que le style rimé ou poétique, dont ils se servoient, aidait beaucoup la mémoire des jeunes gens. Ils ne donnoient point dans l'absurdité du polythéisme; ils n'admettoient qu'un bon & un mauvais principe: mais ils donnoient dans la magie, les augures, les devinations. Ils consultoient les entrailles palpitantes des animaux; ils prétendoient sonder l'avenir, erreur presque générale & qui, suivant la pensée d'un des beaux esprits de notre siècle, a eu des partisans secrets fort long-temps après qu'elle a cessé d'être soutenue ouvertement.

On auroit tort de penser que toutes les connoissances des Druides sur l'histoire naturelle se bornoient à trois ou quatre plantes le *Samolus*, le *Solago*, la *Verveine* & le *Guy de Chêne*. On verra bien-tôt que la Colonie Grecque, qui



vint s'établir à Marseille environ 600 ans avant J. C. ne devint sçavante que par le mélange des Gaulois.

Si les Druides employoient tant de cérémonies à ramasser le Guy de Chêne dans un certain temps de l'année, c'étoit moins sans doute pour la plante en elle-même, qui cependant n'est pas dépourvue de propriétés, que par respect pour le Chêne sur lequel elle croît singulièrement, *quasi divinitus & cælo delapsa*. Tout le monde sçait d'ailleurs que les Druides n'avoient d'autres Temples que les bois; ( *b* ) partout où se réunissoit un nombre de beaux & grands Chênes, que le Soleil le plus ardent perçoit à peine; partout où régnoient le silence & l'ombre, les Druides célébroient leurs Mystères: & lorsque les Romains voulurent entièrement subjuguier les Gaulois & leur faire adopter les loix, les usages, la Religion de Rome, ils crurent devoir renverser tous les bois un peu considérables, afin que les Gaulois oubliassent leurs Temples & leurs Divinités & adoptassent plus

( *b* ) La Forêt de Dodone a servi long-temps de Temple, avant qu'il y en eût un de bâti.



facilement la nouvelle Religion.

S'il est un moyen sûr pour acquérir & augmenter ses connoissances, c'est de former de nouvelles liaisons, de voyager, de commercer chez les peuples voisins. Or de tout temps les Gaulois aimèrent à voyager. Ils exerçoient l'hospitalité, s'informoient avec soin des mœurs, des coutumes, des loix, des connoissances de leurs voisins. Il n'est presque point de Pays connu où ils n'ayent envoyé des Colonies nombreuses, en Italie, en Afrique, en Illyrie, en Thrace & jusqu'en Asie. Enfin, lorsque les Phocéens, sortis d'Ionie, vinrent s'établir dans les Gaules & fonder la Ville de Marseille, on convint que c'étoit moins la Grèce qui avoit passé dans les Gaules, que les Gaules qui s'étoient transférées dans la Grèce; parce que les Gaulois avoient porté à Marseille plus de connoissances qu'ils n'y en avoient trouvé.

Suivant Diodore de Sicile, Strabon, Ammien-Marcellin, les étrangers venoient de toutes parts pour y acquérir des connoissances qu'ils ne trouvoient point ailleurs. Aussi Marseille devint bien-tôt célèbre par son Com.



merce , la sagesse de ses loix , son amour pour les Sciences , les Arts , & son alliance avec les Romains. On la regardoit comme la rivale d'Athènes & de Carthage. Cicéron disoit d'elle : *Ejus Instituta laudare facilius est quam æmulari* : Il est plus facile de louer ses établissemens que de les copier. Ce n'étoit certainement pas une Colonie de Sçavans qui étoient sortis de la Grèce , mais une jeunesse avide de gain , de Commerce & de nouvelles connoissances.

Les Gaulois n'étoient pas seulement sçavans & éloquents , ( c ) ils étoient encore courageux & habiles dans l'art militaire. Trois cents quatre vingt-dix ans avant J. C. ils ravagèrent Rome & mirent le siège devant le Capitole. Il est vrai cependant que la terreur qu'ils inspirèrent alors , & plus d'une fois par la suite aux Romains , leur devint fatale. Qui ne sçait que ces vainqueurs de la terre , indomptables tant qu'ils eurent de nouvelles conquêtes à faire , chassèrent les Gaulois qui s'étoient établis au-delà des monts, & non-

( c ) *Druidæ ingeniis celsiores , ut auctoritas Pythagoræ decrevit..* Diodor. Lib. XV.



seulement les repoussèrent dans leurs anciennes limites , mais vinrent les y attaquer & dompter sous la conduite de Jules César?

Alors les Romains ( *d* ) dont la politique étoit d'imposer aux Nations vaincues , qu'ils appelloient *Barbares* , l'obligation de parler leur langue , devenus maîtres des Gaulois , les y contraignirent. Ils employèrent aussi toute sorte de moyens pour faire adopter leurs loix , leurs coutumes & leur Religion. Ainsi sous l'Empire de Tibère on résolut de détruire entièrement , & même d'exterminer les Druides ( *e* ) , sous le vain prétexte qu'ils étoient des Barbares qui prescrivoient des sacrifices de victimes humaines ; tandis que dans Rome même on avoit vu quelquefois des exemples de semblables sacrifices. Le véritable motif de la destruction des Druides étoit de renverser plus facilement la Religion

( *d* ) *Imperiosa civitas non solum jugum , verum etiam linguam domitis gentibus per pacem sociatis imponebat. S. August. de Civit. Dei. Libr. XIX. Cap. xvii.*

( *e* ) *Tiberii principatus substulit Druidas & hoc genus Vatum Medicorumque. Plin. Libr. XXX. Cap. i.*



des Gaulois , de prévenir leur révolte, de changer leurs mœurs & principalement leur système sur l'immortalité de l'ame , & la certitude d'une autre vie , système qui les rendoit courageux & indomptables. Les Druides furent donc contraints de se cacher soigneusement , & ne laissèrent pas d'enseigner encore fort long-temps leur Doctrine..

Les Gaulois devinrent bien-tôt non-seulement soumis mais unis aux Romains par les liens de la paix , du commerce & de l'amitié. Ils étoient plus Romains que les Romains mêmes, & c'étoit à ce titre que l'Empereur Claude proposa de les admettre dans le Sénat. A la vérité rien n'étoit plus capable d'inspirer l'amour , le respect , l'admiration même à des peuples qui sçavoient penser & sentir, que les qualités personnelles des Romains. La Splendeur de Rome , l'étendue de son Empire , la rapidité de ses conquêtes , les actions brillantes de ses Citoyens , leur conduite , leurs loix si sages & si sensées , cette police admirable qui régnoit dans tous les ordres de l'état , (f) & dans toute l'étendue de sa do-

(f) Chaque Légion avoit son Médecin , au



mination, ses dépenses immenses, non-seulement pour l'utilité publique, mais encore pour la décoration des Villes, Temples, Amphithéâtres, Aqueducs, Bains, Fontaines, Statues, Colones, tout étoit capable de surprendre & de subjuguier les Gaulois, quand ils n'auroient pas été vaincus par les armes.

C'est pourquoi les Gaulois adoptèrent ce qui leur venoit des Romains, & surtout leur langue, dans laquelle quelques-uns d'eux excellèrent. Jusqu'à la Conquête de Jules César la langue Celtique avoit été la langue des Gaulois. Alors la langue Romaine fut adoptée & continua depuis d'être la langue des Rois, des Magistrats, des Théologiens. Actuellement encore elle est cultivée avec soin par ceux qui font leur étude des hautes sciences en Europe.

Il ne faut pas cependant croire que cette langue fut adoptée avec toute sa pureté dans l'étendue des Gaules à l'exclusion de toute autre langue ;

rapport de Végèce. Dans chaque Ville il y avoit plus ou moins de Médecins, suivant l'étendue de la Ville, & ils étoient pensionnés sur le trésor public.



mêlée avec le Gaulois & le Celtique , la langue Latine forma la langue Romance , & de la langue Romance mêlée de termes & de tours Tudesques c'est - à - dire de la langue des Francs , s'est formée peu à peu la langue Francoise que nous parlons aujourd'hui.

Les Sçavants des Gaules , outre la langue Latine qu'ils possédoient , conservèrent aussi la langue Grecque , qu'ils parloient déjà non - seulement à Marseille , mais encore dans plusieurs Provinces. Tout le monde sçait que , dans les premiers siècles de l'Eglise , la langue Grecque étoit fort en usage , & que les premiers Docteurs , formés par le Christianisme , écrivoient en Grec.

Les Romains eux - mêmes , si jaloux d'établir avec leur Domination , leurs loix & leur langue , n'avoient jamais essayé de détruire la langue des Grecs. La Grèce étoit le centre de l'urbanité , des mœurs & des loix. ( g ) Les Grecs avoient une langue fondée sur des principes & des règles invariables , des Auteurs éloquens & qu'ils chérissoient , des ouvrages utiles en tout genre , des Arts accrédités ; enfin le peuple étoit

( g ) Mem. de l'Acad. des Inscript.



gouverné suivant son gout & par des Magistrats qu'il se choisissoit.

Les Romains, enchantés par la douceur de la langue des Grecs, enchaînés, pour ainsi-dire, par leurs Auteurs & surtout par les sciences dont l'empire est si séduisant, allèrent chez eux pour les entendre & pour y acquérir toute sorte de connoissances. Les Sénateurs les plus austères étoient presque forcés d'apprendre la langue Grecque; elle étoit pour eux une source inépuisable des plus grandes beautés; encore aujourd'hui elle l'est pour quiconque a le gout des meilleures choses.

Les Gaulois au contraire n'avoient ni loix, ni histoire, ni ouvrages écrits dans leur langue, du moins qui fussent connus. Que de raisons d'ailleurs, que d'avantages pour eux en adoptant la langue des Romains! Tout conduisoit à Rome; on y obtenoit les plus belles places; les Magistrats, les Gouverneurs de Provinces, les Commandants des troupes y étoient choisis; l'appas du gain, le Commerce, les Arts, y avoient leur centre, & ce fut sur ce même pied que tout se passa dans les siècles



cles qui suivirent la conquête des Gaules, jusqu'à la décadence de l'Empire Romain & l'inondation des Barbares.

Ces détails ne nous éloignent point, autant qu'on pourroit le croire, de l'Histoire de la Médecine, notre objet principal. Personne n'ignore qu'entre toutes les Sciences cultivées avec succès par les Grecs, la Médecine a toujours tenu une place fort distinguée. Dans tous les temps les Médecins Grecs ont été & sont encore recherchés de ceux qui veulent se signaler dans leur profession. La Médecine exercée d'abord par les Patriarches & les Princes des peuples, altérée par leurs imitateurs, adoptée par les premiers Philosophes qui la regardoient avec raison comme l'étude de la Nature, fut depuis réduite en Science & séparée de la Philosophie vers le temps & surtout par les soins d'Hipocrate, homme d'un génie supérieur & d'une vaste érudition. L'étude & l'observation, aidées par une certaine tradition de connoissances héréditaires dans sa famille, lui avoient beaucoup appris. Il étoit issu d'Esculape fort célèbre dans



son Art, & qu'un peuple idolâtre & superstitieux avoit mis au rang des Dieux, ainsi que tous ceux qui les premiers s'étoient distingués dans les Arts utiles à l'Humanité.

Avant Hippocrate, on se conduisoit en Médecine par le seul Empirisme, c'est-à-dire, par l'Expérience. D'abord, au rapport d'Hérodote & de Strabon, on exposoit les malades dans les rues à la curiosité des passants, afin que si par hazard quelqu'un avoit connoissance de la maladie du patient, il pût dire ce qu'il en sçavoit, & ce qu'il avoit vu réussir en pareil cas.

Lorsque les Temples furent bâtis, on eut grand soin d'y porter les malades, tant parce que les Temples étoient fort fréquentés, que parce qu'ordinairement les Prêtres étoient Médecins. Les malades souvent y passoient la nuit. L'Oracle consulté, le Prêtre se ménageoit adroitement le temps de rendre une réponse qu'il avoit encore l'art d'embarasser dans des termes ambigus, susceptibles de différens sens. Si le malade guérissoit on écrivoit sur les murs du Temple l'histoire de la maladie, des remèdes & de la guérison.



Les Juifs, (h) les Phœniciens suivoient cette coutume, & c'est surtout, dit Pline, d'après ce recueil d'observations copiées dans le temple d'Esculape, qu'Hippocrate avoit formé la Médecine Clinique. Cet usage d'exposer les malades dans les rues étoit aussi établi dans l'Ibérie, au rapport de Rufin dans son Histoire Ecclésiastique (i).

Parmi les Médecins Empiriques, il y en avoit plusieurs qui prétendoient avoir l'art de deviner les maladies, d'interpréter les songes, de prédire l'avenir. D'autres évoquoient les Esprits infernaux. Enfin l'Empirisme s'étayoit, ainsi qu'il fait encore aujourd'hui, de tout ce qui devoit servir à l'écraser.

Quatre cent cinquante ans avant J. C. Hippocrate, issu des Héraclides par sa mère, d'Esculape & de Jupiter par son père, vint, & établit sur des fondemens plus solides, à l'aide de ses

(h) Suidas refert olim fuisse in Templi Salomonis vestibulo librum remediorum cujusvis morbi incisum, quem revulsi Ezechias Rex, quod populus, neglecto Deo nec invocato, sanationem malorum inde peteret.

(i) Livr. X. Chap. x.



grandes connoissances , une Science dont les commencemens avoient été si foibles & si fragiles. Bien-tôt cette Science s'étendit au loin par les descendants & les disciples de ce grand homme , avec d'autant plus de facilité & même d'intégrité , qu'alors la Médecine se conservoit comme un dépôt sacré dans un petit nombre de familles. La tradition est la voye la plus sûre pour conserver tout art fondé principalement sur la multitude des faits & sur l'expérience.

Tandis que la Doctrine d'Hippocrate s'établissoit & s'affermissoit , que la Grèce s'immortalisoit par sa Langue , ses Poètes , ses Orateurs , ses Historiens , ses Philosophes & ses Ecoles ; les Gaulois avoient leurs Lettrés. Si , par un préjugé ancien , devenu national , ils ne vouloient rien laisser à la Postérité par écrit , on sçait par ceux qui vivoient de leurs temps ou peu après eux , qu'ils excelloient dans toutes les Sciences. Ils étoient Géographes , Astronomes , Orateurs , Poètes , Philosophes , Médecins. Marseille , Autun , Narbonne , Lyon , Arles étoient renommés par leurs Colléges & leurs Sçayants.



Galien , qui vivoit vers le milieu & à la fin du deuxième siècle de l'Ere Chrétienne , parle avec beaucoup d'estime de la personne & des Ecrits de Démosthene le Gaulois. Crinias & Charmis sont cités par Pline comme deux Médecins de grande réputation.

Démosthene , né à Marseille , étoit élève d'Alexandre Philalethe. Ce dernier étoit attaché à la Secte d'Hérophile , sorti de l'école d'Alexandrie (k) où il suffisoit d'avoir étudié la Médecine pour être préféré même aux Médecins les plus expérimentés. Il n'est point de Médecin , un peu renommé dans l'Histoire , qui n'ait été Disciple d'un grand Maître. La Médecine ne s'apprend qu'avec les Médecins & les malades. On ne se forme point tout seul. Il faut un guide expérimenté , sans quoi l'on s'égare dans les systêmes , ou l'on donne dans l'Empirisme. Ce Demosthene Gaulois , en suivant les préceptes de son Maître , recherchoit & étudioit les causes des maladies , avant de les traiter. Il avoit une gran-

(k) *Pro omni experimento sufficit Medico ad commendandam Artis auctoritatem , si Alexandria se dixerit eruditum.* Amm. Marcell.



de connoissance du pouls , connoissance fondée sur la structure du cœur & des artères , & sur l'Anatomie qui avoit été cultivée avec soin par ses maîtres ( *l* ). Il a laissé quelques écrits cités par Galien , Marcel l'Empirique , Aëtius & Oribase. Reinesius dit ( *m* ) qu'il y a quatre ou cinq siècles qu'on lisoit encore les ouvrages de Demosthene le Gaulois , & surtout son *Traité des maladies des yeux* ( *n* ).

Crinias étoit aussi de Marseille , & vivoit en même-temps que Démosthene , c'est-à-dire dans le premier siècle de l'Ere vulgaire. Après avoir professé quelque-temps la Médecine dans son Pays , il alla s'établir à Rome. Thessale alors s'y attiroit tous les regards. Il avoit su se faire une grande réputation par les moyens qui auroient dû le perdre , en déclamant sans pudeur contre les Médecins qui l'avoient pré-

( *l* ) L'école d'Alexandrie s'attachoit principalement à l'Anatomie. On a même voulu reprocher à Hérophile d'avoir poussé sa passion pour l'Anatomie , jusqu'à disséquer des hommes vivans ; reproche absurde & sans fondement.

( *m* ) Variar. Lection. Libr. III.

( *n* ) Histoire Littéraire de la France.



cédé, renversant toutes les opinions reçues & s'arrogant le droit de faire de nouvelles loix. Lorsqu'il paroissoit, le peuple le suivoit en foule, comme un Comédien qui alloit au théâtre, ou comme un Athlete qui alloit au Cirque (o).

Crinias, à peine arrivé, diminua beaucoup le crédit de Theffale, & partagea avec lui la Pratique de Rome. Il joignoit à l'étude de la Médecine celle des Mathématiques & de l'Astrologie. Chaque fois qu'il ordonnoit à ses malades, on prétend qu'il consultoit les astres. Il obtint l'estime & la confiance publique, & amassa de grands biens. De son vivant il paya les fortifications de plusieurs Villes, & il laissa après sa mort à la Ville de Marseille sa patrie, dix millions de sesterces qui peuvent revenir à un million ou douze cents mille livres de notre monnoye.

On vit encore dans la capitale du monde entier un troisiéme Médecin Gaulois, de Marseille, nommé *Charmis*, dans le même-temps qu'y brilloient Crinias & Theffale son Emule. Charmis se distingua en renouvelant un re-

(o) Hist. Litter. de la France in-4<sup>o</sup>.



mède qui étoit tombé dans le discrédit par la mort de Marcellus. Les bains froids avoient été en usage sous l'Empire d'Auguste qui lui même les avoit pris , ainsi qu'Horace , par le conseil d'Antoine Musa ; Charmis les conseilla de nouveau. A la vérité les bains chauds ne devoient pas être sans quelques inconvéniens sous un climat brulant , tel que celui de Rome. Aussi le célèbre Vitruve avoit-il construit des bains publics , assortis au besoin du climat. En sortant de la chambre des bains chauds, appelée *Thermæ* , on passoit par une autre chambre, appelée *Frigidarium* , dans laquelle il n'y avoit que de l'eau froide ; & il est probable , ou qu'on la versoit sur le corps , ou qu'on passoit rapidement dessous. Galien qui estimoit les bains, & qui lui-même en usoit tous les jours, à moins que ses grandes occupations ne le lui permissent pas , paroît approuver cette méthode. » Les » bains chauds , dit-il , ouvrent les po- » res de la peau, l'eau froide les raffer- » mit , les resserre & fait sur eux le mê- » me effet qu'elle produit sur le fer au » sortir de la fournaise«.

Quoiqu'il en soit, Charmis ordon-



noit en tout temps & de préférence les bains d'eau froide ; *mersit in lacuss*. Pline , qui écrivoit vers la fin du premier siècle , dit qu'il avoit vû de graves Sénateurs , conduits par Charmis , faire gloire de geler de froid dans l'eau , *usque ad ostentationem rigentes*. Il paroît que Charmis , ainsi que Crinias , faisoit payer cher ses conseils. Il mourut fort riche. Lorsque dans une grande Ville le luxe ne connoit plus de bornes , les talens en réputation n'ont plus de prix.

Probablement ces trois Médecins Gaulois avoient été formés par d'autres Médecins leurs prédécesseurs , & servirent aussi à en former d'autres dans leur patrie. Mais l'histoire n'en fait pas mention. On sçait seulement que les Gaules , outre des Médecins , fournirent encore à l'Italie des Philosophes , des Orateurs , des Poètes , des Sénateurs , des Consuls , des Empereurs même. On sçait encore qu'avant & pendant les premiers siècles du Christianisme on cultivoit dans les Gaules la langue Grecque avec autant de soin que la langue Romaine ; que les Sçavants , soit Théologiens , soit Médecins



écrivoient en Grec ; que , plusieurs siècles même après , les Arabes , voulant usurper l'Empire des Lettres échappé aux Grecs & aux Romains , ne purent long - temps dissimuler aux yeux de nos ancêtres les sources où ils avoient puisé toutes leurs sciences. Tant il est vrai que la Médecine des Grecs fut presque toujours connue & observée dans les Gaules , & que , dans les siècles d'ignorance , on en avoit au moins des Manuscrits cachés dans les Bibliothèques.

Nous conviendrons cependant que dans tous les temps on a vû des Médecins s'écarter de la Doctrine d'Hippocrate , se frayer une route nouvelle , & se faire quelque réputation , quoique passagère. De ce nombre ont été Asclépiade , l'ami de Cicéron , Thessale dont nous avons parlé , Chrisippe , Erasistrate , Hérophile. Galien dit que ce dernier , en voulant traiter à fonds la connoissance du poulx & l'assujettir à l'harmonie & aux mesures de la musique , avoit donné tête baissée dans mille absurdités. Chaque siècle a eu & aura ses Charlatans & ses duppes

Asclépiade , de Rheteur qu'il étoit ,



se mit en tête de devenir Médecin. Quoique la Médecine d'Hippocrate & des Grecs ne fût point alors dominante à Rome (*p*), elle n'y étoit pas absolument inconnue. Peut-être suffisoit-il qu'elle vînt des Grecs pour y être rejetée. On y suivoit pour guide en Médecine les augures, les charmes, les amulettes, la divination. On avoit d'ailleurs une haine bien décidée pour Archagatus & ses Sectateurs qui avoient décrié la Médecine, en n'employant dans le traitement des maladies que le fer & le feu, brulant, coupant, scarifiant à tout propos. Ce fut dans ces circonstances favorables qu'Asclépiade parut. Plus occupé de plaire que d'être utile, chaque jour il apprêtoit des discours étudiés qu'il debitoit avec Art & avec Éloquence. Il s'étoit fait une Théorie tirée de la Philosophie d'Épicure. Cette Philosophie l'aidoit encore à s'accréditer, en lui donnant une grande facilité à expliquer tout ce qui se présentoit à lui. Sa pratique étoit assortie à sa Théorie : ni fai-

(*p*) Ce ne fut que trois siècles après que Galien procura à la Doctrine d'Hippocrate toute l'autorité qu'elle méritoit.



gnée , ( *q* ) ni purgations , ni vomitifs ,

( *q* ) Ce que les Historiens nous disent des différens caractères des Médecins les plus accrédités de Rome auroit lieu de nous étonner , si nous ne voyions pas reparoître , comme par intervalles , des hommes aussi singuliers. La Postérité aura peine à croire qu'on ait vû à Paris un Médecin étranger , fort à la mode & fort couru , qui cependant rejettoit de sa méthode , saignées , purgations , lavemens , quinquina , opium , émétique , lait , bains , eaux-minérales , vésicatoires , &c. &c. &c. Toute sa pratique se bornoit à conseiller des frictions , du mouvement , de l'exercice , de longues promenades à pied , l'usage du vin , de la viande froide. D'une thèse particulière , vraie , il en faisoit une trop générale , & croyoit que toute fièvre étoit nécessaire à la guérison des maladies ; il excitoit cette fièvre , l'allumoit , l'entretenoit par des remèdes chauds & actifs , peu ou point de remèdes chimiques , beaucoup de Cordiaux , de Gommess précieuses , de la Myrrhe , de l'Alôes , de la Gomme Ammoniaque , du Sagapenum , des Beumes , des poudres & autres fratrias de l'ancienne Médecine Arabesque. Son tempérament froid influoit sans doute sur sa conduite. Il ne croyoit jamais pouvoir assés augmenter le cours du sang & des humeurs pour faciliter des crises dont il attendoit patiemment la guérison du malade ; méthode perfide dans les maladies aiguës , capable seulement d'amuser ceux qui s'imaginent être malades. Aussi ne lui a-t-on vû traiter ou guérir que des femmes , des vapeux & des mélancoliques , &c.



un certain régime de vie , peu d'aliments , des boissons glacées , des bains , des frictions , de la promenade ; voilà les moyens dont Asclépiade se servoit pour traiter ses malades. Il permettoit volontiers le vin ; & même , ce qui est inconcevable & extravagant , il en permettoit jusqu'à l'excès aux Phrénétiques , afin , disoit-il , de les calmer en les endormant. Tous les jours il imaginoit de nouveaux remèdes. Si les malades ne pouvoient dormir , il les faisoit suspendre dans des lits en l'air & les faisoit bercer. On assure même qu'il les mettoit dans des bains suspendus , chose incroyable. Il eut l'audace de défier la Fortune , assurant qu'il consentoit qu'on ne le crut pas Médecin , si jamais il étoit malade. Pline , qui à force d'aimer à dire des choses singulières , s'est fait donner d'assés facheuses épithètes , prétend qu'il mourut d'une chute dans une grande vieillesse. Suidas au contraire assure, que dès la première fois qu'Asclépiade eut besoin de son art , son art lui manqua , & qu'il mourut d'une inflammation de poitrine. Si Asclépiade eût étudié de bonne heure la Médecine,



ne & dans les meilleures sources, avec les talens qu'il avoit, il auroit pû rendre de grands services à sa profession. Mais lorsque l'esprit est prévenu & rempli d'autres connoissances, rarement fait-on beaucoup de progrès dans une science aussi étendue & qui demande toute la jeunesse pour en apprendre les principes, & toute la maturité de l'âge pour les méditer, se perfectionner & pratiquer avec jugement & réflexion. Quand on a multiplié ses connoissances sans ordre & sans projet formé, il arrive seulement qu'on sçait beaucoup, qu'on doute long-temps, & qu'on finit par ne croire à rien.

Chrysispe, ainsi qu'Asclépiade & son disciple Erasistrate, ne se distingua qu'en renversant les Dogmes reçus en Médecine, voulant introduire de nouvelles règles, & bannir absolument de l'art de guérir, les saignées, les purgations, les vomitifs & autres remèdes généraux. On dit de lui que ce qui le caractérisoit particulièrement c'étoit une volubilité de parole & un babil extraordinaire. Si ce prétendu talent peut plaire à quelques assistants desœuvrés, ce ne devroit certainement pas être aux malades.



Erasistrate , si connu par l'histoire du fils de Seleucus , dont il découvrit la passion pour Stratonice sa belle-mère , vivoit 280 ans avant J. C. il s'étoit déclaré absolument contre les remèdes fort composés , les grandes recettes , les saignées & les purgations. Lorsqu'il falloit saigner , il employoit la ligature , il conseilloit la diète , les bouillons d'Orge , de Citrouille , l'huile & l'eau mêlées ensemble , les lavements , les fomentations. Il faisoit préparer avec grand soin une boisson faite uniquement avec la Chicorée. Il ne vouloit point qu'on arrachât les dents , qu'on fît la ponction aux Hydropiques ; & cependant dans le traitement des Squirres du Foye il faisoit ouvrir le ventre & appliquer sur le Foye même , des cataplasmes. On assure qu'enuyé de vivre & arrivé à une extrême vieillesse avec un ulcère au pied , dont il n'avoit pû se guérir , & dont il souffroit beaucoup , il s'étoit empoisonné en avalant du suc de Ciguë.

Si quelques Médecins de l'Antiquité ont voulu se distinguer , en s'écartant de la médecine des Grecs , un plus



grand nombre, en la suivant scrupuleusement, s'est acquis une réputation méritée. Théophraste, Dioscoride, Paul d'Egine, Alexandre de Tralles, Oribase, Aretée, Théophile, Aetius, Actuarius, Myrepsus & autres Grecs du moyen âge ont rendu de très-grands services à la Médecine, & ont surtout contribué à former cette chaîne non interrompue de bons Médecins qui des Grecs sont venus jusqu'à nous.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de parler des Médecins Grecs & Latins, mais seulement de ceux qu'ont fournis les Gaules, pour nous conduire peu à peu jusqu'au berceau de la Faculté de Médecine de Paris, dont nous nous proposons d'écrire l'histoire; la Médecine cependant doit trop à Galien pour que nous n'en fissions pas une mention spéciale.

Galien naquit à Pergame environ 550 ans après Hippocrate, vers le milieu du deuxième siècle de l'Ere Chrétienne, & vécut sous les Empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Vérus, Commode & Sévère. Instruit dès son enfance par les soins & sous les yeux d'un père fort sçavant, Galien avoit



étudié la Philosophie , suivant les différentes sectes qui régnoient alors. Il avoit voyagé exprès pour s'instruire. Une grande connoissance de l'Anatomie & des remèdes en usage , une étude profonde & réfléchie des œuvres d'Hippocrate & de tous les Médecins qui l'avoient précédé , avoient mis Galien en état de combattre avec beaucoup d'avantage & de supériorité les Médecins ses contemporains qui ne pensoient pas comme lui. Ferme & inébranlable dans les bons principes qu'il s'étoit choisis , il réfutoit habilement les Sophismes des esprits faux de son siècle , terrassoit les Empiriques , peste si ordinaire dans les Villes peuplées & sur-tout dans les Palais des Grands , la plupart faits pour être trompés , parce qu'ils veulent qu'on les flatte. C'est sur-tout à Galien que la Médecine doit sa certitude & la plupart de ses connoissances. Ceux qui sont venus après lui , Grecs , Latins , Arabes , n'ont fait aucune difficulté de le copier & d'enrichir , à ses dépens , souvent même sans le nommer , leurs compilations maigres & décharnées & toujours fort inférieures à leur modèle.



Il est le seul qui ait osé former ce corps de Médecine qu'Hippocrate désiroit & qu'il n'espéroit pas qu'on pût jamais établir. Les Empereurs lui confièrent leur santé. La Grèce & l'Italie le comblèrent d'honneurs & de louanges. Peu de Médecins osèrent s'égalier à lui. Si les ignorans , qui n'ont de ressource , pour s'élever & se soutenir , que la cabale & l'intrigue , réussirent à l'éloigner de Rome par de basses manœuvres , on fut forcé de le rappeler & la Renommée lui donna la première place. Enfin il effaça par son sçavoir , son habileté , son expérience , la multitude de ses écrits , tous les Médecins qui l'avoient précédé , excepté cependant Hippocrate , à qui de tous les temps & dans tous les siècles est resté à juste titre le nom de *Prince de la Médecine*

Galien avoit une facilité singulière dans le Prognostic que lui avoit donné sa grande expérience & son application à observer. Sans doute il abusoit quelquefois de cette facilité à prédire ; mais très-souvent elle lui réussissoit. Il parloit aussi trop avantageusement de lui-même , trop souvent d'après lui-même.



me & d'un ton trop décidé, défaut quelquefois pardonnable aux grands hommes, si souvent à portée de sentir, presque malgré eux, leur supériorité.

Si nous ne rendons pas à Celse le tribut de louanges qu'il mérite, si nous ne lui témoignons pas la reconnoissance que nous lui devons, c'est parce qu'il n'entre pas dans notre projet de parler de tous les anciens Médecins célèbres. Au reste Celse étoit sçavant & éloquent. Son style est digne des plus beaux siècles de Rome. On a dit de lui *Musas Romano jussimus ore loqui*. On croit qu'il naquit sous l'Empire de Tibère. C'étoit un de ces génies rares qui parlent & écrivent bien sur toute sorte de sujets. Il avoit traité de la Rhétorique & de l'Art Militaire. Ces Ouvrages ont péri ; mais ceux qu'il a laissés sur la Médecine, donnent de lui la plus grande idée. Il avoit eu le bon esprit de choisir ce que toutes les sectes lui présentoient de meilleur, sans s'attacher à aucune. Il paroît qu'il n'a pas exercé la Médecine, ni même la Chirurgie, dont il a néanmoins écrit d'après Hippocrate, mieux que qui que



ce soit de l'Antiquité. Il est bon d'observer que dans tous les siècles & même dans celui où nous vivons , quoique fertile en bons Chirurgiens , ce sont les Médecins qui ont donné les meilleurs traités sur la Chirurgie qu'ils n'exercent point. C'est une erreur ( disons-le en passant ) de croire que les Médecins Anciens étoient tout à la fois Médecins, Chirurgiens & Pharmaciens, & que le même homme réunissoit la Théorie & la pratique de ces trois professions. Hérodote prétend au contraire qu'il y avoit des Médecins pour toutes les maladies & même pour les différentes parties du corps , ce qui , sans doute par une suite de tradition & à cause des bornes trop étroites de l'esprit humain , subsiste à peu près de même aujourd'hui. » Les uns, dit Hérodote (r) , s'attachoient aux dents , d'autres aux maladies des yeux , aux mala-

(r) *Unius morbi & non plurium unusquisque medicus est. Omnia verò plena sunt medicis , alii capiti , alii dentibus , alii oculis , alii ventri , alii occultis morbis sanandis sunt destinati. Herodot. Libr. 2. Vide etiam Prosp. Alp. Libr. 1. Cap. 1. ,*



dies cachées. Ce n'étoit donc pas le même homme qui prétendoit posséder la Théorie & la pratique de toutes les parties de l'art de guérir. Il est vrai cependant qu'il s'est quelquefois rencontré, dans l'espace de plusieurs siècles, de ces génies (f) rares & universels, qui ont également bien connu toutes les différentes parties de la Médecine, & qui en ont laissé des traités sçavants, dignes de l'immortalité dont ils jouissent.

Il ne faut pas s'étonner si la Chirurgie des Grecs s'étoit presque ensevelie & anéantie avec eux, pour ne reparoître avec éclat dans l'Europe que lorsque les traductions des livres Grecs ont été multipliées & aidées des découvertes de l'Anatomie. Il falloit que le flambeau de cette science éclairât de nouveau des routes difficiles & dangereuses, que la pratique & l'expérience des Grecs & des Latins leur avoient autrefois applanies. Enfin il falloit dans ce Royaume, surtout sous un Règne belliqueux & souvent triomphant, un grand nombre d'occasions

(f) Lorsque Galien étoit à Pergame il exerçoit la Chirurgie, & jamais à Rome, parce qu'il y avoit de bons Chirurgiens.



capables de former & d'agguerrir nos Chirurgiens. Car pourquoi le dissimuler ? La Chirurgie telle que nous l'enseignons maintenant , n'a pas en France une origine aussi ancienne qu'on voudroit bien le faire croire. On peut consulter sur cet article Lanfranc de Milan , dans sa grande Chirurgie , & Guy de Chauliac dans son Chapitre singulier. Les Laïcs, auxquels la Chirurgie étoit abandonnée, ont été fort longtemps dans l'ignorance la plus crasse ; & c'est sur-tout à la Faculté de Médecine de Paris que la Chirurgie doit son existence. La Médecine , au contraire , toujours exercée par des *Cleers* ou *Lettres*, étoit mieux connue & mieux enseignée , étant principalement fondée sur l'Observation & l'Expérience. Elle présentoit continuellement dans les Livres & chez les malades , des tableaux fidèles & exacts des maladies qui repassoient sous les yeux presque à chaque instant. On pouvoit avec de l'étude , de l'application , de l'expérience , un jugement sain & droit , bien mieux qu'avec tous les systêmes d'une Physique de Théorie & d'imagination , suivre la marche réglée des maladies , en



étudier les causes , en observer les signes & les symptômes , en saisir les indications , en prévoir les accidens , en écouter les crises , en prédire les suites , en fixer l'événement. Aussi de siècle en siècle , depuis les Grecs fondateurs de la bonne doctrine en Médecine , n'a-t-on presque pas cessé de voir de grands Médecins , utiles à leur patrie , recherchés des Maîtres du monde & nécessaires au bonheur de leur Empire? C'est pourquoi les Empereurs Romains , pourvoyant à tout par la sagesse de leurs Loix , ont accordé des privilèges fort étendus aux Professeurs en Médecine , & les ont comblés d'honneur. Jules César leur avoit donné le droit de Bourgeoisie dans Rome , honneur distingué. Auguste ne s'étoit pas contenté d'enrichir Antoine Musa son Médecin , de lui accorder le droit de porter un anneau , de lui faire élever une Statue près du Temple d'Esculape , il avoit encore exempté tous les Médecins des charges publiques : *Dederat universo Medicorum ordini immunitatem munerum* ( 1 ).

Ces privilèges furent confirmés sous

( 1 ) Cod. Justin. de Medic. & Professorib.

les



les Empereurs Vespasien , Adrien & Antonin. Dans la suite on borna le nombre des Médecins dans chaque Ville , afin que l'exemption ne pût devenir onéreuse , & que la Médecine ne servît pas de prétexte pour éviter les charges publiques. On jugea encore qu'il ne falloit pas accorder l'immunité à ceux même qui étoient du nombre prescrit par la loi , sans le consentement public , *invito ordine ( u )*. Ce qui prouve , ajoute Godefroy , célèbre commentateur des Instituts de Justinien , que l'immunité accordée aux Médecins ne l'étoit que par décret des Décurions : *Quod argumento est ex decreto Decurionum immunitatem Medicis tributam*.

Sous l'Empereur Commode , Galien avoit obtenu les plus grands honneurs & on lui avoit dressé une Statue. L'Empereur Sévère récompensa les Médecins au dépens du trésor public : *Medicis annonas ex publico addidit ( x )*. Diocletien & Maximien accordèrent plusieurs immunités à ceux qui professoient la Médecine. Constantin , sur-

( u ) Idem.

( x ) Idem.



tout, & après lui Théodose & Honorius confirmèrent ces privilèges quelque grands qu'ils parussent. Julien, protecteur des Lettres, Lettré lui-même, fit exempter les Médecins des charges publiques, lorsqu'il trouva que, contre la Loi, on avoit voulu les y assujettir. En consultant les Loix Romaines & le Code de Justinien, on trouvera des témoignages authentiques de tout ce que nous avançons.

On lit dans Cassiodore, qui vivoit au sixième siècle, un article fait à l'honneur de la Médecine & de celui qui étoit décoré du titre de *Comes Archiatrorum*, premier ou Comte des Médecins de la Cour. Pour entendre ce terme il est bon de sçavoir que dans toutes les grandes Villes il y avoit, ainsi que nous l'avons déjà dit, un nombre fixe de Médecins qui avoient le titre d'*Archiatre* (y). Celui qui étoit le premier, soit dans la Ville, soit dans le Palais de l'Empereur, à Constantinople sur-tout, se nommoit *Comes Archiatrorum*. Il étoit d'autant plus hon-

(y) En Allemagne aujourd'hui ce titre d'*Archiatre* se donne aux Médecins pensionnés des Villes



norable de porter ce titre qu'on n'en  
 étoit redevable ni à l'intrigue , ni à la  
 cabale , ni à la basse flaterie , mais tou-  
 jours au mérite. Lorsque le *Comes Archi-  
 atrorum* mouroit , on ne pouvoit lui  
 en substituer un autre que sur le té-  
 moignage au moins de sept de ses plus  
 anciens confrères. Cette loi faite sous  
 le Consulat des Empereurs Valens &  
 Valentinien , vouloit encore qu'un  
 Médecin pensionné n'oubliât jamais  
 qu'il y avoit plus d'honneur à acqué-  
 rir pour lui, en servant le peuple , qu'à  
 se rendre basement l'esclave des ri-  
 ches : *Honestè obsequi tenuioribus malint ,  
 quàm turpiter servire divitibus*. Il lui étoit  
 permis de recevoir la récompense de  
 ses services, mais jamais ce que les mou-  
 rants promettoient pour recouvrer la  
 santé : *Quos etiam ea patimur accipere  
 quæ sani offerunt pro obsequiis , non ea  
 quæ periclitantes pro salute promittunt*. Si  
 on prenoit tant de précautions pour  
 choisir les Archiatres , le crédit de  
 l'*Archiatorum Comes* devoit être fort  
 grand. En Europe aujourd'hui le seul  
 premier Médecin du Roi de France  
 porte ce titre. En Espagne & en Italie  
 les premiers Médecins s'appellent sim-



plement *el Protomedico*. Dans la formule de réception ou de prestation de serment qui étoit d'usage & que Cassiodore a conservé, l'Empereur donnoit à son Médecin un pouvoir fort étendu sur sa personne : *Habeto fiduciam ingrediendi quæ magnis solent pretiis comparari*. Ainsi il avoit le droit des grandes entrées chez l'Empereur, droit qui ne s'accordoit qu'aux premières Charges. » Les autres, continue la formule, » nous servent à titre de soumission & » vous à titre de supériorité. Vous pouvez nous assujettir à votre volonté, » combattre nos goûts, nos passions, » nous contredire, enfin avoir sur nous » un pouvoir égal à celui que nous avons » sur les autres : *Fas est tibi nos fatigare jejuniis, contra nostrum sentire desiderium, & in locum beneficii dictare quod nos ad gaudia salutis excruciet, talem tibi denique licentiam nostri esse cognoscis, qualem nos habemus in cæteros*.

Entre les Médecins Gaulois qui ont joui de ces honneurs & de ces privilèges sous les Empereurs de Rome, Jules Ausone, natif de Bordeaux, & qui vivoit au quatrième siècle ( 2 ) fut

( 2 ) Il mourut en 377.



fort recommandable par sa probité, la régularité de ses mœurs, & par une si grande attention à remplir tous ses devoirs, que plusieurs Auteurs célèbres l'ont mis au nombre des Chrétiens. Il étoit Archiatre de Valentinien premier, Préfet d'Illyrie, & père du Poëte Ausone, Précepteur de Gratien (a). Alors les premiers Médecins étoient nommés aux plus hautes charges de l'Empire (b). Il semble néanmoins qu'Ausonne n'avoit seulement que comme honoraires le titre, le rang & les appointemens de Préfet. Il fut de même Sénateur à Rome & à Bordeaux.

Marcel, aussi de Bordeaux, Maître des Offices, sous les Empereurs Théodose & Arcadius, étoit Médecin. Il fut surnommé *l'Empirique*, sans doute à cause d'une Collection qu'il avoit faite avec beaucoup de soin d'un grand nombre de recettes ou de formules de remèdes appropriés à toutes les maladies du corps humain. Son dessein,

(a) Hist. Littéraire de France Volum. I. pag. 215.

(b) Les premiers Médecins des Rois & des Reines de France, de temps immémorial ont le titre & les honneurs de *Conseiller d'Etat*.



en formant ce Recueil, étoit de donner à ses enfans, à qui il le dédioit, des moyens de se guérir par des remèdes simples & faciles. Il leur conseille cependant, lorsqu'il s'agira d'employer des remèdes plus composés, de s'adresser aux Médecins les plus habiles, & de ne rien faire sans leur avis. Il paroît n'avoir point étudié en Médecine, mais seulement avoir fait sa Collection d'après des Médecins anciens & modernes ( *c* ), d'après ce qu'il avoit ouï dire, ou ce que les gens de la campagne & le petit peuple avoient employé par hazard. On peut ajouter qu'en quelques endroits de cette Collection, il y a plus de superstition que de jugement. On doit même s'étonner que Marcel, qui étoit Chrétien, débitât sérieusement des choses vaines & ridicules, des prestiges ( *d* ) & des rêveries, témoin le conseil qu'il donne à ceux à qui il est entré de petites pailles dans les yeux. Il veut qu'ouvrant l'œil avec

( *c* ) Il ne dissimule pas d'avoir beaucoup appris d'Aufone son compatriote.

( *d* ) Galien rapporte que Xenocrate, Aphrodisien & Pamphile avoient farci leurs écrits de semblables misères.



trois doigts de la main gauche sans anneau , on crache trois fois en disant autant de fois *Rica Rica Soro* ( *e* ). Après la lettre en forme de préface , adressée à ses enfans ; Marcel donne quelques lettres de différens Médecins. Il y en a deux d'Hippocrate , une de Largius Designatianus , une de Plinie , deux de Celse , & une assés curieuse de Vindicien. Ce dernier écrivoit à l'Empereur Valentinien & prenoit le titre d'*Archiatrorum Comes*. Il fut aussi Proconsul & Vicaire des Préfets.

Après Marcel l'Empirique , qui probablement étoit Médecin ou en faisoit la profession , comme tant d'autres , sans la trop sçavoir ( *f* ) Symmaque l'Orateur , & Macrobe sur-tout , parlent avec beaucoup d'éloge d'un Médecin d'Aquitaine , nommé *Disaire*. Ce Médecin avoit suivi à Rome une personne d'une très grande distinction , résolu de passer ses jours auprès d'elle. Il parut avec éclat dans cette Capitale de l'Empire , & y acquit le premier

( *e* ) Hist. Littéraire de France , Tom. 2. pag. 52.

( *f* ) Hist. Littéraire, *Ibid.*



rang entre ceux de sa profession. Mais, ayant perdu son patron, il ne put refuser aux instances de son père, de retourner dans sa patrie. Macrobe, si connu par ses écrits, dans le nombre de ses conférences, nous en a laissé une dans laquelle il défère à Disaire l'honneur de porter la parole sur la question de sçavoir si la digestion se fait mieux en ne prenant qu'une nourriture simple qu'en usant de diverses viandes. Disaire soutint, en faveur de l'opinion qui établit que la nourriture simple est plus facile à digérer, & il le prouve par l'expérience, le raisonnement & l'autorité. Probablement Disaire a vécu au-delà de l'an 420 (g), si l'on en juge par les Interlocuteurs que Macrobe introduit dans ses Conférences.

Si l'Empire récompensoit les Médecins par de grands honneurs, de grandes charges, des privilèges & une estime particulière, le Sacerdoce ne les honoroit pas avec moins d'attention & même de prédilection. Dès l'origine du Christianisme les premiers Pères de l'Eglise crurent qu'il feroit

(g) Hist. Littéraire.



honteux pour la Religion que les Payens les surpassassent en érudition. En effet , si suivant l'aveu d'un des premiers Historiens de l'Eglise , les belles Lettres avoient été d'un grand secours pour le progrès de l'Evangile , l'Evangile à son tour favorisa beaucoup le progrès des sciences. Dans toutes les Eglises un peu considérables , des Evêques pleins de zèle & de lumières établirent des écoles, non-seulement pour enseigner la Religion , expliquer les saintes Ecritures , fortifier & éclairer les fidèles , dissiper leurs doutes , réfuter les Hérétiques , corriger les mœurs ; mais encore pour apprendre à la jeunesse les Lettres , les Langues & les Sciences. Les Pères de l'Eglise étoient sçavants , éloquents & parloient un langage sublime qui témoignoit assez leur supériorité en tout genre. Nous ne craignons pas d'avancer qu'ils étudioient la Médecine , cette science censée si utile & si nécessaire à l'Humanité , qu'elle faisoit partie des connoissances qui s'acquéroient immédiatement après l'étude des Belles-Lettres , de la Philosophie & de la Physique. Ne trouve-t-on



pas souvent dans les ouvrages de Tertullien , de S. Jérôme ( *h* ) S. Augustin , S. Cyprien , des expressions , des comparaisons , des maximes , des tours de phrase entièrement pris des meilleurs Auteurs en Médecine ? S. Augustin paroît encore plus instruit que les autres sur les Aphorismes des Médecins & sur leur Doctrine.

Outre l'Evangéliste S. Luc , qui étoit Médecin de profession & fort instruit , on lit dans les Annales de l'Eglise que l'an 177 un Médecin , Phrygien de nation ( *i* ) nommé *Alexandre* , mérita à Lyon ( *k* ) où il demouroit , la Couronne du Martyre par son courage à confesser la Foi de J. C. Dans les siècles suivans , quelques Evêques enseignèrent & pratiquèrent la Médecine. S. Césaire frère de S. Grégoire de Nazianze , s'étoit engagé à servir sa patrie en qua-

( *h* ) S. Jérôme Ep. 65. *Alunt Medici grandes morbos non esse curandos sed natura demittendos , ne medela languorem exasperet.* Il est des maladies graves qu'il faut abandonner à la Nature , crainte de les irriter par le traitement.

( *i* ) Fleury , *Histoire Ecclesiast.* T. I. IV. 14.

( *k* ) Galien parle d'un Médecin de cette Ville , qu'il nomme *Abascante* , qui vivoit au commencement du 2<sup>e</sup> siècle.



lité de Médecin. Rusticus Elpidius (*l*),  
Diacre de l'Eglise de Lyon, avoit au  
sixième siècle beaucoup de crédit au-  
près de Théodoric, Roi des Ostro-  
goths, parce qu'il étoit fort habile  
Médecin.

Ces heureux commencements pro-  
mettoient beaucoup sans doute ; mais  
les guerres (*m*) fréquentes, les inva-  
sions des Barbares & principalement  
des Goths qui, vainqueurs quelque-  
fois, souvent vaincus, fournissoient  
toujours à de nouvelles guerres par  
leur innombrable multitude, les ra-  
vages qu'ils faisoient dans les différen-  
tes Provinces de l'Empire & sur-tout  
dans les Gaules depuis plus de deux

(*l*) Sa réputation dans l'exercice de la Mé-  
decine fut cause que Théodoric voulut l'avoir  
à son service ; il passa quelque-temps dans la  
Ville d'Arles, lorsque la Provence fut sous la  
domination de Théodoric. Il embellit la Ville  
de Spolète en Italie. Il est Auteur de quelque  
Epigrammes en Vers Latins, & d'un Poème  
héroïque sur les bien-faits de Jésus-Christ.  
Sa versification est estimée. Voyez l'abrégé de  
l'Histoire générale de l'Italie, par M. de S. Marc.  
*pag. 29.* Voyez aussi l'Histoire Littéraire de la  
France, *Tom. 3. pag. 167.*

(*m*) M. le Beau Hist. du bas Emp. *Tom. IV.*  
*pag. 143.*



siècles, avoient presque détruit l'étude des sciences. La Langue Grecque si florissante dans les premiers siècles de l'Eglise & qui, suivant plusieurs Auteurs, se parloit dans les Chaires publiques, s'entendoit même par le peuple, peu à peu s'affoiblissoit. Les Belles-Lettres ne s'enseignoient plus. Les Sciences languissoient. Il n'y eut pas jusqu'à la Médecine, au rapport de S. Appollinaire Sydoine (*n*), sur laquelle la Barbarie n'étendit son Empire. Au lieu de ces grands Médecins de l'Antiquité, ceux du cinquième siècle étoient à la vérité très-prompts à proposer des remèdes, très-affidus à multiplier leurs visites; mais jamais d'accord entre-eux, peu habiles à procurer du soulagement aux malades, auxquels ils nuisoient plus par l'excès de leurs bons offices, qu'ils ne leur étoient utiles.

Les Ecoles Episcopales n'étoient cependant pas absolument détruites. Elles se relevoient par intervalles, suivant l'étendue des lumières & du zèle des Evêques qui en prenoient soin ou les protégeoient; & elles ont conti-

(*n*) Hist. Littéraire, Tom. 2. pag. 30.



nué de subsister de la même manière jusqu'à l'entier établissement des Universités qui les ont remplacées. Dans le sixième siècle, S. Germain parle d'une école qui fleurissoit à Paris, & on sçait d'ailleurs qu'il y en avoit encore dans d'autres Villes célèbres, Bordeaux, Toulouse, Autun, Lyon, Rheims, Chartres..... Cependant que pouvoient les Sciences & les Arts dans un état ravagé par des guerres fréquentes, & qui n'étoit point policé? Il falloit un Chef. Clovis libérateur des Gaules parut, & fonda l'Empire François; mais, après lui avoir donné une certaine consistance par sa prudence & ses conquêtes, il mourut, sans l'avoir entièrement affermi, âgé seulement de 45 ans. Quatre fils qu'il laissa, en partageant son Royaume à titre d'héritage, le détruisirent. Tout déclina depuis dans l'Etat & dans les sciences, jusqu'à Charlemagne. C'est une observation constante & malheureusement trop bien vérifiée par la suite & par l'histoire de tous les siècles que, dans un Empire respecté & florissant, les sciences sont cultivées & en honneur; sa décadence entraîne toujours la perte des Beaux



Arts. Les Sciences, effrayées & chassées de toutes parts, furent long-temps contraintes d'aller s'enfvelir dans les Cloîtres, pour s'y cacher à l'ombre des Manuscrits ( *n* ) dont elles s'envelopèrent. Les Ecclésiastiques & les Moines même furent les seuls Médecins, parce qu'il n'y avoit plus qu'eux qui étudiaffent, & ce désordre a long-temps duré.

Cependant les Sciences commencèrent à se relever de leur ruine & à reprendre une partie de leur ancien lustre, sur la fin du huitième siècle, sous le règne de Charlemagne. Ce Prince Guerrier, Politique, Législateur, s'attachoit à vaincre des peuples barbares, les civilisoit, réunissoit sous sa domination les débris de l'Empire Romain, & relevoit l'éclat de ses triomphes par la sagesse de ses éta-

( *n* ) Pitſceus, dans son *Traité des célèbres Ecrivains Anglois*, dit que S. Benoît, Evêque en l'année 703 de l'Ere Chrétienne, avoit acheté un grand nombre de Manuscrits de choix Grecs & Latins, tant en Italie qu'en France, & les avoit apportés en Angleterre : d'où Pitſceus conclut que la France ne manquoit point de Sçavans, puisqu'elle avoit de quoi les instruire.



blissemens ; il faisoit revivre l'étude des Lettres , en inspirant le gout qu'il avoit pour elles ( o ). Les écoles Episcopales & Monastiques étoient dans le relâchement. Charlemagne essaya de les renouveler , en leur donnant de l'émulation ; & , comme tout ce qui n'étoit pas Clerc , & surtout la noblesse , manquoit essentiellement d'éducation , ce Prince institua des écoles dans son Palais & pour ainsi-dire à sa suite. Il attira dans son Royaume par tout ce qu'il y avoit de plus séduisant , les étrangers qui avoient quelque réputation de science , & il les mit à la tête des études qu'il vouloit favoriser. Le célèbre Alcuin fut un de ceux dont il se servit le plus efficacement pour réveiller dans le cœur des François l'amour de l'étude , & ce gout des langues sçavantes sans lequel on fait peu de progrès dans les sciences & les Belles-Lettres.

Ce ne fut que sur la fin de ses jours , commençant sans doute à sentir les infirmités de l'âge , qu'il ordonna qu'on fit étudier la Médecine aux jeunes gens.

( o ) Mémoires des Inscriptions & Belles-Lettres , Tom. 21 pag. 36.



Jusques là il paroît qu'il n'avoit pas fait grand cas de cette science. Aussi étoit-il d'un tempérament fort & vigoureux & à l'épreuve de toutes les fatigues. On le voyoit passer rapidement des Pyrénées en Allemagne , d'Allemagne en Italie ( *p* ), & il remplissoit le monde de son nom.

On a voulu faire honneur à ce Prince de la fondation de l'Université de Paris , sans doute par reconnoissance de ce qu'il avoit fait pour les Beaux Arts , mais ce n'est plus un problème. Tout le monde est d'accord aujourd'hui que cette célèbre Académie , mère de toutes les autres Universités par l'ancienneté de sa fondation , dépositaire de tout genre de sçavoir par l'universalité de ses connoissances , l'oracle enfin des Pontifes & des Conciles même par la supériorité de ses lumières , ne fut fondée que longtemps après Charlemagne ; ses premiers statuts furent dressés sous Philippe Auguste , & le nom d'*Université* ne lui fut donné que sous S. Louis. Dans le douzième siècle on y enseignoit le Droit Canon & le Droit Civil , la Phi-

( *p* ) M. le Président Hénault.



lofophie , la Médecine & la Théologie. Jamais , dit Rigord Médecin & Hiftorien de Philippe Augufte , jamais les écoles d'Athènes & de Thèbes ne furent plus fréquentées. Les étrangers y étoient attirés en foule , moins encore par l'amœnité du lieu , l'abondance de toutes chofes , que par la multitude des privilèges dont jouiffoit l'Univerfité ainfi que fes écoliers.

L'Abbé Velly , de qui nous copions en entier tout ce morceau fur l'Univerfité , ajoute que ces privilèges avoient été accordés par la générofité peut-être indiscrette de nos Rois. » Les plus remarquables de ces prérogatives, continue le même Auteur (q), » étoient de députer aux Conciles , de » ne contribuer à aucune charge de l'E- » tat , & d'avoir fes caufes commifes de- » vant le Prevôt de Paris , qui fe glori- » fioit du titre de *Confervateur des Pri- » vilèges Royaux de l'Univerfité*. Le » Recteur donnoit des pouvoirs aux

( q ) M. le Préfident Hénault avoit avancé les mêmes propofitions dans fon *Abrégé Chronologique de l'Hiftoire de France* , à l'article de Philippe Augufte , page 147 , troifième édition in 4°. Paris , 1749.



»Prédicateurs, les interdisoit quand  
 »il croyoit avoir sujet de mécontente-  
 »ment, signoit tous les traités & autres  
 »actes publics. Cette étonnante gran-  
 »deur, acquise à la faveur des troubles,  
 »alla toujours en diminuant, depuis l'in-  
 »vasion des Anglois jusqu'au règne de  
 »Louis XII; & tant de droits peu fondés  
 »cessèrent enfin, lorsque nos Rois eu-  
 »rent repris leur autorité«.

Quand toute cette longue tirade, qui peut passer pour une invective, seroit mieux fondée qu'elle ne l'est, devroit-on s'étonner de la multitude des Privilèges accordés à l'Université dans les premiers siècles de sa fondation ? Ne falloit-il pas attirer à Paris un plus grand nombre d'habitans & sur-tout d'étrangers pour peupler & enrichir une Ville devenue la Capitale du Royaume sous les Rois de la troisième Race ? Qui voudroit ignorer que l'Université, à peine établie, avoit été sur le point de se disperser ? des querelles fréquentes, des combats vifs & quelquefois sanglants entre les écoliers & les Bourgeois, avoient souvent engagé les Maîtres de l'Université à fermer leurs écoles. On demandoit ju-



ffice , protection , franchise , autorité , ou bien , on ne diffimuloit pas qu'on se retireroit dans les Provinces ou même chez l'étranger qui offroit retraite.

Philippe Auguste qu'on ne taxera pas de générosité indiscrete sur l'abandon de son autorité , fut un de ceux qui crut devoir accorder davantage pour retenir ces effains nombreux sur le point de lui échapper. Il les logea & leur donna un quartier dans la Ville , outre beaucoup de privilèges qu'il leur accorda pour eux , leurs Maîtres , leurs supots , leurs écoliers , leurs Officiers . . . . . Peut-être même accorda - t - on alors & par la suite plus qu'on ne demandoit. Mais qu'on se rappelle les divisions facheuses qui se renouvelloient fréquemment dans l'Etat & dans l'Eglise , les disputes , les hérésies , les schismes qui se succédoient les uns aux autres , ainsi que les Antipapes ; qu'on se rappelle combien l'ignorance étoit accréditée par ceux qui devoient la terrasser. Que pouvoient faire les Rois en pareilles circonstances ? n'étoit-ce pas dans la seule Université qu'ils trouvoient des hommes éclairés , sçavans , en état



d'affister aux Conciles , d'y défendre les droits de leur Couronne , d'accompagner leurs Ambassadeurs dans les Cours étrangères , quelquefois de les remplacer ; enfin capables de renverser des hérétiques toujours dangereux dans un Etat , en leur opposant pour barrière les vrais principes de la Religion Catholique , Religion dominante dans un Royaume dont elle est le plus ferme appui ? Ce fut donc le plus souvent à titre de services rendus que les Rois de France accordèrent à l'Université les privilèges dont elle a joui & ceux dont elle jouit encore. Aussi ne demande-t-elle rien de plus ; elle n'ambitionne d'autre avantage que celui d'approcher quelquefois du Thrône pour y porter de nouvelles assurances de son amour , de son respect & de sa reconnoissance.

On ne peut donc regarder Charlemagne comme fondateur immédiat & direct de l'Université de Paris. Il est vrai qu'il désira d'établir dans son Royaume des écoles qui ne fussent ni Ecclésiastiques ni Monastiques , qui en eussent les avantages , sans en avoir les inconvéniens , qui fussent plus dé-



pendantes de l'Etat & plus utiles aux Citoyens pour lesquels il les destinoit. Certainement ces écoles furent établies sous le nom d'*Ecoles Palatines* ; mais apparemment qu'elles durèrent peu , ou furent en trop petit nombre , puisque dans le fixième Concile de Paris , tenu en 829 , les Evêques des Provinces de Rheims , de Sens , de Tours & de Rouen s'adressèrent à Louis le Débonnaire & à Charles le Chauve , pour leur demander instamment qu'à l'exemple de leur père Charlemagne , ils voulussent fonder des écoles dans les trois plus grandes Villes du Royaume. *Similiter obnixè ac suppliciter vestræ Celsitudini suggerimus ut morem paternum sequentes , saltem in tribus congruentissimis Imperii vestri locis , scholæ publicæ ex vestrâ autoritate fiant , ut labor patris vestri & vester per incuriam ( quod absit ) labefactando non depereat ; quoniam ex hoc facto & magna utilitas & honor sanctæ Dei Ecclesiæ & vobis magnum mercedis emolumentum & memoria sempiterna accrescet.*

Ces vives représentations eurent peu ou point d'effet , & ce ne fut que sous nos Rois de la troisième Race , que



les Sciences se réveillèrent du profond assoupissement dans lequel elles furent plongées après la mort de Charlemagne.

Ce n'est pas que dans le IX<sup>e</sup> siècle, (r) il n'y eût quelques Ecclésiastiques & quelques Religieux renommés par leur piété & par leur science. Il y en eut aussi qui firent leur étude particulière de la Médecine, tels que Didon Abbé de S. Pierre-le-Vif à Sens ( du temps de Loup de Ferrière ) & Sigoald Abbé d'Epternac, puis Evêque de Spolète. Les Juifs, qui s'occupoient volontiers des professions libres & dans l'exercice desquelles ils espéroient gagner davantage, pratiquoient aussi la Médecine & y méritoient quelquefois une certaine réputation. Le premier Médecin de Charles le Chauve étoit Juif. On l'a accusé d'avoir empoisonné son Maître, vraisemblablement mal à propos puisqu'il n'en a pas été puni.

Sur la fin de ce même siècle, S. Bertaire, Abbé du Mont-Cassin, fit un Recueil en deux Volumes sur la Médecine. C'étoit une Collection dans

(r) Hist. Littéraire de la France.



le gout de celle de Marcel & peut-être la même qu'il avoit fait copier, c'est-à-dire, qu'on y trouvoit des recettes pour toutes les maladies du corps humain.

Dans le dixième siècle on parla davantage de quelques écoles Episcopales & Monastiques. L'école de Rheims entr'autres fut fort célèbre. Elle avoit formé Abbon, Moine de Fleury, Abbaye renommée par ses études & par la quantité de Manuscrits dont elle s'étoit enrichie (f). On assure que chaque étudiant, pour y être admis, étoit obligé de fournir deux copies de Manuscrits, l'un ancien, l'autre moderne. Abbon soutint & augmenta la réputation de l'école de Fleury. Il en devint l'Abbé. Il y enseignoit les Sciences sacrées & profanes, & particulièrement la Médecine. Il avoit voyagé dans toute l'Europe, étoit venu à Paris, avoit été à Rome & avoit séjourné deux ans en Angleterre. Il avoit rendu à ce Royaume par ses sçavantes leçons ce que, deux siècles avant, la France avoit emprunté du célèbre Alcuin. On dit aussi qu'il ne contribua

(f) Hist. Littéraire.



pas peu à établir en Angleterre plusieurs Colléges.

L'école de Rheims avoit de plus dans ce siècle l'avantage d'avoir pour Evêque un homme de Lettres , autant illustre par son mérite personnel que par les grandes places qu'il occupoit. Adalbéron , Archevêque de Rheims , étoit Chancelier de nos Rois. Il avoit scû en homme d'esprit attirer auprès de lui & mettre à la tête de son école Gerbert , natif d'Aurillac en Auvergne. Ce dernier fut tout à la fois Théologien , Astronome , Géomètre , grand Mathématicien & Médecin célèbre (1). Il commentoit dans ses leçons Démocrète le Gaulois , Médecin du cinquième siècle. Il fut choisi pour précepteur du Prince Robert , fils de Hugues Capet , qui faisoit ses études à Rheims. Il fut depuis Archevêque de cette Métropole , digne Secrétaire de plusieurs Conciles , ensuite Archevêque de Ravenne , enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. On peut croire que l'envie ne laissa pas paisible un homme qui réunissoit tant de titres & de si grandes qualités. Son siècle ignorant & bar-

(1) Hist. Littéraire.



bare l'accusa de magie , reproche si souvent renouvelé dans les siècles passés, contre les grands hommes dont les connoissances étoient hors de la portée de leurs contemporains.

Outre l'Abbaye de Fleury & l'école de Rheims dans lesquelles la Médecine s'enseignoit publiquement , ainsi que toutes les hautes sciences , on parle encore de l'école de Chartres , comme d'une des plus célèbres du X<sup>e</sup> siècle. Fulbert un de ses Evêques , avant que d'arriver à l'Episcopat, avoit été un de ses principaux Maîtres & avoit formé la plûpart des Sçavans qui brillèrent dans le siècle suivant. Non-seulement il sçavoit la Médecine & l'enseignoit , mais il préparoit & distribuoit des remèdes pour les pauvres ; ce qu'il ne cessa de faire que lorsqu'il fut devenu Evêque. On parle aussi en qualité d'habile Médecin , d'un Moine qui demeuroit à Maillezais en Poitou , dont se servoit souvent Guillaume IV, Duc d'Aquitaine & fondateur de ce Monastère.

Le siècle suivant s'illustra beaucoup par la réforme d'un grand nombre de Monastères & par la fondation de plu-



seurs Ordres Religieux. Régnoit alors Robert , fils de Hugues Capet , & élève de l'école de Rheims. On l'avoit surnommé *le Pieux* , probablement à cause de l'attention particulière avec laquelle il employoit son autorité pour affermir la Religion & rétablir les études monastiques , & à cause de la protection qu'il avoit donné aux Ordres Religieux , qui prirent alors naissance , tels que l'Ordre de Grammont , de Cîteaux , des Chartreux & de Clugni.

Il est bon d'observer qu'on ne fondeoit aucun de ces Ordres Religieux , qu'on ne réformoit aucun Monastère , qu'on n'établissoit aucune Abbaye un peu considérable , sans commencer par s'occuper des études , du choix d'une Bibliothèque & de Maîtres qui eussent de la réputation. Les Chartreux sur-tout étoient ceux qui excelloient davantage à copier des Manuscrits. Or , il n'y avoit pas un seul Monastère qui n'eût un Médecin titré , choisi parmi les Moines.

Dans le onzième siècle , on fait mention , avec éloge , de Gilbert Maminot , Chapelain & Médecin de



Guillaume le Conquérant , ensuite Evêque de Lisieux ; de Pierre de Chartres , élève de Fulbert & par conséquent de l'école de Chartres , dont étoient aussi sortis Hildier , Goisbert , Jean de Chartres , surnommé *le Sourd* , & Médecin de Henri I , Roi de France.

Pierre de Blois qui vivoit dans le même siècle , ( *u* ) fait voir par une consultation de Médecine de sa façon , qu'il n'étoit pas novice dans cette science. Il est encore question d'un nommé *Roger* , Médecin & ami du célèbre Guimond , Moine de la Croix - Saint-Leufroy.

Nous ne devons pas oublier les Abbayes de S. Bénigne de Dijon , & du Bec en Normandie. Dans la première avoit été formé un Médecin célèbre , Jean Joannellin ( *Joannellius* ) ainsi nommé à cause de sa petite taille , & qui depuis fut Abbé de Fécamp. L'Abbaye du Bec étoit renommée par le grand nombre de bons Livres de Médecine qui étoient dans sa Bibliothèque , & par quelques - uns de ses Religieux , connus pour le traitement des maladies les plus difficiles. L'Abbaye de S.

( *u* ) L'Abbé Lebœuf.



Evrol avoit reçu les vœux d'un homme aussi fort célèbre en Médecine dans ce même XI<sup>e</sup> siècle (x) nommé *Raoul*, ou *Radulphus de malâ coronâ*, frère de Guillaume, Duc de Normandie. Il s'étoit retiré à l'Abbaye de Marmoutier où il finit ses jours, ainsi que Goisbert de Chartres, Médecin & élève de Fulbert.

L'Abbaye de S. Denis n'étoit pas moins célèbre que les autres, par la science de ses Religieux, & parce qu'elle n'étoit presque jamais sans Médecin. C'est de cette célèbre Abbaye qu'est sorti Baudouin, Médecin, qu'Edouard Roi d'Angleterre fit venir auprès de lui (y), & qu'il nomma Abbé de S. Edmond. La petite Chronique de cette Abbaye fait mention en l'an 1167, d'un Guillaume, Médecin, qui avoit apporté des Livres Grecs de Constantinople. Peu après on parla encore avec éloge de deux Religieux de cette Abbaye, nommés *Robert* & *Hu-*

(x) Hist. Littéraire.

(y) On parle aussi d'un Médecin nommé *Mauger*, Archidiacre d'Evreux, puis Evêque de Worchester, qui fut premier Médecin de Richard I, Roi d'Angleterre en 1129.



gues, Médecins de l'Abbé Suger. Outre ce dernier Religieux (z) nommé *Hugues*, il fut aussi question dans ce siècle d'un autre *Hugues*, surnommé le *Physicien* (a), & qui avoit une grande réputation d'habileté en Médecine. L'Abbaye de Saint Denis est renommée pour avoir formé l'illustre Guillaume de Champeaux. On peut assurer que ce XI<sup>e</sup> siècle fut fécond en nouvelles écoles & en maîtres habiles. Les Règnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune se distinguèrent par la culture des Sciences, & préparèrent au règne de Philippe Auguste qui les surpassa de beaucoup. Louis le Gros avoit fondé la belle Abbaye de Saint Victor, renommée presque dès sa fondation par les grands hommes qui en

(z) On fait encore mention d'un Jean, Moine de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers. A Clairvaux, Alguier ou Alguirin avoit la réputation d'un Médecin très-habile, fort sage & fort pénitent.

(a) Lorsque l'Université a commencé à se former, ceux d'entre ses membres qui enseignoient ou pratiquoient la Médecine s'appellèrent *Physiciens*. Le premier Médecin du Roi *Physicus Domini Regis*. Cette dénomination paroît avoir duré deux ou trois siècles, jusqu'au démembrement de l'Université en Facultés.



fortirent & qui allèrent dans les Payss étrangers porter la gloire de son nom. On comptoit dans le XII<sup>e</sup> siècle au nombre des sujets qu'elle avoit formés & qui étoient répandus dans l'Europe, à Rome, en Angleterre, en Allemagne & dans le Royaume, sept Cardinaux, deux Archevêques, six Evêques, cinquante quatre Abbés (b).

Obizon, premier Médecin de Louis le Gros, abandonna les écoles séculières pour se retirer dans cette Abbaye & y vivre en simple Religieux, entièrement détaché de ses biens dont il fit don à Saint-Victor. Guillaume de Champeaux, d'abord élève de l'Abbaye de S. Denis, puis un des maîtres de l'école Episcopale, avoit été chef de celle de S. Victor. Le trop fameux Abailard étoit son Disciple, & avoit lui-même établi une école d'abord à Melun & ensuite à Paris, à la Montagne Sainte Gèneviève. Plus d'une fois l'envie l'avoit persécuté, mais aussi plus d'une fois il s'étoit attiré bien volontairement cette persécution qui le rendoit plus fameux encore. Par-tout où il cherchoit retraite, il y étoit

(b) Hist. Littéraire.



bientôt découvert , suivi d'écoliers nombreux , & de nouveau persécuté.

Il paroît certain que , sous le Règne de Louis le Jeune , il y avoit des écoles séculières à Paris , & que l'on y enseignoit la Médecine ( *c* ). Pierre Lombard , différent du Maître des Sentences & élève de Fulbert , étoit premier Médecin de Louis le Jeune. Il est enterré à Chartres dont il étoit Chanoine.

Outre les Médecins formés dans les écoles publiques , l'histoire fait mention de quelques Juifs qui avoient appris la Médecine des Arabes & qui la pratiquèrent depuis le IX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> , sans doute alors forcés de l'abandonner par les vives poursuites des deux Puissances , Ecclésiastique & Civile , réunies sur cet objet.

Mais il ne faut point dissimuler que l'école de Médecine la plus florissante , sur-tout dans les XII & XIII<sup>e</sup> siècles étoit l'école de Salerne ( *d* ). Cette Ville située au pied du Mont Cassin , connu par une célèbre Abbaye de Bénédictins , dut une partie de sa répu-

( *c* ) Hist. Littéraire.

( *d* ) Conringius , *Introd. in art. Medic.*



tation aux Moines de cette Abbaye , & principalement à Constantin , surnommé *l'Africain* l'un de ses Religieux. Conringius prétend qu'il étoit le seul de son temps qui enseignât & exerçât la Médecine par principes. Il vivoit vers l'an 1060 ; il avoit composé un grand nombre d'ouvrages dédiés à Didier son Abbé , qui , depuis devint Pape. Ces ouvrages étoient pour la plupart traduits du Grec & de l'Arabe en Latin. Il paroît qu'il a voulu s'approprier quelques Traités d'Isaac , surtout le Traité intitulé *Viaticum* , ou Traité des maladies. Suivant l'*Histoire Littéraire* , on trouve encore dans quelque ancienne Bibliothèque ce Livre Manuscrit sous son nom. Il s'étoit attaché principalement à compiler Hippocrate , Galien & Haly.

Quelqu'obligation que l'école de Salerne ait eue à l'Abbaye du Mont-Cassin , elle en eut beaucoup plus à Roger , Roi de Sicile & Prince de Salerne. Ce Prince , vers l'an 1100 , dans le nombre des loix qu'il fit pour la police de ses Etats , ordonna que nul ne feroit la Médecine sans l'approbation des Magistrats , s'il ne vouloit se



voir entièrement dépouillé de ses biens. Cette loi si sage fut depuis confirmée & renouvelée par l'Empereur Frédéric Barberousse, devenu maître du Royaume de Naples, vers 1155 (& non pas 1150, ainsi que l'avance Conringius, puisqu'il ne fut élu qu'en 1152). La loi qui avoit été générale dans toute l'étendue du Royaume, fut réservée par le même Empereur pour Salerne seulement; en sorte qu'aucun Médecin n'étoit regardé comme tel, s'il n'avoit été reçu à Salerne, tant cette école avoit alors de réputation & de crédit. Cependant depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il n'en a plus été question.

En 1101, Robert de Normandie passant d'Italie en France y apporta les préceptes de l'école de Salerne. Pierre Molandin, Médecin de Paris, piqué sans doute d'émulation, ramassa aussi un grand nombre de recettes pour toute sorte de maladies, & ce sont ces recettes que Gilles de Corbeille (*Egidius Corbeliensis*) frère d'un célèbre Théologien du même nom (*Egidius Parisiensis*) mit en vers au nombre de six mille; outre les traités qu'il fit aussi en vers



Latins sur les urines & sur le pouls. Ces deux derniers traités ont été imprimés & même commentés. Le premier ne l'a jamais été. Mentel, Médecin de Paris du dernier siècle, l'avoit en Manuscrit dans sa Bibliothèque. On ignore ce qu'est devenu ce Manuscrit ; il n'est point à la Bibliothèque Royale.

Par le détail dans lequel nous sommes entrés jusqu'à présent sur les Médecins des premiers siècles de la Monarchie Française, on a pu remarquer qu'ils étoient tous ou Moines ou Ecclésiastiques. Aussi les Religieux & les Clercs étoient-ils les seuls en possession de tout ce qui existoit sur les connoissances humaines, Belles-Lettres, Sciences, Arts, Théologie, Jurisprudence, Grammaire, Musique, Géométrie, Mathématique, Physique.... principalement parce qu'ils possédoient seuls les Manuscrits où ces connoissances étoient en dépôt.

Quant à la Médecine, c'étoit sans doute un très-grand abus de voir des Moines & des Prêtres quitter leur Monastère, & le service des Autels auxquels ils s'étoient consacrés, se laisser



solliciter avec empressement par ce même monde qu'ils avoient abandonné , & s'exposer de nouveau au danger de sa séduction. Ce ne fut cependant que dans le XII<sup>e</sup> siècle qu'on s'aperçut de cette inconséquence ; & dès qu'il fut question de rétablir la discipline Ecclésiastique , & de réformer les mœurs déréglées des Moines , on prit sagement le parti de leur interdire toute sortie , nommément pour l'exercice de la Médecine. D'ailleurs , les Universités commençant à s'élever , & la Puissance Ecclésiastique desirant concourir avec la Puissance Royale à former un établissement si avantageux à l'Humanité , on prit la résolution de défendre aux Moines & aux Chanoines réguliers , sinon toute étude hors du Cloître , au moins toute pratique de Jurisprudence & de Médecine ; afin , sans doute , de favoriser davantage les maîtres de ces Sciences dans les Universités dont ils faisoient partie.

Quels qu'en aient été les motifs , dès 1131 , le sixième Canon du Concile de Rheims défendit expressément aux Moines & aux Réguliers l'étude des Loix & de la Médecine. Ce Canon



les traite de téméraires , parce qu'au mépris de leurs engagements , abandonnant le soin des âmes pour ne s'occuper que du traitement des corps , ils promettoient de guérir les malades à prix d'un argent qu'ils devoient détester : *Pro detestanda pecuniâ sanitatem pollicentes* (e). En conséquence il est fait défense aux Evêques , Abbés , Prieurs , &c. de laisser sortir leurs Religieux sur de semblables prétextes : *Tantæ enormitati consentientes* , sous peine d'être privés de leur place , & de leurs dignités : *Propriis honoribus spoliarentur*.

En 1139 , le Concile de Latran , renouvelant l'article du Concile de Rheims , y ajoutoit de plus grandes peines contre les réfractaires : *Ab Ecclesiæ liminibus arceantur*.

En 1162 , le Concile de Montpellier fit aussi les mêmes défenses : *Sub omni severitate Ecclesiasticæ disciplinæ , ne quis Monachus , vel Canonicus regularis aut alius Religiosus ad seculares Leges vel Physicam legendas accedat*. Ici on leur défendoit non-seulement l'exercice mais aussi la lecture , c'est-à-dire qu'il ne

(e) Conciles du P. Labbe,



leur étoit pas permis d'enseigner les loix & la Médecine.

Le Concile de Tours en 1163 réitéra les mêmes défenses & sous les mêmes peines. Les Pères de ce Concile avertissent avec bonté & charité les Religieux & les Prêtres, qu'ils ont plus de précautions à prendre que les gens du monde; que c'est surtout à eux que l'ennemi irréconciliable de leur Salut dresse ses plus subtiles embûches : *Non magnoperè antiqui hostis invidia infirma membra Ecclesie præcipitare allaborat; sed manum mittit ad desiderabilia ejus & Electos, eosque nititur supplantare, dicente Scripturâ, escæ ejus electæ*; qu'il se transforme en Ange de lumière, & que sous prétexte de les engager à remédier aux maux de leurs frères malades & languissants, il les séduit, leur fait abandonner leur Cloître, pour aller apprendre les loix, préparer des remèdes & les vendre : *Ad legendas leges & confectiões Physicales ponderandas de Claustris suis educit....* qu'ainsi il leur est fait défense sous peine d'excommunication de sortir après avoir prononcé leurs vœux, soit pour se mêler d'affaires du mon-



de , soit pour traiter & voir des malades : *Proinde statuimus ut nullus omnino , post votum Religionis , post factam Professionem , ad Physicam legesve mundanas legendas permittatur exire : securus excommunicatus ab omnibus evitetur.*

Le Concile de Paris tenu en 1212 , ordonne que tout Religieux qui seroit sorti de son Cloître , *ut Jurisprudentiæ & Medicinæ operam daret* , soit excommunié , si dans l'espace de deux mois , il n'est rentré ; & en cela il s'autorise nommément du Concile de Latran.

En 1215 , un nouveau Concile de Latran , après avoir renouvelé les Canons déjà mentionnés , défend aux Clercs de faire la Chirurgie , & surtout *Chirurgiæ partem quæ ad ustionem vel incisionem inducat.*

Enfin S. Charles Borromée , dans les Actes du premier Concile de Milan , deuxième partie , défend aux Moines , aux Chanoines Réguliers & même aux Clercs de faire la Médecine : *Qui Deo militat , implicare se negotiis secularibus prohibetur..... ne Clericus ergo artem medendi faciat.*

Des défenses si claires & si précises auroient-elles besoin de commentaire



& d'explication ? Les loix du Royaume & nommément l'article de l'Ordonnance de Blois veulent que *nul ne fasse la Médecine , s'il n'est gradué & approuvé dans une des Universités du Royaume.* L'édit de 1707 , portant règlement pour l'étude & l'exercice de la Médecine dans toute l'étendue du Royaume, édit dressé par les deux plus grands Magistrats de notre siècle ( MM. Daguesseau , alors Procureur Général , & de Pontchartrain , Chancelier ) défend sous quelque prétexte que ce soit , même sous celui de Charité , par l'article 27<sup>e</sup> à tout Religieux mendiant ou non mendiant d'exercer la Médecine , ni donner aucun remède dans les Villes & Bourgs du Royaume.

C'en est donc assez sur cet article , & cela doit aussi servir de réfutation à deux Volumes de *Lettres* prétendues intéressantes sur la Médecine & les Médecins , par lesquelles on voudroit engager à l'exercice de la Médecine , les Prêtres & surtout les Curés. Tel est le grand argument de ce zélé Missionnaire, en s'adressant aux Pasteurs des ames :  
 » C'est à vous que J. C. (f) qui est vo-

(f) 18<sup>e</sup> Lettre , pag. 244.



»tre modèle & votre maître , à dit :  
 »*In quamcumque civitatem intraveritis, cu-*  
 »*rate infirmos.* Luc. x. vers. 8. C'est  
 »un précepte & une loi qu'il a faite à  
 »ses Apôtres , & à vous aussi par con-  
 »séquent qui êtes leurs successeurs. En  
 »quelque Ville que vous alliez , visitez  
 »& guérissez les malades : *Dedit illis vir-*  
 »*tutem & potestatem ut curarent omnem*  
 »*languorem & omnem infirmitatem.... Mi-*  
 »*sit Jesus duodecim Apostolos prædicare*  
 »*regnum Dei & sanare infirmos.* Jésus-  
 »Christ a donné à ses douze Apôtres la  
 »vertu & le pouvoir de guérir toute  
 »sorte de maladies. Il les a envoyé prê-  
 »cher le Royaume de Dieu & guérir  
 »les malades«.

Nous n'entreprendrons point de dé-  
 montrer à l'Auteur des *Lettres intére-*  
*ssantes* , qu'il n'est point du tout ici  
 question d'une loi faite aux Apôtres  
 & en leur personne , aux Curés (g)  
 d'étudier en Médecine , de sçavoir  
 l'Anatomie , la Botanique , la Pharma-  
 cie , de suivre des Médecins habiles  
 & expérimentés dans les Hopitaux &  
 chez les malades , pour y apprendre

(g) Il devoit dire aux Evêques qui sont les  
 vrais successeurs des Apôtres.



à connoître & à distinguer les maladies, enfin de n'épargner ni soins ni veilles, ni étude pour apprendre tout ce qui a été écrit sur l'histoire des maladies, & surtout pour se rendre présente à la mémoire la multitude innombrable des signes differents & propres à chaque maladie, afin de la discerner & de la traiter avec plus de jugement, de promptitude & de sûreté.

Jésus-Christ étoit le Père de toute lumière & de toute science, *dedit potestatem & virtutem*. Par sa seule parole & sa volonté, il donna à douze pêcheurs fort ignorants, le pouvoir & le don de prêcher son Evangile & de guérir toute infirmité. Saint Pierre dit au paralytique : *Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi*, & il se leva.

Personne n'est pénétré d'un plus grand respect que moi pour le sacré caractère du Sacerdoce, & je serois bien fâché qu'on imaginât que je voulusse jeter le moindre ridicule sur ceux qui en sont revêtus. Mais sommes-nous dans la primitive Eglise? Ceux qui cherchent à croire ont-ils besoin de miracles pour s'affermir dans leur foi? **D'ailleurs**



les Prêtres , qui n'ont plus la science par inspiration , ainsi que l'avoient les Apôtres , n'ont-ils pas assez de l'étude immense de la Théologie & des Dogmes de la Religion , soit pour l'enseigner , soit pour la défendre & n'être pas si souvent embarrassés par les subtilités des Hérétiques & des Athées ? Ne sont-ils pas encore dans l'étroite obligation d'approfondir toute l'étendue de la Morale , pour pouvoir non-seulement la prêcher ; mais , ce qui est beaucoup plus épineux , pour éclairer & conduire sûrement leurs ouailles dans la voye étroite du Salut ? Voudroient-ils oublier ce beau mot de l'Evangile que *Toutes les fois qu'un aveugle en conduit un autre , ils tombent tous les deux dans le précipice* ? Et cependant ils prétendent sçavoir la Médecine , cette science dont l'immensité des connoissances effraye les génies les plus courageux & les plus vastes , & dont on dit que la vie entière est trop courte pour en faire l'apprentissage : *Vita brevis , Ars longa.*

Je dois néanmoins convenir que la **Loi faite aux Moines & aux Religieux**



de ne point exercer la Médecine , ne s'étendit pas jusques aux Clercs ou du moins à tous les Clercs ( *h* ). La chose étoit impossible. Les Laïcs ne sçavoient ni ne vouloient rien sçavoir ; les Universités , à qui surtout il étoit réservé de les former , n'existoient pas encore ; & , plusieurs siècles après les Conciles que nous venons de citer , les Clercs étoient encore en possession de la Jurisprudence & de la Médecine. L'Université de Paris , établie la première , fut d'abord toute Ecclésiastique , & encore aujourd'hui elle l'est pour la plus grande partie. La Faculté de Théologie & celle des Arts , les deux plus nombreuses , sont toutes Ecclésiastiques , & les Clercs ne sont pas exclus des Facultés de Droit & de Médecine. Aussi , jusqu'au temps dont nous sommes actuellement occupés , qu'avoit été la Médecine & qu'étoit-elle encore ? L'exerçoit qui vou-

( *h* ) Honorius III défendit aux Archidia-  
cres , Prevôts , Curés , simples Prêtres , de fai-  
re la Médecine. Ainsi les Chanoines , les Dia-  
cres , Soudiacres , Clercs étoient les maîtres  
de prendre la profession de Médecin ou du  
moins n'en étoient pas formellement exclus.



loit. Si l'on en croit même nos  
vieux Romans, assez fidèles interprètes  
des mœurs de leur siècle, les femmes  
s'en occupoient beaucoup. Disons  
au reste, sans crainte d'être con-  
tredits, que depuis la défense des Com-  
ciles on a cessé de voir dans les Cloî-  
tres des personnages du mérite de  
Abbon, des Gerbert, des Fulbert  
des Joannellin, &c. professer & exer-  
cer la Médecine. Si l'on rencontre mê-  
me aujourd'hui quelques Prêtres dé-  
soeuvrés ou interdits, vanter leurs pe-  
tits secrets, ce ne sont point des Mé-  
decins, mais des Empiriques qui prô-  
nent un ou deux remèdes pour toute  
sorte de maladies. On voit aussi se mê-  
ler de Médecine quelques frères Cor-  
vers qui, sans doute parce qu'ils  
sçavent à peine lire, sont censés igno-  
rer la Loi écrite, & se croient par là  
à l'abri de l'excommunication lancée  
contre ceux qui, après la prononcia-  
tion de leurs vœux, exercent la Mé-  
decine. Il est vrai que dès qu'ils ont  
amassé quelque pécule à faire un mé-  
tier qu'ils n'ont point appris & qu'ils  
n'entendent pas, ils ont grand soin de  
s'en aider, pour quitter leur froc em-



baraffant , & se produire ensuite au grand monde , sous les auspices favorables du petit Collet.

Mais , pour revenir à notre objet dont en apparence nous nous sommes un peu écartés , nous dirons qu'alors , ( c'est-à-dire au XII<sup>e</sup> siècle ) l'Université de Paris acquéroit une forme plus stable & plus solide. Depuis long-temps l'étude ne se bornoit plus aux seuls Cloîtres , aux Chapitres des Cathédrales , ni même à quelques Collégiales de Chanoines. Les écoles fondées par nos Rois pour l'éducation de la Noblesse & des enfants de leurs Officiers & Vassaux , avoient formé des sujets qui , piqués d'une noble émulation ne s'occupoient plus que d'enseigner les sciences. On connoissoit à Paris un corps appelé de bonne heure , *Studium Parisiense* , & par la suite , *Universitas Parisiensis* , parce que toutes les sciences s'y enseignoient par différens Maîtres , & quelquefois par les mêmes , qui tantôt étoient Professeurs de Philosophie & de Théologie , & tantôt de Médecine & de Jurisprudence.

Paris étant devenu la demeure de nos



## 82 DE LA MÉDECINE

Rois depuis la III<sup>e</sup> Race, le siège principal de la Justice, le centre de l'Empire, le point de réunion où s'empressoit d'aborder tout ce qu'il y avoit de grand dans la Noblesse ou parmi le Clergé, soit parmi les étrangers, les Commerçants, soit enfin parmi les personnes qui vouloient se distinguer & s'avancer par leurs talens; on ne doit point être étonné si l'Université, où toute science s'enseignoit, quoiqu'à peine formée, eut la plus grande célébrité. Mais en même-temps on doit concevoir qu'elle ne parvint pas tout d'un coup à l'état où nous la voyons aujourd'hui, & qu'avant que ce corps eût des Loix, des Réglements, des Chefs & des Officiers, il dût être sujet à quelque révolution. C'étoit un composé formé d'une multitude de sujets tirés, nous ne disons pas des diverses Provinces du Royaume toutes différentes les unes des autres, & peu ressemblantes entre-elles, mais de tous les Royaumes les plus éloignés, non-seulement par la distance extrême des lieux, mais encore par la diversité des caractères, des mœurs & des intérêts.



Aussi Jacques de Vitry (i), Cardinal & Légat du S. Siège, qui avoit étudié à Paris, dit dans son Histoire Occidentale, Chap. VII<sup>e</sup>: *Ex omnibus penè Europæ regionibus innumeri discendi causâ confluerunt, ac tanta tamque varia Scholasticorum multitudo & inter se, atque aded cum civibus Parisiensibus, turbas excitavit. Non solum autem ratione diversarum seclârum vel occasione disputationum sibi invicem adversantes contradicebant Scholastici, sed pro diversitate regionum mutuò dissidentes & detrahentes, multas contra se contumelias & improbria impudenter proferebant. Anglicos potatores & caudatos affirmantes; Francigenas superbos, molles & muliebriter compositos asserentes; Teutonicos furibundos & in conviviis suis obscænos dicebant; Normannos autem inanes & gloriofos; Piçtâvos proditores & fortuna amicos; hos autem qui de Burgundiâ erant, brutos & stultos; Britones autem leves & vagos judicantes; Arturi mortem frequenter eis objiciebant; Lombardos avaros, maliciosos & imbelles; Romanos se-*

(i) Jacques de Vitry, ainsi nommé, d'un Village à deux lieues de Paris, Cardinal sous Grégoire IX, vivoit en 1228.



*ditiosos , violentos & manus rodentes , Siculos tirannos & crudeles ; Brabantios viros sanguinum , incendiarios , rutarios & raptores ; Flandrenses superfluos , prodigos , ac comessationibus deditos & more butyri molles & remissos appellabant ; & propter ejusmodi convitia de verbis ad verbum frequenter procedebant.*

Nous serions bien fâchés de rendre en François une aussi prodigieuse quantité d'injures de toute espèce. Nous ne rapportons ce passage que pour prouver l'affluence de toutes les Nations qui accouroient étudier à Paris. Ainsi l'Université, pour sortir du Cahos dans lequel elle étoit alors sous la domination vague de Maîtres & d'écoliers, *Magistri & Scholares* (k), se partagea le plutôt qu'elle put en quatre Nations différentes, France, Picardie, Normandie & Angleterre; chacune de ces Nations avoit un lieu distingué pour s'assembler, pour donner ses leçons; & dès le commencement se choisissoit un chef particulier, sous le nom de Procureur. Ces qua-

(k) Voyez l'Edit de Philippe Auguste, donné en 1200, en faveur des écoliers excédés & outragés.



tre Procureurs nommoient le Recteur, & dans la suite ils ont été & sont encore représentés par quatre Electeurs, nommés *Intrans*, à qui est conféré le droit de choisir le Chef de l'Université, toujours tiré de la Faculté des Arts.

Suivant l'Edit de Philippe Auguste, (de 1200) l'un des plus anciens titres de l'Université, il paroît que l'Université avoit ses causes commises devant les Juges Ecclésiastiques. En effet un article de cet Edit porte : *Præterea Præpositus noster vel justitiæ nostræ pro nullo fore factò in Scholarem manum mittent nec in Captionem nostram mittent nisi fore factum scholaris tale visum fuerit, ut debeat arrestari, & tunc arrestabit eum justitiæ nostra in eodem loco, sine omni percussione, nisi se deffenderit, & reddet eum justitiæ Ecclesiasticæ.* Ainsi l'écolier ne devoit être arrêté que pour cause grave, & le Prevôt de Paris étoit obligé de le rendre au Juge Ecclésiastique.

L'Université, en 1206, n'eut pas lieu de s'applaudir de cette prétendue prérogative, puisqu'à sa plus grande sollicitation, le Pape Innocent III, lui



accorda une Bulle pour la relever de toute espèce d'excommunication lancée contre-elle ou contre quelques uns de ses membres : *Indulgendum duximus ut nullus in Universitatem dictorum Magistrorum & Scholarium aut Rectorem aut Procuratores eorum cujuscumque aut quarumcumque Facultatum seu quemquam alium pro facto vel occasione ipsius Universitatis excommunicationis, suspensionis vel interdicti sententiam audeat promulgare..... absque sedis Apostolicæ licentiâ speciali ; & , si fuerit promulgata , ipso jure sit irrita & inanis.*

Il étoit alors question de défendre l'Université opprimée , tantôt par l'Evêque , tantôt par son Official , ou par le Chancelier de l'Eglise de Paris , qui étendoient leurs droits au-delà des bornes prescrites ; & c'est ce qui fut par la suite l'origine d'un Conservateur des Privilèges Apostoliques, qui étoit tantôt l'Evêque de Senlis , tantôt l'Evêque de Meaux ou de Beauvais & jamais de Paris.

En 1215, le Cardinal , du titre de S. Estienne , *in Cælio monte* , & Légat du S. Siège , fut chargé particulièrement par le Pape d'employer ses bons offi-



ces pour affermir l'état de l'Université , & la réformer , s'il étoit nécessaire. Il y eut alors en présence du Légat , plusieurs assemblées , & enfin il fut statué , de l'avis des gens sensés , *de bonorum virorum consilio* :

I. Que nul n'enseigneroit à Paris les Arts qu'au dessus de vingt & un ans , après avoir étudié six ans au moins , avant de se présenter , & à condition qu'il promettroit d'enseigner deux ans : *Nullus legat Parisius artibus citra vigesimum primum ætatis suæ annum & quod sex annis audiverit de artibus ad minus , antequam ad legendum accedat , & quod protestetur se lecturum duobus annis ad minus.*

II. Qu'il ne feroit noté en aucune manière , & qu'avant d'enseigner il feroit examiné suivant la forme d'usage , contenue dans l'Acte passé avec l'Evêque de Paris , où la paix faite entre le Chancelier & les écoliers est écrite : *Quæ continetur in scripto D. P. Parisiensis Episcopi , ubi continetur pax confirmata inter Cancellarium & Scholares à judicibus delegatis à D. Papâ , &c.*

III. Qu'on liroit les Livres d'Aristote sur la Dialectique , tant ancienne que



nouvelle : *In scolis ordinariè & non ad cursum.*

IV. Qu'on liroit auffi dans les écoles : *Ordinariè duos priscianos vel alterum ad minus.*

V. Qu'on ne liroit les jours de Fête que la Philosophie & la Rhétorique : *Et Quadrivialia & Barbarismum & Ethicam , si placet , & quartum Topicorum.*

VI. Qu'on ne liroit point les traités d'Aristote sur la Métaphysique & la Philosophie naturelle : *Nec summam de eisdem aut de doctrinâ Magistri David de Dinan aut Amalrici hæretici aut Mauritiï Hispani.*

VII. Que dans les réceptions & les assemblées des Maîtres , dans les réponses , disputes ou exercices des enfans & des jeunes-gens , il n'y auroit point de repas ; qu'on pourroit cependant inviter quelques amis , mais en petit nombre : *In principiis & conventibus Magistrorum & in responsionibus vel oppositionibus puerorum vel juvenum nulla fiant convivia : possunt tamen vocare aliquos familiares vel socios , sed paucos.*

VIII. Qu'on pourroit continuer de faire des présens d'habits ou d'autres choses semblables , comme cela se prati-



quoit autrefois , surtout en faveur des pauvres : *Donaria autem vel vestium, vel aliorum, sicut solebant fieri aliàs, amplius fieri monemus & præcipue pauperibus. Nullus Magistrorum legentium in artibus habeat Cappam nisi rotundam nigram & salarem, saltem dum nova est; pallio autem bene potest uti; sotulares habeat sub cappâ rotundâ, laqueatos, numquam liripipiatos.*

IX. Que dans le cas où un écolier des Arts ou de Théologie mourroit, la moitié des Maîtres iroit à son enterrement une fois, & l'autre fois l'autre moitié ; qu'on ne s'en iroit qu'après la cérémonie, à moins de bonnes raisons.

X. Que dans le cas où un Maître ès Arts ou en Théologie décéderoit, tous les Maîtres assisteroient aux Vigiles. Chacun d'eux liroit ou feroit lire le Pseautier. Que chacun resteroit dans l'Eglise où se célébreroient les Vigiles, jusqu'au milieu de la nuit, ou au moins une bonne partie, à moins de bonnes raisons.

XI. Que le jour de l'enterrement d'un Maître les écoles seroient fermées.

XII. Nous leur confirmons pleinement ( ajoute le Légat qui parle au



nom du Pape ) le Pré S. Germain dans  
l'état où il leur à été adjugé : *Pratum  
Sancti Germani in eo statu in quo fuit eis  
adjudicatum, eis plenè confirmamus.*

XIII. Chaque Maître aura l'état de  
ses écoliers : *Forum sui scholaris habeat.*

Suivoient encore plusieurs autres ar-  
ticles concernant tant les Maîtres que  
les écoliers. A l'égard des Théologiens,  
il y avoit des Statuts destinés principale-  
ment & séparément pour eux, entr'au-  
tres que personne n'enseigneroit à Paris  
qu'il n'eût l'âge de trente cinq ans, qu'il  
n'eût étudié pendant huit ans, au  
moins; qu'il n'eût écouté dans les éco-  
les fidèlement la lecture des Livres : *Li-  
bros fideliter in scholis audiverit.* Que pen-  
dant cinq ans il devoit étudier la Théo-  
logie, avant d'en donner des leçons  
publiques, & qu'aucun d'eux n'eût à  
lire avant la troisième heure, *ante ter-  
tiam*, les jours que les Maîtres liroient;  
que nul ne fût admis à professer ou à  
prêcher, *ad lectiones solemnes vel ad præ-  
dicationes*, sans avoir donné avant des  
preuves de probité & de science; enfin  
qu'aucun écolier ne fût admis au Privilé-  
ge de Scholarité, sans avoir un Maître  
particulier : *Nisi certum Magistrum ha-  
beat.*



Pour faire observer ces Statuts inviolablement , le Légat du S. Siège , en vertu de son autorité , ordonnoit sous peine d'excommunication à tous ceux qui se feroient élevés contre ces Statuts , ou qui les auroient violés , de venir dans la quinzaine , à compter du jour qu'ils se feroient éloignés de la Loi , par devant l'Université des Maîtres & des écoliers , ou par devant quelqu'un commis par elle , promettant solennellement de s'y conformer avec plus d'exactitude à l'avenir.

Par cette Bulle de 1215 , il paroît & que l'Université existoit & que la Faculté de Théologie commençoit à vouloir se séparer, puisqu'il est question de faire pour les Théologiens des Statuts distingués & à part. Il est évident que dans les Arts , la Physique & la Médecine étoient comprises & unies. On a pû voir dans la Bulle de 1206 , que le Pape dit positivement : *Procuratores eorum cujuscumque aut quarumcumque Facultatum*. Le mot de *Facultatum* , vouloit dire alors *Scientiarum*. Ainsi on enseignoit plusieurs Sciences distinguées les unes des autres dans l'Université. On voit encore dans



la Bulle de 1215, qu'il y est question d'un écrit, fait par l'Evêque de Paris, qui établissoit une forme d'étude & d'examen, & qui terminoit des différends élevés entre le Chancelier & les écoliers, *inter Cancellarium & Scholares*. Les écoles de l'Université ayant succédé aux écoles Episcopales, ou les ayant remplacées, on avoit seulement réservé les droits du Chancelier qui subsistent encore, & qui consistent surtout à donner la bénédiction de Licence, c'est-à-dire le pouvoir & le droit d'enseigner la Science à laquelle le Candidat se destine, soit en Théologie, Médecine . . . . .

C'est à l'année 1220, qu'on rapporte la donation que fit Jean de Saint-Quentin, Médecin & Théologien, à l'Ordre de S. Thomas. S'étant attaché à ces Religieux, il en prit l'habit & leur abandonna tout son bien, & une maison considérable, rue S. Jacques. On prétend que c'est de là que leur est venu le nom de *Jacobins*. Jean de S. Quentin s'appelloit aussi *Jean de Saint-Alban* (1). Il étoit Médecin de Philippe Auguste.

(1) Voyez le *Dictionn. de du Cange*, au mot *Jacobita*.



Les Papes avoient alors pour l'Université de Paris, une prédilection d'autant mieux fondée, que la plupart y avoient fait leurs études ou y avoient envoyé étudier leurs neveux. Tels étoient Innocent III, Innoc. IV, dont le neveu Ottoboni devint Pape, sous le nom d'Adrien V, Alexandre IV, ( *m* ) Grégoire IX, Grégoire X, Honoré IV, ainsi que Boniface VIII & Clément VI.

Après tant de Titres accordés par les Rois & par les Papes, l'Université n'auroit pas dû s'attendre à être troublée aussi souvent qu'elle le fut, vû sur-tout l'utilité dont elle étoit pour la Ville de Paris, où elle attiroit un grand nombre d'étrangers. Cependant, en 1229, elle fut sur le point d'abandonner tout - à - fait cette Capitale. Il y avoit eu plusieurs combats violens dans le Fauxbourg S. Marceau, entre les Bourgeois & les écoliers; l'Université avoit cessé ses leçons, & plusieurs de ses membres s'étoient retirés, les uns à Rheims, les autres à Angers, d'autres à Orléans, quelques uns à Toulouse; il y en eut même, au rapport de du Boullay, qui

( *m* ) *Vide Hemereum de Academiâ Parisiensi*, pag. 19 & 20.



allèrent en Angleterre , en Italie & en Espagne. Ce fut à la recommandation de Grégoire IX , qui pour lors tenoit le Siège de S. Pierre , que le Roi Louis IX en confirmant le Privilège , accordé par Phillippe Auguste son ayeul , fit revenir l'Université & rétablit ses écoles. Le même Pape en 1237 , renouvela la Bulle favorable à l'Université , & nomma un Conservateur ou Protecteur , qui sçut maintenir l'Université dans la jouissance de ses Privilèges. Par la suite ce fut l'Université elle-même qui eut le droit de se choisir un Conservateur.

En 1265 , le Cardinal , du titre de *Sainte Cecile* , Légat du S. Siège , sous le Pontificat de Clément IV , ( *n* ) informé des troubles qui régnoient dans l'Université , entre la Nation de France d'une part , & les Nations de Picardie , Normandie & Angleterre d'une autre , au sujet de l'élection d'un Recteur , envoya ses bons offices pour calmer & éteindre jusqu'aux

( *n* ) On cite une Bulle du même Pape , de 1231 , qui enjoint au Chancelier de l'Eglise de Paris , de n'admettre à la Licence que ceux d'entre les Médecins & Artistes , qui en seront dignes.



moindres étincelles de la division ; après avoir fait venir par devant lui & fait assembler dans l'Eglise de Sainte Gèneviève de Paris ( o ) toutes les parties plaignantes , & après leur avoir fait sentir combien étoit dangereuse & scandaleuse une division qui pouvoit avoir les plus grandes suites : *Cum nonnullis peritis , deliberatione habitâ diligenti , considerato quoque super omnia quod dissensiones & schismata semper in propriæ desolationis interitum adolefcunt , Veritate dicente quod omne regnum in se divisum facile desolatur , inspecto etiam quod ex unione parva res crescunt , & divisione maximè collabuntur , &c.* il prononça & ordonna que , le plutôt qu'il seroit possible , on travaillât à élire un seul Recteur , suivant la forme qu'il venoit d'établir , c'est-à-dire que le Recteur fût choisi par les quatre Procureurs des Nations , ou par quatre Maîtres qui auroient prêté ferment , suivant la teneur de l'ancien Statut ; & il voulut que désormais le Recteur fût choisi ( p ) au moins pour trois mois , parce que c'étoit un

( o ) L'Université avoit ses écoles près de Sainte Gèneviève , sur la Montagne.

( p ) Il paroît cependant que ce ne fut qu'en



abus qui s'étoit introduit très-dangereusement, d'en choisir un nouveau tous les mois ou toutes les six semaines : *Quia in frequentiori mutatione Magistratum, etiam tenax disciplina resolvitur & admissa crebrius variatione Regentium, subditorum tranquillitas dissipatur*. Et il eut soin ( ce même Cardinal ) de faire relire dans une assemblée générale de l'Université, les Statuts faits l'an 1215, par le Cardinal de Saint Etienne, afin de les faire exécuter.

En 1267, le premier Jeudi après la S. Martin d'Eté, c'est-à-dire, le 7<sup>e</sup> Juillet, en présence de Bonami, Notaire Apostolique, & des témoins soussignés & invités en conséquence, fut passé un Acte public, par lequel MM. Oddon de Chartres, Doyen des Maîtres Régens en Décret de Paris; Pierre de Limoges, Doyen des Maîtres Régens en Physique de Paris; Robert de Vumchelis, Recteur de l'Uni-

1280, le 8 Janvier, que l'Université s'assembla aux Mathurins, pour y élire un Recteur, suivant le Statut fait par le Cardinal de Ste. Cecile, & cette délibération concernant l'élection du Recteur, fut munie du Sceau Rectoral & de celui des quatre Nations.

Université



versité de Paris , Odon de Polangi ,  
 Procureur de la Nation de France à  
 Paris , Pierre *Cornuluensis* , Procureur  
 de la Nation Angloise à Paris , Ma-  
 thieu Argenis , Procureur de la Nation  
 de Picardie à Paris , Guillaume de  
 Lille , Procureur de la Nation de Nor-  
 mandie à Paris , en leur nom & au  
 nom de leur Nation , comme aussi du  
 consentement de tous les Maîtres Ré-  
 gens dans les dites Facultés & Arts ,  
 assemblés spécialement ; & encore du  
 consentement des Maîtres Régens  
 dans la Faculté de Théologie , dont  
 les noms sont cy-dessous , constituoient  
 pour leurs Procureurs , Odon de Bel-  
 leval , Clerc , & Guillaume Picard ,  
 Bedeau de l'Université , solidaires l'un  
 pour l'autre , à l'effet de poursuivre  
 appel de la Sentence rendue par le  
 Cardinal de Ste Cécile , Légat du S.  
 Siège Apostolique , portée contre Go-  
 defroy , Chanoine de Paris , jadis Offi-  
 cial , & pour obtenir toutes Lettres  
 sur ce nécessaires en Cour de Rome ,  
 promettant , s'obligeant en leur nom ,  
 de ratifier tout ce qui auroit été fait.....

Les témoins présens , étoient véné-  
 rables personnes MM. Jean de Sivry ,



Archidiacre de Chartres , Raymonde de *Caturco*, *Capricetus* ( *q* ) *Aurelianensis* ; Jean de Hetfort , Doyen du même endroit , Jean de Chamlaye , Chanoine d'Auxerre , Etienne de Bonneval , Clerc , Etienne d'Auvergne , Chanoine de Gournay , & plusieurs autres.

Cet Acte étoit fait & signé par Bonamy , Notaire Apostolique , à la requiſition des MM. ſuſdits ; & pour plus grande authenticité & ſureté des préſentes , on y avoit fait mettre les Sceaux des quatre Nations , diſtingués les uns des autres.

Les noms des Docteurs de la Faculté de Théologie , qui conſentirent au préſent Acte , étoient Frères Guillaume , de Baſſe , de l'Ordre des Frères mineurs , Frère Baudouin , de Tournay , de l'Ordre des Frères Prêcheurs , Frère Grégoire , de l'Ordre du Vall des Ecoliers , Maître Galdaric , Moine noir , *Monachus Niger* ( Bénédictin ) M. Giraud , d'Abbeville , Archidiacre de Pontan , dans l'Egliſe d'Amiens , M. Guillaume de *Alumá* , M. Jean de *Allodio* , du Diocèſe d'Orléans.

Et il eſt bon de ſçavoir que les Re-

( *q* ) Liſez *Capicerius* ou *Capicetus* , Cheſcier.



ligieux susdits , de l'Ordre des Mineurs , des Prêcheurs & du Val des Ecoliers , ont consenti à ces présentes , en présence du Notaire , & que les Maîtres en Théologie n'ont consenti qu'en présence de l'Université.

Par cet Acte très - authentique & tiré des Archives de l'Université , on s'aperçoit aisément que la Faculté de Théologie faisoit un corps à part , dans l'Université , tandis que les Maîtres en Droit , les Maîtres en Physique paroissoient encore mêlés avec les quatre Nations & le Recteur. En effet la simple division de l'Université en quatre Nations ne pouvoit longtemps suffire. Il étoit difficile de laisser réunis des hommes dont les connoissances & le genre d'étude étoient si différents. Puisque l'Université prétendoit enseigner la Théologie , la Jurisprudence , la Physique ou Médecine , les Belles-Lettres & les Arts ; il étoit plus convenable de séparer les différentes Compagnies suivant l'objet différent de leurs études. D'ailleurs à mesure que les Sciences faisoient de nouveaux progrès , & que les connoissances se multiplioient , le même



homme ne pouvoit plus se permettre de les enseigner tour-à-tour de quelle qu'étendue de génie qu'il fut doué. Enfin les Compagnies se trouvant trop nombreuses , il falloit former des Colonies ; il falloit que les essains multipliés se cherchassent de nouvelles habitations. Ce furent les Théologiens, comme les plus nombreux , qui , les premiers , se séparèrent dans l'Université. Filsac ( 1 ) qui a fait les plus grandes recherches sur l'origine de la Faculté de Théologie , prétend que ce fut sous le Règne de S. Louis que les premiers Statuts furent rédigés , mais qu'ils étoient en petit nombre , *secundum pauca sed brevia cum nondum societatis formam planè nata esset.*

Une des raisons qui déterminâ les Maîtres en Théologie à former un corps séparé , ce fut le grand nombre de Communautés Religieuses qui , pour lors , se multiplioient de jour en jour : *Emergentibus novis Religiosorum mendicantium sodalitiis ne propter instituti & originis novitatem , novam etiam invehere viderentur doctrinam & in Parisiensium Magistrorum ordinem adscribi*

( 1 ) *Facult. Theolog. Origo prisca.* 1620.



*& adscribi curaverint.* C'est - à - dire que , dans la crainte de voir arriver beaucoup de changemens dans la Doctrine & les usages des Maîtres en Théologie , par la nouveauté des différens Ordres de Religieux mendiants , dont chacun paroissoit avoir une Doctrine & des constitutions différentes & nouvelles , la Faculté de Théologie se forma en un corps séparé , & de même que dans le Militaire , il est différens grades auxquels avec le temps , l'âge & le mérite éprouvé on peut parvenir : de même aussi on introduisit alors à titre de récompense les grades de *Bachelier* , *Bachelier formé* , *Bachelier de Licence* , *Licentié* & *Maître* ou *Docteur* ; cette dernière dénomination , dans les commencemens , s'accordoit rarement & difficilement. C'étoit le Bâton de Maréchal de France. Peut-être en multipliant trop ce titre de *Docteur* , l'a-t-on avili ?

Pour obtenir ces grades il falloit soutenir des disputes , faire des cours , des résumptes , des Vespéries , répondre à des Quodlibétaires , & avoir préalablement étudié un grand nombre d'années.



En 1300, la Faculté de Théologie fit une rédaction de ses Statuts dans ces termes, *Statuta antiqua redegimus in formam sequentem*. Le mot de Faculté, *Facultas*, qui dans l'origine étoit synonyme avec *Scientia*, fut pris par chacun des corps qui se séparèrent, afin d'avoir un titre distinctif l'un de l'autre. On disoit avant, *Magistri in sacrâ paginâ*, *Magistri Biblici*, *Facultas sacræ Theologiæ*, *sacratissima Facultas*, & ce n'est que fort tard, & je crois même vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle que les dénominations d'usage aujourd'hui commencèrent à s'introduire. On appella la Faculté de Théologie, *sacra Theologiæ Facultas*. La Faculté de Droit qui, aujourd'hui s'appelle *Consultissima Jurium Facultas*, se nommoit anciennement, *Decretorum Facultas*, la Faculté des Décrets ou du Decret; peu après *Juris Pontificii Facultas*, & enfin, le Droit Romain étant devenu l'objet des recherches de la Faculté de Droit, ainsi que les Saints Canons de l'Eglise & les Décrétales, elle a été appelée *Consultissima Jurium Facultas*. Les Médecins de leur côté, dès l'origine étoient confondus avec l'Université,



& principalement avec ceux qui s'appelloient *Artistæ*. Après l'étude de la Grammaire , des Belles-Lettres , des Mathématiques , de l'Algèbre , de la Géométrie , on étudioit la Physique générale & particulière. Cette dernière conduisoit naturellement à l'Anatomie , aux maladies du corps humain , & par conséquent à la Médecine , ce qui détermina à appeller les Médecins , *Physici* , *Physicorum Facultas* , *Facultas in Physicâ* , *Medicinæ Facultas* ; & lorsque les épithètes furent devenues presque nécessaires , parce qu'elles étoient distinctives , on dit *Saluberrima Medicorum vel Medicinæ Facultas*.

Les Nations prirent aussi des dénominations relevées , *Honoranda Gallorum Natio* ; *Fidelissima Picardorum Natio* ; *Veneranda Normanorum Natio* ; *Constantissima Germanorum Natio*. Cette dernière Nation , depuis l'origine jusques vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle , s'étoit appelée , *Natio Anglicana* ; mais après les longs malheurs de la France , causés par l'invasion des Anglois , ceux qui composoient cette Nation s'accordèrent , sans doute unanimement à prendre la nouvelle déno-



mination de *Natio Alemanica*. En 1417, on trouve encore dans les Archives de l'Université, un Acte où se lit *Natio Anglicana*. En 1443, on lit *Natio Alemanica*. En 1509, *Natio Germanicana*. Les quatre Nations composent ce que l'on appelle la *Faculté des Arts*, sous la domination Latine de *Præclara Artium Facultas*.

La Faculté de Médecine suivit bientôt l'exemple de la Faculté de Théologie, se sépara des quatre Nations, parmi lesquelles elle étoit confondue & se forma des Statuts qui lui devinrent propres; Statuts imités de ceux de l'Université, de la Faculté de Théologie & dont plusieurs articles, malgré l'éloignement des temps, subsistent encore aujourd'hui, tels qu'ils étoient alors.

L'étude du Droit, ou plutôt l'étude des Saints Canons de l'Eglise & des Décrétales des Papes étoit cultivée, non-seulement dans l'Université, mais encore dans les écoles Episcopales ou écoles du Cloître. Un ou plusieurs Chanoines de la Cathédrale étoient chargés de donner des leçons publiques sur cette matière. Mais, afin que la partie de l'Université qui compo-



soit la Faculté des Décrets n'en souffrît point, le Pape ordonna par une Bulle (f) que celui qui étoit chargé d'enseigner au Cloître prît des Degrés sous les Maîtres de la Faculté de Droit, & les écoliers qui suivoient le Professeur Chanoine, pour jouir des Privilèges de l'Université, devoient être inscrits chez le Doyen de la Faculté & lui prêter serment (t).

La Faculté de Médecine toute Ecclésiastique ainsi que l'Université, avoit aussi, suivant *Hemereus*, ses Professeurs au Cloître. Il est du moins constant que ses assemblées générales se tenoient, tantôt *supra Cuppam Nostra Damæ*, près le bénitier, tantôt *apud Sanctam Genovesam parvam*, à Sainte Gèneviève (des Ardens); quelquefois au Prieuré de S. Eloy, &c. Je dis les assemblées générales, parce que les Actes particuliers, leçons, examens, thèses, redditions de comptes se faisoient chez les Docteurs, chez le Doyen, chez l'ancien ou chez le Président de l'Acte, & cet usage, pris

(f) Cette Bulle du Pape Clément VII, en 1384, est fondée sur un usage fort ancien.

(t) *Vid. Hemer. pag. 45.*



des autres Facultés, se pratique encore dans celle de Théologie, par rapport aux examens seulement. La Faculté de Médecine formée en corps, commença par se faire des Statuts, d'après les usages qu'elle observoit déjà, lorsqu'elle étoit mêlée avec l'Université; ainsi (u) nul ne pouvoit être Maître ou Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, s'il ne s'engageoit à donner des leçons tant qu'il voudroit jouir du titre de *Régent*, & s'il ne commençoit par faire un cours au moins de deux années. On fit aussi des Statuts concernant les Ecoliers, les Bacheliers, les Licentiés, les Maîtres Régens ou Docteurs. Ces Statuts paroissent avoir été faits & rédigés en forme de loi, bien avant 1270. En effet on trouve dans le Livre du Recteur, (auquel, à la seule inspection, il seroit bien difficile de ne pas accorder la plus grande authenticité ainsi que beaucoup d'antiquité), une suite de Statuts

(u) On a vû dans le Règlement de 1215, dressé par le Cardinal de S. Etienne, Légat du S. Siège, que nul n'étoit admis dans la Faculté des Arts, *nisi protestetur se lecturum duobus annis ad minus.*



ou Réglemens faits pour les écoliers, Bacheliers, Licentiés en Médecine, sous ces titres; *Capitulum eorum ad quæ tenentur cursum incipere volentes*, pag. 68. *Capitulum eorum ad quæ tenentur Bachelarii in Medicinâ incipere volentes*, pag. 69. *Capitulum eorum ad quæ tenentur illi qui volunt licentiam in Medicinâ Parisius. Hæc est forma Bachelariorum in Medicinâ Licentiandorum*, &c. Ceux qui vouloient commencer leur cours s'obligeoient par serment de garder les secrets, les Statuts, les usages de la Faculté, qui leur seroient indiqués par le Doyen, ou celui qui tiendrait sa place, ou par toute la Faculté. *Ordinationes, Statuta, honores, consuetudines, secreta (x), servabunt; vel quæ per Decanum, vel per alium & vices Decani gerentem, vel quæ coram totâ Facultate indicabuntur eisdem.* Le second article portoit qu'ils devoient avoir étudié pendant trois années, neuf mois de chaque année & au moins cinq mois de la quatrième année; & il est

(x) Cet article subsiste en entier & est aujourd'hui le premier des trois articles qu'on jure d'observer avant de recevoir le Bonnet de Docteur.



dit que , dans le cas où le Bachelier n'auroit point suivi les écoles neuf mois de chacune desdites années , on lui accordera cependant la permission de faire son cours , pourvu qu'il ait employé avec beaucoup d'attention tout le temps de ses études. *Item dabunt fidem Decano vel alio Decani officium tunc gerenti , vel coram totâ Facultate quod in Medicinâ audiverint per tres ( y ) annos novem menses & sint in quarto de quo audiverint per quinque menses ; & si Bachelarius de quolibet dictorum annorum per novem menses Medicinæ studio non vacavit , nihilominus eidem legendi cursum concedatur , dummodo per tres & duos menses Bachelarius dictæ scientiæ studuit pari diligentia , scilicet audiendo ordinariè , non computato tempore vacationis.*

Le troisième article portoit qu'ils assureroient avoir répondu à deux questions dans les écoles de deux Maîtres , c'est - à - dire dans une dispute

( y ) M. Crevier s'est trompé ici , en disant neuf années d'étude , d'après du Boullay qui sans doute , par sa faute ou celle de ses Copistes , avoit oublié *tres annos*. On peut consulter du Boullay lui-même ; il sera facile de voir que c'est un oubli.



solemnelle & non pas dans une leçon, ou au moins une fois dans une dispute générale. *Item fidem dabunt quod bis responderint de quæstione in scholis duorum Magistrorum, sic intelligendo in disputatione solemnè & in lectione, vel saltem semel in disputatione generali.*

Quatrièmement (2) ils jureront d'avoir pris des leçons sur le traité dont ils veulent faire un cours: *Item dabunt fidem, quod liber quem legent cursoriè, eundem ordinariè audiverint.*

Plus ils donneront quatre bourses, ainsi que les donne le premier Bachelier qui veut faire son cours, avant de prêter serment: *Item dabunt quatuor bursas quæ primo à Bachelario cursum de novo legere volenti, ante omne juramentum incæptum petantur.* Enfin ils donneront au moins une bourse au Bedeau, & ils jureront d'assister tous les Samedis à la Messe, ainsi que les Maîtres Régens, sous peine d'amende de deux

(2) Pour entendre cet article il faut sçavoir que *Suivre les leçons*, s'entendoit par *Audire ordinariè*, & faire un cours, *Legere cursoriè*, & que les Bacheliers devoient faire quatre cours, c'est-à-dire, *Legere cursoriè*, pour par venir à la Licence.



deniers : *Item Bedello unam bursam ad minus ; item fidem dabunt quod quâlibet die Sabbati intererunt Missæ sicut Magistri qui diu legent iis , in pœnâ duorum denariorum.* Ainsi , pour être Bachelier , il falloit avoir étudié au moins trois ans & demi ; & , pour être Licentié , il falloit avoir prouvé cinq ans & demi ou six ans d'étude. Le Bachelier devoit faire des cours avant d'être Licentié , c'est-à-dire *Legere cursoriè.*

Il est encore bon de sçavoir que les Bacheliers qui vouloient être admis à la Licence , devoient s'engager à observer dans la suite tout ce que les Maîtres Régens observoient , *dum actu erunt Regentes.* Ils devoient de plus promettre qu'ils n'assisteroient à l'examen d'aucun Bachelier en Médecine , hors des écoles destinées à cet examen & tenues par les Maîtres Régens. Ils devoient donner quatre bourses avant d'être admis à la Licence , & au Bedeau au moins vingt cinq sols Parisis , & *dabunt servienti , antequam incipiant , viginti quinque solidos Parisienses ad minus.* Ils devoient aussi renouveler le serment d'observer les Satuts. Par conséquent tous les



Statuts se réduisoient à régler ce que devoient faire les écoliers , les Bacheliers , les Licentiés , avant d'être présentés au Chancelier , & les Maîtres pour avoir le droit de Régence & d'être du Collège de Médecine , composant la Faculté.

Sur la forme prescrite pour ceux qui aspireroient à la Licence , il est à observer que le Maître , sous lequel étoit le Bachelier , devoit , en présence des Maîtres appelés *ad hoc* , rendre compte au Chancelier , de la capacité du Bachelier , pour la Licence , & prouver son temps d'étude par deux témoins , ainsi que les cours qu'il avoit faits , & même la nature des Traités qu'il avoit enseigné *cursoriè* , suivant les usages de la Faculté : *Debet dare fidem magister , sub quo est Bachelarius , Cancellario presentibus magistris ad hoc vocatis de idoneitate Bachelarii Licentiandi ; tempus auditionis debet probari per duos testes ad minus , & tempus auditionis & formam auditionis librorum ; quod debet audivisse bis artem Medicinæ ordinariè & semel cursoriè.* Dans ce même Statut qui regarde les Licentiés , il est question des Livres qu'on devoit étudier & tou-



jours en concurrence un de théorie , & un de pratique. Sur tous ces articles on faisoit jurer ; & quiconque étoit convaincu de faux serment , étoit chassé , fut-il reçu Licentié ou Maître.

Outre les Statuts qui regardoient les Maîtres , il en étoit un qui défendoit de faire aucun cours le matin ; sans doute parce que ce temps étoit destiné aux leçons ordinaires : *Nullus magister debet legere de mane cursoriè*. Il étoit défendu d'ouvrir l'école un jour de Fête ou de congé : *Nullus debet legere in die quo generaliter festivatur , nec magister , nec Bachelarius*. Item *nullus magister debet suas lectiones ordinarias terminare cursoriè*. Cet article n'est pas facile à comprendre. Apparemment qu'un Professeur ne devoit pas changer ses leçons ordinaires en cours. Enfin on ne devoit pas donner de leçons, depuis la Toussaint jusqu'au Carême , les jours qu'il y avoit Thèse. On ne devoit pas donner leçon les veilles de grandes Fêtes. Ces articles s'observent encore aujourd'hui : *Item secundum quod magistri incipiunt ita ordinantur*. Item *nullus debet disputare primâ*



*die legibili.* Tous ces articles concernent la police des écoles en général.

Un article sur lequel il avoit été fait séparément un règlement , portoit que tout Bachelier qui se présenteroit à la Licence , contre les Statuts de la Faculté , & tout Maître qui la lui procureroit , seroit sur le champ chassé de la Faculté , de même que ceux qui ne voudroient pas observer les Statuts & les usages ordinaires de la Faculté : *Statutum est quod quicumque Bachelarius incipiet Licentiam contra Statuta & consuetudines , vel Magister qui hanc procuraret , ipso facto esse privatum in sempiternum Societate Magistrorum & omni actu scholastico prædictæ Facultatis. Simili pœnâ punientur qui vetant formam & ordinationes contentas in hoc libro jurare.* Ce fut sans doute , en conséquence d'un violement formel de ce dernier Statut, qu'en l'année 1270, sous le Décanat de Pierre de Limoges , la Faculté fut assemblée solennellement , & toute entière , *de alto & de basso* ( du grand & du petit banc ) pour punir Maître Pierre de Lengrés le boiteux , *M. Petrum de Lengrés claudum* , parce qu'il avoit trompé son Maître ; *pro eo quod*



*fraudem fecerat Magistro suo, & advocaverat quosdam alios Magistros ad tenendam communionem suam.* En effet, les Maîtres assemblés dans l'Eglise de Sainte Geneviève (des Ardens) *in Ecclesiâ Sanctæ Genovefæ parvæ*, le fait bien constaté, le dit Maître Pierre fut condamné à dix livres tournois d'amende, qui furent employées sur le champ à acheter un ornement pour l'Eglise où se faisoit l'assemblée: *Et, sufficienti factâ inquisitione, fuit finaliter punitus Magister Petrus in decem libras turonenses, de quibus fuit emptâ insula apud Sanctam Genovefam parvam (a).* Et il fut arrêté dans la même assemblée, qu'il ne pourroit jamais rentrer en grace sans le consentement de toute la Faculté: *Quod nunquam de certò tenebit communionem in Facultate Medicinæ, nisi hoc tota Facultas revocaverit.*

On renouvella, dans la même année & sous le même Doyen, le mê-

(a) M. Crévier, qui a lû *insula* au lieu d'*insula*, à crû que de cette somme on avoit acheté un terrain, *insulam* une isle; mais il s'est trompé, l'argent des amendes s'est toujours employé & devoit encore aujourd'hui s'employer à l'ornement de la Chapelle. *Insula* est un ornement d'Eglise.



me Statut par lequel tout Bachelier qui recevroit la Licence contre les usages de la Faculté, ou tout Maître qui la lui procureroit, seroit rayé du Catalogue des Maîtres pour toujours.

En 1272, les Maîtres de la Faculté de Médecine, François de Lunerii, Guillaume de Blans, Jean de Roset, faisant les fonctions de Doyen, Hugues de Parme, François Lombard, Jean de Saint Denis, *pro bono & utilitate & honestate Facultatis*, furent d'avis que tout Bachelier qui voudroit être admis dans la Faculté, donneroit, le jour de sa réception, à tous les Maîtres en Médecine d'exercice, des bonnets quarrés, & qu'on porteroit son bonnet à la Messe, aux réceptions, aux disputes ou Thèses, & partout ailleurs où il conviendrait à l'honneur de la Faculté de le porter.

En 1274, sous le Décanat de Maître Jean de Roset, tous les Maîtres assemblés furent d'avis, que s'il arrivoit par hazard qu'un Maître Régent s'éloignât de la Ville de Paris, sans abandonner le projet de reprendre ses leçons, il seroit censé présent, & que les autres Maîtres Régens seroient te-



nus de faire le service pour lui : *Quod si fortè accidet Magistrum regentem in Medicinâ recedere à civitate Parisiensi, propositum tenentem resumendi in Medicinâ lectiones, Magistri Regentes tenentur ad suum servitium (b) ac si esset præsens.*

Dans la même année, sous le même Décanat, il fut arrêté en présence des Maîtres Jean de Parme, Jean Petit, Jean Breton, Pierre d'Allemagne, Pierre de Neuchâtel, Bourret, Jean de Cachalo Regens en Médecine, que le Sceau de la Faculté ne seroit jamais prêté à personne sans le consentement particulier du Doyen.

La même année & sous le même Décanat, il avoit été arrêté que le Sceau de la Faculté seroit en argent : *Quod sigillum fiet de argento ad majorem confirmationem.*

Nous ne nous sommes étendus sur tous ces articles que pour développer comment la Faculté de Médecine

(b) Le mot *servitium* doit aussi signifier un service pour le repos de son âme, service qui ne se faisoit que pour les Régens, ceux qui donnoient des leçons & qui étoient du Collège.



de Paris à été formée en corps , & pour prouver que très-anciennement elle avoit un chef particulier , des Beaux , un Sceau , des Statuts , des usages , des écoles , des cours publics ; que chaque Bachelier étoit attaché à un Maître particulier qui dirigeoit ses études , qui lui apprenoit la Médecine & qui le présentoit au Chancelier pour en recevoir la Licence. Nous allons maintenant parler des Traités qu'elle enseignoit à ses écoliers , des Auteurs qu'elle adoptoit , & sans l'étude desquels nul ne pouvoit être admis. Nous passerons ensuite à quelques Statuts particuliers que la Faculté de Médecine avoit crû devoir ajouter pour la police extérieure & générale de la Médecine & pour l'utilité publique.

A la tête des Auteurs approuvés par la Faculté de Médecine dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle , on voit Hippocrate & ceux de ses Traités qui lui ont acquis le plus de réputation , je veux dire ses *Aphorismes* , ses *Prognostics* , le *Traité des maladies aiguës* , &c. suivent *l'Introduction à l'Art abrégé de Galien* par *Joannitius* , un *Traité Anatomique* de *Théophile* , observateur



exact, & fidèle imitateur de Galien, sur la structure du corps Humain, & un *Traité des urines* du même; un *Traité de Philarète sur le pouls*, le *Traité en Vers*, de Gilles de Corbeille, Médecin de Paris, sur les urines & sur les différences du pouls. On lisoit encore dans les Ecoles plusieurs Traités de Médecine Théorique & pratique d'Isaac, Médecin Arabe du VII<sup>e</sup> siècle.

Ces Auteurs avoient aussi leur commentateurs, & la Faculté n'adoptoit pas indifféremment tous ceux qui portoient ce nom.

Quelques recherches que j'aye fait sur Joannitius (c) & Philarète, j'igno-

(c) Joannitius est peut-être ce célèbre Citoyen de Ravenne, qui mourut en 711, dont il est parlé dans le nouvel *Abrégé Chronologique de l'Histoire d'Italie*, par M. de S. Marc, Tom. I. pag. 287. C'étoit l'homme de son siècle le plus sçavant, sur tout dans la Langue Grecque. L'Exarque de Ravenne cherchant quelqu'un capable d'écrire les Lettres qu'il étoit obligé d'adresser à l'Empereur, on lui présenta Joannice, & on le pria de l'essayer. Quoique son extérieur n'eût pas prévenu favorablement, l'Exarque fit sur le champ apposter une Lettre Grecque qu'il avoit reçue de l'Empereur. Joannice demanda s'il vouloit qu'il la lut en Grec ou en Latin, l'un ne lui coûtant pas plus que



re absolument dans quel siècle ils vivoient. Probablement ils sont du nombre des anciens Arabes.

Il est plus intéressant de connoître Théophile , surnommé *Proto-Spatharius* , c'est-à-dire , *Chef des Portelances* ou *Hallebardiers* , Préfet du Prétoire ou Capitaine des Gardes de l'Empereur. Cet Auteur a écrit en Grec fort correctement. Il parloit d'après Hippocrate , Galien & un autre Médecin qu'il appelloit *Magnus* , & pour lequel il paroît qu'il avoit beaucoup d'estime. Il est prouvé par son *Traité de la structure du corps humain* , qu'il étoit Chrétien , puisqu'avant de parler de la structure du Poulmon il invoque Jésus Christ , seul vrai Dieu , par qui tout est fait , & sans lequel rien n'est fait. Dans le Livre IV<sup>e</sup> Chap. XVI<sup>e</sup> , en parlant de l'œil , lumière du corps : *Ainsi* , dit-il , *que parle dans les Saints Evangiles , Jésus-Christ notre vrai Dieu.*

l'autre. Alors L'Exarque lui donna une Lettre Latine qu'il lui dit de lire en Grec , Joannice s'en acquitta de manière à surprendre , & il fut choisi pour Secrétaire. Trois ans après, l'Exarque reçut ordre de l'envoyer à Constantinople.



Quoique les Auteurs ne s'accordent pas sur le temps que Théophile a vécu , on peut cependant assurer avec *Guidonius* , Auteur Anglois , à qui on doit une belle édition de ses Œuvres , qu'il vivoit entre le IV<sup>e</sup> & le VII<sup>e</sup> siècle. En effet il cite *Aëtius* , qui vivoit au IV<sup>e</sup> siècle , & le mot de *σπαθη* en Latin *Spatha* est un mot nouveau , inconnu chez les anciens Grecs. Aurestee cet Auteur mérite beaucoup d'estime.. Outre son *Traité de la structure du corps Humain* , on a de lui des *Commentaires sur les Aphorismes d'Hippocrate* , adoptés par *Musa Brassavolus*.. *Guillaume Morel* , en 1555 , a traduit en Latin & orné de Notes , son *Traité Anatomique* qui avoit déjà été traduit en Latin en 1548 , par *Junius Paulus Crassus* , de Venise. On a encore de cet Auteur un *Traité des urines & des excréments*. Le même *Guidonius* , de qui nous empruntons cette notice , assure que dans la Bibliothèque Impériale à Vienne , il y a quelques Manuscrits Grecs du même Auteur , entr'autres un *Antidotaire*.

Le Livre des *Excréments* contient dix sept Chapitres. On y reconnoit facilement



facilement un Médecin instruit , plein de la lecture d'Hippocrate , & surtout des *Aphorismes* qu'il cite souvent & fort à propos. Dans le *Traité des urines* il paroît ne répéter que ce qu'ont dit avant lui Galien & les anciens Médecins. *Volfangus Justus* , Auteur peu exact , qui l'appelle aussi *Philothée* ou *Ptolothée* , le fait vivre l'an 170.

On doit à Frédéric Morel , l'Edition Grecque & Latine du *Traité des urines* ; il l'imprima en 1608 , *in folio* , d'après un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi. En 1553 , on avoit imprimé à Basle , chez Henri Pierre , le *Traité des urines* avec un Commentaire d'*Albanus Torinus* , & ce même Livre , accompagné du *Traité du pouls* de Philarète , a été imprimé à Paris en 1567 , *in-folio*.

Après les Traités d'Hippocrate & de Galien , l'Abrégé de Joannitius , les Traités de Théophile & de Philarète , dont la Faculté ordonnoit la lecture , elle insistoit beaucoup sur la plus grande partie des Traités d'Isaac , Médecin Arabe.

Isaac , Israélite , fils par adoption de Salomon , Roi d'Arabie , selon René Moreau , dans son *Traité de la*



*Pleurésie* , vivoit en 660 , & suivant *Volfangus Justus* , dans la *Chronologie des Médecins* , cet Auteur vivoit en 1158..

On le croit Auteur d'un grand nombre de Traités de Médecine , sçavoir des définitions , des alimens , des diètes générales & universelles , des diètes particulières , des urines , (d) des fièvres , dix Livres de Théorie & dix Livres de Pratique , avec un Traité intitulé *le Viatique* que Constantin s'étoit attribué.

Dans l'Edition des Œuvres d'Isaac , qui parut *in-folio* à Lyon chez Barthelemy Trot , 1515 , on trouve aussi plusieurs Traités de Constantin , sçavoir un Traité des yeux , de l'estomach , de la perte de mémoire , un abrégé de l'Art de Galien , avec une table & un Index de toutes les questions traitées dans les Commentaires..... les deux Traités des diètes universelles & particulières , c'est-à-dire les cinq Traités des vertus des alimens & de la manière de vivre pour conserver

(d) Le Traité des Diètes générales & universelles , celui des Diètes particulières & celui des Urines , ont été commentés par Pierre d'Espagne.



sa fanté , traduits de l'Arabe en Latin , & corrigés par les soins de *Porcius Germesheimunius* à Basle 1571 , *in-4°*. & *in-8°*. 1577 , & à Anvers en 1607 & 1608 , *in-8°*. Enfin le Traité des fièvres d'Isaac est aux pages 118 & 130 , de la Collection de Venise , *in-folio*. Il faut observer que le Traité des urines , & du pouls d'*Ægidius* étoit le dernier des Traités adoptés , *Ægidii Versus*.

Ce fut avec ce nombre choisi d'Auteurs & de Commentateurs que la Faculté de Médecine commença à fonder son école , & qu'elle statua la quantité de leçons & de cours auxquels elle vouloit que ses Ecoliers & ses Bacheliers fussent assujettis.

1°. Les Bacheliers admis dans les écoles des Maîtres , pour y faire leurs cours , ne devoient lire sous serment , que des Livres de Médecine , excepté cependant le traité des animaux & le quatrième des Météores ( *e* ).

2°. Plus , on leur faisoit jurer qu'après la quinzaine , ils commenceroient leurs leçons , & que le Traité qu'ils ex-

( *e* ) *Quod in Scholis Magistrorum Medicina non legent nisi libros Medicinales , exceptis libro de animalibus & quarto meteorum.*



pliqueroient, feroit du nombre des Livres qu'il est permis de lire. Bien plus, que ce Livre, ainfi que tout autre, ne feroit point accompagné de Commentaires deffendus ou différens de ceux permis & cottés par la Faculté, avec les questions & les explications ou Commentaires approuvés, s'ils peuvent les avoir (f).

Les Aphorismes d'Hippocrate devoient remplir cinquante leçons.

Le Livre de la Diète au moins quarante.

Le Traité des Maladies aiguës, trente-huit.

Le Livre des Prognostics, vingt-six.

Le Livre de Joannitius, *Introduction à l'Art abrégé de Galien*, vingt leçons.

Le Livre entier d'Isaac, intitulé *Viatricum*, cinquante leçons.

Et dans le cas où le Bachelier voudroit choisir le septième Livre du Viaticque pour la moitié d'un des cours, il de-

(f) *Item & quod infra quindenam incipient legere, & qui liber quem primò legent, erit de forma librorum qui debent legi, & ipsum cum aliis non legent cum lectionibus effrenatis, nec cum lectionibus aliis per Facultatem quotatiss & ordinatis, cum expositione & questionibus, si possent eas reperire.*



voit employer au moins dix leçons (g).

Le Livre de Philarete , sur le pouls ,  
devoit remplir douze leçons.

Le Livre d'Isaac , sur les fièvres ,  
vingt.

Les Diètes universelles du même ,  
vingt-deux leçons.

Les Diètes particulières du même ,  
vingt-huit leçons.

Le Traité d'Isaac des urines , celui  
de Théophile , du pouls & des uri-  
nes , vingt leçons.

Enfin celui de Gilles de Corbeille ,  
sur les urines , vingt leçons.

Avant d'être présentés au Chance-  
lier , les Bacheliers devoient prêter  
serment qu'ils avoient lû , ou fait , qua-  
tre cours au moins , sur la Médecine ,  
avec le nombre de leçons marqué ci-  
dessus , dont deux seroient commen-  
tés , trois de Théorie , & les autres  
de Pratique , sans compter la moitié  
d'un Livre pour un cours. Par exem-  
ple , le septième du Viatique , ou le  
cinquième des Fièvres ; mais tout le

(g) *Et volens septimum librum Viatici le-  
gere pro medietate unius de cursibus , apponet  
ad hoc minus decem lectiones.*



Livre entier , un de Théorie & un  
entier de Pratique ( *h* ).

Par ce détail , on voit que les Trai-  
tés les plus estimés d'Hippocrate ,  
étoient l'objet des études des Bache-  
liers ; venoient ensuite les Traités de  
Galien , les Livres d'Isaac , un des  
Médecins parmi les anciens Arabes  
qui a le plus écrit. Théophile , Auteur  
fort estimable , étoit du nombre des  
Livres permis , ainsi que Joannitius &  
Philarète. La marche étoit fermée par  
Gilles de Corbeille , Médecin de la  
Faculté.

A ces Livres par la suite , on a ajou-  
té Avicenne , Rhafis . . . . . Les Traités  
d'Hippocrate & de Galien , à mesure

( *h* ) *Antequam presententur Cancellario , ju-  
rabunt quod Parisius perlegerunt quatuor cursus  
de Medicinâ , ad minus , cum lectionibus quo-  
tatis , prout superius est expressum , quorum  
duo erunt Commentati , & tres de Theoricâ &  
alios de practicâ , non computando partem libri  
pro cursu , sicut septimum Viatici vel quintum  
febrium , sic totum librum unum Theoricæ inte-  
grum , & unum practicæ integrum. Ita quod nullus  
librorum nominatorum pro uno cursu per se ha-  
beatur , si duo illorum sunt copulati , videlicet  
liber Philareti de pulsibus , & Theophili de  
urinis , Ægidii de pulsibus & Ægidii de urinis.*



qu'on a pû en avoir de fidelles copies, & ces Livres ont servi aux études de la Faculté de Médecine, jusqu'à Fernel qui a eu le rare honneur de voir ses traités enseignés de son vivant.

La discipline intérieure de l'école ainsi réglée (i), le temps d'étude marqué, les Livres permis & nécessaires indiqués, les Statuts destinés aux Ecoliers, Bacheliers, Licentiés & Maîtres qui vouloient être du Collège, pour jouir chacun en particulier des Privilèges attachés à leurs grades, étant dressés & arrêtés, il fut question de travailler à des articles particuliers de Réglemens, sur l'exercice de la Médecine, Réglemens essentiels dans tout état policé, & sur-tout dans une Ville très-peuplée. Ces Réglemens se trouvent en entier dans le Livre du Recteur, *page 69 & suivantes*, & dans l'Histoire de l'Université, par Egaſte du Boulay, *page 400, Tome troisième*. Nous croyons devoir mettre ici tout

(i) En 1331, au mois d'Août, ces usages & Statuts furent confirmés par Philippe VI, dit de Valois, par une Ordonnance enregistrée, & qui se trouve dans le *Recueil des Ordonnances des Rois de France, de la III<sup>e</sup> Race*, avec des notes de l'Editeur fort instructives.



au long ce Statut, qui n'est qu'indiqué dans l'Histoire de l'Université, par M. Crévier.

Le même an, c'est-à-dire 1281, sous le Décanat de Jean de Chérolles, les Maîtres de la Faculté de Médecine, firent le Statut suivant, (k) ou à-peu-près en mêmes termes, contre ceux qui sans titre pratiquoient la Médecine à Paris.

[AU NOM DE DIEU, AINSI SOIT-IL. Comme plusieurs personnes s'ingèrent de pratiquer la Médecine, sans y avoir acquis suffisamment de connoissances, ignorant entièrement les premiers principes de l'Art; s'exposent hardiment & sans pudeur à voir des malades; administrent à toutes sortes de personnes témérairement & sans

(k) *STATUTUM CONTRA ILLICITE PRATICANTES. Anno eodem videlicet 1271 vel 1281, Magistro Joanne de Cherolles Decano tunc existente Facultatis Medicina, Magistri dictæ Facultatis ordinauerunt & fecerunt Statutum contra istos practicantes Parisius vel circiter in modum qui sequitur.*

*IN NOMINE DOMINI, AMEN. Quoniam autem nonnulli nondum in arte Medicina provecti, causas Medicinalis operis penitus ignorantes, turpiter & inverecundè usurpando sibi assumunt Parisius officium practicale, sine peritorum con-*



le conseil des habiles gens, des remèdes dont ils ignorent absolument la violence & ce qu'il convient de mettre dans lesdits remèdes, soit pour la baze, soit pour la forme, soit pour en augmenter l'action & la force, que malheureusement ils donnent de leur propre chef au premier venu, & qu'en conséquence de ces sortes de remèdes donnés non-seulement sans Science, mais plutôt au hazard, il en étoit arrivé que plusieurs personnes étoient mortes; ce qui doit être regardé comme criminel, d'autant plus encore qu'ils encourent la Sentence d'excommunication prononcée par l'Official; qu'ils font un tort notable aux habitans de Paris, & qu'ils déshonorent la Médecine & les Médecins: Nous

*filio administrantes quibuscumque & temerè qualescumque Medicinas, quarum violentias ignorant penitus, quod pro basi, quod pro formis, quod pro acumine poni debeant in hujusmodi Medicinis, quas ex proprio capite simplicibus hominibus miserabiliter administrant, & idcirco suis administrationibus, non secundum artem, sed magis à casu, & à fortunâ factis, multos mortis supplicio enormiter tradiderunt, quod est in periculo animarum suarum & maxime cum ipsi in hoc sententiam incurrerent excommunicationis auctoritate officialis; apparet manifestè quod etiam est*



souffignés Docteurs-Régens en la Faculté de Médecine de Paris , sur les instantes & sages représentations d'un grand nombre de personnes , sçavoir Religieux , Clercs , Ecoliers & autres Citoyens de Paris , voulant remédier à tant de scandales , de fautes & de meurtres , nous avons renouvelé & nous renouvelons dans la manière suivante , sur nos sermens , cet ancien Statut , fait depuis longtemps & autorisé par les Lettres de l'Officialité & des Justices Royales. Ainsi sous peine portée par les Lettres de l'Official , & par les Arrêts & Sentences de la Justice du Roi , & encore sous les peines prononcées par la Justice séculière & Ecclésiastique , nous défendons à tout Juif ou Juive

*periculum non modicum Parisius habitantium, nec non etiam vertitur in dedecus & in gravem infamiam omnium in Medicinâ peritorum ; idcirco nos Doctores in Facultate Medicina Parisius Regentes , ad devotas & pias supplicationes quamplurimorum videlicet Religiosorum , Clericorum , Scholarium , nec non multorum civium Parisiensium , tot erroribus , periculis & scandalis occurrere volentes , quoddam Statutum nostrum dudum factum per prædictas Litteras Officialis videlicet & etiam Regalium vallatum seu etiam confirmatum , nomine Facultatis per juramenta nostræ*



d'exercer la Médecine ou la Chirurgie en faveur d'aucune personne de la Religion Catholique].

Il est bon d'observer que ce premier article du Règlement ou Statut de la Faculté de Médecine, est fondé sur les anciens usages & les Loix du Royaume, & encore sur l'article LXIX, du Concile de Toulouse, tenu en 1229, qui porte positivement (l) que tous Chrétiens qui auront recours aux Juifs dans leurs maladies, seront excommuniés.

Le Concile de Bésiers, en 1246, art. XLIII, excommunie de même (m) les Chrétiens malades, qui accorderoient leur confiance aux Juifs. Enfin

*confirmamus in hunc modum, inhibentes videlicet sub pœnâ in præfatis Litteris Officialis Parisiensis & Regalium contentâ, nec non etiam sub omni pœnâ ab utrâque justitiâ tam seculari quàm Ecclesiasticâ concedendâ, ne aliquis judeus vel judea in aliquam personam fidei Catholicae, Cyrurgicè seu Medicinaliter operam præsumat.*

(l) Excommunicentur Christiani qui se Judeis commiserunt causâ Medicina cura.

(m) Excommunicentur Christiani qui in infirmitate positi causâ Medicina se committunt cura Judæorum.



ces deux Loix ont été confirmées en 1337, par le Concile d'Avignon.

[ Plus, ( *n* ) ceux qui n'ont que l'opération de la main, faisant ou possédant certaines préparations ou confectiions dont ils ignorent absolument la cause & l'effet, la manière de s'en servir dans les maladies en général & dans les cas différens & particuliers, connoissances réservées principalement aux Médecins expérimentés; ces artistes mettant néanmoins hardiment leur faulx dans la moisson d'autrui, au grand scandale public, se mêlant de traiter toute sorte de maladies, ainsi que nous l'assurent gens dignes de foi & encourant la peine d'excommunication & du parjure, c'est pourquoi nous faisons défenses très-fortes à tout

( *n* ) *Item cum quidam manualiter operantes aliquas confectiiones agant seu etiam habeant, earum tamen causam & rationem penitus ignorant, quin etiam modum administrandi & aspectum quas habent Medicina ad morbum & maxime respectu particularium omnium nesciunt, cum ista potissime periti Medici industria reserventur, isti tamen manuales artifices falcem suam in alienam messem ponentes, quibuscumque curis ut per fide dignorum testimonium nobis constat, temerè & in publicum scandalum se miscent, in hoc etiam parjuriū & excommunicati-*



Chirurgien ou Sage-Femme, Apoticaire ou Apoticaresse, Herbier ou Herbière, de passer les bornes de leur métier, publiquement ou en cachette de quelque façon que ce soit contre leur serment; ainsi que le Chirurgien ne se mêle que de l'opération de la main, comme elle le regarde; que l'Apoticaire & l'Herboriste ne s'occupent que de faire leurs compositions, & s'en rapportent sur la manière de les employer, aux Maîtres en Médecine seulement, ou à ceux qui en ont le droit: & afin qu'à l'avenir il ne puisse y avoir d'erreur, nous ordonnons que les Apothicaires & Herboristes seront avertis par notre Doyen ou par un billet signé de lui, de ce qui a été statué, & de ce qui pourra l'être

*tionis Sententiam incurrentes; idcirco firmiter inhibemus ne aliquis Cyrurgicus seu Cyrurgica, Apothecarius seu Apothecaria, Herbarius seu Herbaria, per juramenta sua, limites seu metas sui artificii clàm vel palàm seu qualitercumque excedere presumat. Ita quod Cyrurgicus se nullatenus intromittat, nisi de manuali practicâ & ut ad ipsum pertinet. Apothecarius autem seu Herbarius nisi solum de confectiione suâ, & de administratione solum Magistris in Medicinâ faciendâ vel de quorum Licentiâ constiterit Facultati & ne error possit deinde contingere, or-*



à l'avenir sur autre cas semblables, & sur lesquels il pourroit s'élever quelque doute. Nous excluons cependant de notre dit Statut, ceux qui ne pratiquent point à Paris ou dans les environs, ou qui n'y contractent point de demeure, auxquels on ajoutera foi sur leur serment.

De plus, (o) aucun des susdits Chirurgiens, Apothicaire, ou Herbier ne visitera aucun malade pour donner ou conseiller un remède altérant, laxatif, ou tout autre qu'il appartient au Médecin d'ordonner, à moins, qu'ainsi qu'il est dit ci-dessus, les remèdes n'ayent été conseillés par un Maître en Médecine; & nous leur enjoignons, le tout sur leur serment, sous les peines ci-dessus, & même sous peine d'être privés

*adynamus quod Apothecarius sive herbarius per Decanum nostrum vel per sigillum super iis, nec non etiam super aliis dubiis, si qua contigerint, certificetur decretum Facultatis, excludentes tamen à dicto Statuto illos qui Parisius vel prope non practicant: Nec etiam contrahunt mansionem, quibus credatur per suum juramentum.*

(o) Item nullus prædictorum aliquem visitet infirmum ut ei aliquod alterativum medicamentum seu laxativum aut quodcumque aliud, quod ad medicum pertineat, subministret, nec administrare



de tout service & bons offices que nous pourrions leur rendre pour leur conduite particulière. Nous leur enjoignons encore de ne donner à qui que ce soit aucun remède sans la présence d'un Médecin , excepté les remèdes vulgaires , tels que sucre rosat , eau rose , &c. leur défendant de donner des remèdes dans les cas où l'habileté du Médecin seroit nécessaire.

Et comme ( *p* ) il en est plusieurs qui tout à la fois voudroient apprendre & mettre en pratique , ce qui est un très-grand inconvénient , puisque leur faute paroissant médiocre dans le principe , peut devenir grave dans la consé-

*consulat vel procuret , nisi per Magistrum in Medicinâ , prout superius est expressum & hac eis per juramenta sua injungimus & sub pœnâ prædictâ & modo quo supra dictum est , nec non etiam sub privatione omnimodâ administrationis nostræ ; sub iisdem pœnis etiam iisdem præcipimus ne aliquis eorum sanis hominibus aliquam prædictarum medicinarum sine Magistri præsentia administrare præsumat , exceptis illis quæ communiter vendi solent ; cujusmodi sunt sacchara rosata , dragia communis , aqua rosacea & similia , excludendo eis omnem viam & modum administrandi in quibus peritia Medici fueritquirenda.*

( *p* ) Et quoniam nonnulli sunt qui simul quarunt



quence, nous défendons aussi sous les peines susdites, & spécialement sous la privation de tout degré, obtenu ou à obtenir dans la Faculté, à tous & chacun des Ecoliers de donner à aucune personne malade ou non, aucun remède altérant, purgatif & confortatif, sans la présence d'un Maître en Médecine; nous leur défendons encore de faire plus d'une visite à un malade, s'ils ne sont accompagnés d'un Docteur qui les dirige & leur apprenne à se conduire; & dans le cas où un Etudiant auroit connoissance de quelqu'un qui agiroit contre le susdit Statut, en vertu de son serment il le

*scientiam & modum sciendi, quod est inconveniens maximum, cum eorum error etiam in principio modicus, maximus sit in fine, idcirco sub pœnis prefatis & specialiter sub privatione cujuscumque promotionis in Facultate Medicinae habita & habenda, universis Scholaribus & etiam singulis inhibemus firmiter, ne aliquis eorum sano seu etiam infirmo aliquod medicamentum confortativum, alterativum seu etiam laxativum, sine alicujus Magistri in Medicinâ presentia subministret, nec etiam exceptâ primâ vice visitet, nisi secum adfuerit Magister aliquis, qui ipsum dirigat & modum operis ostendat, & si aliquem contra prædictum Statutum noverit operantem, per juramentum suum*



dénoncera en fécret à notre Doyen ou a quelqu'un des Maîtres actuellement Régent , & le contrevenant fera découvert fans que le délateur foit nommé ].

Ainsi dès le commencement du treizième fiécle , la Faculté de Médecine étoit dans le droit & dans l'ufage , comme partie publique , de faire prêter ferment aux Apothicaires , aux Herboriftes & aux Chirurgiens , *quoddam Statutum nostrum dudum factum confirmamus in hunc modum*. Ce Statut, pour avoir force de loi , étoit muni & revêtu d'une autorité fuffifante , *per prædictas Litteras Officialis & Regalium vallatum*; c'est-à-dire que ce Statut étoit enregistré à l'Officialité & à toutes les Jurifdiétions Royales. Il y avoit des peines infligées aux contrevenants par l'une & l'autre Juftice , *sub omni pœnâ ab utrâque Juftitiâ tam feculari quàm Ecclefiâfticâ concedendâ*.

Il y eft auffi queftion de la peine du parjure , *perjurium incurrentes* , ce qui prouve que les Apothicaires , Herboriftes & Chirurgiens prêtoient ferment

*Decano nostro vel faltem alicui Magistro aétu Regenti fecretè revelabit & ille revelabitur celando perfonam revelantem*.



entre les mains du Doyen , ou en présence de toute la Faculté ; & on verra par la suite , qu'à la première requiſition faite par le Doyen , & au nom de la Faculté , ils venoient renouvel-  
ler leur ferment. Cette ſupériorité , ce droit de faire prêter ferment , étoit fondé ſur le droit naturel , ſur l'eſſence de la choſe même. La Pharmacie & la Chirurgie étant parties miniſtrantes de la Médecine , ceux qui les exercent ſont réputés ſoumis & ſubordonnés au corps de la Médecine , représenté par la Faculté. Quant au ferment , dans tout Royaume policé , nul n'en eſt exempt. Le Roi , le jour de ſon ſacre prêle ferment à la face des Autels à Dieu même , en préſence de ſes Miniſtres ; les Grands & les Evêques prêtent ferment entre les mains du Roi , & enfin tout le reſte de l'Etat entre les mains de ceux qui ſont chargés de le recevoir. Comment les Chirurgiens ont-ils pû réuſſir de nos jours à ſ'affranchir de cette preſtation de ferment , après une poſſeſſion ſi ancienne de la part des Médecins , & après les preuves les plus authentiques de ſa néceſſité ?



Si Frédéric Barberouffe , en 1155 , dans le nombre des Réglements faits en faveur de l'Université de Salerne , en fit un particulier qui ordonnoit que nul Chirurgien ne seroit admis à la Maîtrise sans une attestation du Professeur Médecin , cette loi étoit fondée sans doute sur un usage antérieur , usage suivi depuis & observé avec exactitude. Il vient d'être prouvé par le Statut de 1271 , qu'à Paris la Faculté de Médecine , à peine formée en corps , avoit la supériorité sur les Chirurgiens lettrés ou non lettrés , & qu'ils lui prêtoient serment. On verra par la suite que les Chirurgiens qui se qualifioient *Chirurgiens de robe longue* , s'avoient écoliers & enfans de la Faculté , & en cette qualité seulement ils étoient cliens de l'Université. Aussi lorsque les Chirurgiens Barbiers , *Tonsfores* , qui n'avoient pour patrimoine que la petite Chirurgie , purent profiter des brouilleries & divisions survenues , entre les Chirurgiens ( *Plagarios* ) & la Faculté de Médecine , ils ne manquèrent pas d'employer toute sorte de moyens pour être aussi écoliers de la Faculté ; ils s'y



obligèrent même par des Actes passés pardevant Notaires. On verra en 1505, qu'en vertu d'un premier Concordat, la Faculté de Médecine voulut bien donner des Professeurs aux Barbiers. En cela elle ne travailloit que pour le bien public; la suite l'a suffisamment prouvé; les Chirurgiens de robe longue ayant été anéantis, les Barbiers leur furent substitués & les Chirurgiens de nos jours ne sont que leurs descendants.

Au reste la Faculté de Médecine, en 1352, 1353 & 1390 fit confirmer & même renouveler en tant que besoin fut, ces Statuts & Privilèges, par le Roi Jean & le Roi Charles VI. On peut consulter du Boullay, *Tom. IV, folio 992*, où sont écrits en entier l'Edit du Roi Jean, en Latin, & celui de Charles VI, en François.

Anciennement les Statuts dont nous avons fait mention, ainsi que les Chartres, Privilèges, Actes Capitulaires, Titres & autres monuments publics & particuliers, s'écrivoient sur des feuilles volantes, principalement faites de parchemin, le papier de Chiffon dont nous nous servons à présent n'ayant eu cours que dans le XII<sup>e</sup> siècle.



cle au plutôt. On munissoit ces feuilles des signatures des personnes contractantes, des Notaires Apostoliques, & des Sceaux des Compagnies. Ces Sceaux qui prouvoient une autorité, une Jurisdiction ne furent accordés que peu à peu, d'abord à l'Université, au Recteur, aux Facultés & aux Nations. Mais on n'avoit point de Registres en forme de recueil rédigé, où tous ces Statuts fussent écrits, où l'on constatât les faits Historiques, où l'on tint état de la recette & de la dépense, année par année, où l'on écrivît l'ordre des Licences, l'objet des délibérations, le sujet des assemblées, &c. Ce ne fut qu'en 1350, que sous le Décanat d'Adam de Francheville, *de Francovillâ*, la Faculté de Médecine sentit qu'il étoit *impossible de se souvenir d'une multitude de choses toutes en confusion*; qu'il étoit même dangereux pour le repos de sa conscience, de promettre sous serment d'observer ce qu'on étoit fort exposé à oublier. Tout considéré, tant pour eux que pour leurs successeurs, les Maîtres assemblés furent d'avis de ce qui suit, sous la réserve néanmoins pour eux & leurs succes-



seurs de pouvoir changer , diminuer ou augmenter ainsi qu'il paroîtroit convenable à l'honneur , au progrès & à l'avantage de la Médecine, excepté sur ce qui regarde le temps d'étude , les disputes ou thèses , les leçons & les cours nécessaires pour parvenir au Baccalaureat , à la Licence & à la Maîtrise. On lit à la tête de ces Statuts : *Hæc sunt Statuta Facultatis Medicinæ Parisius ex Statutis antiquis collecta breviter & correctâ , tempore Magistri Adæ de Francovillâ Decani dictæ Facultatis , anno Domini 1350 die 14<sup>a</sup> mensis Octobris , &c.* Le préambule porte ces mots que nous copions pour faire connoître le génie & le style du siècle. *Quoniam multitudo est causa confusionis , memoriæ verò nequit faciliter commendari quod sub nube confusionis continetur & cum periculum est animæ aliquid sub juramenti assertionem promittere & illud non servare , idcirco nos actu Regentes Parisius , &c. de præcepto Magistri Adæ de Francovillâ ad hoc vocati , &c.*

#### DE LA RÉGENCE DES MAÎTRES.

Nul ne pourra être réputé Maître s'il n'enseigne sans interruption



le temps ordonné ( *q* ) à moins, qu'il n'en soit légitimement excusé ou exempté. Plus , lorsque quelqu'un qui aura cessé de donner leçon voudra les recommencer , il jurera de bonne foi entre les mains du Doyen , qu'il entend ne les plus interrompre.

Enfin il ne sera réputé Regent que lorsqu'il disputera à son tour , ( c'est-à-dire présider ) & lorsqu'il aura été reçu suivant la forme prescrite par les Statuts.

#### D U D O Y E N.

Le Doyen sera le chef de la Faculté , le Maître de l'école , & marquera les cours qui doivent se faire depuis la Ste Croix jusqu'à la Saint Denis.

Il fera élu tous les ans le premier Samedi d'après la Toussaint ( ce qui s'observe encore aujourd'hui ).

Il fera Doyen pendant un an seulement ; cette place ne se donnera , ni par raison d'antiquité ou autre raison semblable , mais seulement à celui qui

( *q* ) C'est principalement à ce Statut très-ancien & commun à toutes les Compagnies de l'Université que celle-ci a dû sa plus grande célébrité. Nul n'étoit Maître s'il n'enseignoit au moins deux ans. Qu'il y auroit de sagesse à le renouveler !



aura la pluralité des suffrages des quatre Electeurs , choisis dans les quatre Nations ( ainsi le Doyen de la Faculté de Médecine s'éliſoit comme le Recteur de l'Université ). Si cependant au jour & à l'heure marqués pour l'élection , il manquoit un ſuppot d'une Nation , les trois autres feroient les Maîtres du choix. Si il n'y avoit de Maître à l'aſſemblée que de deux Nations ou même d'une ſeule , alors les Maîtres préſens prendroient le parti qui leur paroîtroit le plus convenable.

Les Electeurs jureront qu'ils n'éliſeront pour Doyen que celui qui leur paroîtra le plus capable de l'être.

On fera prêter ſerment au Doyen de n'en ſubſtituer un autre à ſa place que pour quinze jours ſeulement ; que dans le cas où il ſeroit trois mois abſent hors de Paris , il ſeroit obligé de faire agréer ſon ſubſtitut à la Faculté & de lui remettre les effets de la Compagnie , ou caution pour en répondre ; que le Subſtitut ou Vice-gérant aſſembleroit les Maîtres au bout de la première quinzaine pour rendre compte des affaires du Collège ; & que dans le cas où il manqueroit à ce devoir les



les Maîtres s'assembleroient , & qu'alors ils procéderaient à l'élection du substitut avec les mêmes formalités qu'à celle du Doyen.

Que le Doyen ou son substitut rendroient leur compte avant la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul , & que ceux qui auroient les Registres , *Papyrus* , ( *r* ) seroient présens au compte , afin qu'il y fût inscrit.

Le Doyen élu jurera de faire fidèlement sa charge pendant son année ; d'assister aux assemblées générales & communes de l'Université , ou d'y mettre un substitut.

Qu'avant de se charger des affaires de la Faculté il donnera bonne & suffisante caution , en bien-meubles ou immeubles dans le Royaume de France ; qu'il s'engagera à poursuivre sans ménagement les Empiriques & autres gens exerçant la Médecine sans titre.

Qu'il ne fera point d'assemblée de quelques Maîtres en particulier & clan-

( *r* ) Il y avoit donc des Registres dès avant 1350 , quoiqu'aujourd'hui nous n'en possédions que depuis 1395 , & ce de suite , sans interruption jusqu'à présent.



146 DE LA MÉDECINE  
destinement , mais appellera toute la  
Faculté.

Qu'il rapportera fidèlement dans  
les assemblées , & sans rien altérer , ce  
qui lui aura été dit sur le mérite des  
Ecoliers & des Bacheliers , par les  
Examineurs.

Qu'il conservera avec soin le Livre  
des Statuts , & qu'il n'y changera ou  
ajoutera rien , sans le consentement  
des Maîtres légitimement assemblés ;  
enfin que, le temps de son Décanat fini,  
il rendra ses comptes dans la quinzai-  
ne , en présence de la Faculté , & re-  
mettra à son successeur tous les effets  
dont il fera en possession , ou donnera  
caution.

#### *DES EXAMINATEURS.*

Les Examineurs feront choisis  
trois fois l'année , à Pâques jusqu'aux  
vacances , le premier Samedi d'après  
la Ste Croix , & le troisième Samedi  
avant Noël.

On choisira deux Anciens & deux  
Jeunes , qui jureront d'élire pour Exa-  
minateurs ceux qu'ils croiront les plus  
capables , sans distinction de Nation  
ou de personne , & qu'ils n'en choi-



firont aucun d'entre les Electeurs.

Les Examineurs choisis prêteront ferment de s'acquitter avec exactitude de leur charge tant qu'elle durera.

*Item*, Qu'ils n'admettront à l'examen que ceux qu'ils sçauront s'être présentés à la Faculté & avoir été agréés par elle pour l'examen. Et ils auront soin de n'admettre aucun de ceux qui auroient déjà été examinés ou refusés par leurs prédécesseurs.

*Item* , Qu'ils s'assembleront pour l'examen chez le plus ancien d'entre-eux ; que dans le cas où un des quatre manqueroit , les trois autres examineroient ; mais que dans le cas où il en manqueroit deux , on en choisiroit deux autres , ou du moins un à la manière accoutumée.

*Item* , Qu'ils examineront sur la Théorie & la Pratique pendant plusieurs jours ; qu'ils feront faire une leçon sur un point qu'ils choisiront & argumenteront contre la réponse jusqu'à ce qu'ils soient contents du répondant.

*Item*, Qu'ils feront leurs rapports fidèlement au Doyen , sur ceux qu'ils auront interrogés , & que le Doyen



en rendra compte à la Faculté, qui les admettra ou les refusera.

Enfin, pour être admis, des quatre suffrages, il en faudra trois favorables (f).

### DES ECOLIERS

*Aspirans au Baccalauréat.*

Les Ecoliers jureront d'abord avant d'être admis à l'examen, que si quelqu'un d'entre-eux est renvoyé, il ne fera ni fera faire aucun mal ou dommage à ceux qui l'auront examiné ou refusé.

*Item*, Qu'ils ont été admis par la Faculté.

*Item*, Qu'ils n'ont point été refusés par les Examineurs précédens.

*Item*, Qu'ils ont suivi les leçons ordinaires & les cours pendant trente-six mois, s'ils sont Licentiés ou Maîtres ès-Arts, ou pendant quarante-huit mois s'ils ne le font pas. Enfin qu'ils ont étudié pendant le double de ce temps s'ils sont d'une Université étrangère, *in alio studio generali*.

(f) Il seroit à souhaiter que ce Statut fût encore en vigueur, & que tous les Docteurs ne fussent point admis à donner leur voix, principalement dans le premier examen.



Et dans le cas où on voulût leur faire quelque grace on comptera toujours les mois de trente jours , & neuf mois & demi dans l'année totale.

*Item* , Ils ne compteront point comme temps d'étude un temps qu'ils auroient employé le matin dans une autre Faculté , ni le temps des vacances , compris depuis la S. Pierre & la S. Paul jusqu'à la rentrée , ni les jours de congé marqués par l'Université.

#### *D E S B A C H E L I E R S .*

Les Bacheliers admis à faire leurs cours , jureront de payer au Doyen quatre bourses & une au Bedeau. S'ils mettent dans chaque bourse deux sols, ils donneront au Bedeau six deniers. Si la bourse est plus forte , ils donneront douze deniers.

Ils jureront de garder les secrets , les Statuts , les usages de la Faculté , autant qu'il sera en leur pouvoir , & de lui porter respect en quelque état qu'ils parviennent.

Qu'ils aideront la Faculté autant qu'ils le pourront , contre ceux qui voudroient violer ses Statuts , toutes les fois qu'ils en seront requis , & no-



tament contre ceux qui pratiquent sans droit & sans être autorisés.

Qu'ils ne sont point mariés & qu'ils n'exercent point la Chirurgie manuelle.

Qu'ils assisteront aux Messes que fait dire la Faculté, avant la fin de l'Épître, toutes les Fêtes de Vierge, de Saint Nicolas, de Ste Catherine, aux Vigiles des Morts, avant la fin de la première Leçon, aux Messes pour le repos de l'ame des Docteurs défunts & à leur enterrement, sous peine de six deniers d'amende, ainsi que les Samedis, depuis la S. Denis jusqu'à la veille des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, sous peine de quatre deniers d'amende. La dite amende sera payée dans la semaine; & dans le cas où elle ne le feroit pas, elle augmenteroit de semaine en semaine de deux deniers jusqu'à ce qu'elle fut payée.

*Item*, Qu'ils soutiendront deux Thèses dans les écoles des Maîtres, ou au moins une fois une Thèse publique.

*Item*, Qu'ils ne liront dans les écoles des Maîtres que des Livres de Médecine, excepté seulement le Livre des Animaux, & le quatrième Livre des Météores. On entroit ici dans le



détail des Livres , permis par la Faculté , ainsi que nous l'avons inféré plus haut.

Ils jureront de plus , qu'ils assisteront à toutes les disputes , depuis le commencement de l'année ordinaire ( Académique ) jusqu'au Carême ; enfin qu'ils se comporteront dans les disputes avec douceur & tranquillité , ainsi qu'il a été statué par la Faculté.

Cet article rappelle un Statut fait sous le Décanat de Hugues le Sage ( 1 ) (*Hugo Sapientis*) par lequel il étoit décidé que l'on ne disputeroit jamais sans en avoir demandé la permission au Président ; qu'il ne seroit point permis dans la dispute de changer d'argument , mais que les Disputans monteroient par degrés de proposition en proposition , afin que la vérité fût davantage éclaircie , & que la tranquillité de l'Ecole ne fût point troublée. Il étoit défendu d'interrompre

( 1 ) Jusqu'à l'an 1330 , l'Ancien de la Faculté étoit le Doyen , Hugues le Sage a été le premier Doyen d'élection , & cette élection se faisoit à l'instar de celle des Recteurs , par quatre Maîtres choisis dans les quatre Nations qui formoient la Faculté.



le Disputant. Les Bacheliers & les Maîtres étoient également astreints à cette loi qui subsiste encore par une espèce de tradition, quoiqu'il n'en soit fait nulle mention dans les Statuts actuels. Ce Statut fait en 1330, signé du Doyen & muni du grand Sceau de la Faculté, fut fait en présence de Jacques de Cantamarâ, Jean de Cormarâ, Guillaume de Losanâ, Théobalde de Lanis, Jean de Atrio, Barthelemi de Brixia, &c.

Ce Statut ainsi que ceux dont nous sommes maintenant occupés, se trouvent écrits en entier dans le Livre des Statuts que chaque Doyen donne à son successeur, lorsqu'il lui fait prêter serment.

### DES LICENCIÉS.

Les Bacheliers, avant d'être présentés au Chancelier, jureront en présence de tous les Maîtres convoqués *ad hoc*, qu'ils ont pris des leçons sur la Médecine à Paris sans discontinuation, cinquante-six mois s'ils sont Licenciés ès-Arts, ou pendant soixante-huit s'ils ne le sont pas (u); & ils prou-

(u) On voit par ce Statut que l'intervalle



veront ce qu'on leur demande par des attestations scellées du Sceau du Doyen.

*Item*, Qu'ils choisirent de bonne-foi, sans fraude, sans intrigue & sans cabale, un Maître d'entre les Régens, sous lequel ils recevront la Licence & la Maîtrise six mois après, lorsque leur rang sera venu & que la Faculté le requerrera, sous la condition cependant qu'ils auront trouvé facilement un Maître, c'est-à-dire un Président.

*Item*, Qu'ils auront fait quatre cours au moins sur la Médecine, avec la quantité de leçons marquée ci-dessus, dont deux seront commentées, trois de Théorie & un de Pratique, en ne comptant pas pour un cours une seule partie de Livres, par exemple le 7<sup>e</sup> du Livre d'Isaac, intitulé *Viaticum*, ou le 5<sup>e</sup> des Fièvres, mais un Livre entier. Cependant si deux Livres étoient unis ensemble : sçavoir, par exemple le Livre de Philarette sur le poulx, & celui de Théophile sur les du Baccalauréat à la Licence, étoit compté pour un temps d'étude, à cause des cours que les Bacheliers donnoient.



urines , celui de Gilles de Corbeille du Pouls , & celui du même sur les urines , il faudroit les séparer.

*Item* , Qu'ils auront suivi dans la Pratique un des Maîtres pendant deux Etés à Paris , ou qu'ils auront pratiqué seuls deux années hors de Paris.

*Item* , Que lorsqu'ils auront reçu la Licence à Paris , jamais ils n'iront dans une autre Université subir d'examen pour la recevoir de nouveau.

*Item* , Que dans le cas où ils recevraient la Licence seuls & avant le temps ordinaire , ils payeroient néanmoins les trois bourses au Doyen & les quinze sols au Bedeau , ou lorsqu'ils le pourront , s'ils protestent n'être pas en état de les payer pour le présent , & qu'ils payeront lorsqu'ils entreront dans la Compagnie.

#### DES RÉGENS.

Ceux qui voudront être reçus Maîtres & être réputés Régens , formant le Collège , jureront 1<sup>o</sup>. de payer en commençant une bourse au Doyen & au moins cinq sols Parisiens au Bedeau.

*Item* , Qu'ils ne donneront leurs leçons qu'en robe , *in cappâ rotundâ* ,



*novâ , honestâ , propriâ , non commo-datâ , de panno bono , novo , de brunet-tâ violaceâ* , semblable à celle des au-tres Maîtres , afin qu'il n'y ait aucune différence entre-eux.

Ils liront ordinairement avec cet habit , ainsi qu'ils disputeront , assiste-ront aux réceptions , aux Messes , Vigiles , Obsèques & enterrement des Maîtres de la Faculté , sous peine d'a-mende , ainsi qu'aux Processions de l'Université.

*Item* , Ils donneront des bonnets & des gants à ceux qui assisteront à leur réception.

*Item* , Dans les assemblées de la Fa-culté & de l'Université , ils feront tout ce qui leur sera enjoint de faire.

*Item* , Dans le cas où ils seroient Régens l'année qui suivra leur réce-ption , ils Présideront ( *Disputabunt* ) à la première Thèse après la Toussaint , & dans toute cette première année , ils ne posséderont aucune charge dans la Faculté.

*Item* , Tant qu'ils feront Régens ils présideront à leur tour , ( *Disputabunt* , terme usité encore actuellement ).

*Item* , Ils ne feront grace à person-



ne sur le temps des leçons, ou d'étude.

*Item*, Ils ne présenteront aucun Bachelier au Chancelier, s'ils ne le connoissent digne de la Licence. Ils répondront en leur nom de ceux qu'ils présenteront, ne demanderont grace pour qui que ce soit, Bacheliers ou Licenciés, & ne prêteront leur assistance à personne; enfin ils jureront de n'examiner aucun Bachelier, si ce n'est dans l'école de l'un des Maîtres; & qu'à l'égard des Licenciés ils les examineront sur la Théorie & la Pratique *in anno Jubilæo*; c'est-à-dire seulement la seconde année. Cette année s'appelloit sans doute *année Jubilé*, parce que c'étoit l'année de réception.

Ils jureront encore qu'ils n'examineront jamais que trois ou quatre Candidats à la fois, & qu'à cet examen, il n'entrera qu'un ou deux Maîtres.

### S T A T U T S

*Qui doivent se lire trois fois l'an, dans les Ecoles des Maîtres, au commencement & à la fin de l'année Académique, & lorsqu'on commence les Leçons après Noël.*

Tout Ecolier qui aura des attestations les fera sceller par le Doyen à la



fin de chaque année , sans quoi elles seront nulles , si ce n'est la faute du Professeur ou du Doyen , ce qui sera prouvé par serment.

Tout Ecolier ou Maître qui prendra des leçons le matin dans une autre Faculté , ne pourra acquérir temps d'étude dans la Faculté de Médecine.

Avant qu'un écolier puisse être admis à subir l'examen & à entrer au cours , il faut d'abord qu'il soit éprouvé en présence de tous les Maîtres assemblés ; & alors , s'il est jugé capable , on l'admettra à l'examen ( x ).

Il prouvera cependant par attestations des Maîtres & des Bacheliers , scellées du Sceau du Doyen , le temps qu'il aura étudié & suivi les cours ; il faut trente-six mois à qui est Licencié ès-Arts , & quarante-huit à qui ne l'est pas , ainsi qu'il a déjà été dit plusieurs fois.

Si quelqu'un a étudié dans une autre Faculté de Médecine , son temps d'étude ne lui sera compté que pour

( x ) Il est étonnant qu'un Statut aussi sage ne soit plus observé.



la moitié du temps ordinaire ; encore faudra-t-il que personne ne réclame , & il faudra qu'il étudie au moins un an à Paris , & sur ce Statut nous nous ôtons tout pouvoir d'en dispenser à l'avenir.

Aucun Bachelier , ou étudiant , ne donnera dans la Ville ou les Faux-Bourgs aucun remède altérant ou laxatif , ni même confortatif. Il ne visitera aucun malade plus d'une fois , s'il n'est accompagné d'un des Maîtres ; autrement on le privera de tout droit qu'il pourroit acquérir par la suite dans la Faculté. Il doit cependant pratiquer avant d'être reçu Maître , pendant deux ans aux environs de Paris , ou deux Etés à Paris , *cum Magistro*.

#### D U B E D E A U .

Le Bedeau avoit aussi son serment , qui est entièrement le même que celui qu'on lui fait prêter encore aujourd'hui , honneur , respect , obéissance au Doyen & aux Maîtres *in Licitis & Honestis* , assistance entière aux Thèses ou disputes , aux Messes , Vigiles ,



assemblées de l'Université & de la Faculté, &c.

Il juroit de lire trois fois l'an dans les écoles des Maîtres, les Statuts qui regardoient les écoliers. Toutes les fois qu'il vouloit s'absenter ou quitter le service, il étoit obligé d'en demander la permission au Doyen; défense à lui d'annoncer aucun cours des Bacheliers, s'il n'en avoit vû la permission scellée du Sceau du Doyen, & munie du Sceau des quatre Nations, ou au moins de trois. Il sera mis à l'amende de cinq sols toutes les fois qu'il manquera à quelqu'un des articles ci-dessus, & le Doyen en fera crû sur sa parole.

Suivent encore, dans le Livre des Décrets que chaque Doyen remet à son successeur, plusieurs autres Statuts faits en différens temps, & successivement à mesure qu'ils ont paru nécessaires aux Maîtres - Régens qui composoient le Collège de Médecine.

Aucun Maître, par exemple, y est-il dit, ne fera de cours le matin, parce que le matin est destiné aux leçons. Jamais il ne terminera ses leçons en



manière de cours. Quinze jours avant & après la Sainte Croix les cours cesseront.

Nulle Thèse la veille d'une grande Fête, ni le jour qu'on reprendra les leçons.

Toute Thèse sera nulle si elle n'a été annoncée par le Bedeau.

Le dernier reçu pourvoira des Chantres à la grande Messe.

Lorsqu'on ira prendre le grand Sceau qui est dans le coffre, il faudra au moins quatre Maîtres. (Ce coffre existe encore, avec les quatre clefs des quatre Nations, outre celle du Doyen).

Tout homme qui pratiquera la Médecine sans droit, ne doit jamais être admis dans l'école d'aucun des Maîtres, ni même être regardé comme écolier.

L'argent de la bourse commune sera distribué aux assistances des Messes, & ainsi que les Maîtres le jugeront à propos.

Un jour de congé général, personne ne donnera leçon.

Tout homme marié, tant que sa femme vivra, ne sera point Régent.

Depuis la Toussaint jusqu'au Ca-



rême , il n'y aura point de leçon les jours de dispute.

Tout homme convaincu d'avoir manqué à son serment sera chassé , fut-il Licencié.

Les Vacances dureront depuis la veille de la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul , jusqu'au sur-lendemain de l'Exaltation de Sainte Croix.

Depuis la veille de Noel jusqu'au sur-lendemain des Rois , depuis le Lundi d'avant le Carême jusqu'au sur-lendemain des Brandons ( du Mardi-gras ) , depuis la veille des Rameaux jusqu'au lendemain de Quasimodo , il n'y avoit point de leçon.

Tout Juif ou Juive ne pratiquera point la Médecine à Paris.

Tout Chirurgien ou Chirurgienne , (*Cyrurgicus aut Cyrurgica*) Apothicaire ou Apothicairesse , Herbier ou Herbière , ne passeront pas les bornes de leur métier.

On voit que la plupart des Statuts & usages , ne sont que des répétitions des anciens Statuts faits à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il étoit encore défendu expressément , de donner aucun certificat de



capacité aux Médecins qui pratiquoient sans droit , devant l'Evêque , l'Officiel , l'Archidiacre ou tel autre quelconque. Et ces Statuts devoient être lus & renouvelés le jour de la Purification.

L'année 1359 , le Mardi d'après la Toussaint , les Médecins assemblés aux Mathurins, Maître Gervais Vany, alors Doyen , exposa à la Faculté que lorsque les Bacheliers étoient dans leur année de Jubilé ( année de Licence )) la plupart des Maîtres éloignés de la Ville de Paris , revenoient promptement , reprenoient leurs leçons furtivement , non pour l'honneur de la Faculté ou pour être utile aux écoliers , mais pour être choisis par les Licenciés pour les présenter à la Licence , & puis incontinent après s'en retournoient chez-eux ; ce considéré , pour obvier à de pareils inconvénients , supercheries ou parjures , voulant d'ailleurs que ceux qui portent le fardeau de la Faculté , enseignant , lisant , disputant , reçussent aussi les émolumens de l'école , les Maîtres présens furent d'avis , & pour l'avenir ordonnèrent qu'aucun Maî-



tre ne prît un Bachelier , ni le Bachelier choisît un Maître , si dans l'année du Jubilé ce Maître n'a pas lû au moins six semaines avant Noel , suivant les Statuts ; si de plus , ledit Maître n'a pas été l'année précédente habitant de la Ville au moins un mois , enfin s'il n'a pas disputé à son tour , à moins qu'il n'en eût une dispense légitime & bien connue , telles que prison , maladie , &c. ce dont la Faculté jugera, sans qu'il puisse en appeller ailleurs.

Il fut encore ordonné dans cette assemblée que dans le cas où un Bachelier seroit hors d'état de payer les frais ordinaires , & de donner à son Maître ou Président les présens accoutumés ( *vestes* ) il en fera crû sur son propre ferment. Il pourra choisir alors qui il voudra malgré le Statut contraire , ainsi que celui qui voudra choisir un de ses parens pour lui présider , tant le Maître que le Bachelier , en seront crus sur leur ferment à l'égard de cette parenté.

Ce Statut sera toujours observé à l'avenir , nonobstant tout autre fait ou à faire : furent présens , Maître



Jean de Cavillac , Maître Pierre de  
Monts , Maître Jean de *Autisseo* , Maî-  
tre Gervais Vany , Doyen , Maître  
Guibert de *Salseto* , Maître Nicolas de  
*Argentolio* , Maître Robert Deo de *Al-*  
*maniâ Normannus* , Maître Henry de  
*Septem Vannis* & plusieurs autres Maî-  
tres.

L'an 1362 , le premier Dimanche  
après la Fête de l'Apparition de Notre  
Seigneur , les Maîtres de la Faculté de  
Médecine , assemblés *ad Statuendum*  
*vel de Statutis dispensandum*, d'une com-  
mune voix arrêterent pour l'honneur  
de la Faculté & l'avantage des écoliers  
& des Maîtres , que tout Maître qui  
n'aura pas disputé à son tour , dès qu'il  
aura repris ses leçons , sera contraint  
de présider dans la quinzaine suivante ,  
le premier jour ouvert à la dispute ;  
si non , sa résumpte ne lui sera tenue  
pour rien ; il ne sera point réputé Ré-  
gent , sera privé de tout droit & émo-  
lument des Maîtres & regardé com-  
me parjure.

Dans le cas où il y auroit plusieurs  
Maîtres qui voudroient être résump-  
tés , on commencera par le plus jeune.

Il fut encore arrêté pour la même



raison , qu'un nouveau Maître , s'il est à Paris trois mois de suite ou en différens temps , sera obligé de faire sa première dispute appelée *Pastillaire* , sous les peines susdites.

Et dans le cas où il y auroit d'autres Statuts contraires à ceux-ci , la Faculté en dispensoit & retenoit ces derniers pour être exécutés.

**F O N D A T I O N**  
*de la Messe des Morts.*

L'an 1372 , le Mardi après la S. Luc , l'assemblée convoquée au Chapitre de S. Mathurin comme à l'ordinaire , pour statuer ou dispenser du Statut , en réfléchissant mûrement sur ce qui est dit au Livre des Machabées : *Sancta & salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut à peccatis solvantur* , il fut résolu que le lendemain de la S. Luc , à l'avenir il y auroit une Messe, célébrée aux Mathurins , pour tous les Trépassés , spécialement pour ceux qui ordonnoient la dite Messe , pour les Bacheliers , Licenciés qui y assisteront & aussi pour tous les Maîtres tant Régens que non Régens , & tous s'y obli-



gèrent par ferment , y obligèrent les Bacheliers sous la peine du parjure & de deux sols parisis d'amende pour tous les contrevenans , tant Maîtres que Bacheliers & Licenciés , à moins qu'il n'y eût raison valable de dispense , sur quoi on en feroit crû sur son ferment.

Il fut arrêté par le même décret que les Bacheliers avant d'être admis à faire leurs cours , & les Licenciés avant d'être présentés au Chancelier pour la Licence , & enfin les Maîtres avant de monter en Chaire pour être reçus prêteroient le ferment d'observer ce Statut. Le Bedeau devoit lire ce décret tous les ans pendant le repas de la Saint Luc , afin que personne n'en ignorât.

Même année 1372 , en considérant que plusieurs Bacheliers se retiroient de côté & d'autre sans recevoir la Licence & sans témoigner leur reconnaissance à leur Maître, *Hospite non gratiato* , en sorte que la Faculté & ceux qui devoient les présenter à la Licence se trouvoient également privés de leurs droits & émolumens , bien mérités pour toutes les peines qu'ils se



donnent dans les écoles, ce qui est contre toute justice ; considérant d'ailleurs qu'il en est qui prétendent se dispenser à cause de leur qualité de Prêtre , de suivre tous les Actes de Licence , se croyant en droit de passer à la Maîtrise sans frais ; la Faculté , ainsi qu'elle l'a déjà fait par le passé , statue que tout Licencié devenu Prêtre , sera néanmoins obligé de payer quatre francs avant d'être admis par le Doyen au serment , ainsi que les bourses ordinaires , & les autres droits avant la Maîtrise , & un franc au Bedeau avec son droit ordinaire. S'il refuse de payer il ne sera point admis , l'argent sera remis en compte. Le présent Statut qui existoit , mais qui n'étoit pas rédigé par écrit sera ajouté aux autres Statuts déjà écrits *in libro nostro* , pour qu'on n'en ignore.

Et dans le cas où il y auroit quelque Statut contraire , nous voulons qu'il en soit dispensé , nous réservant toutefois la liberté de changer , ajouter , retrancher tout ce qu'il nous plaira , &c. Ces Statuts furent faits l'an 1372 , en présence d'un grand nombre de Maîtres : Maître Pierre du



Loup ou des Monts , Picard , Maître  
 Richard Viard, Doyen, Normand, Maître  
 Thomas de Saint-Pierre , Nor-  
 mand , Maître Hervée Cameroti , de  
 Bretagne , Maître Guillaume de la  
 Boucherie , de France , &c.

La même année 1372 , le 11 No-  
 vembre , aux Mathurins , en présence  
 des mêmes Maîtres que ci-dessus , en  
 confirmant le Statut , l'amplifiant en  
 tant que besoin seroit , il fut statué que  
 derechef tout Maître ou Bachelier qui  
 ne viendrait point à la Messe avant la  
 fin de l'Epître , payeroit quatre de-  
 niers d'amende qui seroient distribués  
 aux présens Maîtres ou Bacheliers ,  
 &c.

Puisque notre plan est de faire con-  
 noître la Faculté de Médecine , son  
 origine , ses loix , ses Statuts & ses  
 usages , nous n'avons pû nous dispen-  
 ser de nous étendre davantage sur son  
 gouvernement intérieur , sur sa police  
 & principalement sur sa constitution  
 primitive ; maintenant il faut revenir  
 sur nos pas & reprendre ce qui regarde  
 la Médecine , & ceux qui se sont le plus  
 distingués dans cette science , soit qu'ils  
 ne fussent que membres de l'Université ,  
 soit



soit que la Faculté séparée des Nations fit déjà corps à part.

Jean de Salisbury, Evêque de Chartres, homme fort sçavant & fort lettré, écrivoit, l'an 1182, qu'il y avoit à Paris un grand nombre de Médecins; que les uns s'attachoient à la Théorie ou Médecine spéculative, & d'autres plus particulièrement à la Médecine pratique. Cette observation est de tous les temps & n'a jamais cessé d'avoir lieu. Notre Art est d'une étendue si vaste qu'il suffit pour occuper plusieurs hommes à part.

Philippe Auguste faisoit rassembler en 1185 les Médecins qui étoient à Paris pour les consulter sur la maladie de Geoffroy, Comte de Bretagne.

En 1199, Richard, Roi d'Angleterre, est blessé au siège du Château de Chalus en Limousin, & des Médecins sont appelés conjointement avec des Chirurgiens pour le secourir & traiter ses playes.

Rigord, Médecin & Historien de Philippe Auguste, en l'année 1209, dit affirmativement que l'étude des Lettres étoit en vigueur à Paris; que les écoles de la Grèce, de l'Egypte & de



toutes les autres parties du monde ; n'avoient jamais été plus fleurissantes ; qu'on y trouvoit surtout d'habiles Médecins occupés à conserver la santé & à guérir les maladies.

C'est à l'année 1193 , qu'on rapporte la naissance d'un homme célèbre , Albert le Grand , Philosophe , Théologien , habile Médecin , & Maître de Saint Thomas. Cet homme illustre passoit pour le plus sçavant Physicien depuis Aristote & Théophraste , principalement en histoire naturelle : il mourut le 15 Novembre 1280.

On nomme encore sous le Règne de Philippe Auguste , plusieurs Médecins de Paris , recommandables par leur sçavoir & par leurs écrits , Gilles de Corbeille , Jean de S. Alban ou de S. Quentin , Jean de S. Amand , Pierre d'Espagne & Pierre d'Appone.

Avant de parler de Gilles de Corbeille il est bon d'observer que les Auteurs confondent quelques Médecins qui portoient le même nom. En général on en compte trois de ce nom (y).

(y) *In Glossar. du Cang. vocatur Petrus Egidius.*



Gilles de Corbeille , Chanoine de Paris , l'un des Médecins de Philippe Auguste ( car anciennement il n'y avoit pas de premier Médecin ) a été le meilleur Poëte qui ait paru parmi les Médecins , si on en excepte Fracastor. Tous ses ouvrages n'ont pas été imprimés. Il a fait un Traité en fort beaux Vers Latins au nombre de six mille , sur la vertu des remèdes composés. Naudé avoit vû ce Manuscrit dans la Bibliothèque de Jacques Mentel , Médecin de Paris. Je l'ai cherché envain dans la Bibliothèque du Roi. En tête de ce Livre , on lit :

*Incipit liber de virtutibus & laudibus  
compositorum Medicamentorum metricè  
compositus ; Editus à Magistro Ægidio  
Corboliensi introducendis in praticam.*

L'Auteur commençoit à être vieux , il dit :

*Vade , liber felix , nam cùm provectior  
ætas*

*Jam mea sit , &c.*

Dans un autre endroit de ce même Poëme , Gilles se plaint de ce que de son temps on recevoit à l'école de Salerne des Maîtres fort jeunes ( 2 ).

( 2 ) A Paris il faut 25 ans.



*Nondum maturas Medicorum surgere  
plantas ,  
Impuberes pueros Hipocratica tradere  
jura ,  
Atque Machaonias sancire & fundere  
leges ,  
Doctrinâ quibus esset opus ferulâque  
flagello ,  
Et pendere magis vetuli Doctoris ab ore ,  
Quàm sibi non dignas cathedræ præsu-  
mere laudes.*

Les Traités que ce sçavant Médecin a fait aussi en vers Latins , sont sur le Pouls & les Urines. Ils ont été imprimés & commentés par différens Auteurs. Bernard de Gordon , Gilbert & Euldaric Pinter , Gentilis ( *a* ) de Fulgineo. Le Livre du Pouls a été corrigé par *Avenantius-Mucius de Camarino* , & on y a ajouté le Commentaire de *Gentilis* , imprimé à Venise en 1494.

*Pisfeus* s'est trompé en disant qu'il étoit Anglois. Il le confondoit avec celui dont nous allons bien-tôt parler.

Suivant le Livre ( *b* ) du Recteur de

( *a* ) Mort le 12 Juin 1348

( *b* ) Dans la taxe des Livres , faite par les Députés de l'Université en 1303 , on lit *Opera fratris Ægidii super Philosophiam in Sententiâ Physicorum* , taxé 73 sols 4 deniers ; In



l'Université de Paris , où sont contenus les Titres Primordiaux de l'Université , Bulles des Papes , Statuts , Modèles de serment que doivent prêter entre les mains du Recteur les Officiers , Suppots , Ecoliers , Scribes , &c. on pourroit croire que Gilles de Corbeille étoit frère d'un célèbre Théologien du même nom , Précepteur de Louis VIII , & Auteur d'un Poëme intitulé *Carolus*. Cependant dans ce Poëme , Gilles de Paris , *Ægidius Parisiensis* , en faisant l'éloge des Scavans de son siècle , dit , en parlant de Gilles de Corbeille :

*Nominis ille mei celeberrimus Arte mendendi.*

Ce qui pourroit faire croire qu'ils n'étoient que de même nom.

Gesner & quelques autres Auteurs , ont avancé que Gilles de Corbeille étoit Grec , Religieux de l'Ordre de S. Benoist , & qu'il vivoit dans le VII<sup>e</sup> siècle.

Si l'on consulte Bourdelot , Médecin de Paris , Auteur d'un Manuscrit

*Sententiâ de Generatione* , 23 sols Paris 16 deniers ; *In quæstionibus de Generatione* , 8 sols Paris 5 deniers.



de la Bibliothèque du Roi , pour servir de suite & d'augmentation au Livre intitulé : *Lindenius renovatus Authore Merclino* , Gilles de Corbeille vivoit vers l'an 1060. Il se fonde sur ce qu'à la fin de la troisième partie du Traité du Pouls , Gilles de Corbeille parle avec éloge & avec respect d'Alphanus , Archevêque de Salerne , sacré en 1056.

*Præsulis Alphani claro signata sigillo.*

D'autres Auteurs , & c'est le plus grand nombre , s'accordent à le faire naître sous Philippe Auguste.

Le deuxième Médecin de ce nom s'appelloit *Joannes Ægidius de Sancto Ægidio*. C'est de lui qu'on trouve une Notice dans le Glossaire de Du Cange , au mot *Jacobita*. Voici ce qu'elle porte , d'après Mathieu Paris , Historien , qui vivoit au XIII<sup>e</sup> siècle.

A l'année 1198 , les premiers Frères de l'Ordre de S. Dominique n'avoient point de maison à Paris où ils pussent se retirer après les fatigues de leurs Prédications. Il y avoit alors dans la même Ville un fameux Anglois de la Ville de S. Alban , Physicien de profession & Médecin du Roi



(c). Ce Médecin s'étant fort enrichi, acheta un hospice prêt à tomber en ruine, où se retiroient ordinairement les Pèlerins de S. Jacques. En effet les revenus & les aumônes étant diminués, l'Hospice avoit été abandonné; ce qui engagea Maître Jean à l'acheter, à le rebâtir & à s'en faire une maison qui répondît à sa fortune. Voyant tous les jours les Frères Dominiquains dire la Messe, prier Dieu, Prêcher très-souvent; autant par attachement pour eux que par dévotion, il leur donna sa maison pour leur servir de demeure à l'avenir; & c'est de cet Hospice ou Hôpital de S. Jacques, que les Dominicains ont pris le nom de *Jacobins*.

On trouve aussi ce fait dans l'Histoire de l'Université, par du Boullay, & dans l'abregé qu'en a donné en François M. Crevier.

Enfin, on connoît un troisième *Ægidius*, nommé aussi *Adrianus Romanus*, né à Louvain en 1561, & connu pour Médecin célèbre & sçavant Mathématicien.

Jean de S. Amand, Chanoine de

(c) *Regis Franciæ curam gerens.*

H iv.



Tournay, vivoit vers l'an 1200. Il paroît par les Ecrits qui nous sont restés de lui, soit imprimés, soit manuscrits, qu'il étoit un des plus sçavants Médecins de son siècle. Il s'occupoit surtout à traduire, extraire & commenter les Œuvres d'Hippocrate, ses Aphorismes (d), ses Prognostics, le Livre de l'Art & le Traité de Galien, sur les maladies aiguës.

L'Analyse qu'il donne du Traité des Prognostics d'Hippocrate, & des Commentaires de Galien est fort exacte. A la tête de ce Manuscrit, conservé dans la Bibliothèque de l'Abbaye de S. Victor, numéroté 1066, (e) du temps de Mentel, de qui j'emprunte cette Note, Jean de S. Amand débute ainsi : *Afin de rappeler ce que j'ai ap-*

(d) S. Amand ne cite que 7 Sections d'Aphorismes, qu'il appelle *Septem Particulas*. Foësius, Vanderlinden & plusieurs autres en ont ajouté une huitième, qu'ils appellent *Aphorismi interjecti*. Dans la première Section il parle de 32 Aphorismes, & on n'en trouve que 25 ; les autres sont peu différents. La cinquième, selon lui ne contient que 69 Aphorismes, tandis qu'elle en contient 72. Dans la sixième S. Amand ne reconnoît que 58 Aphorismes, & tous les Auteurs en traduisent 60.

(e) *Vid. Adversaria de Medic. Parisiens.*



pris dans ma jeunesse , & qui pourroit s'échaper de ma mémoire par la fragilité de l'âge ou par différentes occupations , moi Jean de S. Amand , Prevôt des Chanoines de Mons en Puelle , ( f ) j'ai compilé ce petit Ouvrage pour soulager les Ecoliers qui passent des nuits entières à chercher dans Galien ce qu'ils désirent ardemment de trouver. Ainsi je me suis d'abord rappellé les connoissances générales , pour passer ensuite aux connoissances particulières , &c.

Outre ce Manuscrit Latin , qui n'a point été imprimé , & par lequel il est démontré que Jean de S. Amand , Médecin de Paris , ainsi que ses confrères , dès l'origine de la Faculté , étoient beaucoup plus attachés à la Doctrine des Grecs qu'à celle des Arabes ; on a encore de lui un Commentaire fort ample sur l'Antidotaire de Nicolas , qui se trouve à la suite des Œuvres de Mesué ; un Traité sur l'usage convenable des remèdes , & un autre sur la vertu des Plantes qu'il a intitulé *Aureolum*.

Il est très-vraisemblable que Saint Amand , quoique Chanoine de Tour-

( f ) *In Pabulâ Canoniorum Prapositus Montensis.*



nay , a long-temps professé la Médecine dans l'Université de Paris. Jacques Des Parts le cite avec éloge , & a fait imprimer un Traité de matière Médicale ( g ) qu'il avoit extrait de ses Ouvrages.

On ignore le temps de sa mort ; en 1395 , on conservoit soigneusement dans les Archives de la Faculté , le Livre de S. Amand , intitulé : *Concordantias Joannis de Sancto Amando* ; & ce Livre se donnoit en garde au Doyen qui en rendoit compte à son successeur.

Le 13 Septembre 1276 , succéda au Pape Adrien V , sous le nom de Jean XXI , Pierre d'Espagne , homme d'un esprit & d'un sçavoir fort au-dessus de sa naissance. C'étoit sur-tout par ses connoissances en Médecine & en Philosophie qu'il avoit acquis sa réputation , & qu'il s'étoit frayé un chemin rapide aux premières dignités de l'Eglise : mais malheureusement pour les Lettres qu'il connoissoit , & pour les pauvres écoliers qu'il aimoit & protégeoit , il ne fut pas long - temps en possession de l'Eminente place de Chef de l'Eglise. Au bout de huit mois & huit jours , il fut écrasé à Viterbe ,

( g ) *Summulam rei Medicae.*



sous les ruines de son plancher. Il étoit né à Lisbonne en Portugal ; & avoit été connu en différens lieux , sous les différens noms de *Pierre d'Espagne* , *Pierre de Portugal* , *Pierre Julien* , vulgairement *Giaens* ou *Pierre le Physicien*. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages en Médecine.

1°. Le Trésor des pauvres , en Langue Portugaise , Manuscrit défiguré par beaucoup de caractères Rabbiniques , suivant le R. P. Nicolas-Antoine , qui en parle dans le Supplément , au premier Volume de la Bibliothèque Rabbinnique.

En 1622 , parut à Valladolid le même Traité , traduit de l'Espagnol , d'après une plus ancienne Edition. A la tête de ce Livre , le traducteur avertit sans réflexion que ce Traité a été fait par les ordres du Pape Jean , par Julien son Médecin , homme très-habile , qui pour exécuter ce dessein , avoit rassemblé tous les Maîtres en Médecine les plus célèbres de tous , au nombre de plus de cinquante-six.

2°. Traité de la Goutte , par Pierre le Portugais , Evêque & Cardinal de *Tusculum* , &c.



3°. Traité des yeux , Manuscrit qu'on trouve dans la Bibliothèque du Collège d'Oxford , appelé *Collegium omnium animorum*.

4°. De la Formation de l'homme , Traité Manuscrit , de la Bibliothèque du Collège de Caius , à Cambridge.

5°. Sur les Fièvres & sur Hippocrate , *Super ignes & Hippocratem* , Glossaire de la Nature des enfans , Manuscrit à Pavie , dans la Bibliothèque de S. Jean de *Viridario* , Chanoine de Latran , & dans la Bibliothèque de S. Antoine , à Venise , &c.

6°. Canons de Médecine.

7°. Conseils sur la conservation de la santé , Manuscrit , de la Bibliothèque de Gabriel Naudé , adressé à la Reine Blanche , Mère de S. Louis.

8°. Commentaire sur le Traité d'Isaac , des Diètes universelles & particulières , Manuscrit ; à Oxford , dans la Bibliothèque du Collège *Omnium Animorum*.

9°. Commentaire sur le Traité des Urines , du même Isaac ; à Lyon , chez Barthelemy Trost.

10°. Problème imité d'Aristote , &c.

On attribue encore à Pierre d'Espagne un Traité Manuscrit , sur les



Urines, qui est dans la Bibliothèque du Cardinal Sleuzius. Toute cette Notice est tirée du Manuscrit de M. Bourdelot, de la Bibliothèque du Roi, qui lui même l'avoit tirée de la Bibliothèque du P. Nicolas-Antoine, de l'ancienne Espagne, *LIV. VIII. CHAP. V.*

Pierre d'Apone, de *Abano*, ou de *Albano*, petit Village près de Pavie, renommé par des bains chauds, n'aquit l'an 1250. Son Père étoit Notaire, & s'appelloit *Constantius*. L'envie de s'instruire l'avoit engagé de bonne-heure à aller à Constantinople pour y apprendre la Langue Grecque; il étoit aussi venu à Paris où il avoit pris des degrés. Il est certain qu'il y avoit enseigné la Philosophie & la Médecine, avec un grand concours d'Auditeurs. C'est à Paris qu'ayant un jour rencontré un pauvre qui trempoit son pain dans le pot d'une laitière, il en prit dès ce moment un si prodigieux dégoût du lait, qu'il n'en pouvoit voir manger sans avoir envie de vomir. Il étoit fort sçavant, mais hardi dans ses sentimens; & suivant l'expression d'un Auteur, *vir magnæ sed audacis & temerariæ doctrinæ*. Il s'étoit donné lui-même le nom de *Conciliator*, qui



lui est resté , parce qu'il avoit réuni la Médecine & la Philosophie , qu'il enseignoit , & que les Grecs avoient séparées. Il joignoit encore à ces deux Sciences , l'Astrologie & la Magie , c'est-à-dire , qu'il ne traitoit aucune maladie , sans consulter l'état du Ciel , l'âge du malade , l'heure de sa naissance , &c. & il ne donnoit aucun remède , sans toutes les petites charlataneries , d'usage alors parmi ceux qui s'attachoient à la Magie naturelle , à la connoissance des plantes cueillies dans tel ou tel aspect de la Lune , du Soleil , des Planetes , &c.

C'étoit sans doute en conséquence de cet attirail fastueux de connoissances imposantes , surtout dans un siècle d'ignorance , que Pierre d'Apone mettoit ses visites à un si haut prix. Jamais il ne s'éloignoit de Pavie , où il faisoit sa demeure ordinaire , qu'il ne se fît payer 50 ducats par jour ; on assure même que le Pape Honoré IV , l'ayant envoyé chercher , il exigea 400 ducats par jour pour ses honoraires.

Philosophe , Médecin , Astrologue , attaché à la Magie , ou plutôt à la partie superstitieuse de l'Histoire natu-



relle , versé dans les Langues Grecque & Latine , Arabe , Italienne , l'abus du sçavoir l'emportant trop loin , il avança témérairement que le Fils de Dieu n'avoit été un si grand Prophète ( *h* ) que parce que la proportion des qualités de son corps étoit parfaite dans ses membres. Ce fut probablement à cause d'une proposition si impie qu'il fut assigné à comparoître devant le grand Inquisiteur , & que ses Ouvrages furent examinés. On prétend qu'il mourut pendant le cours du Procès , & fut brûlé en effigie. Il y a cependant apparence que la Sentence de l'Inquisition fut supprimée ou changée , puisque le Sénat de Pavie lui fit dresser une Statue avec cette Inscription :

*Petrus Aponus Patavinus ,  
Philosophiæ Medicinæque peritissimus ;  
Ob idque Conciliatoris nomen adeptus  
Astrologiæ vero aded peritus ,  
ut in Magiæ suspicionem inciderit ;  
falsòque hæresi postulatus  
absolutus fuerit.*

( *h* ) Vid. *Adversaria de Medicis Parisiensibus Authore Mentelio* , Manuscrit de la Bibliothèque de M. Daguelléau.



Dans le grand nombre des Œuvres de Pierre d'Apone, l'Inquisition avoit défendu principalement la lecture de trois, ſçavoir l'*Eptameron*, qui cependant à été imprimé à Paris en 1567, in-8°. On le trouve auffi à la fin du premier Tome des Œuvres de Cornille Agrippa, *Elucidarium Necromanticum Petri de Abano*, dont parle Tritheme, & le Livre des Expériences admirables de *Annulis*, ſelon les 28 demeures de la Lune.

Pierre d'Apone avoit fait ſur la Médecine & les Médecins, une grande quantité de queſtions réfutées par Gaſpard Bravo. Outre le Traité intitulé *Conciliator differentiarum Philoſophorum & præcipuè Medicorum Papiæ apud Gabrielem de Graſſis*, 1490, in-fol. *Venetiis apud Octavium Scholium*, 1496 & 1504, *apud Juntas*, dont Pierre d'Apone eſt Auteur; on a encore de lui un Traité de *Venenis*, imprimé à Mantoue, en 1473, in-4°. lequel a été traduit en François par Lazare Bouet, chez Jean Huguetan, à Lyon 1593.

Il a dédié au Pape Jean XXII, un Traité de *Omnimodâ Medicinâ*.

*Della Geomanzia*, di Pietro Abano



di Latina nella volgar lingua , tradutta  
per il Tricasso Mantuano , in Vinegia ,  
per Curio Trojano , 1549 , in-8°.  
page 112.

Geomanzia *Venetiis* , in-8°. 1556.  
*Supplementum in Mesuem de curatione  
morborum à Membris nutritionis ad Cor.*

Dans la Collection de Venise de  
*Balneis* , & dans celle de *Febris* ,  
aussi imprimée à Venise , on parle d'un  
Traité de l'Auteur sur ces deux arti-  
cles.

Il a traduit un Traité de Galien ,  
sur la Bile noire & sur le Régime de  
santé , il a aussi traduit les Problèmes  
d'Aristote , & y a fait un Commen-  
taire. Enfin il a fait un Traité de la  
Sphère & de ses mouvemens.

Naudé , dans son Apologie pour les  
grands hommes faussement soupçon-  
nés de Magie , a parlé de Pierre d'A-  
pone , page 380.

On dit qu'il mourut l'an 1316 , âgé  
de 66 ans , d'autres prétendent de 80.

En parcourant les Ouvrages des  
Médecins dont nous avons parlé , & de  
ceux de leurs Contemporains , on peut  
se former une idée de l'état des Let-  
tres des XII & XIII<sup>e</sup> siècles , bien su-



périeure à celle que fournissent les siècles suivans. Le Règne de Philippe Auguste , mérite une place honorable dans l'histoire ; & les Rois qui lui ont succédé ont , si j'ose le dire , dégénéré du côté des Lettres , presque tous jusqu'à François I. leur Restaurateur & leur Père.

Louis VIII , fils & successeur de Philippe Auguste , régna trop peu , surtout dans un siècle d'ignorance , pour nous donner quelques éclaircissemens sur la Médecine & sur ceux qui l'exercèrent. Un seul fait mérite notre attention , comme il a mérité celle d'un homme célèbre ( *i* ).

En 1225 , Louis VIII , légua par testament à chacune des deux mille léproseries de son Royaume cent sols. Les Chrétiens pour fruit de leurs croisades n'avoient remporté que la lèpre ( *k* ) , maladie Endémique , dans

( *i* ) M. de Voltaire , abrégé de l'Hist. Univ. tom. 2. pag. 85 , Londr. 1753 , in-8°.

( *k* ) Vers les XI & XII<sup>e</sup>. siècles & dans les suivans , les lépreux infectèrent l'Europe , & les Auteurs les plus sensés reconnurent que la lèpre n'étoit devenue si fréquente que depuis les voyages de Syrie ou d'Outremer. *Dorn Calmet , Préface sur le Lévitique. tom. 2.*



le Pays qu'ils avoient voulu conquérir , & dont ils furent toujours repoussés avec une perte incroyable.

N'étoit-ce pas assez d'avoir transporté l'Europe en Asie , sans encore en rapporter , avec le peu d'hommes qui revenoient , une maladie cruelle & contagieuse ( *l* ) dont la lecture seule fait horreur ? Et comment encore cette hideuse maladie , qui , au rapport de Pline , n'avoit fait que paroître en Italie , sous le règne de Tibère , fit-elle des progrès aussi terribles dans des Pays déjà dévastés par les plus nombreuses Migrations , Pays d'ailleurs moins chauds ( *m* ) , où par conséquent la contagion devoit être moins rapide ?

Si j'osois hasarder une conjecture , je dirois qu'alors en France & dans la plus grande partie de l'Europe , où

( *l* ) Il y avoit en Europe , au rapport de Mathieu Paris 19000 Léproseries.

( *m* ) C'est une observation constante de tous les temps & de tous les Médecins , qu'une peste qui vient d'un Pays chaud , est plus funeste que celle qui vient d'un Pays tempéré. La Peste vient d'Orient en Occident pour l'ordinaire ; celle qui vient d'Afrique est plus dangereuse que celle qui va d'Asie en Afrique.



les Prêtres & les Moines exerçoient la Médecine , on se contentoit d'enfermer les Léproux dans des maisons bien rentées , de les séparer du reste du monde , de les entretenir de tout , sans employer le moindre traitement. (n) Tandis qu'à Rome , la police la plus exacte , éclairée d'ailleurs des lumières des plus habiles Médecins , mettoit tous ses soins à extirper jusqu'aux vestiges d'une maladie quelconque , dès sa naissance. Les Magistrats de Rome , sagement occupés du peuple , qu'ils regardoient comme la partie la plus essentielle de l'Etat , établissoient une multitude de bains publics , & dont on usoit chaque jour ;

(n) Louis VII , & Saint Louis , amenèrent de la Terre Sainte en France , le grand Maître & des Chevaliers de l'Ordre de S. Lazare de Jérusalem , fondé pour la défense de la Foi , & pour le service des malades & des pauvres , & leur donnèrent l'entière direction & administration de toutes les Maladreries , Hôpitaux & lieux pieux du Royaume , qui depuis ont été considérablement augmentés de nouvelles donations.

Voyez le préambule de l'Edit du Roi , Décemb. 1672 , en faveur de l'Ordre de N. D. de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem.



des Aqueducs dispendieux, pour transporter au loin l'eau la plus pure pour les usages des moindres Citoyens.

Consultons encore ce bel endroit de Pline (o), où il parle de la Lèpre; elle paroît, effraye, menace; on envoie à grands frais chercher en Egypte des Médecins, parce qu'ils étoient censés les plus expérimentés dans le traitement de cette maladie, qui de tous les temps tiroit son origine de cette partie du monde. On ne plaint ni peines, ni soins, ni remèdes quelque violens qu'ils soient. On aime mieux, au hazard d'une cicatrice difforme, brûler jusqu'au vif les premières parties qui se trouvent infectées du mal, que de le laisser s'enraciner & devenir incurable. En France, au contrai-

(o) C. Plinii secundi, Natur. Hist. Lib. 26.  
*Sensit & facies hominum novos omnique aevopriore incognitos, non Italia modo verum etiam universa prope Europa morbos..... tantâ fœditate ut quacumque mors præferenda esset. Irrepsit in Italiam..... fædiore multorum, qui perpeti Medicinam toleraverant cicatrice quàm morbo. Causticis namque curabatur, usque in ossa corpus exustum esset, rebellante tadio (id est recrudescente morbo) adveneruntque ex Egypto genitrice talium vitiorum Medici hanc solam operam afferentes, magnâ suâ prædâ..... quid mirabilius, quid potest reperiri aliqua gi-*



re le peuple étoit dans la servitude la plus dénuée , tout étoit Serf ou Tiran. Ceux qui par état auroient dû par leurs représentations , ou par leurs conseils , arrêter les progrès du mal , presque tous Prêtres ou Moines , chargés d'un double ministère dont un seul surpassoit leur force & leur sçavoir , Physiciens superficiels , Théologiens peu instruits , ne voyant dans les maladies épidémiques & contagieuses que des fleaux dont la Justice Divine punissoit les désordres des hommes , n'y conseilloient d'autres remèdes que de s'humilier & souffrir ; comme si la Médecine étoit l'ouvrage de la seule industrie des hommes , & que l'Ecriture n'eût pas dit formellement que

*gni repente vitia terrarum in parte certâ membrisque hominum certis vel atatibus aut etiam fortunis tanquam malo eligente , hæc in pueris grassari , illa in adultis , hæc proceres sentire , illa pauperes.....*

*Diximus Elephantiasin ante Pompeii magnæ atatem non accidisse in italiâ , & ipsam à facie sæpius incipientem in nare primum veluti lenicula , mox incremente per totum corpus maculosa variis coloribus & inæquali cute alibi crassâ , alibi tenui , dura alibi , ceu scabie aspera , ad postremum verò nigrescente & ad ossa carnes apprimente intumescantibus digitis in pedibus manibusque. Ægypti peculiare hoc malum*



Dieu à créé les Médecins, (p) que le Médecin sera élevé au-dessus des autres hommes, qu'il sera en considération auprès des Grands, qu'il y aura de l'imprudence à ne pas s'en servir ? comme si ce n'étoit pas adorer & reconnoître la Puissance Divine que d'avoir recours à la vertu des remèdes, vertu d'ailleurs qui, toute certaine qu'elle est, n'agit pas toujours d'une manière connue, étonne & confond ceux même qui en font leur étude particulière, & ne guérit jamais que dépendamment de la Nature ?

*& cum in reges incidisset populis funebre, quippe in balneis solia temperabantur humano sanguine ad Medicinam & hic quidem morbus celeriter in Italiâ restinctus est, sicut & ille quem Gemersuram appellavere prisca inter digitos pedum nascentem, etiam nomine oblitterato.* Tout ce passage, admirablement bien écrit, dit beaucoup en peu de mots ; mais on y reconnoît Plin qui ramassoit jusques aux contes de bonnes femmes. C'est une chose cependant singulière que le peuple conserve encore cette idée fabuleuse de Bains de sang.

(p) *Etenim illum ( Medicum ) Deus creavit & non discedet à te, quia opera ejus sunt necessaria. Ecclesiast. chap. 38. v. 12. Disciplina Medici exaltabit caput illius, & in conspectu magnorum collaudabitur. Id. v. 3. Altissimus creavit de terrâ medicamenta & vir prudens non abhorrebit illa, Id. v. 4.*



Au reste , en parlant de la Nature , à Dieu ne plaise que je prétende favoriser le Pyrrhonisme , le Matérialisme & toutes les autres extravagances de l'esprit humain , confiant & présomptueux , qui dans son délire prétend tout soumettre à ses connoissances ou à l'action de la Nature , mot vuide de sens , dans ceux même qui l'encensent. Un Médecin Chrétien seroit-il soupçonné de vouloir affoiblir la Religion sainte qu'il professe, Religion révélée , confirmée par la tradition , l'autorité , la raison même ; qui conseille plutôt de laisser captiver son entendement par la Foi , que de le laisser emporter aux tourbillons flottans & perfides de l'incrédulité si contraire à toute raison ? Les plus grands Médecins , Hippocrate & Galien , quoique Payens , & privés de la lumière de la Religion , reconnoissoient le doigt de Dieu ( *q* ) dans les plus grandes maladies. Ils ne restoient pas cependant dans l'inaction ; ils n'abandonnoient pas les malades frappés de ces maladies terribles , dont ils ignoroient la cause première.

( *q* ) *τὸ θεῖον* , *Divinum quid.*



La peste n'enace la Patrie d'Hippocrate ; il l'avoit prévue , il la prévient , fait partout allumer des feux , purifie l'air dont il rétablit la falubrité , & arrête ainsi le progrès de la Contagion. Une maladie Epidémique ( r ) & inconnue paroît en France : on voit de toutes parts se répandre un Erésipele phlegmoneux , inflammatoire & qui dégénère en gangrène , faute de remèdes , & par l'excès de l'Inflammation ; ne falloit-il pas arrêter le progrès de ce feu qui bru- loit & consumoit en si peu de temps les parties qu'il avoit atteint ? devoit-on tenter la Providence , ( s ) en exigeant un miracle ? La science des Médecins , dit-on , se taisoit ; dites , leur silence trahissoit leur peu de sçavoir. Et quand

( r ) L'Ardent ignis sacer, Eresypelas.

( s ) Anno 1130 , Regnante Ludovico VI , gravissima lues Francia regnum affixit ( sacrum ignem dixere ) quæ plurimi omnis ætatis & sexûs , in pedibus , manibus , mamillis & genis enusti , cito consumebantur..... Stephanus tum Episcopus Paris..... litanias indixit..... ut scipientis morbi remedium agri à Deo impetrarent..... in ipso Ecclesia ingressu agroti omnes , tribus exceptis , sanitatem recuperarunt. BREVIAR. PARIS. die 26 Novembris in festo S. Genovesæ de miraculo ardentium Lectio ij.



nous nous écrivons avec les Médecins les plus sçavans de l'Antiquité , que c'est la Nature qui guérit ( *t* ) , que nous n'en sommes que les imitateurs & les copistes , tout au plus les Coopérateurs : qu'entendons-nous par la Nature ? N'est-ce pas le mouvement du cœur & des artères , la force & l'action des ressorts de la machine , qui , à l'aide de l'Art bien appliqué , surmontent les obstacles qui tendent à la détruire ? Mais sçavons-nous qui a donné , entretient & ranime ce mouvement du cœur & des artères ? Oui plutôt ignorerions-nous qu'il est un agent supérieur, infiniment puissant, qui est l'ame de tout mouvement , le premier mobile sans lequel nous ne pouvons vivre , & qui , comme le disoit un de nos confrères , suspend à son gré l'instant de notre destruction ( *u* ).

Si de nos jours l'Ardent , ce même fléau qui , au rapport de Mézeray , en 994 emporta ( *x* ) plus de 400000

( *t* ) *Natura morborum Medicatrix.*

( *u* ) *Quo curante nemo moritur , quo non curante nemo vivit. Vide Hamon thes. , An in tantâ multitudine Medentium pauci Medici ?*

( *x* ) En Aquitaine , en Angoumois , en Périgord & en Limousin.



personnes en peu de jours , reparois-  
soit , ne recoureroit-on pas avec avan-  
tage aux Médecins ? Ne feroient-ils  
pas d'utiles efforts pour arrêter le pro-  
grès d'une maladie si meurtrière ? Ce  
qui arrive encore tous les jours dans  
les maladies épidémiques , fièvres pu-  
trides , malignes , vermineuses , fuet-  
te , petite vérole. . . . . justifie nos  
espérances. Ce fut aussi une erreur  
pernicieuse à l'Humanité , que de s'i-  
maginer que la Lèpre étoit sans remé-  
de. On aida peut-être à la contagion  
en multipliant des retraites riches &  
tranquilles pour tous les Lèpreux , ou  
ceux qui paroissoient l'être. Il est du  
moins certain que l'horreur que cau-  
soit la Lèpre , maladie très-contagieu-  
se , éloignoit des Lèpreux tous ceux  
qui auroient dû leur procurer du sou-  
lagement ; puisque les Rois Louis VII,  
& Saint Louis , furent obligés de faire  
venir de fort loin des Chevaliers de  
l'Ordre de Jérusalem pour en pren-  
dre soin. La Lèpre cependant traitée  
dès les commencemens n'étoit point  
incurable , au rapport d'Aretée de  
Cappadoce. Cet Auteur , l'un des  
plus célèbres Médecins de l'Antiquité ,



nous a laissé une description de la Lèpre, qui nous a paru la plus exacte de toutes celles que nous avons lûes. Si nous avons trouvé une Histoire aussi-bien détaillée de l'Ardent, maladie qui a été aussi appelée, suivant les Provinces qu'elle avoit ravagées, *feu S. Edme, feu S. Antoine*, du nom des Saints à l'intercession desquels on recouroit (y), nous l'aurions donnée avec le plus grand soin. Ces sortes de maladies, semblables aux Comètes, paroissent, disparoissent & peuvent encore revenir. Il est essentiel pour l'Humanité que les Médecins laissent à la postérité un tableau fidèle des maladies épidémiques & contagieuses de leur temps. Ainsi nous essayons de donner une esquisse de la Lèpre, d'après le tableau d'Aretée. Nous craignons de diminuer dans notre Langue les beautés du style de cet Auteur, style élevé, éloquent & poétique. Nous nous ferons de la belle Edition qu'a procuré le

(y) Dans l'Historien Joinville, il est question du mal S. Eloy; j'ignore à quelle maladie on donnoit ce nom: tout le monde sçait que le mal Caduc s'appelloit *le mal S. Jean*, en France on l'appelloit aussi *mal S. Leu*.



célèbre Boerhaave , commentée par Pierre Petit , un des plus sçavans Médecins de notre Faculté. Boerhaave a toujours été occupé de ranimer l'étude des Anciens , & publioit modestement qu'il leur devoit la plus grande partie de son sçavoir.

» Les Grecs ont appelé la Lèpre ,  
 » *Elephantiasis* (  $\zeta$  ) , parce qu'à beau-  
 » coup d'égards elle ressemble à l'E-  
 » léphant. Cet animal seul de son es-  
 » pèce , de couleur noire , ( \* ) d'une  
 » grosseur énorme , & d'une forme hi-  
 » deuse , est sans col. Il a la tête dans  
 » les épaules , de larges oreilles qui  
 » s'étendent jusques sur sa poitrine &

(  $\zeta$  ) *Elephanti morbo & fera Elephanti com-  
 munia multa sunt , & specie , & colore , & ma-  
 gnitudine , & victu. Verum neque ulli alii si-  
 milia sunt. Neque affectus affectui , neque animal  
 animali. Nam Elephas fera longè ab aliis differt.  
 Primum quidem ingentissima crassissimaque est.  
 Magnitudo enim tanta est , ut magnum ani-  
 mal super aliud animal turris instar imponere  
 queas. Crassitudo quoque tanta , quam tam plura  
 crassissima animalia inter se conjuncta vix aqua-*

( \* ) Aretée ne connoissoit que des Eléphants noirs ; on sçait maintenant qu'il y en a de blancs. On peut consulter l'Histoire des Voyages & les Naturalistes.



»recouvrent en grande partie ses dents  
 »( ou défenses ) qu'il a au milieu de  
 »cette masse entièrement noire , d'une  
 »blancheur éblouissante. Sa peau épais-  
 »se & rude est parsemée de tumeurs ,  
 »fillonnée très-profondement , & com-  
 »me ouverte en tout sens. Les autres  
 »animaux ont des poils ou foyes ; l'E-  
 »léphant n'a qu'une espèce de laine  
 »sale & clair-semée. Il diffère encore

*re valeant. Caterum neque specie cuiquam ad-  
 modum similem invenias : siquidem omnes ex-  
 quisitè nigro colore toto corpore obscurantur.....  
 Elephantes autem soli nigri , tenebricoso colo-  
 re , nocti & morti similes. Specie verò tali  
 sunt : Capita quidem & facies fadas habent ,  
 figurâ non evidenti , super brevi cervice , ut  
 caput in humeris considerare videatur : atque ideo  
 non evidens est. Aures enim grandes sunt , la-  
 te , alarum similes , ad jugula usque & pecto-  
 ris ossa. Hæ cervicem armosque tegunt , sicut  
 navigia velis conteguntur. Cornua verò miran-  
 dum in modum candida nigriori colori internit-  
 tentia possidet Elephas. Alii hæc dentes appel-  
 lant. Hæc sola autem candidissima sunt , quale  
 nihil in ullo alio quamvis candido animali re-  
 peritur..... Corium habet asperum ,  
 crassissimumque tumoribus inaequale , fissuras ha-  
 bens , ceu semitas prælongas , alias divisuras  
 concavas transversas , alias verò obliquas valdè  
 profundas. Totum Tripodonio persimile est. Pili  
 autem aliis quidem animalibus naturâ , aut  
 setæ sunt , Elephanti verò sordida lanugo est.*



»singulièrement de tous les autres ani-  
 »maux ; il s'agenouille comme les hom-  
 »mes , il a des mammelles comme les  
 »femmes au-dessus des aisselles. Nous  
 »allons bien-tôt voir combien un Lé-  
 »preux approche de cette ressemblan-  
 »ce , & si c'est à tort que la Lèpre a  
 »pris sa dénomination de l'Eléphant.

»Quelques Grecs ont voulu lui don-  
 »ner le nom de *Maladie du Lion* , les  
 »Lépreux ressemblant , disent-ils , par  
 »la figure à un Lion en colère , dont  
 »le front est plein de rides profondes  
 »& repliées sur elles-mêmes.

»D'autres ont donné à la Lèpre le  
 »nom de *Satyriasis* à cause de la  
 »rougeur foncée des joues des Lépreux

*Infinita sunt & alia differentia inter Elephantem  
 & cetera animalia. Etenim retroversus quando-  
 que secundum genu flectitur , quemadmodum &  
 homo , & mammas prope axillas habet , ut  
 mulieres. Caterum non in presentiâ mihi opus  
 est de animalis hujus naturâ tractare , nisi  
 quatenus ex eo & morbus Elephas vocatus pa-  
 tefiat , quotque agrotantis forma hujus anima-  
 lis natura similia obtineat , agnoscatur. Mor-  
 bum quoque hunc Leonem vocaverunt , ob Epyf-  
 cinii , id est extremarum frontis rugarum , si-  
 militudinem : de quâ posterius dicam : Satyria-  
 sis etiam appellatur ob malarum ruborem , at-  
 que inexplebilem impudentemque coeundi libi-*



» & de leur incontinence qu'ils ne peuvent assouvir.

» Enfin quelques Auteurs l'ont appelée *Maladie d'Hercule*, non qu'Hercule en ait été affecté, comme il le fut de l'Epilepsie à laquelle il a donné son nom, mais par la grande difficulté de la dompter, cette maladie étant horrible, hideuse, effrayante comme l'Eléphant.

» Sa cause est mortelle; elle étouffe la chaleur naturelle; semblable à l'hyver le plus violent, elle glace & suspend toutes les liqueurs.

» Cette cruelle maladie, quelque évidente qu'elle soit dès le commencement. *Nec non & Hercules dicitur, quoniam eo nullus major est, neque valentior. Magnus est quidem potentiâ morbus. Ad mortem enim inferendam est omnium longè efficacissimus. Est etiam visu fœdus, & in omnibus terribilis, quemadmodum & Elephas bellua. Inevitabilem quoque affert interitum: quandoquidem à mortis causâ ducit originem. Ea, ingenti caloris frigiditas est non exigua, vel potius congelatio, ceu quadam sæva hyems: quum aquam in nivem, aut etiam grandinem aut crystallum, aut glaciem convertit. Hac est communis mortis ac morbi causa. Verumtamen neque ullam insignem conjecturam morbi principium obtinet: neque ulla nova atque inusitata labes hominem incessit: neque in corporis summis partibus re-*



» cement pour qui veut réfléchir , pa-  
 » roît d'abord s'envelopper profondé-  
 » ment. Elle est comme un feu caché  
 » dans l'intérieur , & qui , après avoir  
 » fait sourdement de grands progrès ,  
 » s'élance au-dehors , brule & consu-  
 » me tout ce qu'il rencontre. Quelque-  
 » fois semblable à une flamme légère  
 » & brillante qui sort à l'extérieur , la  
 » maladie attaque le visage ; d'autre-  
 » fois elle paroît au pli du coude , aux  
 » articulations des genoux , des pieds  
 » ou des mains , & alors ces malheu-  
 » reux malades sont dans un état d'au-  
 » tant plus fâcheux , que la plûpart des  
 » Médecins , sans attention pour des  
 » maux en apparence superficiels & lé-  
 » gers , en ignorent les conséquences &  
 » les négligent. Cependant le mal ga-

*presentatur , ut protinus videre quis possit , &  
 incipienti malo resistere. Sed in visceribus ( tam-  
 quam domo Plutonis ) delitescens ignis jam suc-  
 cenditur , internorumque victor , rursus in su-  
 perficie aliquando exardescit. Plerumque sanè à  
 facie hæc pestis incipiens , tamquam ignis de  
 speculâ procul conspicuus effulget : nonnullis ve-  
 rò ab extremâ cubiti curvaturâ , à genu , à ma-  
 nuum pedumque articulis. Idcirco autem hujus-  
 modi hominum solus desperata est , quoniam  
 Medicus ad morbi debilissima initia aciem non  
 adhibet , negligens , & egrotantium calamitas*



»gne ; les malades deviennent lourds ;  
 »pareffeux , affoupis ; le ventre se re-  
 »ferre ; & , comme ces mêmes acci-  
 »dens arrivent fouvent à des gens  
 »d'ailleurs en bonne fanté , on croit  
 »mal à propos que la caufe en eft  
 »médiocre.

»La maladie néanmoins s'accroît de  
 »plus en plus. Le malade a l'haleine  
 »puante. Son urine blanchit , se trou-  
 »ble , s'épaiffit & refsemble aux uri-  
 »nes des bêtes de fomme. La digeftion  
 »eft imparfaite , pleine de crudités ,  
 »& le malade s'aperçoit moins de cet-  
 »te crudité , parce qu'il digère ou  
 »plutôt confomme promptement les  
 »alimens , la maladie tirant fans dou-

*tis ignarus. Tardi enim sunt , ut ab aliquâ  
 levi & vulgari causâ , somniculosi , quieti , sic-  
 câ alvo. Hæc etiam sanis haud valde inusitata  
 unt. In morbi autem crementis respiratio gra-  
 ve olet ob interni spiritus exhalationem. Hujus-  
 ce rei aer , aut quippiam aliud extrinsecum ,  
 causam præbere videtur. Lotium crassum est ,  
 album , turbidum , quale jumentum reddit. Ve-  
 nerem appetunt , crudorum & incoëtorum dis-  
 tributio fit : neque istorum est sensus & medi-  
 catio , ( neque enim concoxerint , nec ne perci-  
 piunt ) & cruditas hæc concoctioni similis est.  
 Nam ipsis haud frequens est in optimum aut  
 familiare concoctio. Digestio verò facile fit ,  
 tamquam in suum ipsius alimentum raptim*



»te à elle tout le suc des alimens.  
 »Le malade devient alors plus ardent  
 »& plus incontinent ; le ventre se re-  
 »ferme davantage.

»Peu à peu s'élèvent sur la peau ,  
 »des tumeurs près les unes des autres ,  
 »quoique séparées entre-elles ; elles  
 »sont pleines d'aspérités & les inter-  
 »valles qu'elles laissent , s'entr'ouvrent ,  
 »se fillonnent comme la peau de l'Elé-  
 »phant. Les veines deviennent larges  
 »& variqueuses , non qu'elles soient  
 »pleines de sang , mais parce que la  
 »peau s'épaissit en s'élargissant.

»Bien-tôt la maladie s'établit , se  
 »déclare ; tout le corps grossit ; s'é-  
 »lève , se distend par une tumeur  
 »égale. Dans les endroits où il y avoit  
 »du poil , il péricule ou change de cou-  
*morbo attrahente. Propterea valde siccitate in-*  
*ferioris ventris laborant. Tumores alii juxta*  
*alios exurgunt , nondum quidem continui , sed*  
*crassi & asperi : & interstitium tumorum discis-*  
*sum est , ut Elephantis corium. Vena lata sunt ,*  
*non sanguinis redundantia , sed cutis crassitudi-*  
*ne. Non multo post autem & sedes declarat , uni-*  
*verso corpore in aequalem tumorem distento. Pili*  
*in omni corpore pramoriuntur , in manibus ,*  
*femoribus , tibiis. Item in pube , in mento rari*  
*sunt : rara quoque in capite Casaries. Quod*  
*verò majus est , intempestivi cani & calvitium*



leur ; s'il en reste au menton , il en  
 reste peu , ainsi qu'à la tête , & ce  
 qui y reste ne sert qu'à prouver da-  
 vantage que le malade est chauve.  
 Insensiblement il n'y en a plus nulle  
 part , ou le peu qu'on en rencon-  
 tre , augmente la difformité. Alors la  
 peau de la tête se fend comme le  
 reste du corps , se fillone profonde-  
 ment , le visage se couvre de tumeurs  
 dures & pointues , dont la pointe est  
 blanche , & la base verdit. Le pouls  
 est lourd , petit , lent , & comme se  
 mouvant dans de la boue. Les veines  
 des tempes se tendent & grossissent  
 ainsi que celles du dessous de la lan-  
 gue. Le ventre se lâche , la langue  
 se couvre de petits ulcères durs &  
 graveleux. Le corps aussi-tôt se rem-

*affatim subitoque ingruunt. Non multo post au-  
 tem pubes & mentum glabrescunt. Quod si qui  
 pauci pili remaneant , hi magis dedecent ,  
 quàm qui defluxerunt. Capiti cutis altius rescis-  
 ssa est : rimæ autem frequentes , profunda , as-  
 pera sunt. Tumores in facie duri , acuti : non-  
 numquam fastigio albido , basi viridior : pulsus  
 pusilli , graves , tardi , tanquam per canum vix  
 se moventes. Vena temporum distenta sunt. Et  
 sub linguâ : ventres biliosi. Lingua grandinosis  
 varis exasperatur. Neque inopinabile est & om-  
 ne corpus talibus scatere tuberculis : quando*



»plit dans toute sa surface de tuber-  
 »cules semblables à celles qu'on trou-  
 »ve dans les entrailles des victimes  
 »mal-saines.

»Si quelquefois le mal sort du de-  
 »dans par les extrêmités , les bouts  
 »des doigts seront rongés & pleins de  
 »démangeaison. La peau des genoux  
 »sera brulante, é lancera , & le malade  
 »se gratera avec impatience.

»Quelquefois le menton démange ,  
 »grosit , les joues se gonflent , rou-  
 »gissent , les yeux s'obscurcissent ,  
 »prenent une couleur cuivreuse , les  
 »sourcils s'épaississent , s'élèvent , se  
 »durcissent , se fendent , tombent par  
 »leur propre poids , se chargent de  
 »tumeurs. Leur couleur devient noire

*quidem & in victimis prava humores habentibus carnes grandinis plena sunt. Sin autem valde ab intimis partibus erumpet morbus , & in extremitatibus apparebit , impetigines summos digitos infestabunt , genua prurient , pruritusque cum voluptate scalpetur. Ambit verò impetigo & mentum nonnumquam in orbem. Rubent mala cum tumore haud ita magno : oculi caliginosi , anei coloris sunt : supercilia prominentia , crassa , glabra , deorsum versus pondere vergentia : contractis glabellis eminens tumore insurgit. Color lividus aut ater est. Epyscinium vehementer contrahitur , ut oculos*



» & livide. Le front sombre & ridé  
 » est si épais qu'il cache les yeux ,  
 » ainsi qu'il arrive aux Lions en colè-  
 » re , ce qui a fait donner à cette ma-  
 » ladie le nom de *Maladie du Lion*.  
 » Mais ce n'est plus ni au Lion , ni à  
 » l'Eléphant que les malades ressem-  
 » blent , c'est à la nuit la plus noire &  
 » la plus obscure. Les os qui sont sous  
 » les yeux se gonflent & s'élèvent. Les  
 » narines s'écartent & se remplissent de  
 » tumeurs noires & puantes. Les lé-  
 » vres deviennent pendantes , noirâtres  
 » & livides ; le nez grossit ; les dents  
 » quoique dégénérées de couleur , pa-  
 » roissent encore blanches au milieu  
 » de tout ce noir. Les oreilles d'abord  
 » rougissent , noircissent ensuite , se  
 » bouchent , s'allongent comme celles  
 » de l'Eléphant , s'ulcèrent , devien-  
 » contegat , quemadmodum irascentibus aut Leo-  
 » nibus accedit : unde & Leonina hac agritudo  
 » vocatur. Igitur neque Leoni , neque Elephanto  
 » solum , verum etiam nocti tenebrosa aequales  
 » sunt. ὀπὸς sub oculis insurgentia ossa ,  
 » & nares cum atris tumoribus salebrosa , extan-  
 » tesque sunt. Labiorum prominentia crassa est ,  
 » pars autem inferior livescit , nasus tumet ,  
 » dentes non albi sunt , sed nigricare videntur.  
 » Aures rubent admixtâ nigritiâ , obstructæ , Ele-  
 » phantica , ut grandiores consueto esse videantur.



»nent sanieuses , & il s'y joint une dé-  
 »mangeaison insupportable. Toute l'ha-  
 »bitude du corps se hériffe de rides  
 »épaisses , rudes , fillonnées , ouver-  
 »tes , livides & noires , & c'est prin-  
 »cipalement cet accident qui a fait  
 »nommer cette maladie *Elephantiasis*.

»La plante des pieds se fend jus-  
 »qu'au milieu des doigts ainsi que le  
 »talon , & enfin , pour peu que le mal  
 »augmente davantage , les tumeurs des  
 »joues , du menton , des doigts , des  
 »genoux se couvrent d'ulcères. Ces  
 »ulcères deviennent fœtides & incur-  
 »bles , s'élèvent les uns sur les autres ,  
 »quelques-uns en apparence d'un bon  
 »caractère , d'autres du plus mauvais.

»On voit quelques membres du  
 »corps périr seuls & fort long-temps

*Ulceræ in basi aurium sunt : sanies defluit ,  
 pruriunt. Totum corpus rugis asperis exaratur :  
 nec non & altè descendunt scissuræ , veluti ni-  
 gri in corio sulci. Propterea & Elephas huic  
 morbo nomen est. Plantarum & calcaneorum  
 usque ad medios digitos fissuræ sunt. Quod si  
 plus augeat malum , tumores malarum , men-  
 ti , digitorum genuumque ulcerosi fiunt , ulcera  
 fœtida sunt , & insanabilia : alia enim super  
 alia exurgunt , super alia alia mitescunt. Siqui-  
 dem membra hominem diu morte præveniunt ,  
 quoad de corpore excidant nasus , digiti , pe-*



» avant le malade qu'ils devancent  
 » dans la nuit du tombeau. Le nez ,  
 » les doigts , les pieds , les parties na-  
 » turelles tombent les premières ; quel-  
 » quefois une main se détache sans que  
 » le malade cesse de vivre ; car cette  
 » hideuse maladie est fort longue. Le  
 » malheureux qui en est bourrelé n'est  
 » pas si - tôt débarrassé de sa honte.  
 » se existence. Avant de mourir , il est  
 » souvent mutilé , membre à membre.  
 » Une des ressemblances qu'a le Lé-  
 » preux avec l'Eléphant , c'est quelque-  
 » fois de vivre fort long - temps. Aussi  
 » tout lui devient insupportable , qu'il  
 » boive , qu'il mange c'est toujours sans  
 » plaisir. Il prend les alimens comme  
 » ils se présentent à lui , assaisonnés ou  
 » non. La douleur lui rend tout odieux  
 » ou désagréable , quoique son corps

*des , genitalia , atque tota manus. Neque enim  
 hac labe prius perimit , à turpi vitâ , savi-  
 que cruciatibus liberans , quam membratim di-  
 laceratus homo sit. At longeva est , quemadmo-  
 dum & Elephas animal. Sin autem membrorum  
 recens dolor sit , longè acerbius affligit. Aliter  
 atque aliter paratorum ciborum appetentia est ,  
 non obtusa , sed gustatus qualitatis expers est :  
 nullaque edendi ac potandi delectatio. Omnia  
 verò ob doloris cruciatum oderunt , alimento*



»ne prenne point de nourriture , son  
 »incontinence augmente & devient  
 »une vraie rage. Les lassitudes sur-  
 »viennent ; il se traîne à peine ; cha-  
 »que membre quel qu'il soit devient  
 »d'un poids énorme. Qu'on le baigne  
 »ou qu'on le laisse dans sa malproprie-  
 »té , qu'on lui donne à manger ou  
 »qu'on ne lui en donne pas , qu'il  
 »fasse de l'exercice ou qu'il soit en  
 »repos , tout lui est égal ; car cette  
 »maladie diffère de toutes les autres.  
 »La nuit vient , peu de sommeil &  
 »la veille est encore plus pénible par  
 »les idées qu'elle lui ramène de ses  
 »maux. Il ne peut respirer. Il suffo-  
 »que comme si on l'étrangloit , c'est  
 »pourquoi quelques-uns ont perdu la

*privatur corpus , rabiosa inest cupiditas : spon-  
 tina sunt lassitudines , singulorum membrorum  
 species hominem gravitate inusitatâ premit ,  
 quantumlibet exigua membra sint. Quin etiam  
 corpus omnia gravatim fert : non balneis dele-  
 ctatur , non illuvie : non cibo , non jejunio :  
 non motu , non quiete. Ab omnibus enim mor-  
 bus alienus est. Somnus tenuis , vigilia peior ,  
 mala sua cogitans : spirandi vehemens difficul-  
 tas : suffocationes fiunt ac si laqueo strangu-  
 lentur. Hoc igitur pacto nonnulli vitam perdi-  
 derunt , inexcitabilem somnum in mortem dor-*



»vie, en s'endormant du sommeil de la  
»mort.

«Or, des malades semblables qui  
»ne les fueroit pas ? qui n'en auroit  
»pas horreur ? pères, enfans, frères,  
»il n'est plus de parenté, tant est  
»grande la crainte que la maladie ne  
»se communique. Aussi a-t-on vû de  
»ces malades que leurs amis condui-  
»soient sur des montagnes escarpées,  
»dans des solitudes profondes ; d'au-  
»tres y alloient d'eux-mêmes cher-  
»chant du soulagement ou de la nour-  
»riture pour le reste de leur vie ; d'au-  
»tres encore s'y laisser mourir, en-  
»nuyés de vivre. On dit qu'un d'en-  
»tre-eux, abandonné dans un désert,  
»ayant apperçu une vipère qui for-  
»toit en rampant d'un trou de terre,  
»soit besoin, soit ennui de souffrir,  
*mientes. Itaque tales quum sint, quis non au-*  
*fugiat ? aut quis non aversetur, licet filius,*  
*aut pater, aut etiam germanus frater sit ? quum*  
*metus est ne morbus comuniceretur. Propterea*  
*multi in solitudines & montes, sibi carissimos*  
*abduxerunt : aliqui eorum egestati, quoad vi-*  
*verent subvenientes, aliqui verò minimè, quum*  
*eos vitâ defungi mallent. Fama est, eorum*  
*quemdam, qui in solitudinem expositi erant,*  
*& terra latebris reptantem viperam intuitum,*  
*aut fame coactum, aut morbi radio inductum,*



cherchant peut-être à changer son mal contre un autre, l'avoit dévorée toute vive, & n'étoit mort qu'après avoir vû pourrir & tomber tous ses membres les uns après les autres. D'autres prétendent au contraire qu'un malade qui avoit vû une vipère se glisser dans un tonneau plein de vin, avoit avalé de ce vin jusqu'à l'ivresse; qu'après avoir vomie le poison & le vin tout ensemble (car la vipère étoit morte dans le tonneau) il s'étoit enivré de nouveau, étoit tombé par terre yvre mort; qu'étant ensuite revenu à lui comme d'un profond sommeil, il avoit vû tomber tout ce qui lui re-

*ut malo malum commutaret, viventem viperam edisse, neque prius à vitâ migrasse, quam omnia ipsius membra computruerint atque exciderint. Alterum præterea ferunt, viperam in musti dolium irrepsisse conspicatum, quum mustum ad satietatem ingurgitasset, vomuisse, multumque veneni simul cum musto rejecisse, quoniam in musto fera extincta fuerat: iterumque hominem mustum largissimè potasse, vitæ pauciter ac morbi finem querentem. Ut verò satiatum juxta inebriatusque fuit, primum quidem humi prostratus instar morientis jacebat: postea quam deinde gravi sopore experrectus est, ebrietatemque discussit, imprimis coma deffuxe-*



» étoit de cheveux , sa peau , ses doigts ,  
 » ses ongles ; qu'enfin tous ses membres  
 » s'étoient entièrement desséchés ; que  
 » cependant son corps n'étant pas to-  
 » talement dénué de chaleur & de vie ,  
 » la Nature l'avoit pour ainsi dire créé  
 » de nouveau , comme d'un morceau de  
 » cire , qu'il lui étoit venu de nouveaux  
 » cheveux , des ongles , une belle  
 » peau , ayant quitté la sienne comme  
 » un serpent , & qu'enfin il étoit reve-  
 » nu à la vie & à la santé avec toutes ses  
 » fonctions. Voilà ce que dit cette Histo-  
 » re , fausse sans doute , qui cependant  
 » n'est pas incroyable. Il est probable  
 » même qu'un mal puisse en guérir un  
 » autre , & il ne seroit ni extraordi-  
 » naire ni déraisonnable de penser que  
 » la Nature peut se renouveler tota-

*runt , præterea digiti & ungues , deinceps om-  
 nia in ambitu corporis membra contabuerunt.  
 Quoniam verò adhuc in semine facultas erat ,  
 iterum tamquam ab ortu hominem natura velut  
 ex cerâ creavit. Alios enim crines enutrivit &  
 ungues novos & nitidam carnem instauravit ,  
 ac vetus corium , ceu serpentis senectam exuit ,  
 & tanquam alter homo ad vitæ munia revoca-  
 tus est. Ita habet fabula non admodum quidem  
 vera , neque valde fidem excedens. Malum enim  
 malo pulsum esse , probabile est. Naturam verò  
 ex residuâ vitæ scintillâ hominem redintegrasse ,*



„lement des seuls restes de la moindre  
„petite chaleur.

(a) „En général si les remèdes doivent  
„être plus forts que les maux qu'ils ont  
„à combattre , eh ! qui pourra dompter  
„la Lèpre , cette monstrueuse maladie.  
„Elle n'est pas dans une seule partie ,  
„dans un seul viscère , elle n'est ni tout  
„à fait au - dehors ni tout à fait au-de-  
„dans , mais elle est toute entière en  
„dedans & toute entière au-dehors. (\*)

*haud ita à ratione abhorret , ut monstro simile  
esse videatur. ARET. CAPPAD. de caus. & sign.  
morbor. diuturn. Lib II.*

(a) *Morbis , quo dissolvantur , majora esse re-  
media opus est. Sed quam medela excogitari  
poterit , qua Elephantem tam ingens malum  
expugnare digna sit ? Neque enim in parte unâ aut  
viscere uno inhærescit , neque aut intus dunta-  
taxat labes occulitur , aut extra prorumpit : sed  
& in penetralibus totum hominem occupat , &  
exterius totum amplectitur , triste profecto &  
visu terribile spectaculum. Fera namque species*

---

(\*) Les Anciens n'avoient pas imaginé la  
ridicule distinction des maladies internes &  
externes , distinction enfantée presque de nos  
jours par l'ignorance ou la mauvaise foi. Les  
maladies même de la peau sont d'autant plus  
maladies internes , qu'elles sont plus éloi-  
gnées de l'action du cœur & des artères , &  
dépendent davantage de l'état du sang.



»Triste & effrayant spectacle ! on croi-  
 »voir une bête sauvage ; son souffi-  
 »seul peut infecter ; & vivre avec ces  
 »semblables malades , c'est vivre au  
 »milieu de la Peste. Pour guérir un  
 »tel mal il faut donc tout entrepren-  
 »dre , réunir remèdes , régime , Il-  
 »fer & le feu. Ce n'est pas cependant  
 »chose impossible ; il y auroit espé-  
 »rance de guérir certainement , si on  
 »s'y prenoit de bonne heure. Si le mal  
 »au contraire est à son dernier périoo-  
 »de ; s'il est dans le centre des viscé-  
 »cères ; s'il s'est emparé de toute la  
 »face , on ne doit plus se flater de gué-  
 »rir. C'est pourquoi dès le commen-  
 »cement il faut saigner des deux bras

*est. Ac unà cum his vivere , unà cibum capere ,  
 perinde atque in pestilentia formidolosum est.  
 Etenim per inspirationis communionem facilis  
 infectio est. Quid igitur quispiam , in arte me-  
 dicâ inveniat , quod hujusce mali dignum reme-  
 dium contineat ? verum enim vero omnia con-  
 ferre simul oportet , medicamenta , & victus  
 rationem , & ferramenta , & ignem. Hacque  
 si novo & orienti affectui adhibueris , sanationis  
 spes affulget : sin ad summum suæ creationis  
 ascendat , in visceribusque stabilis sedeat , quan-  
 do & in faciem invadit , tunc de ægri salute spes  
 omninò abscissa est. Itaque venas in cubito am-*



» & des deux pieds le même jour , mais  
 » en mettant des intervalles suffisans  
 » entre les saignées. Cette méthode est  
 » plus avantageuse pour tirer plus de  
 » sang & pour ne pas abbattre trop  
 » les forces du malade. ( \* ) Dans cette  
 » maladie il est nécessaire de tirer très-

*bas incidito , & venas in malleolis eodem die.  
 Temporis enim interjectio atque separatio fun-  
 dendo ubertim sanguini & recreandis viribus  
 aptior est. Nam sanguinem saepe & multum mit-  
 tere opera pretium est , quippe qui vitii hujus  
 alimentum fit. Exigua verò ipsius pars est opti-  
 ma , quæ natura cibum præbeat. Idcirco quâ ra-  
 tione pravum inquinatumque detrahatur , atque*

---

( \* ) Dans les grandes maladies & surtout dans les maladies aiguës , les Grecs saignoient dès le commencement leur malade , jusqu'à la syncope. Aretée ne paroît pas approuver cette méthode. Il croit qu'on peut tirer beaucoup plus de sang en laissant quelque intervalle entre les saignées , & il étoit persuadé que la Lèpre étoit une maladie inflammatoire pour laquelle il étoit absolument nécessaire de les multiplier. Le conseil d'un aussi grand Médecin doit être d'un grand poids & sans doute préférable à celui de quelques réformateurs modernes , peu propres à faire loi en Médecine , & dont les noms & les ouvrages resteront dans l'oubli qu'ils méritent.



» souvent beaucoup de sang , car c'est  
 » dans cette humeur que ce mal se nour-  
 » rit. Moins il en restera , plus il sera fa-  
 » cile de la corriger & de la rendre pro-  
 » pre à la nourriture du corps. On  
 » ne doit point hésiter sur la propor-  
 » tion du mauvais sang qu'on veult  
 » tirer , afin de pouvoir en rétablir  
 » promptement de nouveau qui soitt  
 » bon ; c'est fatiguer & affoiblir la  
 » maladie que de lui ôter l'aliment  
 » qui l'entretient , & on changera plus  
 » facilement la masse qui reste par le  
 » sang qui se renouvellera & qui sera  
 » de bonne qualité.

» Les saignées faites suffisamment  
 » & promptement , on aura recours  
 » aussi-tôt à une forte ( \* ) purgation..

*interim corpori familiare , ac bonum procreetur ,  
 conjectandum est : quoad alimenti penuriâ mor-  
 bus prius fatigetur. Nova enim esca applicata  
 corpori spatîo temporis antiquam obscurat at-  
 que debilitat. Postea Medicinam sacram non se-*

( \* ) Dans le texte on trouve *Sacrée* , mais  
 on sçait que les anciens appelloient *Sacré* tout  
 ce qui étoit fort : ainsi Aretée dit , que l'E-  
 pilepsie a été appelée *Sacrée* , parce que quel-  
 ques-uns la croyoient envoyée à certains hom-  
 mes criminels par la Lune , d'où est venu



Il faut encore revenir aux mêmes remèdes , que l'on recommencera ; mais en même-temps il faut donner des alimens qui soient auffi remèdes , ainfi que nous l'avons dit dans le Traité de la Goutte Sciatique. On employera le lait pur , le petit-lait , le lait-coupé , & on le donnera en très-grande quantité pour lâcher le ventre. Faites d'abord vomir les malades à jeun , & ensuite après avoir

*mel propinato : quin omnia ſæpius iteranda ſunt ; & reſumptio & ad priora reſtitutio. Eſto & alia medicamentofa in cibis purgatio : ſicut antea de curatione doloris Coxendicis diximus. Lac enim promiſcuum atque indiſcretum , ſed largius ad alvum molliendam potui detur. Verùm quintam aquæ partem , quo lac totum dilabatur atque deſcendat, adjicito. At jejunos primò ad vomitum ce-*

auffi le nom de *Lunatique* , mais encore pour pluſieurs autres raiſons , & à cauſe de la grandeur de la maladie , *ἰγὼν γὰρ τομεύα* ou parce que les hommes ne la pouvoient guérir , mais ſeulement les Dieux ; ou parce que le malade paroît poſſédé du Diable , ou par toutes ces raiſons réunies le nom de *Sacer morbus* à été donné à l'Epilepſie.

*Sacer ignis* dans Virgile , feu dévorant ; l'*Ardent*.



» mangé , en leur donnant du suc de  
 » Raifort , & il faut avoir recours sou-  
 » vent à ces remèdes & quelquefois  
 » tous les jours. Au Printemps & en  
 » Automne , donnez par préférence de  
 » l'Ellebore & donnez le de deux jours  
 » l'un , & l'année suivante recommen-  
 » cez encore. Si néanmoins la maladie  
 » augmente , vous donnerez à votre  
 » malade tout ce qu'on connoîtra de  
 » meilleur en pareil cas : dans cette  
 » maladie , il est bon de donner beau-  
 » coup de remèdes différens , ainsi je  
 » vais dire tout ce que j'en sçais. Mê-  
 » lez ensemble un verre de teinture ,  
 » de Réfine de Cédre , & deux de dé-  
*lerius ducito , deinde à cibis iterum , postea as-*  
*sumptis Raphanis. Frequenter autem atque assi-*  
*duè omnia fiant. Veratrum quolibet tempore ,*  
*sed potius Vere atque Autumno diebus alternis*  
*exhibeto : atque idem in proximum annum re-*  
*petatur. Caterùm si morbus invaluerit , pota-*  
*bilia medicamenta , quotquot quis cognoverit ,*  
*potanda præcipiat. Multa enim ac varia adhi-*  
*bere medicamenta est operæ pretium. Atqui &*  
*ego quotquot mihi cognita sunt litteris mandabo.*  
*Cedriæ cyathum unum , Brassicæ duos miscens*

• *Sacra Anchora* , dernière ressource , *Sacra*  
*Medicina* , Médecine forte & violente , l'El-  
 lebore blanc , l'Aloes , &c. *Os Sacrum* , la  
 grande Vertèbre.



„coction de Chou.... un verre de suc de  
 „Crapaudine ( *Syderitidis* ) autant de  
 „Trefle, deux verres de vin & de miel...  
 „un gros de rapure de dent d'Eléphant  
 „dans deux verres de vin de Crete.  
 „On donne encore à boire aux mala-  
 „des des bouillons de Vipère , & on  
 „les met en Trochisques ; mais il faut  
 „avant leur couper la tête & la queue(\*)  
 „à la hauteur de quatre doigts , faire  
 „cuire le reste jusqu'à ce que les arre-  
 „tes s'en séparent , faire sécher à l'om-  
 „bre la chair réduite en Trochisques  
 „que vous mettrez dans la boisson du

*dato. Aliud. Syderitidis succi cyathus unus ,  
 Trifolii cyathus unus , vini & mellis cyathi duo.  
 Aliud. Dentis Elephanti ramentorum drachma  
 cum vini Cretici cyathis duobus. Quin etiam  
 Viperarum reptilium , ferarum carnes , & ipsæ  
 in pastillos conformata bibuntur. Oportet au-  
 tem & caput & caudam ad quatuor digitorum  
 spatium pracidere , reliquum usque eo elixare ,  
 donec spinæ separentur. Carnes verò in pastillos*

( \* ) Les Anciens croyoient que le poison  
 étoit dans la queue ; on sçait aujourd'hui qu'il  
 est caché sous la dent. On sçait plus , c'est  
 qu'avalé avec les alimens il n'est pas poison ,  
 mais seulement lorsqu'il est mêlé avec le sang  
 immédiatement par la morsure ou par inje-  
 ction.



»malade comme on y met les Tro-  
 »chisques de Scille ; vous pouvez  
 »même donner la Vipère à manger  
 »après l'avoir fait cuire & assaison-  
 »ner comme du poisson ; & si vous  
 »avez facilement de ce remède & qu'il  
 »réussisse , il en faut donner souvent  
 »parce qu'il réunit toutes les indica-  
 »tions. Il faut ensuite baigner le mala-  
 »de , & ramolir ses tumeurs.

»Les Celtes , que nous appellons  
 »maintenant *Gaulois*, ont un grand nom-  
 »bre d'autres remèdes. Ils font entr'au-  
 »tres des boules chargées de sels ( &  
 »d'huile ) dont ils se servent pour la-  
 »ver leur linge , & qu'ils appellent *du*  
 »*Savon*. Rien n'est plus convenable  
 »que d'employer ces boules de Savon

*redactas in umbrâ frigefacere , qui potioni ,  
 quemadmodum & Squilla , exhibeantur. Ipsæ  
 quoque Vipera in canâ obsonio dentur : quas  
 coquere & condire , perinde ac pisces , opus est.  
 At si medicaminis illius varii ex Viperis com-  
 positi facultas adsit , id pro omnibus , quando  
 quidem omnia simul continet , bibendum est.  
 Præterea corpus detergendum est , tumoresque  
 calefaciendi. Alia item medicamenta sunt innu-  
 mera Celtarum , quos hæc tempestate Gallos  
 vocant , nitrosis quoque illis factitiis globis ,  
 quibus velaminum sordes expurgant , Saponem-  
 quæ vocant , illis , inquam , globis corpus in*



»dans le bain pour déterger le corps.

»Le Pourpier & la Joubarbe broyés  
»avec du vinaigre conviennent fort.

»On peut se servir avec succès de la  
»décoction des racines de Patience

»sauvage, mêlée avec du Souphre na-  
»turel. l'Alcyon broyé avec du Nître,

»de la lie de vinaigre brulée, de l'A-  
»lun, du Souphre vif, de l'Iris & du

»Poivre, le tout mêlé & dosé ensem-  
»ble suivant leur degré de vertu,

»produit un remède fort détersif. On  
»se sert de ces différens remèdes, mê-

»lés à portion égale, pour frotter tout  
»le corps. Pour les tumeurs de la fa-

»ce, on met la cendre de sarment  
»avec la graisse de bête fauve, telle

»que Lyon, Panthère, ou bien Ours.

*balneo detergere optimum est. Et Portulaca & Sedum cum aceto bene facit Rumicis etiam radicatum decoctum cum Sulphure ignem non experto, summoperè deterget. Illud item varium ex Alcyonio trito, & Nitro, & aceti face combustâ, & Alumine fisso & Sulphure vivo & cocto, & Iride & Pipere. Forsitan autem omnia pro singulorum viribus miscenda sunt. Aliquibus verò & hoc equis portionibus compositum inspergentes perfricabimus. Faciei tumoribus, sarmentorum cinerem alicui ferarum adipi admiscens illinito, Leonis videlicet aut Pantheræ, aut Ursi: sin his careas, Chenalopécis.*



» Si l'on manquoit des graisses de ces  
 » animaux , on y en substituerait qui  
 » fussent à peu près semblables ; par  
 » exemple celle du Singe qui appro-  
 » che le plus de l'homme , & lui est  
 » d'un grand usage. Plus , prenez de la  
 » Gomme Ammoniac , dissoute dans du  
 » vinaigre , du suc de Plantain , du Sang  
 » de Dragon ( herbe ) de l'*Hypociste* :  
 » & du *Lycium*. ( \* ) Si les chairs  
 » deviennent livides , il faut les scari-  
 » fier jusqu'au vif ; mais si vous vou-

*Simile enim in dissimili , quemadmodum Simia  
 homini , mirificè prodest. Item Ammoniaca Gut-  
 ta cum aceto , ex Plantaginis aut Sanguinalis  
 herba succo , & Hypocistis , & Lycium. Si  
 carnes liveant , prius , quo locus succulentus  
 reddatur , scarificandus est. At si ab acribus*

---

( \* ) Les sentimens des modernes sur le  
*Lycium* sont partagés. Dioscoride en fait men-  
 tion de deux espèces. L'un provient d'une  
 plante qui croit en Grèce , & c'est le *Lycium*  
 dont parle Arétée ; l'autre se tire d'une plante  
 des Indes , qui est une espèce d'*Acacia*. On  
 croit communément que le *Lycium* des Bou-  
 tiques est fait avec les baies du *Périclimum*  
 ou *Chévrefeuille* ; d'autres pensent qu'il est  
 préparé avec le fruit du *Ligustrum* ou avec  
 les Prunes sauvages.



»lez calmer les parties ulcérées , &  
 »irritées par des humeurs âcres , il  
 »faudra employer un déterfif beau-  
 »coup plus doux , fait avec la déco-  
 »ction de crème d'Orge & de Fanugréc,  
 »ou avec de l'huile rofat ou de Len-  
 »tisque. Il faut encore laver souvent  
 »toute l'habitude du corps , afin de le  
 »purger des humeurs âcres & fereufes  
 »dont il est rempli. Les alimens doi-  
 »vent être fains , de bon fuc , faciles  
 »à digérer ; le régime doit être fim-  
 »ple & réglé. Il faut qu'il y ait de  
 »la proportion entre la veille & le  
 »fommeil ; choisir un lieu propre pour  
 »la promenade ; ne pas négliger les  
 »exercices , les courfes , les différens  
 »mouvemens du corps , qu'il faut pro-  
 »curer par le jet de la pierre & au-  
 »tres jeux. Il faut en tout éviter la

*fluxionibus exulceratas partes lenire volueris ,  
 Fanigraci aut Hordei cremoris decoctum molle  
 abstersorium est : item ex oleis Rosaceum , aut  
 Lentiscinum. Assidua vero lotiones & ad corpo-  
 ris madefactionem , & ad noxiarum humidi-  
 tatum difflationem mirè proficiunt. Esca mun-  
 da esto , boni succi creatrix , concoctu facilis,  
 simplex & victus ratio prorsus rectè instituta  
 fit in somno & vigiliâ , in ambulationibus &  
 locis deligendis. Exercitationes adhibeantur ,  
 cursus , conversiones corporis , pera aut sacculi*



»lassitude & ne rien faire qu'avec mo-  
 »dération, il ne faut pas même né-  
 »gliger l'exercice de la voix. Les ha-  
 »bits doivent être propres, non-seu-  
 »lement comme agréables à la vue,  
 »mais parce que la malpropreté irrite  
 »la peau. Les malades boiront du vin  
 »d'Absinthe à jeun. On sçait combien  
 »est salutaire le pain d'Orge, quelque-  
 »peu de salé à propos, des Mauves,  
 »des Choux à demi cuits avec du Cu-  
 »min, des racines de Panais, & du  
 »Gruau avec du vin & du miel, & les  
 »autres alimens qui lâchent le ventre,  
 »des bouillons de Grenouilles, des  
 »Huitres, des Escargots; & parmi les  
 »poissons préférer les coquillages.  
 »Entre les animaux terrestres, le gi-

*jaetus. Omnia hac citra lassitudinem aptè &*  
*congruenter intendantur. Esto & vocis emissio,*  
*spiritûs opportuna exercitatio. Vestis esto munda,*  
*non modo ut aspectu jucunda sit, sed quoniam*  
*etiam sordida cuti mordacia sunt. Jejunij*  
*Absinthite vinum potent. Oppidò quam utilis*  
*est & panis ex hordeo, & salsamentum tempestivum,*  
*& exiguum quid Malvarum, aut Brassicæ semicoctum,*  
*cum Cumini liquamine. In cænâ Staphylini radix apponatur,*  
*& Alica, cum vino & melle antiquo mixtis: & marina quot-*  
*quot ventrem subducunt. Tellinorum juscula,*  
*Ostrea, Erinacei, & ex piscibus saxatiles. Ex*



»bier, le Lièvre, ou le jeune Sanglier;  
 »entre les oiseaux, les Perdrix, les  
 »Ramiers, les Pigeons, & les autres  
 »oiseaux qui se trouveront les meil-  
 »leurs dans le pays; parmi les fruits  
 »on choisira les fruits rouges, les vins  
 »les plus doux seront préférés aux  
 »vins trop forts, les bains chauds  
 »naturels ou Thermales sont les plus  
 »salutaires. Il faudroit passer sa vie  
 »dans l'eau. Les voyages sur mer sont  
 »aussi fort avantageux. Lorsqu'on pur-  
 »ge le malade, il faut toujours em-  
 »ployer de l'Ellebore, le blanc pur-  
 »ge par en haut, l'Ellebore noir pur-  
 »ge par le bas. Bien plus l'Ellebore  
 »blanc non-seulement excite le vo-  
 »missement, mais il purge encore  
 »plus que tous les autres purgatifs

*terrestribus fera, Lepus aut Sus: inter aves,  
 Perdices omnes, Palumbes, Columbi, & qua-  
 cumque optima in illâ regione inveniuntur.  
 Inter fructus arboreos admittantur horai. Vina  
 dulcia vinosis meliora. Balnea juvant sponte  
 calida sulphurea. Vita in aquis diu ducenda est:  
 & mare & navigatio conveniunt. Præterea per  
 Veratrum purgationes fiant: album quidem su-  
 periores ventrem, atrum verò, inferiores  
 purgat. Quin & album Veratrum non vomitum  
 tantum molitur, sed etiam omnium simul pur-  
 gantium medicamentorum efficacissimum est, non*



» ensemble , non par la variété & la  
 » quantité des excréments qu'il fait  
 » rendre ( le *Cholera Morbus* en fait  
 » autant ) non qu'il excite plus violem-  
 » ment le vomissement , ( la mer & le  
 » mal de cœur sont plus efficaces )  
 » mais parce qu'il a une vertu plus  
 » puissante , & qu'il ne peut jamais  
 » faire mal , puisqu'il rend la santé aux  
 » malades après de légers efforts & une  
 » évacuation douce. C'est d'ailleurs  
 » l'unique remède des maladies an-  
 » ciennes & opiniâtres , & les autres  
 » remèdes lui sont fort inférieurs ; car  
 » l'Ellebore blanc à toute l'activité du  
 » feu. Ce que le feu fait à l'extérieur ,  
 » l'Ellebore le procure beaucoup mieux  
 » en parcourant l'intérieur , puisqu'il

*multitudine & varietate excrementorum : ( id  
 enim & affectus ille qui Cholera dicitur , pra-  
 stare solet ) non distentionibus & violentiâ in  
 vomendo , ( ad hoc enim & nausea & mare  
 validiora sunt ) ; sed potentiâ & qualitate non  
 vitiosâ. Quippe quæ laborantibus sanitatem red-  
 dit per exiguam purgationem , & modicam in-  
 tentionem. Vetustorum præterea morborum om-  
 nium firmis radicibus inhaerentium , si cuncta  
 alia medicamina viribus inferiora sint , id uni-  
 cum remedium est. Siquidem igni Facultate per-  
 simile est album Veratrum : & quod ignis exu-  
 rens facit , eo plus Veratrum interius discurens*



rend la respiration plus facile , re-  
 donne au visage pâle sa couleur fleu-  
 rie , & rétablit l'embonpoint aux  
 corps émaciés ( a ).

Je crains qu'on ne trouve ce détail de la Lèpre trop long : mais on ne le jugera pas déplacé. Les détails des Maladies instruisent à proportion qu'ils sont plus exacts & plus étendus. D'ailleurs extraire un Auteur du mérite d'Arétée , c'eût été le mutiler. L'Histoire de la Lèpre est d'autant plus intéressante que plusieurs Auteurs de réputation croient qu'elle a été remplacée par le mal vénérien auquel ils pensent qu'elle ressemble beaucoup par la cause & par les symptômes. Double erreur. On peut dire seulement

*operatur : videlicet facilem spirationem ex difficili , ex pallido colore floridum , & ex macie corpulentiam.*

ARET. CAPPAD. de curat. morbor. diuturn.  
 Lib. II.

( a ) L'Antimoine a remplacé parmi nous l'Ellebore des Anciens ; & quoiqu'en disent quelques Critiques ignorans ou superficiels , les remèdes des Anciens , qu'on prétend si simples , étoient beaucoup plus violens que les nôtres , témoins l'*Elaterium* , l'Ellebore blanc , la Coloquinte , &c.... qu'on à presque abandonnés.



que depuis la Lèpre , aucune maladie n'a été auffi généralement répandue que le mal vénérien. Mais nous croyons qu'il y a eu un affés grand intervalle entre la ceflation de la Lèpre & la découverte du nouveau monde. Auroit-on eu le temps d'ufurper les biens , d'envahir les maifons qu'occupoient les Lèpreux , & dans les commencemens furtout où cette maladie étoit dans toute fon activité & accompagnée d'accidens , qui caufoient beaucoup de terreur. Ne les auroit-on pas fait remplir tout de fuite par les Vérolés , qui depuis ce temps & actuellement encore , n'ont pas un feul azile réfervé pour eux.

Quoiqu'il en foit , il eft peu de maladies qui diffèrent autant entre-elles que la Lèpre & le mal vénérien ( *b* ). La Lèpre venoit d'Egypte où elle eft Endémique , c'eft - à - dire propre & particulière aux habitans du Pays : le mal vénérien nous vient de l'Amérique ; on en eft redevable à la découverte de Christophe Colomb. C'étoit d'abord par le vifage que la Lèpre fe manifeftoit : le mal vénérien s'en éloi-

( *b* ) J'ai emprunté la plus grande partie de ce parallèle du Traité de M. Astruc.



gne beaucoup , & c'est avec raison qu'on l'appelle aussi *Maladie secrète*. La Lèpre étoit si contagieuse qu'on forçoit les lépreux d'avertir les passans de s'éloigner ; ils abandonnoient les Villes , les Villages , & se retiroient dans les solitudes les plus reculées , ou dans les habitations qui leur étoient destinées : on vit , on commerce , & bien souvent sans le sçavoir , avec ceux qui sont infectés de la maladie vénérienne ; & tant qu'il ne se passe rien de plus immédiat avec eux , on les connoît sans danger. Les Lépreux ou Ladres étoient insensibles : les douleurs les plus vives , principalement les douleurs nocturnes caractérisent le mal vénérien & avertissent de son existence , quelquefois équivoque. Les Lépreux étoient incontinens & lascifs jusqu'à l'impudence : tant que les vérolés sont malades , ils ont les femmes en horreur. La Lèpre confirmée étoit impossible à guérir , c'étoit un Cancer universel : quelque invétérée que soit la maladie vénérienne , & quelques graves que soient les accidens qui l'accompagnent , au moins on la pallie , on en arrête



les progrès , & plus souvent on parvient à la guérir avec du temps , du sçavoir & de l'expérience. La Lèpre s'attachoit principalement aux hommes ( c ) : le mal vénérien exerce son empire plus rigoureusement sur les femmes , & elles sont plus difficiles à guérir. Les remèdes mercuriels réussissent presque tous , plus ou moins suivant l'habileté de ceux qui les emploient , dans le traitement des maladies vénériennes : on prétend qu'ils irritent la Lèpre. La peau des Lèpreux étoit rude & raboteuse au toucher : les Vérolés ont la peau lisse & polie. Enfin la Lèpre est entièrement cessée : le mal vénérien dure encore ; & quoiqu'il soit en apparence accompagné d'accidens moins fâcheux que ceux qui ont été observés dans les commencemens , il n'en est pas moins redoutable. On ne voit point , il est vrai , de membre se détacher du corps , de nez tomber , d'yeux se pourrir..... Mais le virus vénérien en se compliquant avec les autres maladies auxquelles il se mêle , les masque , les

( c ) *Nec sensere id malum foeminae.* Plin. Natur. Hist. Lib. xxvi. Sect. iii.



complique & les rend plus rebelles aux remèdes qui leur conviennent. Les Nodosités skirreuses, les Ecouelles, les tumeurs & ulcères chancreux, les maladies du sexe, les écoulemens divers, les carnosités de l'Urethre & de la Vessie, les maladies de la peau, les obstructions..... sont plus fréquentes & plus opiniâtres. Ajoutons encore à ce contraste évident, que par horreur pour la Lèpre, on s'éloignoit des Léproux, au point de n'en pas même tenter le traitement; tandis qu'on redoute trop peu le mal vénérien. Loin de prendre contre lui de justes mesures pour en arrêter la contagion, on voit, on sçait comme il se gagne, on tolère, j'ai presque dit, on autorise, on protège les lieux infâmes où il se commerce ouvertement. Mais pour ne parler que de ce qui nous regarde; dans la pratique de notre profession dont se mêlent tant de personnes, & que si peu connoissent, on traite le mal vénérien trop superficiellement. Dans les préliminaires, (d) quelques injections toujours perfides; dans le

(d) La plupart de ces maladies ne viennent que des Gonorrhées négligées ou mal traitées.



progrès , quelques tisannes des bois , qui n'obligent à aucun régime désagréable ; ensuite quelques pilules emse mettant au lit ; ou si le mal résiste , du mercure par extinction , trop peu de temps administré , sans régime & en plein air , ou pour plus grande commodité quelques gouttes d'Esprits ardents , chargés de petites parcelles de mercure dans des infusions theiformes & toujours sans le moindre assujettissement , & tout est dit. On appelle cela traiter la maladie vénérienne. N'est-ce pas plutôt l'immortaliser ? Que sont devenues les 19000 Léproseries , qui , au rapport de Matthieu Paris , étoient en Europe ? cependant outre le mal vénérien qui n'a que peu ou point d'azile , l'Epilepsie , la Rage , la Galle , ces maladies si contagieuses & si redoutables n'ont aucune retraite qui leur soit assignée.

Nous demandons grace pour cette petite sortie , qui a presque l'air d'une invective , & on doit nous la pardonner , pour peu qu'on fasse attention que nous sommes maintenant occupés des Annales & du Règne d'un des plus grands Princes de l'Auguste Mai-



son qui nous gouverne avec tant de  
 douceur , Prince qui malgré les mal-  
 heurs attachés aux Croisades, dont il fut  
 constamment l'Apôtre & le Martyr  
 ne cessa jamais de s'occuper du bon-  
 heur de ses Sujets. S. Louis , dans ses  
 momens de délassement , rendoit en  
 personne la justice à son peuple , fon-  
 doit des Hôpitaux , visitoit souvent  
 les malades à l'Hôtel-Dieu de Paris ,  
 à celui de Vernon , de Compiègne.....  
 Le Saint Roi ne se contentoit pas de  
 visiter les malades , il se mettoit sur  
 leur lit , les soignoit , pansoit leurs  
 playes. On l'a vû à l'Hôtel - Dieu de  
 Paris , assis sur le lit d'un malade , qui  
 avoit le *Mal Saint Eloy* , en deux en-  
 droits au visage. Le Roi lui peloit une  
 poire , il lui mettoit les morceaux dans  
 la bouche , sans être dégouté du pus  
 qui sortoit des playes & qui couloit sur  
 ses mains. Tous les jours , Messe en-  
 tendue , S. Louis faisoit appeler ses  
 malades des Ecouelles & les touchoit.  
 Nous ne changeons rien aux termes ,  
 mais le mot de toucher , & toucher tous  
 les jours , ne signifieroit-il pas panser ?  
 Un Roi aussi rempli des sentimens



d'humanité , de Charité Chrétienne , de toutes les vertus , & en même-temps auffi fçavant & auffi éclairé que S. Louis , n'ignoroit pas que les Patriarches , les Princes du Peuple Juif , les Grands , les Rois de la terre , images de la Divinité , devoient continuellement veiller fur ceux qu'ils gouvernoient , pourvoir à leurs besoins , les instruire , les foigner même dans leurs plus grandes néceffités & remédier à leurs maux. C'étoit une raifon d'exclufion du commandement & de la Couronne , lorsqu'on n'avoit aucune connoiffance des maladies & de leurs remèdes. *Ne me faites point votre Roi , je ne fuis point Médecin* (\*).

Les Arabes , les feuls peuples qui ont toujours confervé & confervent encore quelque reflemblance avec les premiers peuples de la terre , vivant par Tribus , allant par Caravannes , campant fous des tentes , ont toujours eu des Chefs qui étoient auffi leurs Médecins. On a vû dans l'antiquité des Rois d'Orient , des Empereurs Romains prétendre avoir des connoif-

(\*) Ifaïe , Chap. III. verf. 7.



fances en Médecine , & je croirois volontiers que par ces raisons ou par simple humilité Chrétienne & par piété , ne voyant dans les malades que les membres de Jésus-Christ , S. Louis s'occupoit très-soigneusement des maladies de ses sujets. Un de ses Historiens entre dans un assés grand détail des visites fréquentes que le Roi rendoit à l'Abbaye de Royaumont , qu'il avoit fondée , & où il se plaisoit fort ; ( e ) » il y voyoit les Frères » malades , les consolait , demandoit » à chacun de quelle maladie il étoit » malade ; il touchoit à aucuns le pouls , » même quand ils suioient ; il appelloit » ses Physiciens qui étoient avec lui ,

( e ) Cet endroit ainsi que tout ce que nous disons de Saint Louis est tiré de la belle Edition *in-folio* , de l'*Histoire de S. Louis* , par Jehan Sire de Joinville ; des *Annales de son Règne* , par Guillaume de Nangis ; de *sa vie & ses miracles* , par le Confesseur de la Reine Marguerite. Le tout publié d'après les *Manuscripts de la Bibliothèque Royale* , & accompagné d'un *Glossaire*. A Paris , de l'Imprimerie Royale , 1761.

Nous n'avons changé dans le texte que les mots Gaulois & inintelligibles , mais la tournure est la même.



» & faisoit tant qu'ils voyoient en sa  
 » présence les urines (f) des moiness  
 » malades , & leur donnoient les Phy-  
 » siciens conseils comme ils se devoient

(f) Sur ce passage tiré de la vie de Saint Louis , page 350 , on doit observer deux choses , principalement ; 1°. Que le Roi étoit obligé d'user de son autorité , pour engager les Médecins à voir les urines des malades ; 2°. Qu'il consultoit avec les Médecins & leur proposoit tel ou tel autre remède qu'il avoit soin de faire porter à sa suite , il disoit : *notre Electuaire , tel ou tel autre de nos remèdes* , &c. Il ne faut pas conclure de la première observation , que les Médecins négligeassent absolument de regarder les urines des malades , mais ils ne pensoient pas qu'il n'y eût que cette seule attention à avoir auprès des malades ; ce que sans doute faisoient alors & ce que font encore de nos jours des Charlatans ou Bardeleurs plus occupés de séduire & de dupper le peuple ignorant & crédule , que de le guérir. Je tire cette preuve non-seulement du bon sens & des Ouvrages des grands Médecins de l'antiquité , qui ont toujours servi de guide aux vrais Médecins , qui les ont suivis de siècle en siècle , mais encore du sçavant Glossaire qui est à la fin de la même Histoire de S. Louis

Li prud-homme li ancien  
 Ont leans un Fuscien  
 Qui tant parest de franche orine  
 Qu'il garist sans voir urine.



»gouverner en leur maladie. Et disoit  
 »souvent le Roi , notre Electuaire , tel  
 »ou tel autre de nos remédes feroient  
 »bons à ce malade , & leur commandoit  
 »& leur faisoit administrer de sa cuisine  
 »& de ses autres Offices ce qui leur  
 »convenoit suffisamment , & à ces cho-  
 »ses faire , il avoit peu de gens avec  
 »lui , seulement l'Abbé , ses Physiciens  
 »& ses Secrétaires..... Ceux qui  
 »étoient les plus malades le Roi les  
 »visitoit plus soigneusement & plus  
 »hastivement , alloit à leur lit , les  
 »touchoit , même les mains des mala-  
 »des & les lieux de la maladie ; &  
 »quand la maladie étoit plus griéve ,  
 »ou Apostême ou autre mal , tant plus

Ce qui signifie que les premières personnes  
 de l'Etat avoient chez-elles un habile Méde-  
 cin & de bonne Doctrine , qui guérissoit sans  
 s'amuser à la stupide étude & contemplation  
 des urines , & qui ne regardoit les signes tirés  
 des urines que comme ceux qui sont tirés du  
 poulx , de la langue , du visage , de l'inspe-  
 ction du sang , des excréments , des différen-  
 tes éruptions cutanées , de l'odeur du corps , de  
 la sueur , &c. tous signes équivoques , isolés  
 les uns des autres , n'opérant certitude que par  
 leur réunion.



„volontiers les touchoit .....  
 „Et en l'Abbaye de Royaumont vi-  
 „voit un Moine qui avoit nom *Frère* :  
 „*Legier* , & étoit Diacre en l'Ordre ,  
 „qui étoit *Mezel* , ( *g* ) & étoit en une :  
 „maison séparée des autres , qui étoit :  
 „si dégoutant & si abominable , que :  
 „pour la grande maladie , les yeux :  
 „étoient si gatés , qu'il n'y voyoit gou-  
 „te & avoit perdu le nez , & les lé-  
 „vres étoient fendues & grosses , & :  
 „les pertuis des yeux étoient rouges :  
 „& hideux à voir & doncques com-  
 „me li benoît Roi , fut venu un jour :  
 „de Dimanche , environ la Saint Re-  
 „my..... & alla à l'infir-  
 „merie , à la maison où le Moine de-  
 „meuroit ainsi *Mezel* , & quand il y  
 „voulut aller il commanda à un de ses  
 „Huissiers , qu'il fît retirer ceux qui  
 „étoient avec lui , & ainsi il prit l'Ab-  
 „bé de Royaumont & lui dit qu'il vou-  
 „loit aller au lieu où demouroit le dit  
 „*Mefiax* qu'il avoit autrefois vû , & le  
 „vouloit visiter ; & après l'Abbé alla

( *g* ) *Mezel* , *Mezeau* , *Mefiax* , Lépreux ,  
 Ladre ; du mot Latin *Miser* , *Misellus* , Mal-  
 heureux , Misérable.



»devant , & le benoît Roi après , &  
»entra au lieu où étoit le malade , &  
»le trouvèrent mangeant à une table  
»qui étoit affés courte , & mangeoit  
»chair de Porc , car c'étoit la coutu-  
»me des Mefiax en l'Abbaye qu'ils  
»mangeaffent de la chair ; & le Saint  
»Roi falua le malade & lui demanda  
»comment il étoit , & s'agenouilla de-  
»vant lui , & alors commença à tran-  
»cher à genouil , & trancha devant lui  
»la chair avec un couteau qu'il trou-  
»va ; & quand il eut coupé la vian-  
»de par morceaux , il mettoit ces mor-  
»ceaux dans la bouche du malade  
»qui les recevoit de la main du benoît  
»Roi & les mangeoit ; & par fin, quand  
»le Saint Roi fut ainfi à genouil de-  
»vant ledit Mezel & l'Abbé auffi à ge-  
»nouil pour la révérence du S. Roi ,  
»de laquelle chose ledit Abbé cepen-  
»dant avoit affés d'horreur , & le be-  
»noît Roi demanda au Mezel fi il  
»vouloit manger des Gelines & des  
»Perdrix , & il dit , oui. Lors le S.  
»Roi fit appeller un de fes Huiffiers  
»par un Moine qui étoit garde du ma-  
»lade , & lui commanda qu'il fît ap-  
»porter des Gelines & des Perdrix



»de la cuisine qui étoit assés loing de  
 »ce lieu , & tout le temps que leditt  
 »Huissier mit à aller & venir de la  
 »cuisine pour apporter deux Gelines  
 »& trois Perdrix roties , le Roi fut  
 »toujours à genoux devant le mala-  
 »de & l'Abbé aussi avec lui , & le Roi  
 »demanda au Mezel duquel il vouloit  
 »manger le premier , ou des Gelines  
 »ou des Perdrix , & il répondit des  
 »Perdrix , & le Roi lui demanda à  
 »quelle faveur , & il répondit qu'il  
 »vouloit les manger au sel , & alors  
 »il lui trancha une aîle de Perdrix &  
 »faloit les morceaux , & puis les met-  
 »toit dans la bouche du malade : mais  
 »parce que les lèvres du malade étoient  
 »fendues , il saignoit , parce que le  
 »sel lui entroit dans les lèvres , le sel  
 »lui faisoit mal & faisoit supputer les  
 »lèvres , & le pus couloit le long du  
 »menton , pourquoi le malade disoit  
 »que le sel le bleffoit trop. Et aussitôt  
 »après le bien-heureux Roi mettoit  
 »les morceaux en sel pour prendre  
 »faveur , mais il torçoit les morceaux  
 »des grains de sel , pour qu'ils n'en-  
 »traissent dans les crevasses des lèvres  
 »du malade..... & après le Roi  
 lui



»lui demanda s'il vouloit boire ; le  
 »malade dit que oui. Et il dit quel  
 »vin il avoit ; & le malade répondit ,  
 »bon. Et lors le Roi prit la tasse & le  
 »pot de vin , versa du vin & mit la  
 »tasse de ses propres mains à la bou-  
 »che du malade & l'abreuva. ....  
 »Le Roi visitoit souvent le dit malade  
 »& il disoit souvent à ses Chevaliers ,  
 »*allons visiter notre malade. ....*  
 »& il y avoit dans sa même Abbaye  
 »un autre Lèpreux que le Roi visitoit  
 »aussi «.

De toute cette Histoire il est évi-  
 dent que la Lèpre étoit encore dans  
 une grande activité sous le Règne  
 de Saint Louis. On voit les mêmes  
 symptômes décrits ci-dessus par  
 Aretée. On voit aussi qu'on ne leur  
 faisoit aucune espèce de traitement.  
 Si le Roi menoit ses Médecins à l'in-  
 firmerie des Moines , les consultoit ,  
 leur proposoit des remèdes ; il ne les  
 menoit point chez les Lèpreux ; il n'y  
 alloit qu'avec l'Abbé ; il sçavoit l'hor-  
 reur ( *h* ) que tout le monde avoit

( *h* ) Saint Louis demandoit un jour au Sire  
 de Joinville , Sénéchal , lequel aimeriez-vous  
 mieux ou que vous fussiez meziau, ou que



pour la Lèpre. Mais à son égard, loin d'éviter les occasions d'en voir, il les recherchoit. Les Historiens rapportent qu'il alloit souvent à Saint Lazare de Paris, qui pour lors s'appelloit vulgairement *Saint Ladre*, (i) parce qu'il y avoit une fort-grande maladie ou étoient renfermés les Lèpreux. Il s'agenouilloit devant-eux assemblés, & leur demandoit humblement & dévotement qu'ils priaient Dieu pour lui.

Dans un Livre destiné à instruire des Médecins nous observerons encore que lors de la première croisade (k)

vous eussiez fait un péché mortel ? Joinville qui oncques ne lui mentit, lui répondit qu'il aimeroit mieux en avoir fait trente, que être mezziau. Le lendemain lorsque le Roi fut seul avec le Sénéchal, il le reprit fortement & lui dit, vous dites comme hatif-muzard ( franc étourdi ) & moi je prétens que nulle si laide meze-lerie n'est comme d'être en péché mortel. Quand l'homme meurt, il est gari de la meze-lerie du corps. Je vous prie, aimez mieux que tout méchef de meze-lerie ou de toute autre maladie arrive au corps, que ce que le péché mortel vienne à l'ame de vous. *Même Histoire page 6.*

(i) *Idem*, page 325.

(k) *Idem*, page 324.



Saint Louis fut attaqué du Scorbut ,  
ainsi que la plus grande partie de son  
Armée. Les dents lui lochoient , sa  
peau étoit couverte de taches , il avoit  
le flux de ventre dysenterique très-  
fort & étoit si maigre que les os de  
l'épine du dos sembloient pointus. Il  
étoit si foible qu'il falloit qu'un de ses  
Officiers le portât à toutes ses néce-  
ssités. Joinville , témoin oculaire , en  
parlant du Scorbut dont il fut aussi  
attaqué , » nous vint , dit-il la maladie  
» de l'Ost , qui étoit telle que la chair  
» de nos jambes séchoit & étoit tave-  
» lée de noir & de terre , & à nous qui  
» avions telle maladie venoit chair  
» pourrie aux gencives , & nul n'échap-  
» poit. Le signe de la mort étoit tel  
» que là où le nez saignoit , il falloit  
» mourir ( 1 ) ». Un peu plus bas le  
même Historien rapporte que » tant  
» de chair morte venoit aux gencives  
» à notre gent , que il falloit que bar-  
» biers otassent la chair morte pour  
» qu'ils pussent mâcher & avaler aval....  
» grand pitié étoit d'ouïr les gens breai-  
» re à qui l'on coupoit la chair morte ,

( 1 ) Je n'ai jamais vû de Scorbutique gué-  
rir d'une violente hémorragie.



« & breaient comme femmes en travail d'enfant ».

C'est donc mal à propos que plusieurs Médecins croient le Scorbut une maladie nouvelle , connue seulement depuis trois siècles , & une maladie Endémique , particulière aux Habitans voisins des Mers du Nord. Le Scorbut étoit connu des Grecs & des Romains. L'Armée que Germanicus avoit menée au-delà du Rhin fut infectée du Scorbut. C'est sans doute du mot Latin *Oscedo* dont il est parlé dans Marcel , Médecin Gaulois , que dérive le nom de maladie de *l'Ost* dont parle Joinville. On voit encore par le passage tiré de cet Historien , que le climat de l'Afrique étoit sujet au Scorbut & nous sçavons de bonne part que plusieurs Isles de l'Amérique & , singulièrement la Guadeloupe , sont remplies de Scorbutiques fort difficiles à guérir. Rien n'est moins étonnant. Le Scorbut vient ou de l'apauvrissement ou de la corruption du sang. Comment des hommes qui vivent sous un Ciel brûlant pourroient-ils échapper à cette maladie ? En général les enfants & les vieillards y sont sujets. Les prisonniers,



les matelots , les foldats , les hommes renfermés dans un air qui n'est pas souvent renouvelé , en font les plus malades , parce que leur sang est tout à la fois & corrompu & dans l'apauvrissement. Un des plus surs remèdes est le changement d'air ; aussi toute l'Armée de Saint Louis auroit entièrement péri , si peu après ses malheurs ( *m* ) & sa défaite , ce qu'il en restoit ne fut revenu en France.

L'Histoire nomme trois Médecins sous le Règne de Saint Louis. Les autres étoient connus par le nom générique de *Physiciens*. Ces trois Médecins sont Robert de Douay , Roger de Provins , & Dudes ou Dudon , & ils paroissent avoir suivi le Roi dans ses pénibles Campagnes.

( *m* ) Saint Louis mourut en 1270 , temps de sa seconde Croisade , d'un flux de sang Epidémique & dysentérique. Son courage étoit beaucoup au-dessus de ses forces ; sa grande ame soutenoit la foiblesse de son corps. Il étoit d'un tempéramment très-délicat. Il avoit eu en 1244 à Pontoise une fièvre putride maligne , qui s'étoit d'abord masquée sous le caractère d'une fièvre double tierce , & qui fut accompagnée de dysenterie. Ce fut dans cette maladie qu'il fit veu de se croiser. A son premier voyage d'Outremer il avoit eu le Scorbut & le flux de ventre.



Robert de Douay vivoit vers l'an 1250. Il contribua beaucoup à la fondation du Collège des Théologiens, faite par Robert de Sorbonne, en leur donnant le prix d'une maison qu'il avoit dans le quartier du Palais des Thermes ( derrière l'Hôtel de Clugny) & ce fut principalement à sa recommandation que Saint Louis augmenta cette fondation. Robert de Douay étoit Médecin du Roi & de la Reine Marguerite sa femme, Chanoine de Senlis, & peut etre aussi de Saint Quentin. Ce qui me le fait croire c'est qu'il laissa à cette Eglise 100 liv. pour fonder un *Obit*, & acheter huit muids de froment, qui se distribueroient chaque année, le 20 Mai, jour de son Anniversaire.

Roger ou Robert de Provins étoit Médecin & Chapelain de S. Louis, Chanoine de Paris, Chanoine & Chancelier du Chapitre de S. Quentin. Outre 100 liv. tournois que ce Médecin laissa au Chapitre de S. Quentin pour la fondation d'un Anniversaire, il donna aussi à cette Eglise deux Calices d'Argent doré, du poids de quatre marcs, une once, poids de Paris. Il donna de plus des



Reliques de la Couronne d'Epines de Notre Seigneur , des Reliques de S. Jean-Baptiste & de Sainte Marie-Magdeleine , dans un vase doré , le tout muni de pièces authentiques.

Suivant Guillaume de Chartres , au 38<sup>e</sup> miracle ( *n* ) de Saint Louis , Dudes , Chanoine de Paris , Physicien & Clerc du Roi , qui ne l'avoit quitté ni dans sa maladie ni à sa mort , de retour avec le Roi Philippe , peu de temps après la sépulture du Saint Roi , tomba malade très-dangereusement. Il étoit à Saint Germain en Laye à la suite du Roi , qui le fit transporter à Paris avec beaucoup de peine. » il ap-

( *n* ) Les miracles de Saint Louis sont au nombre de plus de soixante. Le premier est accompagné d'une circonstance qui mérite toute l'attention des Physiciens. Une jeune fillette de trois ans & demi puisoit de l'eau sur le bord d'un ruisseau qui passoit dans la Ville de S. Denis. Le pied lui manqua & le courant l'emporta fort loin. Les voisins la retirèrent à demi morte & la mirent toute nue dans de l'eau bien chaude. La mère s'écria aussi-tôt , en la recommandant à la Sainte Vierge & au bien-heureux Saint Louis , » Saint Louis , rends moi ma fille , & je la contrepeferai de froment « & la pucelette guérit. Le bain chaud devoit être employé en pareil cas.



»pella les Phyficiens à son conseil &  
 »avis qui trovèrent par sa disposition  
 »& par les signes , qu'il étoit en fièvre  
 »ague & continue ; car ses urines  
 »étoient trop teintes & grosses & trou-  
 »bles , ne signes de digestion n'apa-  
 »roient pas en eles en secont jour , ne  
 »en tiers , & ledit Mestres Dudes par-  
 »loit aucune fois choses étranges &  
 »vaines & se doutèrent les Phyficiens  
 »du ravissement de la matière , & que  
 »ele ne montat au cervel , & il & les  
 »Phyficiens se desespéroient de lui-  
 »même , & le jour de Mecredi en sui-  
 »vant le 4 de sa maladie , il n'aparois-  
 »soit aucun signe de digestion. Pen-  
 »dant la nuit , sentant une douleur de  
 »tête insupportable , il commença à  
 »invoker du meilleur de son cœur le  
 »bien-heureux Roi , en disant , ah  
 »mon Roi & mon maître , j'ai été à  
 »votre service , je crois que vous êtes  
 »saint : *Ah Domine Rex , ego fui Cleri-*  
 »*cus vester & credo vos esse sanctum.* In-  
 »tercédés pour moi & je veillerai  
 »une nuit à votre tombel. Aussi-tôt  
 »il fut guari. Et le matin il fit ce recit  
 au Sieur Guillaume de Chartres qui  
 finit l'histoire de ce miracle par une



réflexion vraie & fort sentée » & Du-  
 » des étant Médecin , il sçavoit bien  
 » qu'une grande fièvre ague & conti-  
 » nue ne pourroit être guérie le 4 ( si  
 » ce n'est ) par forte roideur ou par  
 » sueur.

D'après le détail de ce miracle , on  
 voit aisément que les Médecins sui-  
 voient la Doctrine d'Hippocrate & cel-  
 le de Galien. Ils étoient observateurs ,  
 connoissoient les jours critiques , ju-  
 geoient avec raison que dans une fié-  
 vre aigue , les urines étant encore fort  
 teintes , n'y ayant aucun signe de  
 digestion ou coction , il falloit en con-  
 clure que le malade n'étoit encore  
 que dans les premiers jours de la ma-  
 ladie. Par le délire du malade ils soup-  
 çonnoient que l'humeur de la maladie  
 étoit déplacée & montée au cerveau ,  
 ce qui étoit fort dangereux. Enfin ils  
 ne pensoient pas que la maladie put  
 être terminée le 4 , & ils étoient per-  
 suadés que la guérison étoit miracu-  
 leuse , arrivée dans le fort de la mala-  
 die. C'est une des conditions nécessai-  
 res pour la validité d'un miracle qu'il  
 n'arrive jamais dans une maladie aigue  
 au temps du déclin , parce qu'alors il



faut que le malade soit entièrement guéri , s'il a résisté à l'impétuosité de la maladie.

Outre les trois Médecins dont nous venons de parler , Roger de Provins , que quelques Auteurs disent avoir été Médecin de Louis VIII , Robert de Douay , Médecin de Marguerite de Provence , & Dudes ou Dudon , Médecin de Saint Louis & de son fils Philippe le Hardi , du Boullay fait mention de Guy de Cercelles , qui quitta la profession de Médecin qu'il exerçoit en 1260 pour se retirer chez les Moines de Sainte Catherine.

Nous ajouterons encore que la plupart de ceux qui exerçoient alors la Médecine , se trouvoient désignés sous le nom générique de *Physiciens* , & qu'on les appelloit rarement de leur nom dans les Histoires. D'ailleurs par la liste des Médecins que nous joignons à la fin de ce Volume , il sera prouvé que Paris , dont pour lors l'enceinte étoit peu étendue , avoit néanmoins un assez grand nombre de Médecins. Ils formoient un Collège ou société en grande réputation. Nous en avons un témoignage fort authentique, témoi-



gnage rendu sans être sollicité, & rendu par un Auteur étranger & contemporain.

Nous apprenons par les écrits (o) de Lanfranc de Milan, Médecin qui s'étoit particulièrement appliqué à la Chirurgie, que depuis long-temps il désiroit de venir à Paris y perfection-

(o) *Si potero pertingere ad notitiam Dominationis serenissimi Regis Francorum... fol. 205 verso..... in terram pacis & studii, ô! Parisius, propter sedem Regia Majestatis..... propter Physicorum intelligentiam Paradisus terrenalis est nuncupata. Va mihi quantum tempus perdididi, tuum suavissimum studium & honorabilissimum non quarendo..... propter preces, preceptaque venerabilium Physica Magistrorum, propter fraternum amorem valentium Medicinae Scholarium mihi tam honorabilem facientium comitivam. fol. 207.*

*Sed cum Physici, sicut dictum est alibi, dimitunt omnino instrumentum Chirurgicum, itaque raro Chirurgus rationalis invenitur & Laici operantes Cauterio, differentiam inter actuale Cauterium non discernunt..... quare omnino discessit ab usu. fol. 250 verso.*

*Tandem desiderans Parisius continuïs pervenire curis urgentibus, quas liberorum educatione, curâ prosequi compellebar, per diversa regni loca vocatus, annis pluribus fui detentus; ætæmum anno gratiæ 1295, perveni Parisius ubi tantam & talem habui comitivam, qualis &*



ner ses connoissances. Du fonds de sa Patrie il aspirait à voir de près le séjour de la Majesté Royale , de l'étude & de la paix , séjour recommandable surtout par le sçavoir des Médecins..... enfin débarrassé des soins que l'éducation de ses enfants lui avoit occasionné , il arrive à Paris , qu'il appelle un Paradis sur terre..... son habileté , sa franchise , l'empressement qu'il avoit de communiquer avec les Médecins dont il étoit bien éloigné de mépriser ou de craindre les lumières , ses entretiens lui méritent leurs applau-

*quanta centesimo non sum dignus. Ibique rogatus à quibusdam Dominis & Magistris ac specialiter à viro venerando D. M. Joanne de PASSAVANTO Magistrorum Medicina Decano , nec non à quibusdam valentibus Bachelariis omni dignis honore quod ea quæ de rationibus Chirurgia legendo dicebam & meum operationis modum & experimenta quibus utebar , in scriptis ad communem utilitatem & recordationem perpetuam compilarem , ipsorum petitionem admittens onus assumpsi , &c.*

A la fin on lit , *favente divinâ gratiâ explicat Chirurgia Magistri LANFRANCI de Mediolano completa qualis qualis Medici , &c.* Voyez le Manuscript de la Bibliothèque Royale , intitulé *Ars Chirurgica* vol. in-fol.



diffemens. Le Doyen de la Faculté Maître Passavant , & les Maîtres l'invitent à faire devant-eux les grandes opérations dont il expliquoit la Théorie & la Pratique ; partout il est accompagné d'un grand concours d'Ecoliers & de Bacheliers , & il a la modestie de dire qu'il n'étoit pas digne de la centième partie des marques d'estime & d'amitié qu'on lui témoignoit.

J'ignore sur quel fondement les Auteurs anonimes d'une espèce de *factum* sans signature , qu'on distribuoit , il y a quelques années furtivement , avec un grand nombre de cartons , & qu'on avoit décoré du titre imposant de RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA CHIRURGIE EN FRANCE , ont fait Lanfranc de Milan membre du soi-disant Collège de Saint Louis , tandis que cette espèce de Livre , plein de contradictions , avance dans un autre endroit que Jean Pitard , qui vivoit vers 1320 , en étoit le fondateur. Pour prouver le premier fait , on ne cite d'autres garants que des Registres faits plus de 300



ans après , par Jérôme de la Noüe , Jean Meurisse , &c. Chirurgiens très-Modernes.

Si ces Messieurs s'étoient donnés la peine de lire la Chirurgie de Lanfranc, très-beau Manuscrit de la Bibliothèque Royale , ils se feroient bien donnés de garde d'en faire un Chirurgien & surtout un Chirurgien François. En effet , après avoir donné les plus grands éloges aux Médecins de Paris, Lanfranc gémit dans plus d'un endroit de l'état misérable ou étoit réduite de son temps la Chirurgie en France ; il dit que les Chirurgiens y étoient presque tous idiots , ( sachant à peine leur Langue ) tous laïques , vrais manoeuvres , & si ignorans qu'à peine trouvoit-on un Chirurgien rationnel ; qu'ils ne sçavoient point mettre de différence entre le cautère actuel & le cautère potentiel ; ce qui étoit cause , ajoute Lanfranc , qu'en France on ne se servoit plus de Cautére.

Je ne crois pas mieux fondée l'opinion de ceux qui font de Henry de Mondeville , un Chirurgien de Paris , apparemment parce qu'il a écrit aussi



sur la Chirurgie. Guy de Chauliac Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, dans sa grande Chirurgie parle de ce Médecin (p) comme de son maître. Suivant l'expression même des *Recherches sur l'origine & les progrès de la Chirurgie en France* (page 53) il le cite quatre-vingt-six fois, & il l'appelle *Maître Henry*. Dans le Chapitre singulier en parlant des Médecins qui ont écrit sur la Chirurgie, Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, Rhases, Albucasis, Halyabbas, Avicenne, &c. il cite entre les Médecins modernes ses contemporains, Arnaud de Villeneuve & Henry de Mondeville (q); & il ajou-

(p) Il étoit Médecin de Philippe le Bel, & nous devons au célèbre feu M. Antoine Cocchi la traduction d'un voyage de ce Roi, écrit sur des tablettes en cire, où il est prouvé que Henry de Mondeville étoit l'un des Médecins de ce Prince. Il en nomme encore deux ou trois autres. Voyez le Journ. étrang. mois d'Octobre 1757.

(q) Guy de Chauliac qui vivoit à la fin du XIII, & jusqu'au milieu de XIV<sup>e</sup> siècle, dédie son Livre aux Médecins de Montpellier, de Boulogne, de Paris & d'Avignon, & il reconnoît que c'est en écoutant les avis de ces Médecins, en lisant leurs écrits, en travail-



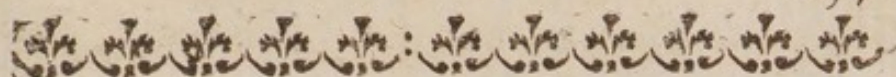
te que Henry avoit commencé un Traité de Chirurgie ( *r* ) mais que prévenu par la mort il ne l'avoit point achevé. Il est à remarquer que Guy de Chauliac , à l'exemple de Lanfranc, ne parle pas de ceux qui exerçoient la Chirurgie de son temps avec la même estime qu'il parle des Médecins.

lant avec eux dans l'exercice de sa profession , qu'il a été en état de faire sa grande Chirurgie.

( *r* ) René Moreau & Claude Gervais , tous deux Médecins de la Faculté de Paris , avoient dans leur Bibliothèque un exemplaire Manuscrit de ce Traité de Chirurgie.







## NOMS, SUR-NOMS, ET QUALITÉS

*De quelques Anciens Maîtres Regens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, tels qu'on a pu les découvrir dans les histoires du temps ou dans differens Actes publics, jusqu'à l'année 1395, auxquels on s'est contenté d'ajouter une liste exacte & suivie sans interruption des Doyens de la même Faculté, depuis l'an 1395 que ses Registres ont commencé d'être en bonne forme, jusqu'à l'année présente 1762.*

*On n'a point inséré ici la liste de tous les Docteurs parce qu'elle se trouve fort exacte, datée par Licences depuis 1395, dans le recueil que M. Hyacinthe Théodore Baron, à donné au public en 1752, lors de son Décanat.*

**O** BIZO, Médecin de Louis VI, dit  
le Gros. 1130

Pierre LOMBARD, Chanoine de Chartres, Médecin de Louis VII, dit  
le Jeune. 1138



- Gilles de CORBEILLE* (a) Médecin de  
Philippe Auguste. 1200
- Jean de S. AMAND*, Chanoine de Tour-  
nay. 1200
- RIGORD*, Médecin & Historien de  
Philippe Auguste. 1209
- Jean de S. QUENTIN ou de S. ALBAN*,  
Médecin de Philippe Auguste. 1220
- Roger de PROVINS*, Médecin de Louis  
VIII. 1223
- Nicolas FERVEHAM*, Evêque de Duram,  
en Angleterre. 1241
- Pierre d'ESPAGNE*, depuis Pape sous le  
nom de Jean XXI. 1260
- Guy de CERCELLE* (b). 1260
- Robert de DOUAY*, Médecin de Mar-  
guerite de Provence. 1260

(a) Dans le Poème de Gilles de Corbeille, il est question de trois autres Médecins, URSON que Bernier, dans ses essais de Médecine, dit avoir été Médecin du Pape Nicolas, & Soudiacre de l'Eglise Romaine, MAURUS cité par Vincent de Beauvais, MUSANDINUS, Médecin contemporain.

(b) Voyez du Boullay qui assure qu'il se retira chez les Moines de Sainte Catherine, après avoir quitté la profession de Médecin. Tom. v. Hist. de l'Université de Paris, Catalogue des Hommes Illustres.



M É D E C I N S. 259

*Pierre de LIMOGES (a)*, Doyen. 1267

*DUDES ou DUDON*, Médecin de Saint  
Louis & de Philippe le Hardi. 1270

*Jean de ROSET (b)* Doyen. 1272

*Hugues de PARME.*

*François LOMBARD.*

*Jean de S. DENIS.*

*Jean de PARME.*

*Jean PETIT.*

*Jean BRETON.*

*Pierre d'ALLEMAGNE.*

*Pierre de NEUCHASTEL.*

*BOURET.*

*Jean de CHACALAGO.*

*Jean NIELLE.*

*Jean VORMES.*

*Robert MEDENSIS.*

*Jean de CHEROLLES*, Doyen. 1281

*Henry de MONDEVILLE*, Médecin de  
Philippe le Bel. 1285

*Pierre d'APPONE.* 1290

*Jean de PASSAVANT (c)* Doyen. 1295

(a) Voyez le Livre Bleu , recueil de l'U-  
niversité , pièces authentiques.

(b) Voyez les Statuts anciens de 1272 &  
1274 , signés aussi par les Docteurs dont sont  
ici joint les noms , après le Doyen Jean de  
Roset.

(c) Voyez les Œuvres de Lanfranc de Mi-  
lan.



*Guillaume de CORNUBIA (a)*, Doyen.

1303

*Guillaume d'AURILLAC (b)*, Evêque de  
Paris, Médecin de Philippe le Bel.

1304

*Antoine des ALEX.*

1308

*Jean PIPE.*

*Ibid.*

*Jacques. de CANTARANA.*

*Ibid.*

*Jean de MICIELIS*, Doyen.

1311

*Geoffroy de COURVOT*, Médecin de  
Philippe le Long.

1316

*Pierre de FLORENS ou*  
*SAN-FLORANUS.*

*Jean BOSTOL.*

*Jean VIOLETTE.*

*François du CHATELET*, Doyen.

1326

*Jean PIPE*, Doyen.

1327

*Pierre CALCATI*, Doyen.

1328

*Pierre d'Auvergne (d)*, Doyen.

1329

(a) Voyez la taxation des Livres du Libraire Zenon, Livre du Recteur.

(b) Voyez le Continuateur de la Chronique de Nangis.

(c) Tous trois députés de la part de la Faculté Physique, dans l'affaire sur la collation des Bénéfices. Voyez du Boullay.

(d) Il avoit été Recteur en 1275, il est Auteur des *Questions Philosophiques*, Manuscrit conservé à la Bibliothèque de S. Antoi-



*Hugues le SAGE (a) Doyen.* 1330

*Jacques de CANTARANA.*

*Jean de CORMARE.*

*Guillaume de LOSANE.*

*Theobalde de LANS.*

*Jean de L'ATRE.*

*Barthelemy BRICE.*

*Philippe de CURIA , Doyen.* 1331

*Renaud de CORNEMARA , Doyen.* 1332

*Jean de MENDEVILLE (b).* *Ibid.*

*Pierre d'Auvergne , Doyen.* 1333

*François du CHATELET , Doyen.* 1334

*Jean de VILLENEUVE , Doyen.* 1335

*Jean de COUCY , Doyen.* 1336

*Pierre le MONIER , Doyen.* 1337

*Hugues le SAGE , Doyen.* 1338

*François du CHATELET , Doyen.* 1339

*Barthelemy BRICE ou de BRIXIA, Doyen.*

1340

ne, à Venise. Voyez Thomassin, Commentaire sur Aristote. fol. 1507.

(a) Le premier Doyen élu. Jusqu'alors l'Ancien avoit été le Doyen, usage conservé encore dans la Faculté de Théologie où l'ancien préside. Celui que nous nommons *Doyen* s'appelle *Syndic* en Théologie

(b) Jean de Mende ville, Auteur d'un Voyage fait en Egypte, en Arabie, en Perse pendant l'espace de 34 ans, mourut à Liège en Novembre, 1372.



*Jean de BOISSY*, Doyen. 1341

*Pierre d'AUVERGNE*, Doyen. 1342

*Jean de LIMOGES ou de CLERMONT*,  
Doyen. 1343

*Jean de COUCY*, Doyen. 1344

*André de RIPPECOURT*, Doyen. 1345

*Pierre de BONNE-FOY*, Doyen. 1346

*Girard de BEATO DÉSIDÉRIO*, Doyen.  
1347

*Adam de FRANCHEVILLE*, Doyen.  
1350

*Jean MERCUREL*, Doyen. 1358

*Gervais KERANY ou VANY ou CHRIS-*  
*TIANI ( a )* Doyen. 1359

*Jean de CAVILLIAC.*

*Pierre des MONTS.*

*Jean de AUTISSEO.*

*Guillaume de SALCETO.*

*Nicolas de ARGENTOLIO ou L'ARGEN-*  
*TIER.*

*Robert DEO d'ALLEMAGNE.*

*Henry des SEPT-VANS ( b )*

( a ) Gervais Chrétien étoit Chanoine de Paris, de Lisieux, de Bayeux, de S. Quentin, Archidiacre de Chartres & Fondateur du Collège de son nom, en 1370 & 1374. Il mourut en 1382.

( b ) Voyez les Statuts de 1359.



|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| M É D E C I N S.                                  | 263  |
| <i>Gilbert de SALCETO</i> , Doyen.                | 1360 |
| <i>Pierre des MONTS</i> , Doyen.                  | 1363 |
| <i>Richard VIARD</i> , Doyen.                     | 1372 |
| <i>Pierre LOUP ou du SAUT DE LOUP</i> ,<br>Doyen. | 1374 |
| <i>Jean CHILTON</i> , Doyen.                      | 1378 |
| <i>Jean de BELLOMONT</i> , Doyen (a).             | 1379 |
| <i>Geoffroy MELPOMRE</i> , Doyen.                 | 1389 |
| <i>Thomas de BLANCHE - CAPPE</i> , Doyen.<br>(b). | 1390 |

(a) Le 22 Mai 1379, l'Université se déclara en faveur de Clément VII, l'un des prétendants à la Papauté. De la part de la Faculté de Médecine, signèrent la Déclaration Jean de Bellomont Doyen, Gervais Chrétien, Hervée Camerot, Pierre Bélard, Nicolas des Oliviers, Jean Croiset, Pierre Bouchet, Raoul des Herbes & Guy Guérin.

Deux jours après, ce même Acte fut confirmé aux Bernardins, & signèrent de la part de la Faculté, Jean de Christ, Evrad de Conty, Gilbert de Salicet, Gervais Chrétien, Hugues ou Hervée Camerot, Guy de Château-Fort, Guillaume de la Boucherie, Guillaume de Hesterzele, Pierre Bélard, Jean de Bellomont Doyen, Nicolas des Oliviers, Jean de Poligniac, Jean Croiset, Guy Guérin & Pierre Bouchet.

(b) Il obtint du Roi Charles VI, confirmation des Privilèges accordés à la Faculté en 1352.



164 ANCIENS MÉDECINS.

*Richard BAUDRIBOSCO*, Doyen. 1391

*Geoffroy PARAY de VARENNES*, Doyen.

1392

*Jacques VOIGNON (c)*, Doyen. 1394

(c) Il fut Recteur de l'Université en 1383, député vers le Duc de Bourgogne avec Jean de Courtecuisse, Théologien, & à Rome en 1406 avec Henry Doigny.

En 1395, Pierre de Castaneâ Médecin de la Faculté de Paris, passa en Angleterre avec les autres Députés de l'Université, vers le Roi Richard & l'Université d'Oxford, pour travailler à rendre la paix à l'Eglise.



NOMS.





## NOMS ET SUR-NOMS,

Des DOYENS de la Faculté de Médecine de Paris, depuis 1395 jusques & compris 1761, élus chaque année, le premier Samedi après la Toussaint.

*A la tête de la Liste de tous les Médecins de 1395, on lisoit, Die jovis post festum Omnium Sanctorum quæ quarta dies mensis Novembris, incæperunt lectiones suas Magistri qui hic inscribuntur. Ainsi pour avoir place dans la Liste des Maîtres & être du Collège de Médecine, il falloit donner des Leçons, & enseigner quelques traités de Médecine; on acquerroit en conséquence le titre de Régens, on participoit aux Droits & Privileges de la Faculté, & de l'Université. Les autres Médecins pouvoient bien pratiquer la Médecine dans Paris, mais n'étoient du Corps, que lorsqu'ils reprenoient les Leçons, c'est-à-dire ouvroient Ecole de Médecine chez eux: vers l'an 1501 on commença à ouvrir Ecole publique. On élût deux Lecteurs ou Professeurs, &*

M



alors tous les Docteurs furent Docteurs Régens : mais on ne perdit pas le droit d'enseigner chez soi , droit qui subsiste encore actuellement.

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| <b>P</b> ierre de la VALLÉE.   | 1395               |
| Jean de MARLE.                 | 1396               |
| continué ,                     | 1397               |
| Guillaume de la CHAMBRE ( a ). | 1398               |
| Hugues SACQUESPÉE.             | 1399               |
| Henry DOIGNY ( b ).            | 1400               |
| continué ,                     | 1401 , 1402 & 1403 |
| Draco DECAN.                   | 1404               |
| continué ,                     | 1405               |
| Jean DUENET ou DEENS.          | 1406               |
| Jean TASSON.                   | 1407               |
| continué ,                     | 1408               |
| Yves LEVIS.                    | 1409               |
| Jean de POIS ( c ).            | 1410               |
| continué ,                     | 1411               |

( a ) Reçu Régent avec dispense , parce qu'il étoit marié.

( b ) Député à Rome en 1405 , pour la paix de l'Eglise ; en 1408 au Concile de Pise avec Jean-Pierre.

( c ) M. Jean de Pois , Doyen , l'année 1411 se joignit aux autres députés de l'Université , & MM. Pierre Miot , Jean Tanquard , Olivier Chamblin , Jean de Gassion , tous Maîtres de la Faculté , pour en appeler aux Ordinaires , au sujet de la collation des Bénéfices.



D E M É D E C I N E. 267

|                                        |      |
|----------------------------------------|------|
| <i>Pierre</i> de TROYES.               | 1412 |
| <i>Robert</i> de S. GERMAIN.           | 1413 |
| <i>Pierre</i> BERNICOTI.               | 1414 |
| <i>Robert</i> CHARMOLÛE ( <i>a</i> ).  | 1415 |
| <i>Estienne</i> de ROUVROY.            | 1416 |
| <i>Pierre</i> BECHEBIEN ( <i>b</i> ).  | 1417 |
| <i>Jean</i> LEDUGIÉ.                   | 1418 |
| <i>Pierre</i> POITEVIN.                | 1419 |
| <i>Guillaume</i> DENIS.                | 1420 |
| continué ,                             | 1421 |
| <i>Bernard</i> MINARD.                 | 1422 |
| <i>Jean</i> VARINI ( <i>c</i> ).       | 1423 |
| <i>Roland</i> L'ECRIVAIN ( <i>d</i> ). | 1424 |

( *a* ) Cette année 1415 , Jacques Desparts va au Concile de Constance.

( *b* ) Il étoit Médecin de la Reine , Prevôt du Chapitre de Chartres en 1441, mort en 1459.

( *c* ) Etant Bachelier en Médecine , il fut élu Recteur de l'Université le 15 Décembre 1408.

( *d* ) *Idem.* Recteur le 24 Mars 1406. On trouve dans les Mémoires de Littérature de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres , Tom. XVII , une dissertation fort scavante de feu M. l'Abbé le Bœuf , sur les anciennes traductions. Il y est question page 760 , d'une traduction d'Hypocrate. » l'Auteur , dit M. l'Abbé le Bœuf , se fait connoître par ce magnifique Epilogue. Ici finit le Livre des Aphorismes Ypocras en Médecine , avec les Commentaires de Galien , translatés de Latin en François : ou quel se aucune faute est trou-



Gilles CANIVET (a).

1425

continué,

1426

„ vée au regart de l'Escrivain ou autrement ,  
 „ je Jehan Tourtier , Cyrurgien Licentié & ap-  
 „ prouvé en l'Estude à Paris , & de très-haut  
 „ & excellent & puissant Prince M. Jehan Duc  
 „ de Bedford , Régent le Royaume de France ,  
 „ & Protecteur du Royaume d'Angleterre ,  
 „ supplie très-humblement à tous Messieurs &  
 „ Maistres , Mre. Raoul Palvin , gradué en  
 „ l'Estude à Paris , Confesseur & Physicien de  
 „ très-haute & très-excellente & puissante  
 „ Princesse Mde. Anne Duchesse de Bedford ,  
 „ & a mon très-cher & espécial Maître Jehan  
 „ Major , premier Physicien en honneur &  
 „ révérence , gradué en l'Etude d'Auxonford  
 „ en Royaume d'Angleterre , & a mon Maître  
 „ Messire Roullant l'Escrivain , Physicien &  
 „ Astrologien , gradué en la très-noble Estude  
 „ de Paris , il leur plaise corriger & amander  
 „ amiablement ladite escriture & fautes , s'au-  
 „ cune y en a , selon l'entendement d'Ypocras  
 „ & de son vrai Commentateur Galien , & ad-  
 „ vertir en humblement ; & mouvoir le très-  
 „ haut , très-excellent & puissant Prince dessus  
 „ dit , à l'accroissement de cette Science , au  
 „ Salut & prospérité du corps Humain , à l'ex-  
 „ tirpation des ignorants , abusans de la pra-  
 „ tique d'icelle sans aucune fondation de scien-  
 „ ce , priant Dieu pour les trespasés. Ainsi  
 „ finée à l'honneur de Dieu Tout Puissant , &  
 „ comme dessus est dit , le Mercredy premier  
 „ jour de Février M. CCCC. XXIX.

(a) Idem. Recteur le 23 Juin 1417.



|                                            |             |
|--------------------------------------------|-------------|
| <i>Roland L'ECRIVAIN</i> , élu de nouveau, |             |
| 1427, continué,                            | 1428 & 1429 |
| <i>Henry THIBOUST</i> (a).                 | 1430        |
| continué,                                  | 1431        |
| <i>Pierre de CHAVRIAC</i> .                | 1432        |
| <i>Enguerand de PARENTI</i> (b).           | 1433        |
| <i>Pierre COLUMBI</i> .                    | 1434        |
| continué,                                  | 1435        |
| <i>Guillaume de LONGUEIL</i> .             | 1436        |
| <i>Guillaume de ALGIA</i> .                | 1437        |
| continué,                                  | 1438        |
| <i>Henry THIBOUST</i> , élu de nouveau.    | 1439        |
| <i>Robert JULIENNE</i> .                   | 1440        |
| continué,                                  | 1441        |
| <i>Denis MUGNER ou MIGNES</i> .            | 1442        |
| <i>Charles de MAUREGARD</i> .              | 1443        |
| continué,                                  | 1444        |
| <i>Pierre de CHAVRIAC</i> .                | 1445        |
| <i>Odon de CREIL</i> (c).                  | 1446        |
| <i>Robert JULIENNE</i> , élu de nouveau.   | 1447        |
| <i>Guillaume de la CHAMBRE</i> (d).        | 1448        |
| continué,                                  | 1449        |

(a) Il avoit été Recteur de l'Université le 16 Décembre 1419, Chanoine & grand Pénitencier de Notre-Dame.

(b) Il avoit été Recteur en 1380.

(c) Il a été le Chef d'une maison illustre ; il avoit été Recteur de l'Université étant Bachelier de la Faculté, en 1442.

(d) Le 16 Février 1449, Guillaume de la



|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <i>Jean L'EVÊQUE ( a ).</i>    | 1450        |
| continué ,                     | 1451 & 1452 |
| <i>Pierre du HAMEL.</i>        | 1453        |
| <i>Denis de SOULS-LE-FOUR.</i> | 1454        |
| continué ,                     | 1455        |
| <i>Richard GOULEY.</i>         | 1456        |
| <i>Themanus de GONDA.</i>      | 1457        |
| ( b ) continué ,               | 1458        |
| <i>Guillaume MUSNIER.</i>      | 1459        |
| continué ,                     | 1460 & 1461 |
| <i>Antoine de SAINT-YON.</i>   | 1462        |
| continué ,                     | 1463 & 1464 |
| <i>Jean ROSÉE.</i>             | 1465        |
| continué ,                     | 1466 & 1467 |
| <i>Raffon MADIDI.</i>          | 1468        |
| continué ,                     | 1469        |
| <i>Jean LOYSEL ( c ).</i>      | 1470        |
| continué ,                     | 1471        |
| <i>Guillaume BAZIN.</i>        | 1472        |
| continué ,                     | 1473 & 1474 |
| <i>Regnier HANNEGREVE.</i>     | 1475        |
| continué ,                     | 1476 & 1477 |

Chambre , Doyen , fut député à l'assemblée du Clergé de France , qui se tenoit à Rouen.

( a ) Il a donné à la Faculté un Manuscrit d'Avicenne. Il mourut le 20 Décembre 1456.

( b ) Cette année 1458 , Robert de Poitiers, célèbre Médecin , fut un des députés de l'Université vers Charles VII , & Henry VI , Roi d'Angleterre.

( c ) Obiit , 1501.



|                                            |             |
|--------------------------------------------|-------------|
| DE MÉDECINE.                               | 271         |
| <i>Jean ROSÉE</i> , élu de nouveau.        | 1478        |
| continué,                                  | 1479        |
| <i>Denis de SOULS-LE-FOUR</i> , élu de (a) |             |
| nouveau.                                   | 1480        |
| <i>Mathieu DOLET</i> .                     | 1481        |
| continué,                                  | 1482        |
| <i>Guillaume BAZIN</i> , élu de nouveau,   |             |
| 1483, continué,                            | 1484        |
| <i>Richard HELAIN</i> (b).                 | 1485        |
| continué,                                  | 1486 & 1487 |
| <i>Guillaume BAZIN</i> , élu de nouveau,   |             |
| 1488, continué,                            | 1489        |
| <i>Michel de COLONIA</i> (c).              | 1490        |
| continué,                                  | 1491        |
| <i>Jean LUCAS</i> .                        | 1492        |
| continué,                                  | 1493        |
| <i>Thierry le CIRIER</i> .                 | 1494        |
| continué,                                  | 1495        |
| <i>Antoine TREVET</i> .                    | 1496        |
| continué,                                  | 1497        |
| <i>Bernard de la VAUGNIERE</i> .           | 1498        |
| continué,                                  | 1499        |
| <i>Jean BERTOULD</i> .                     | 1500        |
| continué,                                  | 1501        |
| <i>Richard GASSION</i> .                   | 1502        |
| continué,                                  | 1503        |

(a) Obiit hoc anno 1480.

(b) Il mourut en 1516, l'ancien des Ecoles.

(c) Il étoit Chanoine & grand Chantre de Paris.



|                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| <i>Jean LOYSEL</i> (a).                 | 1504        |
| continué,                               | 1505 & 1506 |
| <i>Jean BERTHOULD</i> , élu de nouveau, | 1507        |
| <i>Jean de RUEL</i> (b).                | 1508        |
| continué,                               | 1509        |
| <i>Jean GUICHARD</i> .                  | 1510        |
| continué,                               | 1511        |
| <i>Pierre ROSÉE</i> (c).                | 1512        |
| continué,                               | 1513        |
| <i>Robert le MAZURIER</i> .             | 1514        |
| continué,                               | 1515        |
| <i>Louis BRAILLON</i> .                 | 1516        |
| continué,                               | 1517        |
| <i>Nicolas LAFFILÉ</i> .                | 1518        |
| continué,                               | 1519        |
| <i>Michel du MONCEAU</i> (d).           | 1520        |
| continué,                               | 1521        |
| <i>René DROUIN</i> .                    | 1522        |
| continué,                               | 1523        |

(a) Obiit 1521. MM. Loyfel Conseillers au Parlement, étoient de cette famille.

(b) Ce Docteur, mieux connu sous le nom de *Joannes Ruellius*, célèbre par ses Ecrits, avoit été marié & avoit eû des enfans. Sa femme morte, il étoit entré dans les Ordres sacrés. Il mourut Chanoine de l'Eglise de Paris, le 24 Septembre 1537, avec une grande réputation d'habileté & de sçavoir.

(c) Obiit Die 9°. Januarii 1535.

(d) Il avoit été Recteur de l'Université en 1515.



|                                                                                        |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <i>Jean</i> des JARDINS , vulgairement <i>Hortensis</i> , Médecin du Roi ( <i>a</i> ). | 1524               |
| continué ,                                                                             | 1525               |
| <i>Claude</i> ROGER ( <i>b</i> ).                                                      | 1526               |
| continué ,                                                                             | 1527               |
| <i>Pierre</i> ALLEN.                                                                   | 1528               |
| continué ,                                                                             | 1529               |
| <i>Hubert</i> COQUIEL.                                                                 | 1530               |
| continué ,                                                                             | 1531               |
| <i>Jean</i> VASSÉ <i>Vassæus</i> ( <i>c</i> ).                                         | 1532               |
| continué ,                                                                             | 1533               |
| <i>Jean</i> TAGAULT ( <i>d</i> ).                                                      | 1534               |
| continué ,                                                                             | 1535 , 1536 & 1537 |
| <i>Antoine</i> le COCQ <i>Gallus</i> ( <i>e</i> ).                                     | 1538               |
| continué ,                                                                             | 1539               |

( *a* ) Il mourut le 31 Janvier 1547.

( *b* ) Il mourut l'Ancien , en 1568.

( *c* ) *Jean Vassé de Meaux* , est Auteur d'une Traduction Latine du Commentaire de Galien , sur les Epidémies d'Hippocrate. Paris 1546 , in-fol. Ce Livre contient 816 pages , une Table & une Epître dédicatoire à Odon de Chatillon , Cardinal , datée du 22 Septembre 1545 , c'est la bonne Edition ; il y en a une seconde in-12 , de 1550 , à Lyon chez Rouille. Il a fait encore *l'Anatomie du corps Humain , réduite en Tables* , par Vassé , Lyon 1552. Il a l'honneur d'avoir été le maître de Vesale. Il mourut en Novembre 1550.

( *d* ) *Excessit è vitâ mense Aprilis 1545 , vir alioqui aternâ vitâ dignus , si fata tulissent.*

( *e* ) Il mourut le 28 Mars 1550. Ce Docteur



|                                |      |
|--------------------------------|------|
| <i>Claude</i> ROGER.           | 1540 |
| continué ,                     | 1541 |
| <i>Jean</i> MAILLARD ( a ).    | 1542 |
| continué ,                     | 1543 |
| <i>Vincent</i> MUSTEL ( b ).   | 1544 |
| continué ,                     | 1545 |
| <i>Jacques</i> HOULLIER ( c ). | 1546 |
| continué ,                     | 1547 |
| <i>Jean</i> GORRIS.            | 1548 |
| continué ,                     | 1549 |

des plus employés , fut appelé à la Cour , & dit son avis avec fermeté & franchise. Fernel prônoit son Opiat Antivénérien , le Coq apuya pour le remède véritable , les frictions. Il est Auteur d'un traité de *ligno Sancto*.

( a ) Il mourut le 11 Août 1551.

( b ) Il mourut le 22 Août 1579 , il avoit été Recteur le 5 Décembre 1535.

( c ) Jacques Houllier est le plus célèbre & le plus sçavant Commentateur d'Hippocrate , après Galien. Il n'avoit cependant rien mis au jour de son vivant , mais il n'avoit cessé d'enseigner chez lui. Après sa mort , le Livre des maladies internes parut. On accusa , peut-être à tort , plusieurs de ses écoliers de l'avoir copié , entr'autres Gaspard Volfius & Didier Jacot ; mais ce qui lui doit faire le plus d'honneur , c'est d'avoir eu pour disciple le célèbre Louis Duret , de l'Ecole duquel sont sortis Maurice de la Corde , Anurius Foësius , Lacuna , Heurnius , Ballonius..... Ses Observations & sa Pratique sont excellentes.



|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| <i>Jean du HAMEL</i> ( a ).      | 1550 |
| continué ,                       | 1551 |
| <i>Valentin HIERAULME</i> ( b ). | 1552 |
| continué ,                       | 1553 |
| <i>Chistophe BAUDOUIN</i> ( c ). | 1554 |
| continué ,                       | 1555 |
| <i>Antoine du FOUR</i> ( d ).    | 1556 |
| continué ,                       | 1557 |
| <i>François BRIGARD</i> ( e ).   | 1558 |
| continué ,                       | 1559 |
| <i>Antoine TACQUET</i> ( f ).    | 1560 |
| continué ,                       | 1561 |
| <i>Nicolas JACQUARD</i> ( g ).   | 1562 |
| continué ,                       | 1563 |
| <i>Simon PIETRE</i> ( h ).       | 1564 |
| continué ,                       | 1565 |

Houllier laissa un fils , Conseiller de la Cour des Aides , qui avoit la fureur de voyager , & qui dès qu'il pouvoit s'échapper du Palais sans dire mot à personne , s'en alloit en Asie , en Afrique , &c. Voyez *Sainte Marthe* , *Eloge des hommes Illustres*.

*Obiit vir praestantissimus , anno 1562.*

( a ) Mort en 1563.

( b ) Il mourut le 29 Octobre 1575.

( c ) Il mourut le 20 Mai 1574.

( d ) Il avoit été Recteur le 24 Mars 1543.

Il est mort en 1572.

( e ) Mort le 4 Septembre 1579.

( f ) Mort en 1571.

( g ) Il mourut en 1584.

( h ) La Faculté de Médecine avoit pris dans



l'Université de Paris , la manière d'élire son Chef. Chaque Nation nommoit son Electeur , & ces quatre Electeurs avoient le droit d'élire le Doyen. La seconde année du Décanat de M. Simon Pietre , on changea cette forme & on introduisit l'élection qui subsiste aujourd'hui , qui est de tirer au sort cinq Electeurs , trois des anciens & deux des jeunes qui choisissent le Doyen ; & alors il est élu pour deux ans & peut-être continué quatre années , si personne ne s'y oppose : mais sans doute pour suivre la tradition ancienne , tous les ans la Faculté s'assemble pour élire le Doyen , qu'on continue de droit deux ans , à moins qu'il n'y ait des sujets de plainte fort graves.

La Faculté fait gloire d'avoir eu cinq Médecins du nom de *Pietre* , tous cinq célèbres dans leur Art & de la plus grande réputation. Quatre ont été élus Doyens.

Le premier , *Simon* , étoit natif d'un Village (*Vérade*) à deux lieues de la Ville de Meaux , fils d'un gros Laboureur de ce lieu. Il fut Docteur en 1549 , Doyen en 1564 & 1565 , & mourut le 25 Juin 1584. Il avoit été appelé à la dernière maladie de Charles IX avec M. le Grand , étant alors tous deux des premiers Médecins de Paris. La Reine vouloit faire punir le premier Médecin (*Mazille*) parce qu'il avoit trop tard appelé du secours.

*Simon Pietre* , averti par Riolan son gendre , se refugia à S. Victor pendant le massacre de la S. Barthelemy & y resta jusqu'à ce que la tempête fut calmée. Ami intime de Ramus , il auroit sans doute été enveloppé dans les horreurs de cette cruelle journée , & sacrifié ainsi que



Charton , Médecin de la Faculté , & Lamblin à la haine implacable de Jacques Charpentier.

Simon *Pietre* laissa deux fils , *Simon* & *Nicolas*. Le premier fut Docteur en 1586 , Professeur du Collège Royal , & mourut en 1618 âgé de 53 ans. C'étoit le Médecin de son temps le plus sçavant & le plus habile. Guy Patin l'appelloit *Vir maximus & planè incomparabilis*. René Moreau , bon juge en mérite , disoit de lui ( de *sanguinis missione in pleuritide* , page 71 ). *Vir Medicæ artis tantum sciens & intelligens , quantum humanâ mente capi & concipi potest*. Jacques Mentel , dit qu'il avoit donné deux cours de Médecine à ses écoliers , l'un selon Hippocrate & l'autre suivant Galien. Il abregéoit élégamment ses Cayers. Chaque fois il dictoit quinze ou seize lignes seulement , & il expliquoit pendant trois quarts-d'heure avec une facilité & une éloquence singulière. Sa réputation étoit aussi grande chez les étrangers qu'à Paris. Tous les Médecins faisoient gloire d'avoir été ses disciples. Il mourut d'une fièvre pourprée qu'il contracta pour avoir reçu une mauvaise vapeur chez un malade , rue S. Honoré , gens fort sales & vilains. La femme le découvrit brusquement & pria M. *Pietre* de tout considérer particulièrement. Il fut comme frappé à l'heure même de cette vapeur & retournant chez lui , il le dit à sa femme , ne pouvant dîner. Le lendemain la fièvre le prit & ne dura que neuf jours. Il fut toujours assisté de M. Ellain son bon ami. Mentel qui rapporte ce fait , dit qu'il le tenoit de Madame Charles sa fille. Charles étoit un Médecin de la Faculté fort connu.



|                           |      |      |
|---------------------------|------|------|
| Jean ROCHON (a).          | 1566 | 1567 |
| Jacques CHARPENTIER (b).  | 1568 | 1569 |
| Claude VARICQUET (c).     | 1570 | 1571 |
| Jean le COMTE (d).        | 1572 | 1573 |
| Etienne GOURMELEN (e).    | 1574 | 1575 |
| Claude ROUSSELET (f).     | 1576 | 1577 |
| Henry de MONANTHEUIL (g). | 1578 | 1579 |
| Guillaume de BAILLOU (h). | 1580 |      |
| Ballonius ,               | 1581 |      |

Nicolas Pietre, second fils du premier Simon, fut Docteur en 1598, Doyen en 1626 & 1627, & mourut l'Ancien de la Faculté à 78 ou 80 ans le 23 Février 1649, Guy Patin disoit de lui, *Vir eximius cui vix unquam ullum ventura etas parem inveniet.*

Jean Pietre, fils de Nicolas, étoit appelé par Guy Patin *Vir doctrinâ & probitate insignis*. Il fut Docteur en 1610, Doyen en 1628 & 1629, & mourut le 19 Septembre 1632. Je n'oserois assurer qu'il fut père du dernier Docteur de ce nom célèbre, Jean Pietre qui fut Docteur en 1634, Doyen en 1648 & 1649, & qui mourut le 18 Janvier 1666. Je n'ay aucun Mémoire sur ces deux derniers

(a) Mort le 21 Janvier 1597.

(b) Il avoit été Recteur le 15 Décembre 1550. Il mourut le 10 Février 1574.

(c) Mort en 1574.

(d) Il mourut le 22 Septembre 1584.

(e) Il mourut en Août 1593.

(f) Il mourut le 31 Août 1601.

(g) Mort le 19 Novembre 1608.

(h) Il mourut l'Ancien en 1616.



|                                 |      |      |
|---------------------------------|------|------|
| Bonaventure GRANGER (a).        | 1582 | 1583 |
| Nicolas ELLAIN (b).             | 1584 | 1585 |
| Jean RIOLAN (c).                | 1586 | 1587 |
| Michel MARESCOT (d).            | 1588 | 1589 |
| Henry BLACUOD (e).              | 1590 | 1591 |
| continué,                       | 1592 | 1593 |
| Guillaume LUSSON (f).           | 1594 | 1595 |
| Nicolas MILLET (g).             |      | 1596 |
| Nicolas ELLAIN, élu de nouveau. |      | 1597 |
| continué,                       | 1598 | 1599 |
| Gilles HERON (h).               | 1600 | 1601 |
| Pierre LAFFILÉ (i).             | 1602 | 1603 |
| Gilles HERON.                   |      | 1603 |
| François DUPORT (k).            | 1604 | 1605 |

(a) Mort en 1590.

(b) Il mourut l'Ancien, le 30 Mars 1621.

(c) Mort le 20 Octobre 1606.

(d) Il avoit été Recteur le 16 Décembre 1564, & premier Médecin de Henry IV. Il mourut en Octobre 1605, âgé de 66 ans. On le fait Auteur d'un Livre, intitulé *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier de Romorantin, prétendue Démoniaque*, in-8°. Paris chez Marmont Palisson 1599. On lui attribue encore le Livre de Botal *de curatione per sanguinis missionem*. Voyez Bourdelot in *Lindenio renovato*.

(e) Mort en 1616.

(f) Il mourut le 18 Novembre 1610.

(g) Il mourut la même année.

(h) Mort le 6 Mai 1607.

(i) Mort le 7 Septembre 1603.

(k) Mort le 4 Septembre 1624.



|                                              |      |      |
|----------------------------------------------|------|------|
| Nicolas JABOT ( a ).                         | 1606 | 1607 |
| George CORNUTI ( b ).                        | 1608 | 1609 |
| Claude CHARLES ( c ).                        | 1610 | 1611 |
| Pierre PIJART ( d ).                         | 1612 | 1613 |
| Quirin le VIGNON ( e ).                      | 1614 | 1615 |
| Philippe HARDOUIN de SAINT JACQUES<br>( f ). | 1616 | 1617 |
| Jean AKAKIA ( g ).                           | 1618 | 1619 |

( a ) Mort en 1615.

( b ) Mort en 1616.

( c ) Mort le 21 Juin 1631.

( d ) Mort le 9 Janvier 1634.

( e ) Mort le 19 Avril 1649.

( f ) Mort en 1627.

( g ) Il mourut en Savoye le 13 Juin 1630, à la suite de Louis XIII, Martin AKAKIA de Chaalons, Docteur en 1526 & premier de ce nom, s'appelloit *Sans malice*. L'usage étant alors de Latiniser son nom, il renchérit sur les autres & *Grécisa* le sien. Il étoit Médecin de François I. & fut député au Concile de Trente. Il eut pour fils, Martin AKAKIA, qui fut Médecin de la Faculté, premier Professeur de Chirurgie au Collège Royal en 1574, ensuite Médecin d'Henry III, & mourut en 1588, âgé de 49 ans. Il laissa un fils de même nom aussi Médecin de la Faculté, très-célèbre Professeur Royal en Chirurgie, & qui mourut en 1605 sans enfans. Le second Martin AKAKIA avoit un frère qui se nommoit *Jean*, & c'est celui qui fut Doyen. Ce quatrième AKAKIA laissa un fils aussi Médecin de la Faculté & Professeur de Chirurgie au Collège Royal,



Gabriel HARDOUIN de SAINT JACQUES

( a ). 1620 1621

Michel SEGUIN ( b ). 1622

André du CHEMIN ( c ). 1623

qui mourut de chagrin en 1677 , peu de jours après avoir été chassé de la Faculté , pour avoir , contre son serment , consulté avec des Médecins étrangers.

( a ) Mort en Décembre 1645.

( b ) La Faculté a eu quatre Docteurs du nom de *Séguin*. *Simon Séguin* , du Diocèse de Sens , Docteur en 1556 , mort en 1583. *Pierre Séguin* , Docteur en 1590 , Médecin du Roi , Professeur Royal , Conseiller d'Etat , premier Médecin de la Reine Anne d'Autriche , & qui mourut l'Ancien de la Faculté en 1648.

*Michel Séguin* , Docteur en 1616 , Médecin du Roi , Professeur Royal , Doyen en 1622 , & qui mourut le 15 Avril 1623.

*Claude Séguin* , natif de Paris , Docteur en 1626 , Professeur Royal , Conseiller d'Etat , premier Médecin de la Reine Anne d'Autriche , mort Prêtre en 1681.

Pierre Yvelin , Docteur depuis 1634 , Jean Boudin depuis 1682 , Claude-Adrien Helvetius depuis 1708 , Claude de la Vigne de Frecheville depuis 1718 , ont tous été Conseillers d'Etat , & successivement premiers Médecins des Reines de France , excepté M. Boudin qui n'étoit que Médecin de Madame la Dauphine.

Actuellement M. Joseph - Marie - François de Laffone , Docteur depuis 1742 , est premier Médecin de la Reine & revêtu du titre de Conseiller d'Etat.

( c ) Mort le 28 Novembre 1633.



|                                                            |      |      |
|------------------------------------------------------------|------|------|
| <i>Jacques COUSINOT</i> ( <i>a</i> ).                      | 1624 | 1625 |
| <i>Nicolas PIETRE</i> ( <i>b</i> ).                        | 1626 | 1627 |
| <i>Jean PIETRE</i> ( <i>c</i> ).                           | 1628 | 1629 |
| <i>René MOREAU</i> ( <i>d</i> ).                           | 1630 | 1631 |
| <i>François BOUJONIER</i> ( <i>e</i> ).                    | 1632 | 1633 |
| <i>Charles GUILLEMEAU</i> ( <i>f</i> ).                    | 1634 | 1635 |
| <i>Philippe HARDOUIN de SAINT JACQUES</i><br>( <i>g</i> ). | 1636 | 1637 |
| <i>Simon BAZIN</i> ( <i>h</i> ).                           | 1638 | 1639 |
| <i>Guillaume DUVAL</i> ( <i>i</i> ).                       | 1640 | 1641 |
| <i>Michel de la VIGNE</i> ( <i>k</i> ).                    | 1642 | 1643 |
| <i>Jean MERLET</i> ( <i>l</i> ).                           | 1644 | 1645 |
| <i>Jacques PEREAU</i> ( <i>m</i> ).                        | 1646 | 1647 |
| <i>Jean PIETRE</i> ( <i>n</i> ).                           | 1648 | 1649 |
| <i>Guy PATIN</i> ( <i>o</i> ).                             | 1650 | 1651 |
| <i>Paul COURTOIS</i> ( <i>p</i> ).                         | 1652 | 1653 |

( *a* ) Mort en Juin 1646.

( *b* ) Mort le 27 Février 1649.

( *c* ) Mort le 19 Septembre 1632.

( *d* ) Mort le 17 Octobre 1656.

( *e* ) Mort le 24 Mars 1667.

( *f* ) Mort le 21 Octobre 1656.

( *g* ) Il mourut subitement le 3 Février 1677.

( *h* ) Mort le 25 May 1642.

( *i* ) Mort le 20 Septembre 1646.

( *k* ) Mort le 14 Juin 1648.

( *l* ) Mort le 14 Février 1663.

( *m* ) Mort le 23 Novembre 1660.

( *n* ) Mort le 18 Janvier 1666.

( *o* ) Mort en 1672.

( *p* ) Mort le 4 Avril 1688.



|                                |      |      |
|--------------------------------|------|------|
| Jean de BOURGES (a).           | 1654 | 1655 |
| Roland MERLET (b).             | 1656 | 1657 |
| François BLONDEL (c).          | 1658 | 1659 |
| Philibert MORISSET (d).        | 1660 | 1661 |
| Antoine MORAND (e).            | 1662 | 1663 |
| François le VIGNON (f).        | 1664 | 1665 |
| Jean-Armand de MAUVILLAIN (g). | 1666 | 1667 |

(a) Mort en 1661.

(b) Mort le 16 Mai 1696.

(c) Mort le 5 Septembre 1682.

(d) Mort le 6 Octobre 1678.

(e) Mort le 12 Août 1682.

(f) Il mourut le 2 Août 1675.

(g) C'est à ce Docteur, homme de beaucoup d'esprit, fils du Bibliothécaire du Cardinal de Richelieu qui l'avoit tenu sur les fonts de Baptême, & à Nicolas Liénard qui fut Doyen en 1680, qu'on doit la plus grande partie des plaisanteries qui se trouvent dans les Comédies de Molière, contre les Médecins, & principalement contre les Apotiquaires. Ces derniers étoient alors dans un très-grand crédit. *Le Médecin Charitable*, Livre fort utile au public, étoit à peine connu. On ne sçavoit pas même faire de la tisanne chez les malades. On dit que cet abus régne encore à Londres. C'est de la pièce du *Malade Imaginaire* qu'est venu le proverbe *Mémoire d'Apotiquaire*.

Chaque Doyen de la Faculté est dans l'usage, d'après une possession immémoriale, de faire frapper à son coin un jetton, sur le re-



|                                           |      |      |
|-------------------------------------------|------|------|
| <i>Jean GARBE</i> ( <i>a</i> ).           | 1668 | 1669 |
| <i>Denis PUYLON</i> ( <i>b</i> ).         | 1670 | 1671 |
| <i>Jean-Baptiste MOREAU</i> ( <i>c</i> ). | 1672 | 1673 |
| <i>Antoine-Jean MORAND</i> ( <i>d</i> ).  | 1674 | 1675 |
| <i>Antoine le MOINE</i> ( <i>e</i> ).     | 1676 | 1677 |
| <i>Claude QUARTIER</i> ( <i>f</i> ).      | 1678 | 1679 |
| <i>Nicolas LIÉNARD</i> ( <i>g</i> ).      | 1680 | 1681 |
| <i>Bertin DIEUXYVOIE</i> ( <i>h</i> ).    | 1682 | 1683 |
| <i>Claude PUYLON</i> ( <i>i</i> ).        | 1684 | 1685 |
| <i>Pierre PEREAU</i> ( <i>k</i> ).        | 1686 | 1687 |

vers duquel on met ordinairement les armes de la Faculté ou celles du Doyen , ou un Emblème ou devise à son choix. Mauvillain pendant son Décanat avoit eu un procès avec François Blondel , le plus processif de tous les hommes & l'avoit gagné avec dépens. Blondel étoit borgne , Mauvillain fit mettre sur le revers de son portrait un Cyclope renversé dont Ulysse crève l'œil avec un picu , & pour inscription

*VERO LUMINE CÆCAT.*

( *a* ) Mort le 24 Août 1690.

( *b* ) Mort le 18 Décembre 1696.

( *c* ) Mort le 27 Septembre 1693.

( *d* ) Mort le 17 Octobre 1682.

( *e* ) Mort le 4 Janvier 1714.

( *f* ) Mort le 9 Mai 1707.

( *g* ) Mort le 1 Février 1697.

( *h* ) Mort le 1 Mai 1710.

( *i* ) Mort le 26 Février 1697.

( *k* ) Mort le 18 Novembre 1708.



|                                           |      |      |
|-------------------------------------------|------|------|
| <i>Pierre</i> LEGIER ( <i>a</i> ).        | 1688 | 1689 |
| <i>Henry</i> MAHIEU ( <i>b</i> ).         | 1690 | 1691 |
| <i>Claude</i> BERGER ( <i>c</i> ).        | 1692 | 1693 |
| continué ,                                | 1694 | 1695 |
| <i>Jean</i> BOUDIN ( <i>d</i> ).          | 1696 | 1697 |
| continué ,                                | 1698 | 1699 |
| <i>Dominique</i> de FARCY ( <i>e</i> ).   | 1700 | 1701 |
| <i>François</i> VERNAGE ( <i>f</i> ).     | 1702 | 1703 |
| <i>Antoine</i> de SAINT-YON ( <i>g</i> ). | 1704 | 1705 |
| <i>Louis</i> POIRIER ( <i>h</i> ).        | 1706 | 1707 |
| <i>François</i> AFFORTY ( <i>i</i> ).     | 1708 | 1709 |
| <i>Philippe</i> DOUTÉ ( <i>k</i> ).       | 1710 | 1711 |
| <i>Philippe</i> HECQUET ( <i>l</i> ).     | 1712 | 1713 |
| <i>Jean-Baptiste</i> DOYE ( <i>m</i> ).   | 1714 | 1715 |
| <i>Amand</i> DOUTÉ ( <i>n</i> ).          | 1716 | 1717 |
| continué ,                                | 1718 | 1719 |

( *a* ) Mort le 15 Octobre 1691.

( *b* ) Mort en Janvier 1708.

( *c* ) Mort le 2 Avril 1705.

( *d* ) Mort en 1727.

( *e* ) Mort le 14 Avril 1721.

( *f* ) Mort le 24 Janvier 1720.

( *g* ) Mort le 5 Janvier 1715.

( *h* ) Il est mort le 30 Mars 1718 , premier Médecin de Louis XV.

( *i* ) Mort le 28 Mars 1735.

( *k* ) Mort le 3 Décembre 1727.

( *l* ) Mort le 11 Avril 1737.

( *m* ) Mort le 15 Octobre 1721.

( *n* ) Mort le 15 Décembre 1721.



|                                         |      |      |
|-----------------------------------------|------|------|
| <i>Guy Erasme</i> EMMEREZ ( a ).        | 1720 | 1721 |
| <i>Philippe</i> CARON ( b ).            | 1722 | 1723 |
| <i>Nicolas</i> ANDRY ( c ).             | 1724 | 1725 |
| <i>Etienne-François</i> GEOFFROY ( d ). | 1726 |      |
| 1727, continué,                         | 1728 | 1729 |

( a ) Mort le 24 Octobre 1728.

( b ) Mort le 9 Janvier 1742.

( c ) Mort le 13 Mai 1742.

( d ) M. Geoffroy né à Paris le 13 Février 1672, de l'Académie Royale des Sciences en 1699, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris en 1704, Professeur au Collège Royal en 1709, Professeur de Chymie au Jardin Royal en 1707 à la place de M. de S. Yon, devenu infirme, Titulaire de la même Chaire en 1712 & Doyen de la Faculté en 1726, est mort le 6 Janvier 1731.

A l'exemple de Galien, M. Geoffroy dans sa jeunesse avoit voyagé pour s'instruire. Le traité qu'il a dicté au Collège Royal sur la matière Médicale, ( on oseroit presque dire sur l'Histoire Naturelle, ) est une preuve connue de toute l'Europe, qu'il avoit sçu tirer bon parti de ses différents voyages en Angleterre, en Hollande, en Italie, ainsi que dans les différents Ports de l'Océan. M. Geoffroy avoit en 1718 un fonds d'observations & d'expériences assez considérable pour pouvoir déterminer le degré d'affinité qu'ont entre-elles les différentes substances soumises aux opérations de Chymie. Nous l'avons suivi dans ses Cours, & nous pouvons assurer qu'il est le premier qui ait introduit des principes raisonnés & fondés sur la bonne Physique, dans une Science



*Hyacinthe-Théodore* BARON (a). 1730

1731, continué, 1732 1733

*Michel-Louis* RENEAUME (b). 1734

1735

*Louis-Claude* BOURDELIN (c). 1736

1737

*Pierre - Jean - Baptiste* CHOMEL (d). 1738 1739

qui, malgré les prétentions des Alchymistes est beaucoup plus récente que ces Messieurs voudroient nous le persuader. Nous jouissons maintenant des travaux de M. Geoffroy. Sa probité, sa candeur & ses lumières avoient pour objet d'établir la bonne Chymie sur les ruines de l'Alchymie dont il a toujours cherché à dissiper les prestiges; & il a réussi. C'est ainsi que de nos jours les lumières des Astronomes nous ont éclairé sur les vaines prédictions de l'Astrologie, & qu'autrefois Hippocrate, en établissant la Médecine rationnelle, détruisit l'Empirisme aujourd'hui relégué dans les Carrefours.

(a) Mort le 28 Juillet 1758. C'est à la fermeté, au zèle & à l'attachement que M. Baron avoit pour la Faculté qu'elle est redevable de la suppression du projet d'une Académie de Médecine que feu M. Chirac vouloit faire établir à Paris. Ce plan exécuté hors de la Faculté auroit excité parmi les Médecins des divisions préjudiciables au bien public.

(b) Mort le 27 Mars 1739.

(c) Il est premier Médecin de Mesdames de France.

(d) M. Chomel est mort le 3 Juin 1740.



288 DOYENS DE MÉDECINE.

|                                            |      |                           |
|--------------------------------------------|------|---------------------------|
| <i>Elie COL de VILLARS (a).</i>            | 1740 | 1741                      |
| continué,                                  | 1742 | 1743                      |
| <i>Guillaume-Joseph de L'EPINE (b).</i>    | 1744 | 1745                      |
| <i>Jean-Baptiste-Thomas MARTINENQ (c).</i> | 1746 | 1747, continué 1748 1749  |
| <i>Hyacinthe-Théodore BARON (d).</i>       | 1750 | 1751, continué, 1752 1753 |
| <i>Jean-Baptiste-Louis CHOMEL (e).</i>     | 1754 | 1755                      |
| <i>Jean-Baptiste BOYER (f).</i>            | 1756 | 1757                      |
| continué,                                  | 1758 | 1759                      |
| <i>Jean le THIEULLIER.</i>                 |      | 1760                      |
| Doyen actuel,                              |      | 1761                      |

M. Urbain Leaulté, l'Ancien de la Faculté, fut nommé pour remplir la place de Doyen, jusqu'au temps de la nouvelle Election qui se fit a la Toussaint suivante. M. Leaulté est mort le 6 Avril 1743.

(a) Mort le 26 Juin 1745.

(b) Vivant.

(c) Mort le 9 Mars 1758.

(d) Vivant.

(e) Vivant.

(f) Vivant.

F I N.

APPROBATION



---

## A P P R O B A T I O N

### D U C E N S E U R R O Y A L.

**J'**AI lû, par Ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Essai Historique, sur la Médecine en France, &c.* L'esprit de Recherches qui régné dans cet Ecrit suffiroit seul pour lui mériter les honneurs de l'impression, indépendamment de l'intérêt que l'Auteur à sçu mettre dans la narration de plusieurs faits bien choisis, dont malheureusement il importe à l'Humanité de perpétuer le souvenir.

*Signé* BARON le jeune, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Membre de l'Académie Royale des Sciences. A Paris ce 5 Juin 1762.

---

## P R I V I L E G E D U R O I.

**L**OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand - Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants



Civils, & autres nos Justiciers qu'il appar-  
tiendra, SALUT. Notre amé, *Jean-Baptiste-  
Louis Chomel, Notre Médecin ordinaire & Ancien  
Doyen de la Faculté de Paris*, Nous a fait  
exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner  
au Public un Ouvrage de sa composition qui a  
pour titre : *Essai Historique sur l'Origine de la  
Médecine en France*, s'il Nous plaisoit lui  
accorder nos Lettres de Privilège pour ce né-  
cessaires. A CES CAUSES, voulant favorable-  
ment traiter l'Exposant, Nous lui avons per-  
mis & permettons par ces Présentes, de faire  
imprimer son dit Ouvrage autant de fois que bon  
lui semblera, & de le faire vendre & débiter  
par tout notre Royaume pendant le tems de six  
années consécutives, à compter du jour de la  
date des Présentes; Faisons défenses à tous Im-  
primeurs, Libraires & autres personnes de quel-  
ques qualité & condition qu'elles soient d'en  
introduire d'impression étrangère dans aucun  
lieu de notre obéissance, comme aussi d'impri-  
mer ou faire imprimer, vendre, faire ven-  
dre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage,  
ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque  
prétexte que ce puisse être, sans la permission  
expresse & par écrit dudit Exposant, ou de  
ceux qui auront droit de lui; à peine de con-  
fiscation des Exemplaires contrefaits, de trois  
mille livres d'amende contre chacun des Con-  
trevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à  
l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit  
Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, &  
de tous dépens, dommages & intérêts: A la  
charge que ces Présentes seront enregistrées tout  
au long sur le Registre de la Communauté des  
Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois



mois de la datte d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume , & non ailleurs , en bon papier & beaux caractères , conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente , le Manuscrit qui aura servi de Copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier & Chancelier de France le sieur DE LA MOIGNON , & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , un dans celle dudit Sieur DE LA MOIGNON , & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier , Garde des Sceaux de France le Sieur FEYDEAU DE BROU , le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes , qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage , soit tenue pour dûement signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée, comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire pour l'exécution d'icelles , tous Actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant clameur de Haro , Charte Normande , & Lettres à ce contraires. Car tel est notre



plaisir. DONNÉ à Paris le *cinquième* jour du mois  
d'*Octobre* l'an de grace *mil sept cent soixante-*  
*deux*, & de notre Règne le quarante-huitième.  
Par le Roi en son Conseil.

Signé LE BÉGUE.

Registré sur le Registre XV. de la Chambre  
Royale & Syndicale des Libraires & Impri-  
meurs de Paris, N°. 743. folio 326. conformé-  
ment au Règlement de 1723, qui fait défen-  
ses, art. 41. à toutes Personnes de quelques qua-  
lité & condition qu'elles soient, autres que les  
Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter &  
faire afficher aucuns Livres pour les vendre en  
leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou  
autrement; & à la charge de fournir à la susdite  
Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'ar-  
ticle 108. du même Règlement. A Paris ce 12  
Octobre 1762.

Signé, LE BRETON, Syndic.

---

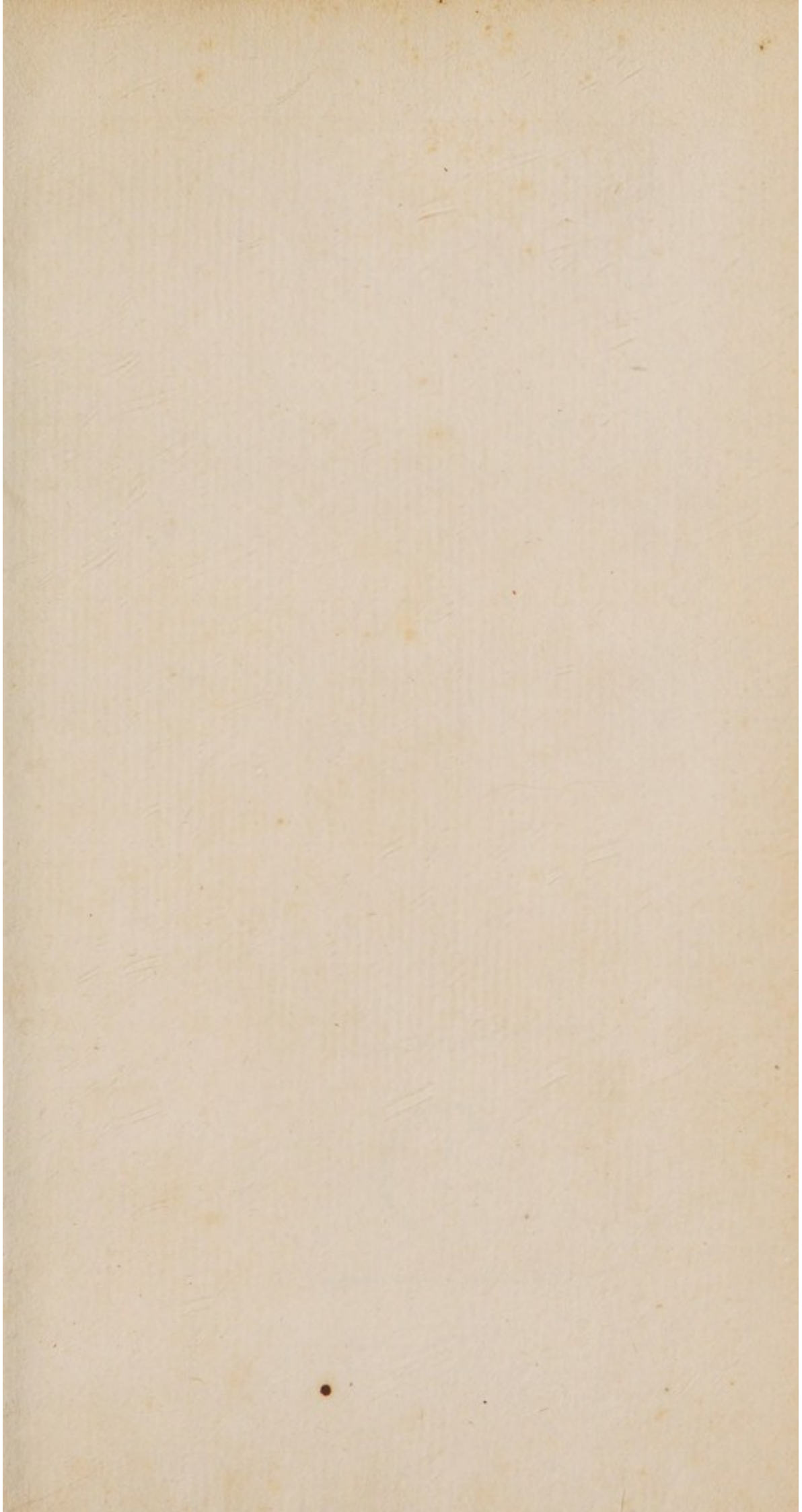
## ERRATA.

*P* Ages 14, ligne première, Tranquillinus, lisez \* Tran-  
quillinus.  
page 51, lign. dernière, page 36, lis. page 136.  
page 17, lign. quatrième, sa séduction, lis. la séduction.  
page 87, lign. douzième, Parisius artibus, lis. in artibus.  
page 95, lign. quinzième, maximè, lis. maximæ.  
page 100, lign. vingt-trois, pour lors, lis. dès lors.  
page 116, lign. douzième, Cachalo, lis. Cachalago.  
Ibidem, Note (b) doit, lis. peut.  
page 161, lign. quinzième, avoit, lis. aura.  
page 170, lign. seconde, fleurissantes, lis. florissantes  
page 193, lign. vingt-quatre, enusti, lis. exusti.

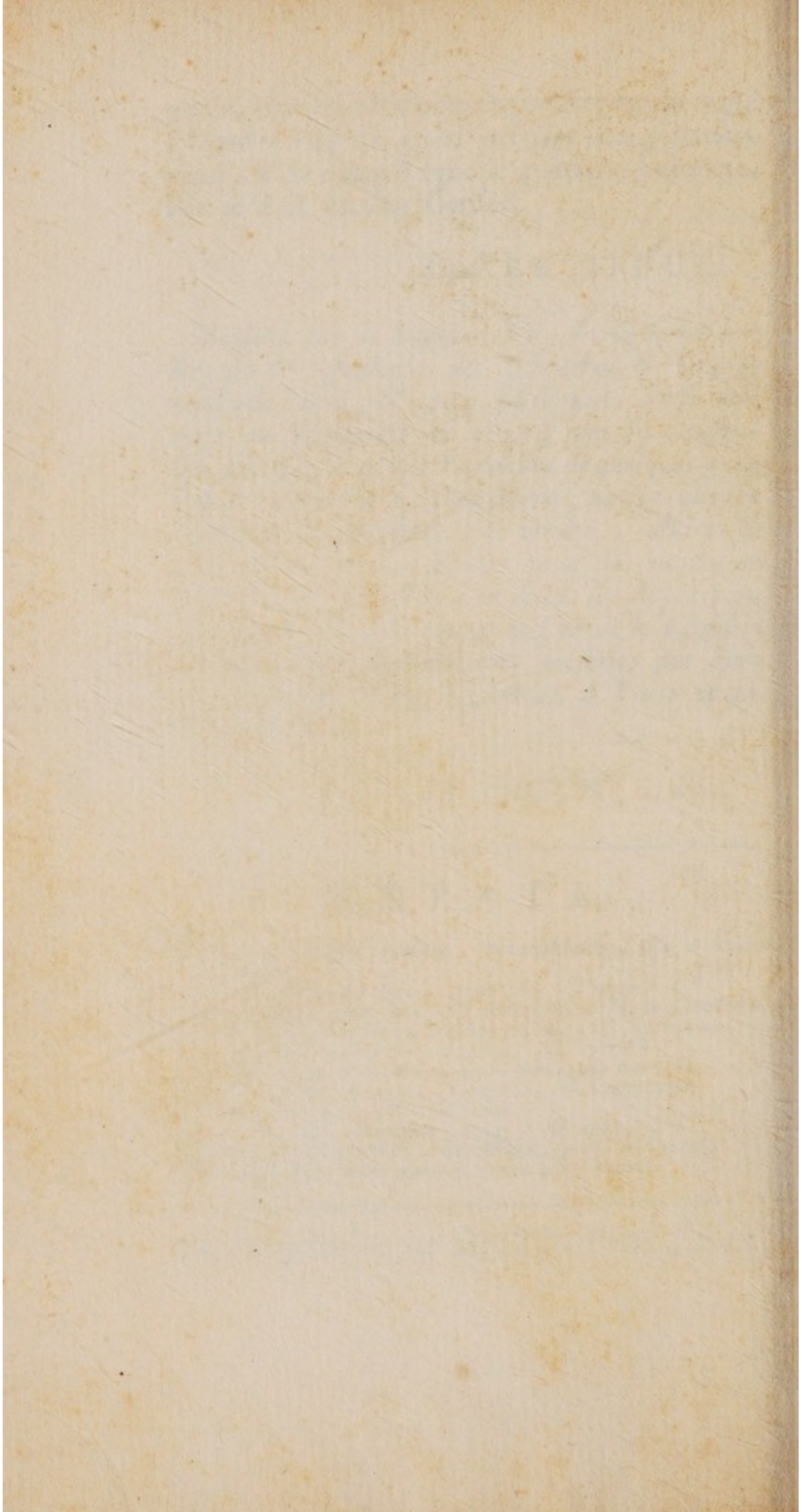
---

De l'Imprimerie de LOTTIN l'Aîné, 1762.











1  
C  
1



